LES ORIGINES

DU

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

HISTOIRE ET DOCUMENTS

PAR

le Dr E.-T. HAMY
Membre de l'Institut,
Conservateur du Musée, etc.



PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1890

à M. Nery Delgado.
hommage empressé
Ch. Barrois

PUBLICATIONS

DU

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

I

LES ORIGINES DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, 4, RUE GARNIER.

LES ORIGINES

DU

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

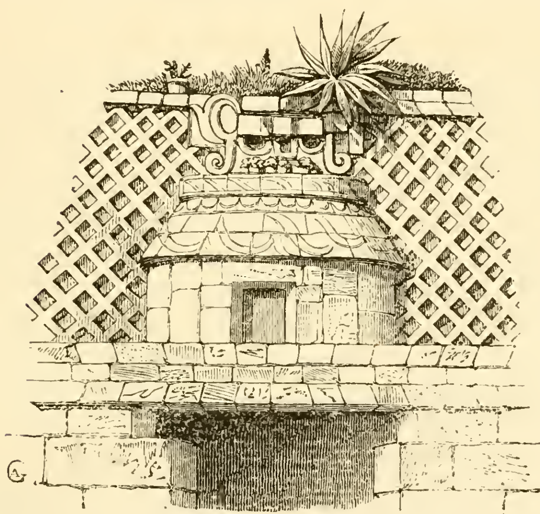
HISTOIRE ET DOCUMENTS

PAR

le Dr E.-T. HAMY

Membre de l'Institut,

Conservateur du Musée d'Ethnographie, etc.



PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1890

LES ORIGINES

DU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

A M. XAVIER CHARMES, MEMBRE DE L'INSTITUT, DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT ET DE LA COMPTABILITÉ AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Mon cher Directeur,

En me faisant connaître le rôle très important que, pour la première fois, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro allait jouer dans une de nos Expositions universelles[1], *vous vouliez bien me demander un rapport résumant tout ce qui concerne les origines de cet établissement sous la Convention.*

C'était un chapitre que vous vouliez ajouter à l'enquête générale sur l'état de la France à la fin du siècle dernier, enquête que vous commenciez à préparer, et dont quelques pages seulement ont été jusqu'à présent mises au jour.

Je n'ai point tardé à m'apercevoir, en poursuivant les recher-

1) Le Musée devait exposer, dans la grande salle du Palais des Arts libéraux, les pièces les plus importantes venant des voyageurs du Ministère de l'Instruction publique depuis la dernière Exposition, c'est-à-dire, depuis sa fondation. Ce programme, si vaste qu'il fût, a été complètement rempli. Quatorze grandes vitrines droites, deux grandes vitrines horizontales et plusieurs tables ont reçu les meilleures collections de MM. Bonvalot et Capus, Brau de Saint-Pol Lias, Coudreau, Chaffanjon, Crevaux, E. de la Croix, E.-T. Hamy, Huber, Labone, Michaud, Rabot, Savorgnan de Brazza, Tholon, Varat, Verneau, etc. Les écrits de la plupart de ces envoyés figuraient à côté de leurs objets, ainsi que des itinéraires résumant leurs voyages.

ches dont j'étais ainsi chargé, que, bien avant les premiers essais d'André Barthélemy, qui groupait en l'an III, au Muséum des Antiques, les plus anciens objets que nous ayons conservés, des tentatives plus ou moins sérieuses avaient été faites, des cabinets *plus ou moins importants avaient été officiellement organisés à Paris.*

D'autre part, la réunion d'une petite collection ethnographique au Muséum des Antiques n'avait point immédiatement abouti à doter la France d'un musée spécial, et l'on avait tâtonné pendant de longues années avant de parvenir à la création définitive à laquelle vous avez attaché votre nom.

J'avais donc, pour compléter l'étude historique dont vous m'aviez entretenu, à faire connaître tout d'abord les institutions de l'ancienne monarchie devenues le point de départ des nôtres. Je devais exposer ensuite l'œuvre d'André Barthélemy, montrer enfin par quelle suite de contrariétés de toute sorte, les projets adoptés par l'administration dès 1831 n'ont pu aboutir qu'après un peu moins d'un demi-siècle.

Le court rapport, présenté à l'Exposition universelle, est peu à peu devenu un volume, et je ne crois pas pouvoir mieux faire, en l'imprimant, que d'inscrire à la première page le nom de celui qui en fut l'inspirateur.

Vous y trouverez notamment, avec les documents à l'appui tirés de nos archives, le récit détaillé des entreprises de Jomard, qui, pendant quarante-cinq années de sa longue carrière administrative, a vainement poursuivi la réalisation d'un projet de Musée mal conçu, mal présenté et qui ne pouvait point réussir. J'ai aussi recueilli les documents relatifs à un autre précurseur, le voyageur Lamare-Picquot, dont le retour en France a donné le signal de manifestations tout à fait remarquables en faveur de l'ethnographie. Les savants les plus illustres, Cuvier, Abel Rémusat, Burnouf, Siebold, etc., ont successivement insisté sur l'importance des études ethnographiques pour les naturalistes et pour les historiens : j'ai rassemblé avec un soin tout particulier ces précieux témoignages. Enfin, j'ai donné dans mon recueil une large place aux travaux des commissions ministérielles, et en particulier des deux dernières, auxquelles vous avez pris une si grande part.

Grâce au bon vouloir des représentants du pays, grâce au concours d'un Ministre éclairé, grâce surtout à votre activité et à votre dévouement, mon cher Directeur, nos projets ont abouti et le modeste dépôt de 1795 est devenu en quelques années un établissement scientifique d'une véritable importance. J'en décrirai plus tard les développements, depuis 1880, dans un autre volume, dont mes rapports annuels fourniront la base. Il me suffit pour le moment d'en avoir, aussi complètement que possible, tracé les origines.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'expression de mes sentiments les plus empressés.

E.-T. Hamy.

PREMIÈRE PARTIE

—

HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

Les premières collections royales. — Missions scientifiques ordonnées par François Ier. — Cabinet des curiosités du Roi. — André Thevet en est le premier garde. — Jean Mocquet, garde du cabinet des singularitez de Henri IV. — Ses voyages et ses collections.

Il faudrait remonter bien loin dans le passé de la monarchie, pour trouver les premières traces de ces collections royales de *raretés*, de *singularités*, de *curiosités*, qui représentent une première phase de l'histoire de nos musées nationaux et du Musée d'Ethnographie, en particulier, dont je recherche ici les origines.

De tout temps, en effet, les ambassades venues de quelque royaume étranger[1] ou les missions diverses, rentrant de lointains voyages, ont présenté au Roi des objets exotiques, naturels ou fabriqués, remarquables par la matière plus ou moins choisie, l'arrangement plus ou moins ingénieux, ou tout au moins intéressants par un certain degré d'originalité bizarre.

Toute chose inconnue, apportée du dehors, arrivait ainsi à la Cour et pouvait servir, un instant, à l'instruction ou à l'amusement du monarque et de son entourage.

On conservait les plus précieuses de ces pièces dans l'un des cabinets du Roi; les anciens inventaires que l'on a publiés mentionnent deci-delà des ustensiles et des bijoux[2] de l'Orient, ou de

1) Les plus anciennes choses exotiques, venues en France, dont les chroniqueurs aient gardé le souvenir, sont sans doute les présents célèbres offerts par Haroun ar-Raschid à Charlemagne en 801 et en 807.

2) *Inventaire du Mobilier de Charles V, roi de France*, publié par Jules Labarte (*Coll. de docum. inéd.*, Paris. Imp. nat., 1879, in-4, p. 16, 24, 135, 173, 203, 207,

l'Inde[1]? Il n'y eut toutefois de cabinet spécial pour recueillir les *curiosités proprement dites* que sous le règne de François Ier.

Ce prince, qu'un contemporain nous représente, prenant « un merveilleux plaisir d'estre accompaigné de gens sçavans, qui avoient veu pays estrangers », n'a jamais cessé, au milieu des préoccupations les plus graves de la politique, d'envoyer au loin des voyageurs chargés de lui rapporter les *nouvelletez* des diverses contrées. A peine Sebastian El Cano avait-il ramené à Séville les débris de l'expédition espagnole, qui, par le détroit de Magellan, venait d'accomplir pour la première fois le tour du monde, que le roi de France expédiait à deux reprises Jean Verrazzano chercher un passage moins difficile vers l'Océan qu'on avait ainsi découvert.

En même temps que s'accomplissaient ces voyages, qui procuraient la connaissance du littoral des États-Unis, appelé *la Franciscane* en l'honneur du roi[2], d'autres tentatives françaises dont

223, etc.). — *Comptes de l'argenterie des rois de France au* XIVe *siècle*, publiés pour la Société de l'Histoire de France par L. Douët d'Arcq, 1850, in-8, p. 323, 363, 393, etc. — *Nouveau Recueil de Comptes de l'argenterie des rois de France*, publié par le même, 1874, in-8, p. 53-59, etc. — *Les Comptes des bâtiments du roi (1528-1571)...*, recueillis et mis en ordre par le marquis Léon de Laborde. Paris, Société de l'histoire de l'art français, 1877-1880, t. II, *pass.* — Cf. A. Lecoy de la Marche, *Extraits des Comptes et Mémoriaux du Roi René pour servir à l'histoire des arts au* XVe *siècle, publiés d'après les originaux des Archives nationales* (*Documents historiques publiés par la Société de l'École des Chartes*, Paris, 1873, in-8, *pass.*), — E. Bonnaffé, *Les collectionneurs de l'ancienne France*. Paris, 1873, in-12, chap. II. — Etc.

1) Dans l'inventaire du *Cabinet des bagues* publié par Paul Lacroix, d'après une copie du comte de Laborde (*Revue universelle des arts*, t. III, p. 315-350; t. IV, p. 445-456, 518-530, 1856) je trouve à mentionner, par exemple, « ung carquan façon d'Inde garny de rubis et petites meschantes perles », vingt-cinq « patenostres de senteurs avec la poire garnie de rubiz et diamantz façon d'Inde », une cuiller, avec sa fourchette « garnie d'or, façon d'Inde », une petite noix d'Inde garnie d'argent doré, deux œufs d'autruche et deux noix d'Inde montées (*Inventaire des vaisselles et joyaux d'or et d'argent doré, pierres, bagues et autres choses précieuses, trouvées au Cabinet du Roy à Fontainebleau*, 1560).

2) Voir sur Verrazzano les publications récentes de M. C. Desimoni (*Intorno al Fiorentino Giovanni Verrazzano scopritore in nome della Francia di regione nell' America Settentrionale*, Genova, 1881, in-8. — *Allo studio secondo, intorno a Giovanni Verrazzano* [Genova, 1882], br. in-8,

il n'est demeuré que de vagues souvenirs, avaient lieu le long de la côte brésilienne[1]?

Sept ans plus tard (1530) François Ier profitera de ses bonnes relations avec le monde musulman pour envoyer à diverses reprises à Tunis Jehan-François Paillard « cappitaine de gallaires ».

En 1532, Pierre Piton et Baptiste Auxillian vont pour le roi à Fez et en rapportent, entre autres choses curieuses, des chameaux et des autruches, des chevaux et des lévriers, une panthère, un lion, etc.[2].

Puis c'est Jacques Cartier, qui, après le traité de Cambrai, reprend l'œuvre de Verrazzano et découvre pour le roi le sud du Labrador (1534), les « îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres (1535-1536), » et ramène à Saint-Malo plusieurs Indiens de ces contrées nouvelles[3].

Bizeret visite les « yles et terres du Bresil » avec le navire *Le Saint-Philippe* en 1538 et charge pour le Roi « certain grant nombre de boys dudit Bresil » que l'on fait ensuite remonter de Honfleur, à Paris[4].

Plus tard ce sont encore Guillaume Postel et Pierre Gille qui gagnent le Levant, dont ils rapporteront des manuscrits précieux, des objets d'histoire naturelle, etc.[5].

1) Cf. Harrisse, *Rev. critiq.*, 1876, 1er semestre, p. 20. — On pourrait se demander si Cartier ne fit pas partie d'une de ces expéditions (Cf. Jouon des Longrais, *Jacques Cartier. Nouveaux documents.* Paris, 1885, in-12, p. 15).

2) L. de Laborde, *loc. cit.*, t. II, p. 206, 216, 218, 269, 270, 271.

3) Cf. *Brief recit et succincte narration de la Navigation faite en* MDXXXV *et* MDXXXVI *par le Capitaine Jacques Cartier aux Iles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*. Réimpression figurée de l'édition originale rarissime de MDXLV avec les variantes des manuscrits de la Bibliothèque impériale, précédée d'une brève et succincte introduction par M. d'Avezac. Paris, Tross, 1863, in-12. — A. Ramé, *Documents inédits sur Jacques Cartier et le Canada...* accompagnant le voyage de 1534 publié d'après l'édition de 1598 par M. Michelant Paris, 1865, in-8. — Id., *Documents inédits*. Nouvelle série, à la suite de la relation originale du même voyage, découverte et publiée par les mêmes, Paris, 1867, in-8. — Jouon des Longrais, *Jacques Cartier. Documents nouveaux*, Paris, 1885, in-12. — L. de Laborde, *op. cit.*, t. II, p. 413.

4) Cf. L. de Laborde, *op. cit.*, t. II, p. 272, 413.

5) Cf. André Thevet, *Cosmographie universelle.* Paris, 1575, in-f°, p. 261, 643. — *Le voyage de M. d'Aramon ambassadeur pour le Roi en Levant*, escript par

Le lion et la panthère de Pierre Piton suivaient la Cour dans ses incessants déplacements ; des gardes étaient spécialement appointés, nous le savons, pour le service de ces animaux[1]. Mais les autres *nouvelletez*, une fois présentées au monarque, étaient bien certainement envoyées, dans l'une ou l'autre des résidences royales[2], en quelque dépôt où se conservaient les objets variés, dont une curiosité toujours en éveil provoquait l'accumulation.

Le cosmographe André Thevet est le plus ancien *garde* connu de cette collection, premier noyau des cabinets royaux devenus de nos jours le Muséum d'Histoire naturelle et le Musée d'Ethnographie.

Nous ne savons rien de bien positif sur l'administration de Thevet, qui put durer jusqu'à sa mort (1592). Le soin qu'il avait pris en maintes circonstances, au cours de ses voyages, de recueillir toute espèce d'objets qui lui paraissaient intéressants, autorise à penser qu'il dut mettre un véritable zèle à remplir les fonctions dont il avait été ainsi chargé.

Vêtements et ustensiles des Canadiens ramenés par Cartier, « bourses, chausses, sainctures et esguillettes et autres ouvraiges faictz a la façon de Barbarye » provenant de Rousso Moro, « l'un des forsaires de la gallere de l'Empereur, »[3] autres objets d'ethnographie exotique offerts par Ango au roi, lors de son voyage à Dieppe, peaux d'oiseaux rares, crocodiles et lézards empaillés,

noble homme Jean Chesneau... publié et annoté par M. Ch. Schefer (*Recueil de Voyages et de Documents*, etc.). Paris, Leroux, 1887, gr. in-8, *pass.* — Etc.

1) Il y avait déjà en 1451 un *lionnier* dans la ménagerie du roi René à Angers (Cf. Lecoy de la Marche, *loc. cit.*, p. 30). Dès 1333, Philippe de Valois achetait, rue Froimanteau, à Paris, une grange qui appartenait à Geoffroy et à Jacques Vauriel, pour y loger ses lions (H. Sauval, *Histoire et Recherches des Antiquités de le Ville de Paris*, t. II, p. 11-12. Paris, 1733, in-f°). Enfin au XIIe siècle, le poète Tortaire a décrit avec admiration le jeune lion et les autres animaux de la ménagerie que le roi d'Angleterre avait montrée aux habitants de Caen.

2) C'est ainsi que le « bois de brazil » rapporté par Bizerets, était allé à Fontainebleau. Il en fut vendu pour 564 liv. 16 s. en 1566, et le prix de cette vente servit à payer divers artistes et notamment Germain Pilon, pour une partie des figures du célèbre tombeau de François 1er (Cf. L. de Laborde, *op. cit.*, t. II, p. 129).

3) L. de Laborde, t. II, p. 25.

œufs d'autruche et noix d'Inde, plantes médicinales, bois précieux, roches curieuses, pierres gravées, médailles et autres antiques; tel on peut se représenter vers la fin des Valois l'inventaire du *cabinet des curiosités*, sur lequel les documents positifs font d'ailleurs entièrement défaut [1].

Jean Mocquet succède à Thevet, et sous son administration le cabinet prend le nom de *cabinet des singularitez*. Mocquet, dont la famille à beaucoup souffert pour la cause de Henri IV, a été, encore adolescent, et comme à titre de compensation, attaché à la personne royale, en qualité d'apothicaire, et cette charge l'a mis très avant dans la familiarité du monarque.

Jean Mocquet entreprend, avec l'agrément de son maître, une série de voyages, dont il publie les récits fréquemment réimprimés [2]. Botaniste et embaumeur, apothicaire ou médecin, suivant les circonstances, au milieu de mille dangers, il visite tour à tour de 1601 à 1612, le Maroc, les Guyanes, le Mozambique et Goa, la Syrie, la Terre sainte, etc.

La lecture de son livre nous éclaire, à défaut de catalogue spécial, sur la nature des *singularités* qu'il recherche pour le Roi. Ce sont d'abord et avant tout des plantes utiles ou curieuses, criste marine de Mazagan [3], tabac des Yapocos [4], bois rouge comme Brésil, et bois dont les Indiens font leurs arcs [5], plantes à fleurs

1) La description du cabinet de Tiraqueau à Bel-Esbat, près Fontenay, donne une idée assez exacte des curiosités ethnographiques que l'on rassemblait alors. J'emprunte à l'*Hymne* où André Rivaudeau célèbre les merveilles de la collection de son oncle, les vers qui se rapportent aux choses de l'ethnographie (Bonnaffé, p. 92). Le poète énumère :

> ... les habits de sauvages
> Composes dextrement de petits coquillages.
> De racines descorce et leurs velus chapeaux
> Leurs brayes, leurs tapis et leurs panaches beaux
> Que tu as arranges en ceste chambre ornee
> Où tu tiens, Tiraqueau, le Pérou et Guinee.

2) *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales*, faits par Jean Mocquet, garde du Cabinet des singularitez du Roy aux Tuilleries, divisez en six livres et enrichis de figures. Rouen, Caillove, 1645, 1 vol. in-12.

3) *Ibid.*, p. 58.

4) *Ibid.*, p. 86.

5) *Ibid.*, p. 109.

odoriférantes du Liban ou des environs de Tripoli. Puis ce sont des drogues ou des mets exotiques, miel blanc d'Afrique ou miel des Caribes, dont, au retour, Mocquet régale son maître, fruits des Guyanes, maïs, patates, aloès, gomme pour le catarrhe, copal pour l'*aposteume*, etc. : puis encore des minéraux, tels que ces roches de l'embouchure de l'Amazone « où il y avoit des veines de couleur d'ardoise avec quelques veines d'argent melees »[1]; des coquilles « les plus belles du monde » qu'il ramasse au Rio do Ouro « et sembloyent qu'elles fussent émaillées d'or »[2] ; des œufs d'autruches, des « plumes d'aigrettes et perroquets »[3], des poules d'Inde, une sarigue, et un unau qu'il embarque vivants; la peau d'un crocodile, des peaux de lézards ou gouyanas de l'île Blanche, etc., etc.[4].

Au retour de chaque voyage, Mocquet « va faire la révérence » à Henri IV, lui rendre compte de ce qu'il a vu « et luy porter les plantes et autres singularitez » qu'il a ramassées, « Sa Majesté fort contente s'enquierant fort curieusement de toutes choses »[5]. Il exécute des expériences devant le roi, tire du feu par exemple de *deux petits bastons de bois* à la façon des Indiens de l'Amazone ou donne des explications sur les sauvages qu'on présente à la cour[6]. Enfin les jours où son service spécial d'apothicaire l'appelle près du maître, il occupe par ses récits les heures consacrées à soigner la santé du monarque.

Plus heureux que son collègue Bagarris[7], Mocquet conserve la faveur de Marie de Médicis, qui, en juillet 1612, installe aux Tuileries ses collections.

« Estant de retour de Syrie et de la Terre sainte, dit quelque part notre voyageur, avec quantité de Plantes rares et autres choses

1) *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales* etc., p. 80.
2) *Ibid.*, p. 73.
3) *Ibid.*, p. 55 et 86.
4) *Ibid.*, p. 123-127, 142, etc.
5) *Ibid.*, p. 210.
6) *Ibid.*, p. 80 et 98.
7) Pierre-Antoine Rascas, sieur de Bagarris et du Bouquet, « maistre des cabinets des médailles et antiquités du Roy » à Fontainebleau, dut quitter sa place en 1611, pour rentrer en Provence.

singulières que i'avois pû recouurer çà et là par ma curieuse recherche, pour presenter au Roy et à la Royne Regente, ie ne manquay si tost que ie fus arrivé à Paris d'aller faire la reuerence a leurs Maiestez qui furent bien aises de voir mes singularitez, et commanderent de me faire bailler lieu propre en leur Palais des Tuilleries pour y dresser vn Cabinet de toutes sortes de raretez et choses curieuses que i'avois peu ramasser en tous mes voyages par le monde. Mais apres l'auoir assez bien commencé de ce que i'avois pour lors en main, ie iugeay que pour le continuer selon mon desir, il m'estoit necessaire de faire encor quelques voyages outremer et n'eus pas lors moindre dessein que de faire le circuit de toute la Terre et de la Mer, par la route de l'Occident et de la par l'Orient retourner de rechef en nostre Occident; entreprise a la verité si grande que seulement de l'auoir osé mettre en mon esprit, ie pense y auoir eu assez de gloire[1]. »

Ce vaste projet échoua par la malveillance des Espagnols et Mocquet revint à Paris « remplir tranquillement son emploi », suivant l'expression de ses biographes.

Ses collections ne lui ont guère survécu. Moins de quarante années après sa création, le *cabinet des singularités* avait disparu sans laisser la moindre trace. Sauval, qui décrivait minutieusement vers 1650 le palais des Tuileries, n'y signale rien qui rappelle le souvenir de l'œuvre de l'apothicaire voyageur.

« Le magasin des Antiques du Roi, dit Sauval, est dans ce Palais (les Tuileries) et consiste en cinq troncs de cèdres du Liban; en plusieurs morceaux de porphire des colonnes et des degrés du Temple de Salomon; en un très grand nombre de statues, de bustes et de basses-tailles de marbres antiques; en quantité de jets des meilleurs reliefs de Rome; et en quelques débris de cette pyramide qu'on éleva devant le Palais, en 1593, sur les ruines de la maison paternelle de Jean Chastel.

« Les marbres ont été amassés dans ce tems heureux, mais qui a duré si peu, où l'on a vu nos Rois aimer les belles choses et que les belles choses étoient cultivées en France.

1) *Voyages en Afrique, Asie, Indes or., occid.*, etc., p. 418.

« Nous tenons les cèdres et les porphires de la piété de saint Louis, qui les apporta au retour de son voyage de la Terre Sainte : les cèdres sont bruts et inutiles, vêtus de leur écorce, et au même état que saint Louis les a laissés.

« Les tronçons des colonnes sont la plupart gâtés ou rompuz ; les uns ont été sciés en tranches pour en faire des tables ; les autres marqués seulement de traces qu'on vouloit faire en tranches : et il n'y a que les marches de porphire, où l'on n'a point touché. Comme elles portent une longueur et une largeur inégale, on juge qu'elles ont servi à plusieurs passages et plusieurs portes. Les Juifs les ont si souvent pressées et foulées à force de sortir du Temple et d'y entrer, que leurs pieds en ont arrondi les arêtes et leur ont donné enfin un poli qu'elles n'auraient pas et qui manque ordinairement à une matière si rebelle et si opiniâtre. Les curieux les considèrent à cause de leur vieillesse et du lieu dont elles ont été tirées. Les dévôts les honorent, comme des reliques, qui vraisemblablement ont servi de marche-pied au Sauveur. »

La description continue avec les bustes, statues, etc., et il n'est rien dit du *cabinet des singularités* de 1612.

CHAPITRE II

Les missions scientifiques sous Louis XIV. — Le Cabinet des médailles. — Collections rapportées par Vansleb et Paul Lucas. — Premières collections ethnographiques formées sous Louis XVI. — Antiquités recueillies au Pérou par Dombey.

François Ier possédait, à côté du *cabinet de curiosités* dont Thevet avait la garde, quelques séries de médailles, dispersées après sa mort. Charles IX reconstitua au Louvre cette collection, qui fut de nouveau dissipée sous le règne de Henri III, rétablie par Henri IV à Fontainebleau et transférée enfin en 1667 à la Bibliothèque royale de la rue Vivienne. C'est dans ce célèbre établissement dont l'histoire a été souvent écrite, qu'ont été principalement déposés, au XVIIe et au XVIIIe siècles, les objets d'ethnographie ou d'archéologie rapportés par les envoyés du Roi ou directement offerts au monarque.

Pendant presque toute la durée de cette longue période, les gouvernants qui subventionnent les voyages, les lettrés qui en rédigent les plans ou mettent en lumière les résultats obtenus, les voyageurs eux-mêmes qui les exécutent ont renoncé pour la plupart aux grandes traditions du XVIe siècle. Si l'on voit incidemment Colbert encourager Heemskerk dans ses tentatives au Nord-Ouest[1], ou Pontchartrain organiser la mission de l'infortuné du Roule au Sennaar et en Abyssinie[2], on peut en même temps constater que le plus grand nombre des autres *voyages officiels* s'accomplissent dans des contrées déjà connues, et ont pour objet

1) *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés d'après les ordres de l'Empereur par Pierre Clément. Paris, 1864, in-8, t. III. 1re partie, p. 238-239; 2e partie, p. 493.

2) Cf. Vte de Caix de Saint-Aymour. *La France en Éthiopie. Histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*. Paris, 1886, 1 vol. in-12, p. 209, 303, etc.

presque constant de recueillir des manuscrits, des antiques, des médailles, qui intéressent à peu près exclusivement les esprits cultivés de l'époque.

« On ne peut faire, ce me semble, écrit Fourmont l'aîné [1], que de deux sortes de voïages, les uns dans des païs absolument inconnus, que l'on découvre et dont tout ce que l'on rapporte peut passer pour nouveau ; les autres dans des lieux, connus à la verité par les Anciens, mais dont le gouvernement est changé, ou que l'éloignement retire en quelque façon de notre veüe. » Et, le classique académicien se persuade que toutes les personnes de bons sens, se déclareront toujours pour la *seconde espèce*. « Il s'en trouvera peu, ajoute-t-il, qui n'aiment mieux lire des éclaircissemens sur les auteurs grecs et latins, des additions à l'histoire grecque ou sacrée, ou la confirmation des traditions anciennes, que la bêtise d'un sauvage du Mississipi [2] ou les cruautés d'un Iroquois » ; et la raison principale qu'il en donne c'est que « les choses ne nous sont utiles ou désavantageuses, fâcheuses ou agréables qu'autant qu'elles nous touchent ; or qui peut nier, que les événemens de l'histoire romaine, grecque, ou même persane et arabe, nous touchent infiniment plus, que ce qu'on nous rapporte des terres nouvellement decouvertes ? »

Ces expéditions en pays inconnus, secondaires aux yeux d'un

1) *Préface, par M. F***, en tête du second voyage de Paul Lucas, rédigé par cet académicien.

2) Je me suis demandé si Fourmont ne faisait pas allusion dans ce passage aux réflexions de ces Indiens dont parle Montaigne, venus à Rouen, au temps de Charles IX, et qui répondaient à ceux qui leur demandaient *ce qu'ils y auoient trouvé de plus admirable* « qu'ils trouuoient en premier lieu fort estrange, que tant de grands hommes portans barbe, forts et armez, qui estoient autour du Roy (il est vraisemblable qu'ils parloient des Suisses de sa garde, ajoute Montaigne) se soumissent à obéir à un enfant et qu'on ne choisissoit plutost quelqu'un d'entre eux pour commander ; secondement (ils ont une façon de langage telle, dit toujours Montaigne, qu'ils nomment les hommes *moitié les vns des autres*) qu'ils auoient apperceu qu'il y auoit parmy nous des hômes pleins et gorgez de toutes sortes de commoditez et que leurs moitiés estoient mendians à leurs portes, décharnez de faim et de pauureté et trouuoient estrange comme ces moitiez icy necessiteresses pouuoient souffrir vne telle injustice, qu'ils ne prissent les autres à la gorge ou missent le feu à leurs maisons. » (*Essais*, liv. I, ch. xxx, *in fine*.)

Fourmont, ce sont celles de Cavelier de la Salle et de ses continuateurs. Ces terres nouvellement découvertes, c'est le Canada, c'est le bassin entier de l'immense Mississipi. Et il traite d'histoires d'Indiens bêtes ou cruelles, les sincères relations de nos illustres découvreurs, qui vont demeurer en grande partie manuscrites pendant deux longs siècles, tandis qu'on rééditera en France et à l'étranger les rédactions falsifiées des chercheurs de médailles, qui courent le monde pour satisfaire les caprices du Roi.

Louis XIV n'avait, suivant l'expression d'un contemporain, aucun goût pour les choses du Nouveau Monde. Il montrait par contre, une prédilection marquée pour l'antiquité classique, et la numismatique en particulier avait toutes ses faveurs. C'était bien moins d'ailleurs le passé que le présent qui l'intéressait dans cette science; les *monnaies* grecques ou romaines, si rares et si précieuses qu'elles fussent, étaient, en somme, un accessoire dans une collection dont le but essentiel était de constituer une histoire métallique du grand Règne.

Les *pierres gravées* venaient en seconde ligne dans les prédilections de Louis XIV, mais trouvaient un accueil plus empressé chez S. A. R. Madame.

On rapportait, grâce à Colbert, des *manuscrits* à la Bibliothèque du Roi, on rassemblait enfin, tant à la rue Vivienne que dans quelques cabinets spéciaux, des *antiques* de diverses provenances, mais les *curiosités* ethnographiques et naturelles si recherchées jadis, étaient abandonnées [1]. On en trouve de rares

1) Quelques curieux, en province, continuaient toutefois la tradition de Jean Mocquet, Pierre Borel, par exemple, dans son ouvrage sur les *Antiquitez de Castres*, publié en 1642, fait connaître son cabinet qui était divisé en dix-huit classes. Il comprend : 1° *les raretez de l'homme;* 2° *des bestes à quatre pieds;* 3° *des oyseaux;* 4° *des poissons et des zoophytes de mer;* 5° *autres choses marines;* 6° *insectes et serpens;* 7° *des plantes et premierement des bois et racines;* 8° *des feuilles;* 9° *des fleurs;* 10° *des gommes et liqueurs;* 11° *des semenees ou graines;* 12° *des fruits rares;* 13° *autres fruits et semenees;* 14° *des mineraux et premierement des pierres;* 15° *ehoses changees en pierres;* 16° *autres mineraux;* 17° *des antiquitez;* 18° *choses artificielles.*

M. Edmond Bonnaffé mentionne dans son intéressant petit livre, *Les collectionneurs de l'ancienne France*, quelques cabinets privés du XVIIe siècle plus ou moins analogues (*op. cit.*, p. 9 et suiv.).

mentions dans les récits du temps; les voyageurs officiels en tout cas, Tournefort excepté, ne s'en occupent guère [1].

Vansleb, par exemple, qui a donné des aperçus, parfois si justes, sur les peuples de l'Égypte, a complètement négligé de recueillir les matériaux d'une ethnographie, dont il ne saisissait point l'intérêt. Il a rassemblé, au cours de sa mission, une fort belle collection de manuscrits [2]; les autres *curiosités* dont il parle [3] ne comprennent guère que des « oyseaux embaumés » de Sakhara [4] et quelques menues antiquités pharaoniques, la peau d'un varan du Nil et du *bois de scorpion* [5].

Paul Lucas, envoyé en Levant en 1704 « pour y faire recherche de toutes sortes de curiositez, medailles, pierres gravees, manuscrits, etc. », rassemble en quatre années plus de 1,800 médailles, une soixantaine de pierres gravées, des copies d'inscriptions, quelques précieux antiques, « sept petits animaux dont deux sont restez en vie » et seulement 24 *paquets numérotés* de curiosités dont le détail ne nous est point parvenu, mais qui ne lui avaient coûté que 30 livres [6].

De 1714 à 1717, le même voyageur forme en Orient, pour le Roi, de nouvelles collections. Six à sept cents médailles, presque toutes grecques, 18 pierres gravées, 25 manuscrits hébreux, syriaques, grecs, turcs et arabes en composent le fonds principal.

1) Je reviendrai plus loin sur la collection de Tournefort à propos du Jardin du Roi, où elle a séjourné jusqu'à la Révolution.

2) *État général des ouvrages envoyés par Vansleb à la Bibliothèque du Roi, en* 1671, 1672 et 1673 (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, etc., par Pierre Clément, t. VII, p. 459).

3) *Nouvelle relation, en forme de Journal, d'un Voyage fait en Égypte*, par le P. Vansleb. R. D. *en* 1672 *et* 1673. Paris, 1677, in-12, p. 333.

4) « J'en emportay avec moy en sortant, dit Vansleb, vne demy-douzaine dont j'en envoyai quelques vns à la bibliothèque du Roy. « (*Ibid.*, p. 146.) Il y en avait encore deux au Cabinet en janvier 1810; à cette date, on en développa les momies. (Dumarsan, *Notice des Monumens exposés dans la Cabinet des Medailles et Antiques de la Bibliothèque du Roi*. Paris, 1819, in-8o, p. 49.)

5) Vansleb, *op. cit.*, p. 292 et 333.

6) *Mémoire sur la valeur des médailles, inscriptions, pierres gravees et autres raretez apportées du Levant par le sieur Paul Lucas.* (Bibl. nat., Arch. du Cabinet des médailles, Ms.).

L'ethnographie et les sciences naturelles y sont représentées par très peu de chose[1].

Ce n'est que bien plus tard, sous le règne de Louis XVI, protecteur éclairé des sciences géographiques, que le Cabinet commença à recevoir de véritables collections d'ethnographie, formées à la façon de celles que nos voyageurs recueillent encore aujour-

1) Je relève dans le récit de ce troisième voyage de Paul Lucas (*Voyage du sieur Paul Lucas fait en* MDCCXIV, *etc., par ordre de Louis XIV dans la Turquie, l'Asie, Sourie, Palestine, Haute et Basse-Egypte*, Amsterdam, 1744, 3 vol. in-12, pl.) les listes d'objets qui suivent : 21 échantillons de minéralogie (variolite de Caramanie, baryte de Valachie, pierres de serpent, etc.), un bloc de porphyre de 150 livres envoyé d'Alexandrie, un herbier de 70 plantes « bien conservées et fort curieuses » remis à Chirac et devenu depuis, la propriété du Muséum, où on le conserve encore (Cf. Dr Bonnet, *Un explorateur inconnu de la flore orientale, Paul Lucas, botaniste* [*Le Naturaliste*, 1886] ; des échantillons de *serquis*, plante merveilleuse dont on se sert au sérail pour rajeunir les sultanes ; du baume blanc de la Mecque, dit *de la première goutte*, « excellent remède pour la poitrine » ; de la graine de Bambour « que les botanistes ont trouvée très-singulière » ; l'*herbe du diable* et quelques autres plantes médicinales. Puis ce sont des plantes pétrifiées « qui croissent naturellement dans une espèce de terre, à Inchené, et ressemblent assez au corail blanc que l'on trouve dans la mer Rouge. « Comme j'en ai apporté en France, dit Lucas, et que « Mgr le duc d'Orléans (le Régent) en a donné quelques-uns à l'Académie des « Sciences, c'est aux sçavans botanistes de cette Compagnie à donner au Public « leurs conjectures sur un sujet si curieux. » (T. II, p. 381.) La collection continue, avec des châtaignes et hérissons de la mer Rouge, l'étoile de mer « qui est un poisson plat, lequel a un pied de diamètre », des oursins et un petit buisson de corail blanc de la même mer, des coquilles perlières d'Ormuz, des cheveux de nacre, des mâchoires de poissons, des cornes de céraste, des bezoars, les ailes du *trochilos*, l'oiseau si souvent décrit comme parasite du crocodile ; deux momies d'oiseaux de la nécropole d'Abou-Sir, qui furent remises à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et donnèrent lieu à un mémoire sur le culte de ces oiseaux dans l'ancienne Égypte ; deux têtes de momies de bœuf trouvées à Sakharah (l'une de ces pièces fut remise à M. de Valincourt de la part de M. Lemaire, consul de France en Égypte) ; la peau d'un tigre tué par Lucas près de Beyrouth ; enfin la dent d'un géant, d'un tombeau d'Arel-Melen près Tripoli de Syrie, présentée à Mgr le duc de Chartres et déposée par lui en son cabinet « où elle tient sa place parmi les autres curiositez qu'il a eu la bonté d'accepter ».

L'ethnographie comprend : un mouchoir brodé, une bourse, une chemise et un caleçon de soie, offerts par la sœur du Grand-Turc, veuve d'Assan-Pacha, guérie par Lucas d'une grave maladie ; deux « dez de jadde dont les points sont d'or et qui ne diffèrent en rien des nôtres que par la matière » ; des bardaques,

d'hui[1]. Je noterai en passant, à titre d'exemple, quelques-unes des pièces curieuses arrivées ainsi de Russie en 1776 : « un calendrier du Kamtschatka, gravé sur des petites planches de bois; un calendrier semblable des Samoïèdes; un harnois trouvé en Sybérie et composé de plusieurs fragmens de fer; une figure en fer représentant le dieu lare des Kamtschadales; un hameçon en fer, dit *le dieu de la pêche* chez les Samoïèdes; une balance chinoise, les caractères d'un alphabet russe; plusieurs idoles tartares, mongoles, etc.[2]. »

Joseph Dombey, rapporta du Pérou, en 1785[3], des antiquités d'autant plus précieuses qu'elles provenaient des fouilles méthodiques exécutées par lui, et que c'étaient les premières pièces de cette région qui parvenaient en France.

La collection, cataloguée par le voyageur[4], fut déposée au Cabinet du Roi le 31 janvier 1786. Elle comprenait un certain nombre de vases en terre noire finement lustrée, et de formes généralement insolites et parfois bizarres ; des ornements et des objets de toilette d'or et d'argent, diadèmes, épingles dites *topos*, épiloir, stylet; des statuettes d'or, d'argent, de terre cuite ; un superbe *poncho* de cotonnade blanche brodé de grandes figures en laine noire, rouge ou jaune; un sceptre ou bâton de commandement en bois dur sculpté, et divers outils ou instruments, haches en cuivres, pierres polies et trouées, destinées à divers

sortes d'alcarazas, pour rafraîchir l'eau; une trompe faite d'une corne de bélier; des *dents dorées* de moutons des environs de Tyr et de Saïda; une calotte d'acier, d'un tombeau entre Alexandrette et Alep; plusieurs idoles d'Égypte, etc. (Paul Lucas, *op. cit.*, t. I, p. 99 à 100, 190, 221, 246, 330, 332, 347; t. II, p. 29, 97, 109, 318; t. III, p. 190, 311-346).

1) Les missions que l'influence de Lemonnier obtint de Louis XV, son roya client, ont eu presque toujours un caractère exclusivement botanique.

2) L. A. Cointreau, *Histoire abrégée du Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale ou Etat succinct des acquisitions et augmentations qui ont eu lieu à dater de l'année* 1754 *jusqu'à la fin du siècle* (*an VIII de la République française*), Paris, an IX (1800). 1 vol. in-8o, p. 11.

3) Cf. J. P. F. Deleuze, *Notice historique sur Joseph Dombey* (*Ann. du Mus. d'Hist. nat.*, t. IV, p. 136-169), V. — Cap, *Études biographiques pour servir à l'histoire des sciences*, 2e sér., p. 141-169. Paris, 1864, in-12.

4) Voy. *Documents*, pièce no II.

usages, ustensiles de tissage, balances à plateaux de cuivre et à fléau de bois, etc.[1]. Ces objets tout nouveaux pour l'ethnographie péruvienne, provenaient les uns des abords du temple du Soleil, à Pachacamac, si souvent bouleversés depuis par les fouilleurs, les autres d'un tombeau « qui est dans une grotte immense fort élevée » à trois lieues de Tarma, d'autres encore de Paucartambo, près Cuzco. Ils vinrent former dans la classification du Cabinet des antiques le commencement d'un nouveau groupe[2], dont les événements politiques allaient, à bref délai, entraver d'abord, puis hâter pendant quelques années le développement.

Durant les premiers temps de la période révolutionnaire, le Cabinet eut en effet bien à souffrir, mais dès le commencement de l'an III, on réorganisait les divers services du grand établissement devenu la Bibliothèque nationale.

1) La plupart de ces objets sont aujourd'hui déposés au Musée d'Ethnographie. On y peut voir notamment le *poncho* brodé de Pachacamac (n° 52 de la collection) et quelques autres pièces ayant encore leurs étiquettes de la main du voyageur.

2) On conserve au Cabinet des médailles une lettre de Dombey ainsi conçue :

« A Paris, le 25 janvier 1786. Monsieur, je viens d'être autorisé par M. de Calonne à remettre au Cabinet des médailles du Roi, les vases et autres curiosités que j'ai rapportées du Pérou ; j'ai numéroté les pièces et fait le catalogue. Si vous voulez, Monsieur, me donner votre jour et votre heure, j'aurai l'honneur de vous les porter moi-même. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« DOMBEY. »

On lit en marge du catalogue annexé à cette lettre la mention : *Envoi au Cabinet des Antiques du Roi, le* 31 *janvier* 1786.

CHAPITRE III

Le Muséum des Antiquités à la Bibliothèque nationale. — Ethnographie et archéologie. — Le cabinet du Stathouder envoyé par Thouin. — Confiscations chez les émigrés. — Le cabinet Bertin. — Anciennes collections du Jardin du Roi. — Collection Gauthier. — Barthélemy de Courçay et sa classification.

« Au-dessus du Cabinet des médailles, dit un rapport de Villar de la Mayenne, au Comité d'Instruction publique, en date du 10 frimaire (30 novembre 1794), est un grand grenier rempli de petites idoles, de vases, de bustes, de lampes et autres intéressants débris de l'antiquité, en terre, en marbre, en bronze.

« Cette collection est perdue pour l'instruction et la curiosité.

« Comment introduire le public dans un lieu aussi indécent, où aucun objet n'est garanti des atteintes de la maladresse et de l'infidélité ? » Et l'auteur du rapport ajoute qu'« un autre dépôt d'Antiques d'un poids et d'un volume plus considérables est placé par terre dans une petite salle humide et obscure au rez-de-chaussée ».

Inscriptions, autels, trépieds, urnes, figures divines, etc., l'ancien Cabinet et les objets qui étaient venus récemment s'y joindre, tout était entassé à la base et au sommet du vieux bâtiment de l'arcade Colbert et l'on se demandait ce qu'il en fallait faire, dans l'intérêt de la science et du pays.

« Depuis longtemps et surtout depuis la Révolution, dit toujours notre rapporteur de l'an III, les sciences et les arts sollicitent pour ce précieux dépôt un emplacement convenable, un établissement particulier sous le titre de *Muséum d'Antiquités*. Ce vœu est plus fortement exprimé aujourd'hui que la République est propriétaire d'un nombre considérable d'autres antiquités, médailles et pierres gravées. Il y en a aux ci-devant Petits-

Augustins[1], à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève[2], au garde-meuble, au Muséum du Louvre[3], aux ci-devant Cordeliers, dans les maisons de Nesle, de Nantouillet et autres maisons devenus *dépôts provisoires*[4]. »

Et il ajoute que l'« on n'aura heureusement que l'embarras du choix pour déterminer celle des maisons nationales qui pourrait être convertie en *Muséum des Antiquités*[5]. »

L'embarras était si réel qu'on ne sut pas choisir entre tant de locaux rendus disponibles par la loi sur les émigrés. Un projet de décret fut bien rédigé « pour transporter et réunir dans le Muséum ainsi fondé tous les monumens de l'antiquité déclarés propriétés nationales et susceptibles de transport, qui sont sous la sur-

1) Le « musée des monumens français » de Lenoir, alors en formation, a été ouvert au public le 15 fructidor an III (1er septembre 1795).

2) A la suite d'une tentative de vol chez Mongès, garde du Cabinet des médailles de Sainte-Geneviève, le département de Paris avait ordonné, le 7 mai 1793, que le médaillier de la ci-devant abbaye fut porté à la Bibliothèque nationale et nommé à cet effet le citoyen Jacques-Louis Vachard, administrateur du département, qui avait effectué ce transport le 13 du même mois. Mais les autres objets étaient restés dans l'ancien local et ne furent remis à Barthélemy le jeune, que le 9 ventôse an V (27 février 1797). Le bibliothécaire et garde du Cabinet des antiques et d'histoire naturelle, Viallon, n'envoya qu'un petit nombre d'objets ethnographiques de l'abbaye, et je ne trouve à mentionner dans son inventaire, au point de vue spécial où je suis ici placé, qu'une « petite tête d'africain en marbre noir » déposée dans la 6e armoire du côté du jardin, et une momie entière « grande comme nature » déposée, avec les jambes et les pieds d'une momie d'enfant, dans la 1re armoire du même côté, au fond de la salle. (Bibl. nat., Archiv. du cabinet des médailles. Ms.)

3) Le Muséum central des Arts, ouvert le 8 novembre 1793.

4) On trouve le « tableau des collections et dépôts à inventorier par la Commission des Arts », en tête des *Instructions sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui puissent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*. Ces instructions adoptées par le Comité d'instruction publique de la Convention, étaient rédigées par Dom Poirier, et forment une brochure in-4° de 88 pages, imprimée sans doute à l'Imprimerie nationale et aujourd'hui devenue très rare. C'est un document des plus intéressants et des plus remarquables.

5) « Le faux bourg Germain seul en contient plus de vingt, » parmi lesquelles le rapporteur distingue plus particulièrement la *maison de Salm, rue de Lille*, aujourd'hui la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur et le *Petit-Luxembourg*, alors occupé par la Commission d'instruction publique et devenu l'habitation du président du Sénat.

veillance de la Commission temporaire des arts ». Mais ce projet, où l'on n'abordait aucune des questions pratiques que soulève nécessairement la création d'un établissement de ce genre, ne fut l'objet d'aucune décision officielle, et les pièces d'archéologie et d'ethnographie, sur lesquelles on comptait pour remplir le nouveau Muséum, s'accumulèrent provisoirement dans les locaux de plus en plus encombrés de l'ancien Cabinet des médailles et de ses dépendances.

Barthélemy le jeune, que l'on distingue quelquefois de l'ancien, sous le nom de Barthélemy de Courçay[1], avait été chargé, avec Millin, le 4 brumaire an IV, de la conservation des médailles, des antiques et des pierres gravées de la bibliothèque, réorganisée sur des bases nouvelles par décret du 25 vendémiaire précédent (17 octobre 1795). Il était loin de partager les idées de Van Praet et de plusieurs de ses collègues sur la nécessité de restreindre l'étendue du dépôt que lui était confié[2] et il reprit activement, avec son nouveau collaborateur, l'œuvre qu'il avait seul entreprise dès l'an III[3]. Il lui semblait que pour « faire refleurir l'étude de l'antiquité » il fallait réunir le plus promptement possible, non seulement les monuments « qui peuvent conduire à l'explication des anciens auteurs », mais encore ceux qui aident « à la connaissance des mœurs et des usages des différents peuples »[4]. Il combinait ainsi dans ses projets l'étude du présent et celle du passé « afin d'offrir, sous un même point de vue, ce qui peut instruire

1) Le vieux Jean-Jacques Barthélemy, le célèbre auteur du *Jeune Anacharsis*, était mort le 30 août précédent. Il était garde du Cabinet depuis 1754.

2) Les bibliothécaires se plaignaient depuis longtemps du peu de place dont ils disposaient et de l'encombrement qui entravait tous les services. Villar avait proposé, dès l'an III, de *réduire l'établissement aux livres imprimés et aux manuscrits*. « En détachant de son sein les médailles et les estampes, il trouvera, disait-il, dans les places occupées par ces deux dépôts l'espace qui lui est rigoureusement nécessaire pour attendre l'époque où il sera possible de lui donner un nouveau local. » On pourra établir ce « monument digne de la plus belle portion des propriétés nationales », sur le terrain des ci-devant Grands-Augustins « ou sur celui de Notre-Dame, dont la démolition fournira une grande quantité de matériaux ! »

3) Voy. *Documents*, pièce n° VII.

4) Voy. *Documents*, pièce n° IV.

des mœurs et des usages des peuples éloignés par les temps et par les lieux ». L'ethnographie était appelée, on le voit, à contracter dès lors avec l'archéologie une alliance intime, qui ne s'est malheureusement accomplie que bien longtemps après la mort de celui qui en avait entrevu le premier les féconds résultats.

L'ethnographie était représentée, dès lors, assez largement dans le Muséum des Antiques. Aux collections anciennes énumérées plus haut étaient réunies, depuis quelques mois, celles du Stathouder, envoyées de Hollande [1].

L'armée française, sous la conduite de Pichegru, venait de s'emparer, en moins de deux mois, des Pays-Bas tout entiers, et le premier soin des Conventionnels qui accompagnaient les troupes avait été de publier une proclamation, dans laquelle ils déclaraient, entre autres choses, qu'ils respecteraient toutes les propriétés particulières, excepté celles du Stathouder qui venait de fuir abandonné de presque tout son peuple. Le Stathouder étant le seul ennemi de la République, ses propriétés étaient dues au vainqueur, en dédommagement des frais de la guerre.

L'une des conséquences de cette décision des représentants en mission avait été la confiscation des biens du prince d'Orange, et en particulier, des collections personnelles de toute espèce qu'il avait réunies dans ses diverses résidences.

André Thouin, ancien jardinier en chef du Jardin du Roi, devenu depuis un peu plus d'un an professeur-administrateur du Muséum d'Histoire naturelle, fut envoyé en Hollande à la tête d'une mission spéciale, composée du géologue Faujas de Saint-Fonds, du bibliothécaire Leblond et du dessinateur Dewailly, pour choisir tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt pour nos musées nationaux.

A la date du 5 floréal an III (24 avril 1795), il annonçait l'envoi d'un premier « assortiment » d'objets « de sciences, de beaux arts et des arts mechaniques » destinés en partie dans ses projets,

1) Le cabinet du Stathouder comprenait outre les *curiosités* dont il est ici question, une magnifique collection d'histoire naturelle, déposée vers le même temps au Muséum d'Histoire naturelle (Cf. *Magasin encyclopédique*, 1re année, t. II, p. 419, 1795).

aux musées départementaux que venait de créer la Convention, mais dont les meilleurs étaient déposés le 12 messidor suivant (31 mai 1795) à la Bibliothèque nationale. Seize caisses, remises par les citoyens Madaye et Mazade « commissaires nommés à cet effet par la Commission exécutive de l'Instruction publique » contenaient « des armes et divers ouvrages de l'art chez les Indiens ». Ces objets furent « transportés provisoirement » au Cabinet, où ils sont restés jusqu'à leur retour en Hollande, après les événements de 1815[1].

C'étaient, pour la plupart, des œuvres d'art d'origine chinoise, plusieurs grandes figures drapées « un jardin avec un petit pavillon dans lequel sont deux Chinois occupés à fumer », des vases en corne de rhinocéros travaillée, un échiquier en corail, etc., etc. C'étaient aussi des pièces d'orfèvrerie orientale, vases d'argent en filigrane, gobelet à pied d'argent ciselé, vase à parfum d'argent, trépied, etc., etc. Puis quelques objets d'Amérique, tels que « une paire de bottines blanches en peau brodée en verroteries, bleue, noire et blanche », ou bien encore « un vase de terre du Mexique »[2].

Tout cela, s'ajoutant à l'ancien fonds des Antiques et aux acquisitions récentes provenant des confiscations pratiquées chez les

1) Il n'est demeuré à Paris de cette partie des collections du Stathouder que d'insignifiants débris. Nous n'avons retrouvé non plus aucune trace des curiosités apportées du Piémont et probablement rendues aussi en 1815. Il se trouvait entre autres choses dans cet envoi « plusieurs momies d'enfants dont une très bien conservée, et couchée dans une caisse de bois d'acajou à couvert de glace » (Cointreau, *op. cit.*, p. 199); des costumes de différents pays et nommément « deux armures chinoises de vieux laque, ayant servi... à faire reconnaître l'authenticité de deux autres armures provenant de l'ancien garde-meuble et parfaitement semblables » ; enfin des « armes orientales, fruit d'une victoire remportée par Emmanuel, duc de Savoie, sur un général turc, qui portoit avec lui le *fetfa* ou diplôme du Grand Seigneur, qui le mettoit en fonction » ; le dit *fetfa* est renfermé dans une bourse de soie » (Cointreau, *op. cit.*, p. 203).

2) Il y avait bien aussi certaines choses de moindre valeur, que Thouin s'excusait fort d'avoir ajouté à son envoi, en faisant remarquer aux *dépositaires* de l'*assortiment*, qu'elles avaient été mises dans les caisses comme *remplissage*. Je trouve, par exemple, dans les inventaires sommaires qui sont restés, un « fragment de pipe », un « vase de corne et un réchaud » une, « bouteille de verre verd », une « espèce de boète à poudre en ivoire félée », etc. (Voy. *Documents*, pièce n° III.)

émigrés, aurait pu constituer un commencement de Musée ethnographique intéressant, si la place eût été suffisante dans les locaux de la Bibliothèque. Les dépôts formés par ordre du Comité de l'Instruction publique et en particulier ceux qui avaient été compris dans le *tableau des collections et dépôts à inventorier* sous la lettre *p* et la mention « *collections des émigrés et du ci-devant clergé* » commençaient à livrer leurs richesses.

Le 20 messidor an III (8 juillet 1795) le conservateur du Dépôt de la rue de Beaune, le citoyen Naigeon, envoyait à la Bibliothèque de nombreux objets d'archéologie et d'ethnographie, parmi lesquels se distinguaient quelques vases péruviens provenant du comte de la Billarderie d'Angeviller, qui les avait reçus de Joseph Dombey, au retour de la mission dont nous avons parlé plus haut. Le même envoi contenait des papiers chinois pris chez « l'émigré Marçan », un poignard indien « à poignée damasquinée en or, avec fourreau en velours jaune » trouvé chez les Brissac, etc. [1].

Le conservateur du Dépôt de la maison de Nesle adressait au Musée des Antiques le 5 thermidor et le 17 fructidor an V (23 juillet et 7 septembre 1797) d'autres pièces exotiques venant des émigrés d'Angeviller, de Belizard, de Brionne, Castries, Caumont-La-Force, d'Esclignac, Joly de Fleury, d'Harcourt, La Trémouille, de Liancourt, de Noailles, de Vaudemont, etc.

Tous ces grands seigneurs possédaient, dans leurs hôtels, des précieuses curiosités de l'Inde ou de la Chine, du Canada ou des Guyanes, grandes pièces sur socles, objets d'étagère ou de panoplies, rapportées le plus souvent par un membre de leur maison qui avait pris quelque part à l'administration ou à la défense des colonies.

On voyait, par exemple, chez les Vaudemont « deux figures chinoises, homme et femme, en terre vernissée, recouvertes de leur costume en soie; le tout sur deux piédestaux cannelés et

1) Les vases péruviens de d'Angeviller (Voyez *Documents*, pièce nº V) sont au Musée d'Ethnographie; le poignard est au Musée d'Artillerie, où il a été envoyé le 3 messidor an VI (21 juin 1797) sous le nom de *crick* ou *poignard japonais* (pour *javanais*).

dorés »; chez les d'Harcourt c'étaient « trois figures en bronze sur le même piédestal » qualifiées « dieux malabars »; chez les Castries, les Liancourt, des trophées de sabres, d'arcs, de carquois de flèches, etc.

Les mêmes envois de thermidor et fructidor an V comprenaient, une petite collection d'armes et d'ornements caraïbes et une corne sculptée de Chine, apportés de Chantilly, de nombreux objets du Canada provenant de l'émigré d'Esclignac, « un carton renfermant une parure de sauvage d'Amérique » ayant appartenu à l'émigré Joly de Fleury[1], diverses antiquités du Pérou prises chez le comte d'Angeviller ou le duc de Noailles.

Dans le luxueux hôtel du duc de Brissac, gouverneur de Paris et capitaine-colonel des Cent-Suisses, massacré à Versailles en 1792, les commissaires spéciaux avaient recueilli des armes d'Orient, bouclier chinois, *cris* malais à manche damasquiné d'or, sabres, carquois et flèches, déposées entre les mains de Barthélemy et Millin le 17 fructidor an V (3 septembre 1797). On avait trouvé chez le comte d'Orsay « deux figures chinoises de grandeur naturelle, assises sur des fauteuils rouges devant une table, le tout de laque ». La table était « garnie de tasses et autres objets d'usage » et les figures étaient « vètues d'étoffes à la manière du pays ». Le tout monté « sur une estrade de bois de chêne peint en noir » fut transporté du dépôt de la rue de Beaune au Cabinet, le 18 nivôse an VI (7 janvier 1798), ainsi qu' « une pipe turque de cuivre, ayant la forme d'un balustre avec tous ses tuyaux, un tabouret turc à vis, garni en maroquin rouge porté sur trois pieds, deux plattes longes, garnies de cuivre, sur maroquin rouge et vert, deux tetiers également garnis, une fonte de pistolet, un caveçon, un bonnet turc verd et deux pantouffles en maroquin jaune, le tout enfermé dans une boîte en bois ».

Il y avait, dans le même envoi, « un poignard indien en forme de flamme avec son fourreau et dix figures chinoises découppées, vêtues d'étoffes en or du pays, dans une boîte de bois » provenant

1) « Cette parure est de plumes et composée de quatorze pièces, manque le dossier, plus un tablier en verroterie à l'usage d'une femme indienne. » Il s'agit manifestement ici d'ornements de Galibis ou de Roucouyennes.

du « condamné Bevy » ; un panier « fait en cordes et garni de coquilles, ouvrage des Indiens », pris chez un émigré désigné par les initiales G. P. ; une cuiller d'ambre mutilée et une « nacelle de sauvage venant de la Chine » trouvées chez l'« émigré Noailles-Mouchy »; enfin un modèle de pirogue « fait en clous de girofle par un sauvage des îles Moluques, venant du Cabinet de Bomare, sous sa case de verre ». Ce dernier objet avait été confisqué à Chantilly, où le prince de Condé avait fait installer la célèbre collection du naturaliste Valmont de Bomare, qu'il avait acquise en 1787[1].

La pirogue en clous de girofle des Moluques est au Musée d'Ethnographie, où elle a été portée « sous sa case de verre » au commencement de 1880. Notre établissement possède aussi les deux fauteuils rouges et la table de laque du comte d'Orsay, mais les tasses et les autres « objets d'usage » ont disparu, avec les deux personnages « vêtus à la manière du pays » dont il est resté quelques vestiges à peine.

Les dieux malabars de d'Harcourt, les chinoiseries de Vaudemont et de Noailles, les choses américaines de d'Angeviller ou de d'Esclignac, etc., etc., ont traversé, sans trop d'altérations, le siècle qui nous sépare de leur confiscation. Mais il manque depuis longtemps au Cabinet un certain nombre des vieux objets amassés dans ses magasins de 1795 à 1798. A plusieurs reprises en effet des pièces plus ou moins importantes ont été distraites, par ordre supérieur, du Dépôt qui les avait d'abord reçues.

La momie, un instant célèbre, envoyée de Sinzig par « le Commissaire des arts en Allemagne » fut placée au Muséum d'Histoire naturelle, lorsqu'on eut reconnu que ce n'était qu'un cadavre dont la conservation était due à des phénomèmes naturels[2]. Dès le 3 messidor an VI (21 juin 1798), un certain nombre d'armes de la Bibliothèque prenaient le chemin du Dépôt d'Artillerie où se

1) Je trouve ce renseignement dans une note manuscrite, de l'époque placée au bas d'un catalogue, également manuscrit se rapportant à une partie de la collection Bomare et conservé à la bibliothèque du Muséum d'Histoire naturelle.

2) Cf. *Magas. encycl.*, 3e année, t. II, p. 231 (1797).

constituait le Musée du même nom devenu aujourd'hui le plus riche de toute l'Europe[1].

En revanche, le Musée d'Ethnographie a reçu de la Bibliothèque nationale, en 1880, la collection encore presque complète de Bertin, venue du Dépôt de la maison de Nesle, à la date du 3 septembre 1796 (17 fructidor an V).

Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, qui avait rassemblé ces objets, avait été lieutenant-général de police, contrôleur général des finances, puis tour à tour ministre d'État et ministre par *interim* des affaires étrangères, et s'était acquis, dans ces diverses fonctions, une durable renommée par les encouragements qu'il avait donnés aux lettres et aux sciences[2]. Bertin était notamment en correspondance régulière avec le P. Amiot, et plusieurs autres jésuites de Chine[3], et veillait à faire imprimer dans les *Mémoires concernant les Chinois* les dissertations les plus intéressantes, envoyées par le savant missionnaire. Avec ses lettres dont la plus ancienne remonte à 1766, le P. Amiot, faisait parvenir à

1) L'ancien musée avait été pillé, lors de l'envahissement de l'Arsenal, le 14 juillet 1789. Un arrêté du 9 thermidor an III (27 juillet 1795), constituant le Comité d'Artillerie, ordonna le transport à Saint-Thomas d'Aquin de toutes les pièces d'armures, armes, etc. provisoirement rassemblées dans une salle des Feuillants et qui devinrent le noyau du musée actuel.

Le 3 messidor an VI, on envoyait du Musée des Antiques au Dépôt d'Artillerie, rue Dominique, maison des ci-devant Jacobins, un certain nombre d'armes orientales, et notamment un sabre persan, pris à Chantilly, le *cris* à manche damasquiné d'or trouvé chez le duc de Brissac, un bouclier chinois de même provenance et diverses autres pièces du Cabinet de Sainte-Geneviève et de la collection d'Esclignac. Cet envoi, que je mentionne à titre d'exemple, ne fut certainement pas le seul. Ainsi Cointreau dit que « en thermidor an VI, on enleva du secrétariat de la Bibliothèque nationale diverses armes à l'usage de nos anciens chevaliers, pour les transporter rue Saint-Dominique, maison qu'occupaient les Jacobins et servant aujourd'hui au Dépôt de l'Artillerie, confié à la garde du C^en^ Regnier. »

2) « Ce fut lui, dit la *Grande Encyclopédie*, qui fonda le *Cabinet des Chartes* : il favorisa l'établissement de nombreuses écoles d'agriculture, contribua à la fondation de l'École vétérinaire de Lyon, la plus ancienne de France, et assura le développement de la manufacture de Sèvres, qui venait d'être fondée lors de son arrivée aux affaires. »

3) Cf. H. Cordier, *Bibliotheca Sinica*, t. I, col. 501-505. — Les lettres du P. Amiot à Bertin forment à la Bibliothèque de l'Institut un recueil de 3 volumes in-fol.

Bertin de curieux objets de toutes sortes, livres et dessins, instruments de musique, d'astronomie, etc., etc., qui avaient fini par former un petit cabinet tout à fait remarquable.

Accusé d'avoir pris une part activé au *Pacte de famine*, menacé dans sa vie et dans ses biens, l'ancien ministre de Louis XV avait dû fuir à l'étranger où il était mort tristement dans le cours de 1793. Ses collections confisquées, en vertu de la loi sur les émigrés, venaient, en 1796, enrichir les diverses sections de la Bibliothèque nationale. Les livres et les dessins chinois furent déposés dans les départements des Imprimés et des Manuscrits, et les objets d'ethnographie envoyés au Cabinet des Antiques, où ils sont restés dans la salle du haut, jusqu'à leur entrée au Musée du Trocadéro. Ces objets ont fourni en 1811 et 1813, à Breton, les matériaux d'une publication fort intéressante en six volumes n-18, intitulée *La Chine en miniature*, dont j'ai pu examiner un joli exemplaire en couleur dans la riche bibliothèque de mon ami, M. Henri Cordier[1]. Les cent deux planches qui accompagnent l'ouvrage sont malheureusement gravées à trop petite échelle pour qu'il soit possible d'identifier aucune des reproductions qu'elles donnent avec les originaux de notre collection dont Breton assure les avoir tirées[2].

Ces pièces originales dont on trouvera la liste à la suite de

1) Voici le titre exact de l'ouvrage : *La Chine en miniature, ou Choix de costumes, arts et métiers de cet empire, représentés par 74 gravures, la plupart d'après les originaux inédits du Cabinet de feu M. Bertin, ministre*; *accompagnés de notices explicatives, historiques et littéraires*, par M. Breton, auteur de la Bibliothèque géographique, etc. Paris, Nepveu, 1811, 4 vol. in-18. — *La Chine en miniature, ou Choix de costumes, arts et métiers de cet empire, représentés par 28 gravures, la plupart d'après les originaux inédits du Cabinet de feu M. Bertin, ministre; accompagnés de notices explicatives, historiques et littéraires, tirées en partie de la Correspondance non imprimée des Missionnaires avec le Ministre*, par M. Breton, auteur de la Bibliothèque géographique, etc. Paris, Nepveu, 1812, 2 vol. in-18. — Cette continuation, dit M. Cordier, (*Bibli. Sin.*, col. 46) auquel j'emprunte ces renseignements bibliographiques, forme un ouvrage indépendant et un grand nombre des exemplaires ont été tirés avec le titre de *Coup d'œil sur la Chine*, etc., 1812, 2 vol. in-18.

2) On retrouverait peut-être l'origine détaillée d'une partie des pièces du P. Amiot, en dépouillant à la Bibliothèque de l'Institut les trois volumes de sa correspondance manuscrite avec Bertin. C'est un travail de longue haleine, que

ce travail[1], présentent généralement autant d'intérêt pour l'art que pour la science. Les connaisseurs s'accordent à admirer les ivoires finement ciselés, les bambous découpés avec une adresse charmante, les pierres dures sculptées à merveille et les broderies délicatement ouvrées, qui donnent une si haute idée des arts industriels de la Chine au dernier siècle. Ajoutons qu'il est fort rare de rencontrer parmi les innombrables objets que l'on importe aujourd'hui du Céleste Empire des spécimens comparables à ceux dont la confiscation de la collection Bertin enrichissait le Musée des Antiques en 1796[2].

Ce n'étaient pas seulement les collections des émigrés, qui venaient augmenter le Musée de Barthélemy. Des dons importants y étaient envoyés par des établissements publics et même par de simples amateurs.

Le Muséum d'Histoire naturelle se distingua particulièrement par son empressement à favoriser la nouvelle entreprise scientifique.

Il s'était accumulé au Jardin du Roi, après la mort de Tournefort[3], un assez grand nombre d'objets rapportés des Indes, du

je me propose d'entreprendre plus tard ; je me contente, pour le présent, du catalogue manuscrit, que M. Chabouillet a bien voulu me mettre en mains et que je reproduis plus loin.

1) Voyez *Documents*, pièce n° XI.

2) Le goût des chinoiseries, très développé en France au XVIIIe siècle, s'est manifesté dans notre pays dès le commencement du XVIe. Dans l'inventaire de la collection de Florimond Robertet, par sa veuve, Michelle Gaillard de Longjumeau en 1532, on voit figurer à côté des poteries de « terre sigelée de Turquie », les « belles porcelaines des premières qui soient venues en France depuis que les Europeans vont à la Chine, lesquelles sout d'un blanc si net et si bien meslangé de toutes sortes de petites peintures ». Peiresc, Le Nôtre, le duc de Richelieu et quelques autres furent plus tard des amateurs éclairés des choses de l'Extrême-Orient. (Cf. E. Bonnaffé, *Les collectionneurs de l'ancienne France*, p. 23-75. — Id., *Recherches sur les collections de Richelieu*, Paris, 1883, in-8, p. 76.)

3) « Il (Tournefort) ramassoit aussi des habillemens, des armes, des instrumens de Nations éloignées, autres sortes de curiositez, qui quoyqu'elles ne soient pas sorties immédiatement des mains de la Nature, ne laissent pas de devenir philosophiques, pour qui sait philosopher. De tout cela ensemble il s'étoit fait un cabinet superbe pour un particulier, et fameux dans Paris ; les curieux l'estimoient à 45 ou 50,000 livres. » (Fontenelle, *Éloge de Tournefort*.)

Sénégal, de l'Amérique par des employés civils ou militaires au service de l'État ou des Compagnies commerciales.

Cette collection, léguée par son illustre possesseur[1], ornait les travées du plafond et les dessus d'armoires de la principale galerie du Cabinet du Roi[2].

L'exiguïté des locaux affectés aux collections d'histoire naturelle proprement dite, faisait désirer à l'administration du nouveau Muséum, récemment transformé, que toutes ces *curiosités*, auxquelles Buffon s'était intéressé, trouvassent ailleurs un emploi utile. Aussi les démarches de Barthélemy pour en obtenir le transport à la Bibliothèque furent-elles accueillies avec une telle faveur, que l'on n'attendit même pas les ordres ministériels qui devaient sanctionner ce transfert. L'opération, votée

1) Tournefort avait laissé par testament son cabinet de curiosités au Roi pour l'usage des savants.

2) Voici en quels termes l'abbé Expilly décrivait cette galerie en 1768 (*Dict. des Gaules et de la France*, v° *Paris*, T. V, p. 464-465) : « La salle qui précède la galerie d'histoire naturelle est ornée de belles armoires, qui renferment particulièrement des pièces d'anatomie. Le milieu est occupé par un grand bureau qui offre un parterre élégant de coquilles choisies.

« On entre dans une superbe galerie, dont les travées du plafond sont chargées de *toutes sortes d'armes, d'équipages et d'habillements de sauvages*, de fruits des Indes, de reptiles, quadrupèdes, animaux amphybies, poissons, serpens, etc. Le pourtour des murs est garni avec autant d'ordre et de propreté que de magnificence, de tout ce que les trois règnes ont de plus précieux en animaux, métaux, sels, pierres, talcs, coquillages, bezoards, sucs, gommes, etc., le tout dans des phioles et des bocaux artistement placés sur les gradins de grandes armoires avec des studioles au bas qui contiennent toutes sortes de fossiles, toutes les classes de pierres fines, topases, jaspes, agathes, jades, cornalines, pierres de Florence, cailloux d'Égypte et autres, marbres, albâtres, crystaux, etc. Puis viennent les animaux crustacés, les poissons desséchés, etc. D'autres armoires sont remplies de bois, fruits et graines etrangères, avec leurs studioles de mines et de pétrifications, d'insectes et de fragmens d'animaux. Ces armoires, au nombre de vingt-deux, sont toutes surmontées et couronnées, les unes d'*habillemens et de plumages des Indiens*, les autres de diverses productions marines, madrepores et grosses coquilles, d'autres de quadrupedes, d'oiseaux, de serpens et de poissons ; d'autres encore de bois de cerf, de daim, d'élan, etc. Enfin, à côté de cette grande et magnifique galerie, est un cabinet dont les tablettes du contour présentent une belle suite d'animaux étrangers, bien conservés dans la liqueur. » On pourroit appeler le Cabinet du Roi, dit en terminant Expilly, « le trésor de la nature et le triomphe du bon goût. »

le 14 messidor an V (2 juillet 1796) et autorisée officiellement le 22 vendémiaire suivant (13 octobre), était terminée depuis près d'un mois déjà. Invité le 15 messidor (3 juillet) à venir dresser un état des objets qui lui étaient concédés, Barthélemy s'était empressé de faire enlever le tout le 21 juillet et le 16 septembre[1].

La collection, ainsi transportée dans le Musée en formation, se composait de cent cinquante et quelques objets, dont nous avons transcrit plus loin la liste[2]. Une partie de ces objets venait de Tournefort[3], qui les tenait de provenances fort diverses; d'autres avaient été rapportés par La Galissonnière, à son retour de son gouvernement du Canada. Le catalogue attribue notamment à ce célèbre marin le don d'une très curieuse coiffure de chef Peau-Rouge, qui occupe aujourd'hui une place d'honneur dans la grande vitrine du Musée d'Ethnographie, consacré à l'ethnographie des États-Unis.

Quelques pièces viennent peut-être de Frézier, ou encore de La Condamine et de ses compagnons[4], de Grandpré ou de Pommegorge, de Barrère, de Querhoënt ou de quelque autre des correspondants de Buffon. Il en est une (n° 44 du premier inventaire), dont l'origine hawaienne permet de supposer qu'elle a été recueillie au cours du troisième voyage de Cook[5]. Mais le Jardin

1) Cointreau rappelle dans son *Histoire abrégée du Cabinet des médailles*, la part qu'il prit à cette opération. « Je fus chercher, dit-il, au Muséum d'Histoire naturelle des caisses renfermant des idoles adorées chez les sauvages, des armes et des meubles usités par eux, entre autres une espèce de cuirasse couverte d'une peau de pangolin. J'en apportai aussi une momie, quelques antiquités égyptiennes, et une tête de momie encore remplie du bitume qui avoit servi à son embaumement. » (Cointreau, *op. cit.*, p. 43.) — Voy. *Documents*, pièces nos VII, VIII, IX.

2) Voy. *Documents*, pièces n° X et XII.

3) J'ai déjà dit que la collection de cet illustre naturaliste voyageur avait été laissée au Jardin du Roi. Je crois pouvoir lui attribuer diverses pièces, notamment de Guyane, ayant encore des étiquettes sur gros papier encadrées d'un décor vermillon, tracé au patron. L'étiquette est à la main, d'une grosse écriture restée assez visible.

4) M. Bureau a depuis retrouvé au Muséum et envoyé au Trocadéro un épi de maïs sculpté en pierre provenant de Joseph de Jussieu.

5) Cette idole « en espèce de jonc, recouverte jadis de plumes avec des yeux de nacre et des dents de cétacés », est identique à plusieurs de celles que le

du Roi n'avait rien reçu de Bougainville, dont les Genovéfains détenaient, au moment de la Révolution, les collections ethnographiques tout entières. Quelques objets seulement, de la Terre de Feu et des îles Salomon, furent livrés à Barthélemy pour ses panoplies et sont encore conservés aujourd'hui au Musée du Trocadéro[1].

En même temps que le Muséum se dépouillait au profit de la collection organisée par Barthélemy de Courçay, des particuliers généreux y apportaient de petites séries d'objets, quelquefois fort précieuses pour la science. Telle est la collection du citoyen Gauthier dont nous avons retrouvé un inventaire détaillé, portant la signature du propriétaire. Cette collection formée très probablement à la Guyane française, chez les Roucouyennes du Maroni, fut donnée à l'État par Gauthier, le 5 messidor an V (23 juin 1796). Elle comprenait deux magnifiques costumes, l'un d'homme, l'autre de femme, et toute une série d'armes et d'ustensiles variés, au nombre de plus de cent. Conservées au Cabinet des Médailles dans de bonnes conditions, pendant plus de quatre-vingts ans, ces pièces me sont parvenues à peu près intactes pour la plupart, et j'ai pu, en les exposant à côté de choses similaires de fabrication actuelle, donner aux visiteurs du Musée d'Ethnographie l'impression très frappante de l'immobilité complète des arts et des industries des Indiens. Les ouvrages de plumes, tours de têtes, plastrons, bracelets, genouillères, etc. du XVIII[e] siècle sont absolument identiques à ceux de nos jours, et pour les ornements de verroteries, on constate plutôt un recul chez les brodeuses modernes, qui sont bien loin (à en juger du moins par les collec-

peintre F. Davies, compagnon de Cook, a copiées d'après nature dans la pl. XLII du grand album d'aquarelles, qui appartient aujourd'hui à M[me] Brassey. (Cf. E.-T. Hamy, *Catalogue descriptif et méthodique de l'Exposition organisée par la Société de géographie à l'occasion du centenaire de la mort de Cook. Bull. Soc. de géog.*, mai 1879, p. 457).

1) Il reste encore maintenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (nous y reviendrons plus loin) un certain nombre de pièces venant des Genovéfains. Il pourrait se faire que dans le nombre il se rencontrât d'autres restes de l'expédition Bougainville.

tions de Crevaux et de M. Coudreau) d'égaler en adresse et en bon goût leurs devancières du dernier siècle.

Barthélemy avait fait d'une partie de ces pièces de la collection Gauthier des panoplies appendues « sur une des portes d'entrée du Cabinet » où l'on voyait aussi divers objets d'Otaïti (Taïti) et d'Owihee (Hawaii)[1].

« Les armes offensives et défensives, telles que boucliers, arcs, carquois, flèches, sabres, crics, ceintures, poignards, sceptres, javelots, etc... d'usage en Perse, en Tartarie, au Japon et chez d'autres peuples de l'Asie », étaient suspendues « dans les embrasures des fenêtres ».

Le Musée d'Ethnographie naissant offrait ainsi, à l'imitation du Cabinet des Antiques dont il formait une annexe, un commencement de *classification géographique*. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que l'exemple donné par Barthélemy a été presque partout suivi à l'étranger et en France[2] et que la plupart des grands musées ethnographiques actuels sont classés, comme 'était, en 1799, le petit Cabinet de la rue de la Loi.

1) « Les *boutons*, les *panarés*, les *matoutous*, les *pagaras*, les *crawachi*, les *quéyous*, les *pariparas*, les *taooités*, les *tenarés* et autres objets à l'usage des habitans de la Guiane françoise et hollandoise, et des îles d'Otaïti et d'Owhihee, appendus jadis sur une des portes d'entrée du Cabinet, avoient été cédés à la nation par le citoyen Gautier. » (Cointreau, *loc. cit.*)

Toutes ces pièces ne venaient pas de Gauthier, ainsi que le donnerait à croire le texte de Cointreau. Buffon parle en effet, quelque part, dans son *Histoire naturelle de l'homme* (chapitre des *Insulaires de la mer du Sud*) d'une *toilette entière d'une femme d'Otahiti* qu' « on peut voir au Cabinet du Roi ». Ce costume n'aurait-il pas été présenté par Bougainville à Louis XVI?

2) On verra plus loin que c'est sur ces mêmes bases que Zédé, Lebas, puis Morel-Fatio, ont classé l'ethnographie au Louvre; l'ordre géographique est encore suivi au Trocadéro.

CHAPITRE IV

Mort de Barthélemy. — Son œuvre est abandonnée. — Création d'un dépôt de géographie à la Bibliothèque. — Efforts de Jomard en faveur d'un musée géo-ethnographique. — Débuts du Musée de Marine. — Lamare-Picquot et ses collections. — Constitution d'une commission qui propose la fondation d'un établissement spécial à la Bibliothèque. — Revendications de la Marine. — Le Conservatoire de la Bibliothèque repousse les conclusions de la commission du Musée d'Ethnographie. — Création d'une section ethnographique au Musée de Marine.

André Barthélemy de Courçay avait à peine terminé la mise en place des collections du Cabinet réorganisé par ses soins, qu'il succombait, frappé d'une attaque d'apoplexie au milieu des trésors si péniblement rassemblés (9 brumaire an VIII, 31 octobre 1799)[1]. Cette mort subite arrêta tout net le développement de l'entreprise scientifique à laquelle le persévérant conservateur consacrait le reste de ses forces, et la collection à la fois ethnographique et archéologique, dont il avait entrevu la haute portée scientifique, fut bien vite oubliée malgré sa réelle valeur. On l'ignorait si bien déjà, dans les hautes sphères administratives, que, lorsque l'intervention de sir J. Banks eut fait rendre à la France les caisses de Labillardière[2] aucun des objets qu'elles contenaient ne vint au Musée des Antiques[3]. Et quand, plusieurs années après, les navires de Baudin rentrèrent à Cherbourg avec les immenses

1) Voy. dans le *Magasin encyclopédique* (Ve année, 1799, t. IV, p. 213-214) la notice nécrologique que son collègue et ami, A.-L. Millin, lui a consacrée.

2) M. le docteur Bonnet a retrouvé tout un dossier de pièces manuscrites relatives à cette restitution. Il est question de « beaucoup d'objets à l'usage des habitants des mers du Sud » dans l'inventaire général envoyé par Labillardière à Charretié « commissaire du Directoire exécutif pour le cartel d'échange des prisonniers français ».

3) Ces objets ont passé entre les mains de B. Delessert, acquéreur de l'herbier de Labillardière. Il les a légués à la ville du Havre, où ils ornent aujourd'hui l'escalier et les vestibules de la Bibliothèque. Je les y ai reconnus, grâce à certaines provenances toutes spéciales. Le Musée de Marine du Louvre possède un seul objet de Labillardière ; c'est un sac en *ficus* de la Nouvelle-Hollande.

collections formées par Péron, Lesueur et leurs compagnons d'étude, les pièces, si particulièrement intéressantes, recueillies par nos voyageurs en Australie, à Van Diémen, etc., furent déposées à la Malmaison[1].

L'expédition d'Égypte ne procura que quelques instruments de musique[2]; le voyage de Cailliaud ajouta, il est vrai, un petit nombre de pièces variées des tribus de Nubie et de Sennaar[3]. Puis les choses restèrent en l'état à la Bibliothèque, jusque vers la fin de la Restauration.

C'est en 1828 seulement que la création, au profit d'Edme Jomard[4] d'une conservation de *dépôt de géographie*, comprenant, entre autres les *objets et instruments divers produits par les voyages scientifiques*[5], vint remettre à l'ordre du jour les idées qu'avait préconisées André Barthélemy.

1) Je ne connais qu'une seule chose de la collection ethnographique de Péron et Lesueur, qui ait été sauvée. C'est une flûte en bambou, que j'ai vue au Havre entre les mains de M. Berryer, beau-neveu de Lesueur; elle a dû être offerte depuis lors au Musée d'Histoire naturelle de la ville. Toutes les autres pièces et notamment celles qui sont figurées dans les planches XIII et XXII de l'*Atlas historique* du *Voyage aux Terres Australes* ont disparu, probablement en 1814. C'est une perte irréparable pour nos études : la collection Péron et Lesueur était, en effet, *la seule* qui pût donner une idée juste de l'ethnographie des Tasmaniens aujourd'hui complètement détruits.

2) On verra plus loin (*Documents*, pièce n° LXVIII) que c'est la vue d'un de ces instruments qui détermina la vocation ethnographique de Jomard, dont il sera beaucoup question dans la suite de ce travail. C'était la *lyre des Nubiens* « la même qu'on a découvert depuis lors dans la Haute-Éthiopie, la lyre à cinq cordes, dont le corps sonore est la carapace d'une tortue. « Voilà donc, me disais-je, la lyre de Mercure, retrouvée bien loin du théâtre de la mythologie grecque. Je commençai dès lors une collection, dont je sentais l'utilité pour l'étude de l'homme et de ses diverses races..... »

3) Les objets de la collection Cailliaud sont figurés sur les planches LVI et LVII du t. II de l'*Atlas* du *Voyage à Méroé, au fleuve Blanc au delà de Faz'ogl*, etc. Paris, 1823, in-fol.

Les armes sont allées depuis au Musée d'Artillerie, presque toutes les autres pièces sont au Musée du Trocadéro.

4) Edme-François Jomard, né à Versailles le 17 novembre 1779, ingénieur géographe de l'expédition d'Égypte, plus tard commissaire du gouvernement pour la publication du grand ouvrage sur cette contrée, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France.

5) Voy. *Documents*, pièce n° XIV.

Dès 1818, Jomard, chargé, par une Commission de l'Institut, d'un rapport au Ministre de l'Intérieur sur une collection faite au Caire par un consul de France, M. Thédenat du Vent, avait proposé de former, à l'aide des séries d'objets divers d'Égypte, de Nubie et d'Abyssinie, envoyées avec les antiquités, et les pièces d'histoire naturelle, *le noyau d'une collection spéciale, consacrée à cette troisième espèce d'objets rapportés des voyages lointains*[1].

C'était méconnaître les efforts de Barthélemy, dont la collection était pourtant toujours à la Bibliothèque royale, mais c'était en même temps proclamer solennellement, devant le premier corps savant de France, l'utilité de sa tentative oubliée. Se mêlait-il dès lors, au zèle scientifique de Jomard, des préoccupations personnelles? songeait-il, à ce moment, qu'il pourrait devenir le conservateur de l'établissement dont il provoquait la création? Quoi qu'il en soit, le projet échoua, le cabinet Thédenat fut vendu aux enchères et dispersé[2].

A peine Jomard a-t-il reçu de Dacier, le 3 avril 1828, son investiture de conservateur à la Bibliothèque du Roi, qu'il va s'efforcer d'attirer dans la sphère de son action administrative le Musée ethnographique dont l'Institut avait approuvé dix ans plus tôt la fondation.

1) Le rapport de Jomard sur la collection Thédenat du Vent ne s'est retrouvé ni à l'Institut ni aux Archives nationales. Il n'en existe qu'un résumé, publié par Jomard lui-même dans le *Bulletin de la Société de géographie* pour 1836.

On y lit (page 93) que « le consul au Caire, M. Thédenat du Vent, ayant envoyé, en 1818, une collection assez considérable, une Commission de l'Institut fut chargée par le Ministre de l'Intérieur de lui faire un rapport sur le projet d'acquisition : M. Georges Cuvier était l'un de ses membres, M. Jomard en fut le rapporteur. La Commission conclut à ce que les objets d'*antiquité* fussent achetés pour le Cabinet des Antiques, et les pièces d'*histoire naturelle* pour le Muséum du Jardin du Roi ; quant aux objets divers, venant de l'intérieur de l'Égypte, de la Nubie et de l'Abyssinie, savoir : les instruments, les outils, les armes, les armures, les vêtements, les ustensiles, les vases et objets domestiques, aucun établissement n'existant pour les recueillir, la Commission, sur la proposition de son rapporteur, émit le vœu qu'on en formât le noyau d'une *collection spéciale*, consacrée à cette troisième espèce d'objets rapportés des voyages lointains. Le rapport en fait voir l'utilité scientifique et toute l'importance ».

2) M. l'abbé Thédenat, neveu du consul du Caire, a bien voulu me communiquer le catalogue de cette vente qui ne comprend que des objets d'archéologie.

Les termes de l'ordonnance prêtent à des ambiguïtés qui peuvent servir les desseins du nouveau conservateur, et il ne se fait pas faute d'en tirer parti au profit de ses projets. Dès le 16 mai 1828, il insère au *Moniteur* un article où il montre, entre autres choses, que rassembler dans le *dépôt de géographie* de la Bibliothèque « les collections d'instruments, d'armes et de costumes propres à donner une idée des mœurs et des usages ou du degré de civilisation des peuples, serait ajouter un nouveau degré d'intérêt à l'établissement »[1]. Et le 15 janvier 1830 il entreprend, auprès des pouvoirs publics, une campagne en faveur de ses idées qui va durer trente-deux années et ne se terminera qu'avec sa mort[2].

Ce qu'il veut, ce qu'il sollicite avec une persévérance véritablement remarquable, ce n'est pas tant la création u'une institution quelconque, où la science qu'il aime serait largement pourvue, que la constitution, sous son autorité directe, dans l'établissement où il a déjà des fonctions, d'un cabinet spécial, plus ou moins restreint, dont il pourra régler les destinées suivant ses convenances personnelles. Les questions d'argent sont d'ailleurs toutes secondaires à ses yeux; nous le verrons même plus tard acquérir de ses deniers des collections assez coûteuses, destinées à favoriser l'établissement nouveau, s'il est établi conformément à ses vues. Mais pour bénéficier des largesses de Jomard, le Musée devra être rattaché au *dépôt de géographie* dont il a la garde : toute autre entreprise, si bien engagée qu'elle puisse être, sera forcément condamnée, sans être même examinée.

Ainsi, tandis que Jomard cherche à intéresser à son ébauche de Musée *géo-ethnographique* (le néologisme est de lui), quelques correspondants étrangers et français[3], le Ministère de la Marine, qui s'est lentement enrichi d'un certain nombre d'objets rapportés des contrées lointaines par ses voyageurs, songe à utiliser des matériaux précieux pour l'étude des civilisations primitives. Loin de venir en aide à une tentative qui offre certaines chances de succès et peut servir efficacement les intérêts de la science, Jomard

1) Voy. *Documents*, pièce n° XVI.
2) Voy. *Documents*, pièce n° XVIII, etc.
3) Voy. *Documents*, pièces n°s XVIII à XX.

paraîtra l'ignorer[1], et il faudra que le baron de Férussac lui rappelle, non sans quelque amertume[2], dans une petite brochure imprimée tout exprès, l'histoire de la fondation du Musée Dauphin et de ses premiers accroissements.

C'est le 15 janvier 1828, que le *Moniteur universel* avait fait connaître la décision prise par le Roi de créer dans le palais du Louvre un Musée naval qui « porterait le nom de son auguste fils, M. le Dauphin, amiral de France ». Le projet, présenté par M. de Chabrol, ministre de la Marine, sur la proposition du ministre de la Maison du Roi, le duc de Doudeauville, comprenait tout à la fois un Musée de Marine et un Musée d'Ethnographie. C'était Férussac qui avait eu l'honneur de proposer cette dernière création et avait rédigé à la demande du vicomte de Larochefoucauld le projet de rapport spécial[3] adressé à Charles X. Il était donc mieux placé que personne, pour esquisser les débuts du jeune Musée, qui lui devait en partie l'existence.

Son petit mémoire nous apprend que par les ordres de MM. de Doudeauville et de Larochefoucauld, « une foule d'objets précieux » étaient dès lors réunis au Louvre, « *place naturelle de cet établissement* », et mis provisoirement sous la direction de M. Zédé; que des instructions avaient été données à divers voyageurs, et en particulier, à Dumont d'Urville et à d'Orbigny lors de leur départ de France; que des achats avaient été faits à plusieurs reprises pour le nouvel établissement; enfin que certaines collections privées, celle de l'auteur en particulier, avaient été généreusement offertes.

L'examen des registres du temps[4], conservés au Musée de Marine actuel, permet de préciser les faits indiqués un peu vaguement par Férussac. Les objets envoyés par la Maison du Roi sont au nombre de plus de cent vingt, et ont fait partie en majorité

1) Voy. *Documents*, pièce n° XXIV.
2) Voy. *Documents*, pièce n° XXV.
3) Voy. *Documents*, pièce n° XXV *in fine*.
4) Je dois à M. l'amiral Paris, conservateur actuel du Musée de marine, la communication de ces documents si intéressants pour l'histoire des études ethnographiques en France.

du célèbre cabinet Denon; les autres, généralement océaniens, viennent de l'*Uranie* ou de la *Coquille*. Le port de Rochefort a livré 71 pièces, les unes ayant pour la marine une utilité pratique, cordages d'*abaca* ou de bambou, fibres d'ananas du Loango et de pitte de l'Amérique du Sud; les autres d'intérêt exclusivement ethnographique, vases à *maté* du Chili, pipes du Sénégal, parasols du Malabar ou de la Chine, écrans de l'Inde, raquettes du Canada, etc.

L'École de santé de Brest, la Direction des colonies, etc., sont représentées par d'autres collections encore, au milieu desquelles on remarque principalement une série sénégambienne de 210 pièces au moins.

Le dessinateur Dubois a acquis de plusieurs côtés et notamment à la vente d'Hauterive des pièces rares des Marquises, de Kodiak, etc. Férussac a déposé 21 objets curieux, de Oualan et de Waigiou, de Taïti et de la Nouvelle-Zélande, qu'il tenait de Freycinet et de Duperrey. Dillon a remis une cinquantaine d'objets recueillis pendant qu'il cherchait les traces de Lapérouse. Enfin les officiers et médecins, ingénieurs et commissaires de la marine royale auxquels on avait fait appel, ont répondu par l'envoi de nombreuses pièces isolées, dont quelques unes possèdent un fort grand prix, comme le casque hawaiien en plumes rouges et jaunes donné par Le Goaran, ou le magnifique costume sioux offert par Zédé.

Tout cela est encore fort en désordre, mais constitue cependant un premier fonds très respectable, que le retour de Dumont d'Urville (25 mars 1829) va bien enrichir. L'illustre navigateur rapporte en effet au Musée Dauphin plus de deux cents objets choisis entre les plus intéressants de l'Océanie, et en particulier des terres des Papous et des îles Viti, de la Nouvelle-Zélande et de l'archipel Tonga, enfin de ce groupe de Vanikoro, où il vient de relever les épaves des deux navires de Lapérouse. Les collaborateurs de Dumont d'Urville, Gaimard et Sainson entre autres, suivent l'exemple de leur chef. Puis ce sont des officiers de vaisseau, Billard, Cosmao, Dubouzet, des médecins de marine, tels que Busseuil, Tisserand, etc., des commis même, comme Requin, qui offrent leurs trouvailles.

Et c'est tout ce mouvement, si intéressant, que Jomard affecte d'ignorer et dissimule, autant qu'il peut, aux yeux du ministre qu'il harcèle de ses réclamations, aux yeux des hommes de science, naturalistes, philologues, etc., dont il cherche à s'assurer le bienveillant concours[1].

Au lieu de s'appuyer sur l'administration de la marine et des colonies, et de s'entendre avec les navigateurs ou les fonctionnaires envoyés au loin par l'État, il va tenter de contrecarrer des efforts qui s'exercent en dehors de son action personnelle[2].

L'exposition de la collection Lamare-Picquot, et les propositions d'achat adressées au gouvernement par ce laborieux voyageur viennent fournir une occasion d'entretenir de nouveau le ministre de l'ordonnance de 1828 et de tout ce que Jomard prétend tirer de ce texte indécis.

Lamare-Picquot est un voyageur naturaliste qui, à deux reprises, a dirigé ses explorations vers l'Hindoustan. Au cours de son premier voyage (1821-1823), il s'est presque exclusivement occupé de recueillir des échantillons d'histoire naturelle, mais pendant le séjour prolongé qu'il vient de faire de 1826 à 1829 à Calcutta et à Chandernagor, à Ghazipour, Culna, etc., il a rassemblé de nombreux monuments des cultes brahmanique et bouddhique, des quantités d'objets de toute espèce, produits de l'industrie du Bengale et du Coromandel, des séries de figurines de Krishnagar représentant les types et les attitudes, les costumes et certains traits de mœurs des différentes castes de l'Inde, etc. Bref, c'est une collection, comme la France n'en possède point encore, et son possesseur est tout prêt à la céder au gouvernement, sous certaines conditions qui restent à débattre.

1) Je n'avais pas été frappé tout d'abord, comme je le suis maintenant, de l'esprit de système qui domina toute l'entreprise dont je retrace l'histoire. On constatera très aisément en lisant les pièces publiées *in extenso* sous les n°s XXIV, XXVI, etc., l'omission constante et voulue du Musée naval et la perpétuelle préoccupation de ne rien chercher autre chose que la concentration de tout le reste des collections de l'État *à la Bibliothèque*. L'auteur diminue peu à peu ses prétentions, il consent à toute une série d'amoindrissements successifs de l'œuvre qu'il a méditée, pourvu que le peu qui en reste se développe rue Vivienne.

2) Voy. *Documents*, pièces n°s XXIV, XXVI, etc.

Le voyageur fait successivement appel à l'Académie des inscriptions et belles lettres, à la Société asiatique, à la Société de géographie, et les rapporteurs des commissions, que ces trois compagnies ont chargé d'examiner le cabinet Lamare-Picquot, sont unanimes à en célébrer la richesse, à en proclamer l'intérêt[1].

Abel Rémusat et Eug. Burnouf terminent leurs rapports en faisant des vœux pour qu'on établisse à Paris un musée spécial, dont la collection Lamare-Picquot pourra devenir le noyau, et Jomard, fort de l'appui de ces deux grandes autorités scientifiques, va solliciter, une fois de plus, cette fois avec un succès relatif, l'intervention des pouvoirs publics. Les raisons qu'il invoque, lourdement exposées dans une longue lettre en date du 14 août 1831, ont néanmoins frappé le ministre, et M. d'Argout, qui n'ignore point ce qui se passe au Louvre et entrevoit dans l'avenir de fâcheuses compétitions administratives, veut pouvoir s'appuyer sur une consultation émanée des savants les plus indiscutés.

Il écrit à Cuvier, qui est alors en France l'arbitre de toutes les questions scientifiques. Le grand naturaliste, qui dès 1818 s'est montré bien disposé pour les projets issus des offres de vente du consul Thédenat, entre dans les vues du ministre. Ils composent ensemble une Commission où les deux rapporteurs de l'Académie et de la Société asiatique constituent d'avance avec Cuvier lui-même et Jomard, l'auteur de la lettre, une majorité décidée à proposer une solution favorable. Kératry et Duparquet, choisis par le ministre, sont bienveillants, mais Letronne, président du Conservatoire de la Bibliothèque, et par là même plus intéressé qu'aucun autre à prendre une part active aux travaux de la Commission, s'est dérobé, sous le prétexte d'une tournée d'inspection[2], et il n'est pas trop malaisé de pressentir dès lors une opposition très décidée des administrateurs de la rue Richelieu contre les empiétements de leur collègue, le Conservateur du cinquième département, dit *dépôt de géographie*. L'un d'entre

1) Voy. *Documents*, pièces nos XXI, XXII, XXIII.
2) Voy. *Documents*, pièces nos XXVII-XXXII, XXXV, XXXVI.

eux, Champollion-Figeac, qui a pris une certaine part à la fondation du Musée de Marine au Louvre, écrit même le 10 mai au ministre une lettre confidentielle, pour lui faire observer que « l'auteur de ce beau projet et de tant d'autres » s'est bien gardé de dire que le musée dont il propose la création « est établi, commencé et en voie de s'accroître journellement »[1].

D'Argout passe outre, la Commission se constitue, délibère, nomme son rapporteur, et le 1er novembre 1831, M. Abel Rémusat fait accepter à ses collègues les conclusions suivantes à l'unanimité :

1° Il sera établi à Paris un dépôt ethnographique où seront réunis les objets qui pourraient éclairer l'histoire de l'homme physique et de l'homme moral;

2° Ce dépôt sera placé à la Bibliothèque du Roi;

3° Les objets qui sont de nature à en faire partie et qui se trouvent actuellement dispersés dans divers établissements publics de Paris seront, de concert avec les administrateurs de ces établissements, réunis et transportés à la Bibliothèque du Roi[2].

En d'autres termes la Commission demande qu'on supprime, au profit du département de Jomard à la Bibliothèque royale, toute autre collection ethnographique officielle existant à Paris, et par suite la petite salle d'ethnographie sise au-dessus du Cabinet des médailles; la galerie B III du Muséum d'Histoire naturelle, dont Cuvier, qui l'a créée, semble avoir fait son deuil; enfin et surtout, l'annexe du Musée naval, que l'on ne nomme point expressément dans le rapport, mais contre laquelle semblent surtout dirigés les efforts de la Commission.

On dresse, en même temps, un tableau des dépenses, on étudie la question du local, on établit la liste des collections à acquérir[3]; mais il faudra soumettre tout l'ensemble des propositions formulées à la Commission du budget de 1832 et le ministère est aux prises avec une opposition puissante, qui a mis en tête de son

1) Voy. *Documents*, pièces nos XXXIII et XXIV.
2) Voy. *Documents*, pièce no XXXVII.
3) Voy. *Documents*, pièce no XXXVIII.

programme la diminution des dépenses[1]. On attendra avant de prendre un parti définitif.

On redoute d'ailleurs à l'Instruction publique des résistances insurmontables de la part de la Marine et de la Maison du Roi dont le projet *tend à dépouiller les établissements au profit du département de M. Jomard*. Le chef de division, chargé plus spécialement d'étudier l'affaire, Hippolyte Royer-Collard, est sourdement hostile. S'il accepte en principe la création proposée, c'est à la condition de n'attribuer au nouveau dépôt que *les objets existant déjà dans le cabinet des Antiques*, « *sauf à y réunir ceux qu'on pourra se procurer par la suite* ».

C'est un simple virement qu'il propose, d'un département à un autre, pour l'ancien Musée Barthélemy, et à cette occasion, il attaque l'existence même, *comme département*, du dépôt de géographie, qui lui paraît devoir rentrer dans celui des livres « dont les cartes n'auraient jamais dû être séparées »[2].

Le ministre ajourne toute décision, et l'hiver se passe, au milieu des luttes parlementaires soulevées par la liste civile, le budget, etc. Sur ces entrefaites le choléra éclate à Paris; le ministre d'Argout, atteint par le mal, est obligé de résigner ses fonctions (30 avril). Cuvier et Rémusat, le président et le rapporteur de la Commission du Musée d'ethnographie, succombent coup sur coup (13 mai, 2 juin).

Pendant ce temps la Vendée est soulevée, l'émeute gronde derrière le cercueil du général Lamarque (5 et 6 juin) et tout le monde, Jomard lui-même, se recueille, en attendant la pacification des esprits. Mais le calme est à peine rétabli que Lamare-Picquot redouble ses demandes auprès du ministre, sous l'autorité duquel est désormais placée l'administration de l'Instruction publique[3]. Il se fait recommander à Guizot par des personnalités politiques, comme Félix Bodin et Le Carpentier, tandis que l'infatigable Jomard recommence ses tentatives, à l'appui

1) Le budget de 1832 fut, du reste, en diminution de 79 millions sur celui de 1831.

2) Voy. *Documents*, pièce nº XXXIX.

3) Voy. *Documents*, pièce nº XLII.

desquelles il offre sa collection privée « pour être jointe au noyau existant dans notre grande Bibliothèque royale, ou moment où l'on réaliserait le vœu de l'ordonnance » qui lui tient tant à cœur [1].

Mais le conservateur du Musée de Marine, s'agite de son côté, et, après avoir longtemps conservé une attitude expectante, devient agresseur à son tour. Le comte de Rigny, ministre de la Marine et des Colonies, formule sur la demande de Zédé, auprès de son collègue de l'Instruction publique, diverses réclamations qui ont pour résultat de faire passer au Louvre 84 objets d'ethnographie du Muséum d'Histoire naturelle (14 mai 1833) [2] et provoquent entre la Bibliothèque et le cabinet du ministre un échange de notes et d'explications, à la suite desquelles le Conservatoire est enfin saisi officiellement des propositions de la Commission de 1831 (20 avril 1833) [3].

Letronne, qui se réservait du vivant de Cuvier et d'Abel Rémusat, intervient vigoureusement pour défendre la Bibliothèque contre un double péril. Les revendications de la Marine sont peu importantes en elles-mêmes, mais elles pourraient en susciter d'autres qui seraient beaucoup plus graves. Quant au projet Jomard, il est inapplicable à la Bibliothèque ; il faudrait pour qu'il pût aboutir, un local étendu, un personnel, un matériel relativement considérables, que l'établissement n'est point on état de fournir, et le Conservatoire, suivant l'impulsion qui lui est donnée par son directeur, se prononce pour la négative, tout en reconnaissant en principe l'utilité de l'établissement qu'il désire voir créer ailleurs.

La délibération est prise *à l'unanimité, moins une voix*, celle de Jomard et la cause de ce dernier est dès lors définitivement perdue [4].

En vain, sollicité une fois de plus par Lamare-Picquot qui continue à chercher le placement de sa collection, adressera-t-il à

1) Voy. *Documents*, pièce nº XLIV.
2) Voy. *Documents*, pièces nºs XLII et XLIII.
3) Voy. *Documents*, pièces nºs XLV et suiv.
4) Voy. *Documents*, pièce nº LVIII.

Salvandy et à M. Félix Ravaisson de nouvelles requêtes (octobre 1838); l'ordonnance qu'il obtiendra en faveur du département des *cartes géographiques, plans et collections ethnographiques* (11 mars 1839) ne sera jamais appliquée[1].

En vain après la célèbre lettre que lui écrit Siebold[2] sur les collections ethnographiques (1843) s'adresse-t-il de nouveau au ministre, en lui faisant tenir la brochure qui contient sa réponse au savant japoniste (1845)[3]. Naudet, consulté par Salvandy, se montre aussi intraitable que Letronne auquel il a succédé, et le projet d'un dépôt ethnographique à la Bibliothèque royale est à tout jamais enterré[4].

Cependant l'œuvre de Zédé, continuée par Lebas et Morel-Fatio, se développe à son aise dans le second étage du Louvre, en partie inoccupé[5].

La *Recherche* (1837), la *Bonite* (1838), l'*Astrolabe* et la *Zélée* (1843) ont rapporté de leurs voyages d'importantes collections exotiques, que le ministre de la Marine dépose au Musée naval. Le ministre du Commerce y envoie les collections recueillies en Chine par M. de Lagrenée (1843), l'administration des Musées royaux y place, en attendant la formation d'une petite galerie spéciale, les Collections d'archéologie américaine provenant de Latour-Allard, de Séguin et de Franck.

Le roi Louis-Philippe fait remettre diverses pièces remarquables qu'il a reçues du négus d'Abyssinie (1842) et plus tard les curieux objets d'Océanie que lui ont présentés les missionnaires apostoliques Pompallier et Douare, et parmi lesquels on remarque le casse-tête de Tupaea, le grand chef de Touaranga.

Le célèbre antiquaire scandinave Rafn, le capitaine Collet, qui a si complètement étudié les Marquises, le lieutenant-général Ru-

1) Voy. *Documents*, pièces nos LX et suiv.
2) Voy. *Documents*, pièce no LXVII.
3) Voy. *Documents*, pièce no LXVIII.
4) Voy. *Documents*, pièces nos LXIX et LXXI.
5) Cf. L. Morel-Fatio, *Notice des collections du Musée de Marine exposées dans les galeries du Musée impérial du Louvre*. Paris, de Mourgue, 1862. 1 vol. in-12. *Introduction*, p. XII-XIV.

migny, etc., enrichissent l'établissement de leurs dons et bientôt il ne suffit plus de quelques vitrines pour contenir tout cet intéressant ensemble. Jeanron, puis Nieuwerkerke, en composent une subdivision séparée. Une grande salle contiguë au Musée naval et y faisant suite dans le *pavillon de Beauvais* est disposée pour recevoir le *Musée ethnographique;* quelques mois suffisent pour l'installer et le 1er août 1850, la collection réorganisée est livrée à la curiosité publique[1]. A peine ouvert, le Musée nouveau s'enrichit de quelques précieux envois de Garcin de Tassy, d'Angrand, de M. Schœlcher, etc., et lorsque l'administration des Finances vient en faire l'inventaire avec Morel-Fatio, qui en est devenu le conservateur, elle peut constater la présence de 2,760 objets, presque tous d'une réelle valeur[2].

1) L. Morel-Fatio, *loc. cit.*

2) Le seul inventaire général du Musée de Marine qui ait été dressé par les soins de l'administration des Finances a été terminé le 31 décembre 1856. A cette date le Musée contenait 3,786 objets, dont 1,026 dans la section, navale et 2,760 dans la section ethnographique. Cette dernière section, classée dans l'ordre géographique, se décomposait en douze sous-sections, de la manière suivante :

NOMS.	NOMBRE DE PIÈCES.
Provinces de l'Asie	161
Chine, Indo-Chine et Japon	1014
Afrique orientale	24
— centrale	332
— occidentale	157
— septentrionale	23
Amérique du Nord	128
— du Sud	67
Océanie occidentale ou Malaisie	86
— australe ou Milanésie	253
— boréale ou Micronésie	38
— orientale ou Polynésie	447
TOTAL	2,760

CHAPITRE V

Projets de 1854. — Dernières tentatives et mort de Jomard. — L'ethnographie au Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain. — Plan d'agrandissement de la Section ethnographique du Louvre. — La mission Wiener et le legs Angrand. — Création et exposition provisoire du Muséum ethnographique des Missions scientifiques. — L'ethnographie à l'Exposition universelle de 1878.

Nous sommes en 1854; les préparatifs de notre première Exposition universelle, les négociations qui commencent pour l'ouverture du Japon au commerce européen, l'annexion de la Nouvelle-Calédonie, le mouvement de pénétration qui s'accentue au Sénégal, les événements de Crimée, tout cela vient appeler de plus en plus l'attention publique vers les contrées lointaines, et le projet d'un *grand musée*, spécialement consacré à l'ethnographie et aux voyages, préoccupe de nouveau quelques bons esprits.

Poussé par les bureaux demeurés fidèles à une tradition qui remonte déjà à près de vingt-cinq ans, H. Fortoul aborde en passant la question dans un rapport sur la Bibliothèque nationale, en date du 31 août, mais c'est malheureusement pour mettre en avant, à propos d'une entreprise à la fois très longue et très délicate, un vieillard de soixante-quinze ans dont la personnalité se dresse comme un insurmontable obstacle à toute entente avec la Marine et le Louvre. Il est vrai que le nom de Jomard fournit à Fortoul le prétexte d'une belle période sur ces *explorateurs illustres* que l'auguste fondateur de la dynastie a jadis conduits en Égypte...

On maintiendra Jomard à la Bibliothèque malgré son âge très avancé; il reprendra le titre de conservateur, et Garcin de Tassy, qu'il a promis de désigner pour entreprendre le musée neuf, posera une candidature prématurée à des fonctions encore hypothétiques.

Le ministre a lancé sa proposition, sans y avoir bien réfléchi; il est fort embarrassé pour y répondre, La réalisation de ses projets est, dit-il, subordonnée à des éventualités... qu'il espère voir se présenter assez prochainement... et dont il compte avoir l'occasion d'entretenir le pétitionnaire!!!

En voilà pour huit ans encore.

On reparle alors une fois de plus de collections d'ethnographie, à propos de la création imminente du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye et Jomard reprend la plume pour recommander sa classification. Ses illusions se sont enfin évanouies; il envoie en passant un triste adieu à « ce Musée de la géographie et des voyages, longtemps espéré, vainement attendu »[1].

C'est son dernier effort, il meurt cinq mois après la publication de sa brochure (23 septembre 1862), et la collection d'antiquités et d'ethnographie, laissée à sa fille, devient, après quelques vicissitudes[2], la possession de M. S. Henry Berthoud, et de la ville de Douai (23 octobre 1866).

1) Jomard, *Classification méthodique des produits de l'industrie extra-européenne ou objets provenant de voyages lointains, suivie du plan de la classification d'une collection ethnographique complète*, fragment lu à la Société d'Ethnographie le 12 avril 1862 (extr. en partie de la *Rev. orient. et améric.*). Paris, Challamel, 1862, br. in-8 (Voy. *Documents*, pièce n° LXXV).

2) Le catalogue de la collection Jomard fut imprimé en 1863 (*Catalogue des objets d'antiquité et de la collection ethnographique de feu M. Jomard, membre de l'Institut*. Paris, Thunot, 1863, br. in-8). L'introduction de ce catalogue renfermait cette phrase : « Aujourd'hui dans l'impossibilité de conserver cette collection on serait heureux que l'acquisition qui en serait faite pût être un premier pas vers la réalisation de la pensée éminemment utile qui inspirait le savant aux soins duquel on en doit la formation. » La vente projetée n'eut pas lieu, et le legs fait en 1864 par M. Berthoud à la ville de Douai décida M. et Mme Boselli, héritiers de Jomard, à user de la même générosité. Ils se résolurent en 1866 à donner à cette ville la collection Jomard tout entière sous certaines conditions, dans le détail desquelles il n'est pas utile d'entrer ici (Cf. A. Cahier, *Essai sur les Musées de Douai, leurs origines, leurs bienfaiteurs*. Douai, Crépin, 1869, br. in-8, p. 31-34). Absorbée dans le musée Berthoud, elle a été remise avec les collections formant ce musée à la ville de Douai, le 29 juin 1872. (Cf. *Musée Berthoud. Inauguration du Musée fondé par M. S. Henry Berthoud, 29 et 30 juin 1872. Discours et Conférence*. Douai, Ceret, 1872, br. in-8.)

L'utilité, si bien comprise par Barthélemy de Courçay, des rapprochements entre les choses de l'archéologie et de l'ethnographie, ne tarda pas à se manifester avec bien plus de force que jamais, lorsqu'on se mit à l'étude des collections primitives auxquelles se trouvait en grande partie destiné le nouvel établissement de Saint-Germain-en-Laye. Avec Boucher de Perthes et Lartel, il fallait, à chaque instant emprunter au matériel des sauvages modernes les commentaires des instruments les plus antiques, et l'impérial archéologue, qui s'intéressait si directement aux travaux d'installation du musée, séduit surtout par certaines comparaisons très curieuses que suggérait l'ethnographie néo-calédonienne, demanda un jour à Adrien de Longpérier d'étudier un projet de section ethnographique, pour la magnifique *salle de Mars* qu'il songeait à restaurer[1]. Longpérier voulut faire grand, il demanda un million, et les choses en restèrent là[2].

On reçut ou l'on acquit, en attendant, à titre d'objets de comparaisons, un certain nombre d'armes et d'ustensiles exotiques que M. Alex. Bertrand, conservateur du musée, a depuis lors envoyés au Trocadéro.

Les collections spéciales offertes à l'État à la suite de l'Exposition universelle de 1867 furent mises dans des magasins, notamment à Saint-Germain et au Muséum d'Histoire naturelle, où je les ai retrouvées depuis, et le Ministère de l'Instruction publique abandonna si complètement tout nouveau projet de musée spécial, qu'à diverses reprises, et notamment en 1874, des collections offertes par des correspondants étrangers ont été versées dans des cabinets de province[3].

J'avais été chargé cette année-là, grâce à la bienveillante

1) La destination du nouveau Musée est fixée dans un rapport du surintendant des Beaux-Arts en date du 14 juin 1863; la Commission d'organisation fut installée le 1er avril 1865, et l'inauguration eut lieu le 12 mai 1867. (Cf. S. Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye*. Paris, Didot, 1884, t. I, p. 12 et suiv.).

2) C'est de de Longpérier lui-même que je tiens ces détails.

3) C'est ainsi que Douai possède les premiers envois faits au Ministère de l'Instruction publique par M. Harmsen, de Sumatra.

intervention de M. de Quatrefages, d'aller étudier en Danemark, en Suède et en Norvège, l'organisation des musées d'anthropologie. Tout en consacrant une attention plus spéciale aux collections qui étaient le principal objet de mes recherches[1], j'avais examiné de très près le magnifique Musée royal ethnographique de Copenhague et rapporté de mon voyage la conviction qu'il ne serait pas bien malaisé d'instituer chez nous quelque chose d'analogue, en combinant toutes les ressources dont on disposait à Paris.

Pour que la chose pût réussir, il fallait bien se garder de proposer au gouvernement une *fondation* quelconque, toujours très onéreuse, et qui soulèverait, comme celles de Jomard, des conflits administratifs ou des compétitions personnelles. On avait au Louvre une collection spéciale, déjà fort belle; il fallait, à mon sens, en y joignant toutes les autres séries d'objets existant entre les mains de l'État, lui donner une incontestable importance, et le reste viendrait par surcroît. On reprenait d'ailleurs ainsi la tradition de Barthélemy, en juxtaposant de nouveau l'ethnographie et l'archéologie. Il est vrai que le Louvre étant surtout un musée d'art, on pouvait craindre en y amenant tout l'ensemble des choses ethnographiques appartenant à l'État, que les collections utiles à l'histoire de l'art et aux comparaisons d'un intérêt purement esthétique, fassent seules l'objet des attentions d'une administration aussi spéciale que celle de la rue de Valois. L'exemple du Musée égyptien était fait cependant pour calmer les appréhensions de cette nature; l'ethnographie avait conservé une très large place dans ce magnifique ensemble, sans que les collections artistiques aient jamais cherché à restreindre le développement des séries purement scientifiques. Il pourrait donc en être de même des autres collections exotiques dont le développement me paraissait désirable.

J'allai trouver M. de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, et je lui communiquai mes idées. Il voulut bien en reconnaître la justesse, et me promit de s'intéresser à leur réalisation, non sans

1) Les résultats de ces investigations particulières sont consignés pour la plupart dans les *Chronica ethnica*.

faire observer toutefois que le défaut de place était, à ses yeux, un obstacle majeur à l'agrandissement du Musée d'Ethnographie actuel. Il me rappella les mésaventures du Musée américain ouvert par Longpérier en 1850 dans une salle du rez-de-chaussée, de la cour d'honneur du Louvre, transporté dans un couloir du second étage, redescendant un instant dans une des grandes salles du premier que la dispersion de la collection Campana avait rendue disponible, et déménagée une quatrième fois dans un vestibule où le public ne pouvait plus le voir [1]. L'administration centrale n'était pour rien dans le délaissement systématique de cette remarquable collection, mais elle pouvait craindre, de la part du Conservatoire qui l'avait toléré, de très grosses difficultés, si elle venait un jour ou l'autre proposer d'élargir le domaine de l'ethnographie, en y rattachant les antiquités du Nouveau-Monde et de l'Extrême-Orient. M. de Chennevières était dès lors fortement sollicité par quelques-uns de transporter aux Invalides le Musée de Marine avec ses annexes, afin de pouvoir exposer dans les galeries qu'occupent ces collections de nombreux dessins de maîtres demeurés en portefeuille et, par suite, ignorés des artistes et des amateurs...

M. de Chennevières atteignit l'honorariat (27 mai 1878), sans avoir pu rien faire pour le développement du Musée d'Ethnographie, et son successeur, M. Guillaume, s'en désintéressa.

Par bonheur, dans le même temps la direction des Sciences et Lettres au Ministère de l'Instruction publique, après s'être abandonnée à tel point qu'elle déposait en province les objets qui pouvaient lui parvenir [2], reprenait courage, grâce à des circonstances particulièrement favorables.

Un des voyageurs, envoyés en mission en Amérique par les

1) Il a fini par venir se fondre dans le Musée du Trocadéro, grâce à l'active intervention de M. Héron de Villefosse, devenu conservateur des Antiques.

2) De novembre 1875 à décembre 1877 cent cinquante objets, envoyés par M. Harmsen, ont été expédiés à Douai par la direction des Sciences et des Lettres. Les pièces postérieurement offertes par M. Harmsen sont restées à Paris, et il en résulte cette situation bizarre que la collection généreusement donnée à la France par ce savant hollandais est aujourd'hui coupée en deux.

soins de M. Oscar de Watteville, avait expédié, coup sur coup, des centaines d'objets plus ou moins précieux provenant pour la plupart d'anciennes sépultures péruviennes[1]. De même que Dombey, au dernier siècle, introduisait le premier les antiquités exotiques au Cabinet des médailles avec ses bijoux et ses poteries du Pérou, de même M. Ch. Wiener, en encombrant le Ministère de l'Instruction publique des collections énormes qu'il s'était procurées dans le même pays, vint fournir enfin dans des conditions exceptionnellement heureuses, l'occasion depuis si longtemps attendue des administrateurs et des hommes de science, de fonder dans la capitale un grand musée exotique.

La direction des Sciences et Lettres ne pouvait laisser à l'abandon les volumineux colis que M. Ch. Wiener lui faisait parvenir, pour ainsi dire de mois en mois, à la rue de Grenelle, et M. de Watteville, auquel les avances consenties par le commissaire général de l'Exposition de 1878[2] assuraient quelque liberté, se décida, sur les instances du voyageur revenu à Paris en août 1877, à tenter une exposition particulière du Musée péruvien qu'il avait réuni. C'était un moyen d'interroger l'opinion; si la collection intéressait, on pourrait aviser aux moyens de faire plus tard quelque chose de durable.

M. Wiener fut mis en possession de la grande salle qui occupe l'angle N.-E. du premier étage du Palais de l'Industrie, et on lui ouvrit, sur les fonds de l'Exposition, un crédit suffisant pour déballer et installer modestement ses envois[3]. Aidé de son ami, M. E. Soldi, artiste de beaucoup de talent, qui avait fait une

1) J'ai relevé dans les archives du ministère, la mention de 86 caisses expédiées du Pérou par M. Wiener du 22 septembre 1876 au 3 septembre 1877. Huit de ces caisses renfermaient la collection d'antiquités offerte au gouvernement par M. Quesnel, de Lima.

2) Cf. baron de Watteville, *Rapport administratif sur l'exposition spéciale du Ministère de l'Instruction publique à l'Exposition universelle de 1878*. Paris, Hachette, 1886, br. in-8, p. 23.

3) Le rapport administratif, cité plus haut (p. 37 et 40) accuse au compte de M. Wiener 4,000 fr. d'indemnité, payés du 30 octobre 1877 au 18 mai 1878. Les dépenses totales occasionnées par ce missionnaire tant au Champ de Mars qu'au Palais de l'Industrie se sont élevées à 8,449 fr. 64 cent.

étude spéciale des applications de la sculpture à l'ethnographie [1], il put organiser rapidement des restitutions de grandeur naturelle des monuments les plus célèbres et des types les plus caractéristiques du Pérou et de la Bolivie. M. de Cetner lui donna le concours d'un pinceau alerte et expressif, et bientôt les collections archéologiques du voyageur se trouvaient au milieu d'un décor approprié qui les mettait très habilement en relief.

Les portiques de Huanuco Viejo, le monolithe de Tiahuanaco connu sous le nom de *porte du soleil*, la fontaine de Concacha, le siège de Villcas-Huaman, le monolithe de Chavin de Huantar, divers fragments d'architecture et de sculpture, et plusieurs modèles de tombeaux étaient reproduits en fac-similé, tandis qu'une suite de grandes toiles peintes représentaient les ruines de Paramonga, Pachacamac, Tarmatambo, etc., etc. Puis c'étaient des sculptures en bois, des objets en métal, vases, ustensiles, bijoux ou statuettes en or, en argent, en cuivre, etc., des céramiques très variées de la côte et de l'intérieur du pays, des tissus de toute espèce en fort grand nombre, des armes, des accessoires funéraires, des momies enfin et une longue suite de crânes des provenances les plus variées [2].

Léonce Angrand, ancien consul général et chargé d'affaires de France en divers pays du Nouveau-Monde, avait été le maître de M. Wiener, et la recommandation de ce savant américaniste n'avait pas peu contribué à assurer au jeune débutant l'obtention de la mission scientifique dont on l'avait chargé. Le premier mouvement de Léonce Angrand fut d'imiter MM. Quesnel, Macedo, Droullion, Dibos, etc., qui avaient considérablement augmenté les récoltes de M. Wiener, et de donner, lui aussi, ce

1) Les crédits ouverts à M. Soldi se sont élevés à 1,153 fr. pour l'exposition provisoire, puis ont atteint 11,970 fr. pour l'exposition Delaporte au Champ de Mars (*Ibid.*, p. 40).

2) Cf. *Notice sur le Muséum ethnographique des Missions scientifiques*, rédigée par chacun des missionnaires scientifiques sur les objets qu'il a rapportés. Paris, Palais de l'Industrie, Pavillon N.-E., br. in-8, p. 18-33. — Ch. Wiener, *Pérou et Bolivie, récit de voyage suivi d'études archéolog. et ethnographiques*, etc. Paris, Hachette, 1880, 1 vol. gr. in-8, 1100 grav. 27 cartes et 18 plans.

qu'il avait conservé des collections de toutes sortes rassemblées pendant vingt années de séjour dans l'Amérique latine. MM. Wiener et Soldi l'entretinrent dans ces généreux projets et il voulut bien faire savoir à M. O. de Watteville que, dans le cas où le gouvernement organiserait pour les études ethnographiques un établissement spécial, il offrirait, pour contribuer à cette fondation, ses séries tout entières [1].

Le directeur des Sciences et Lettres comprit tout de suite le parti qu'il pouvait tirer de semblables dispositions. Quelque précaire que fût à ce moment la situation du cabinet, il rédigea bien vite un rapport pour le ministre, et le *Journal officiel* du 19 novembre 1877 imprimait à la suite de ce travail un arrêté de M. Joseph Brunet en date du 3 de ce mois, centralisant « tous les objets relatifs à l'ethnographie, provenant de missions, de dons, d'échanges ou d'acquisitions » dans un musée spécial appelé *Muséum ethnographique des Missions scientifiques*. L'arrêté s'appuyait à la fois sur « le nombre considérable des objets rapportés au ministère par les missions accomplies soit en France soit à l'étranger » et sur « les donations faites par M. Angrand à l'État, représenté par le Ministre de l'Instruction publique » [2].

En même temps M. de Watteville, élargissant le cadre de l'exposition déjà presque prête de M. Ch. Wiener, faisait signer un deuxième arrêté (3 novembre 1877 [3]) instituant une exposition provisoire de la Section américaine du Muséum ethnographique des Missions et lançait un appel à ceux des envoyés de l'État qui avaient rapporté depuis peu de temps des collections du Nouveau Monde.

M. Édouard André, rentré en novembre 1876 de sa mission en Colombie, Équateur, etc., eut à sa disposition l'une des deux

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXXVI. Il ne faut point oublier que de 1837 à 1855 Léonce Angrand avait donné au Louvre près de quatre cents objets anciens du Nouveau Monde.

Pour des causes diverses, dans le détail desquelles je n'ai point à entrer ici, le donateur a révoqué sa dernière donation et les collections qu'il avait officiellement promises au Musée, sont allées au comte de Paris, à la ville de Genève, etc.

2) Voy. *Documents*, pièces n°s LXXVI et LXXVII.

3) Voy. *Documents*, pièce n° LXXVIII.

salles contiguës à celle où M. Wiener s'était établi[1]. Il y plaça, à côté de nombreuses collections d'ornithologie et de botanique, une reconstitution, faite à l'aide de la photographie, des pictographies indiennes des roches de Pandi, des copies de quelques-unes des idoles de la vallée de Saint-Augustin, près des sources de la Magdalena, que M. Manuel M. Paz a si complètement étudiées depuis lors, deux personnages habillés de la vallée du Rio Napo, divers objets provenant des sépultures des anciens Indiens de la Guacamaya ou des environs de Cuenca, enfin une collection de ces objets en bois ou calebasse, décorés avec le vernis de Pasto, dont M. José Triana a récemment fait connaître les applications industrielles.

Crevaux, qui venait de débuter brillamment dans une carrière, hélas ! si vite interrompue par une mort cruelle, envoya une série d'objets recueillis principalement dans les îles du Salut et chez les Roucouyennes du Haut-Maroni. M. Léon de Cessac avait expédié de Lima quinze caisses renfermant les produits de recherches méthodiquement exécutées dans le grand cimetière d'Ancon; c'étaient principalement des squelettes, des bassins, des crânes humains choisis dans les divers quartiers de la nécropole, des momies d'animaux, chiens, cobayes, *ara rauna*, etc., des plantes alimentaires, tinctoriales, textiles, etc., utilisées par les anciens Yuncas, enfin une momie de Santa-Rosa admirablement conservée.

Je fus chargé d'installer dans une troisième salle[2] toutes ces pièces et d'autres encore provenant des missions en cours d'exécution dans les deux Amériques. M. Pinart avait laissé à ma disposition dans un magasin du Muséum, en vue de l'Exposition universelle, toutes ses collections d'archéologie et d'ethnographie américaines, et je pus y puiser à pleines mains, pour compléter un ensemble où l'Amérique du Nord se trouva ainsi repré-

1) C'est la salle IV du classement actuel des expositions de beaux arts. Les dépenses portées au compte de M. André se sont élevées à 4,039 fr. 60 cent. (*Rapp. cit.*, p. 38).

2) La salle V du classement actuel. J'ai dépensé pour toutes les installations dont je m'étais chargé, tant dans cette salle que dans les vestibules, la modeste somme de 702 fr.

sentée jusqu'à Vancouver, Silka et l'embouchure du Youkon.

Sur ces entrefaites, M. de Ujfalvy, qui venait de l'Asie Centrale, demanda à participer à l'Exposition et apporta ses collections d'archéologie et d'ethnographie qu'il installa tant bien que mal, en quelques jours, sur le grand vestibule. M. Harmant fit tirer des épreuves des précieux estampages du Cambodge, que M. Kern commençait seulement à déchiffrer, et je lui installai deux panneaux d'objets très curieux recueillis chez diverses tribus sauvages du Laos. Nous disposâmes, dans un petit coin demeuré libre, une vitrine contenant les produits des fouilles de M. C. Lansberg en Syrie et nous eûmes ainsi un embryon de musée asiatique.

L'Afrique fut représentée sur un des paliers de l'escalier par les antiquités des Canaries de la collection Verneau, que j'avais fait réparer de mon mieux, et par deux panoplies du Gabon et de l'Ogooué que j'avais composées pour le *Tour du Monde*.

Sur l'autre palier, l'Océanie était rappelée par les objets populaires envoyés de Célèbes par le docteur de la Savinière et quelques pièces anciennes et modernes adressées des îles Hawaii par M. Ballieu, consul à Honolulu, correspondant du Muséum d'Histoire naturelle.

L'inauguration du Muséum provisoire eut lieu le 23 janvier 1878, sous la présidence de M. Bardoux, Ministre de l'Instruction publique[2], et pendant six semaines le public se pressa dans les trois salles qui lui étaient ouvertes « heureux de pouvoir étudier tant de richesses nouvelles et d'entendre les conférences des missionnaires expliquant eux-mêmes leurs travaux et leurs découvertes »[3].

Les besoins de l'administration des Beaux-Arts obligèrent d'interrompre en plein succès cette exposition si fréquentée et

1) Les crédits accordés à M. de Ujfalvy s'élevèrent à 1,804 fr. 80 cent.; M. Rivière dépensa 510 fr. à faire tirer les estampages des inscriptions du lac des Merveilles, M. Harmant n'a demandé que 50 fr. pour reproduire les siens (*Rapp. cit.*, p. 39).

2) J'en reproduis plus loin le récit emprunté au *Journal officiel* du 25 janvier (Voy. *Documents*, pièce n° LXXIX.)

3) Baron de Watteville, *Rapp. cit.*, p. 27. — Cf. *Ibid.*, p. 82.

les objets qui l'avaient composée furent transportés, à quelques exceptions près [1], soit à l'Exposition universelle, soit dans une maison louée rue Surcouf, au Gros-Caillou, par l'administration[2].

Le succès, que venait d'obtenir le service des Missions, encourageait d'ailleurs la direction des Sciences et Lettres à poursuivre une œuvre qui avait si heureusement débuté, et M. de Watteville n'hésita pas à donner la plus large place à l'ethnographie dans l'exposition qu'il organisait au Champ de Mars.

Une restitution partielle par M. Soldi, à l'échelle du dixième, d'une des portes de la citadelle d'Angkôr-Tôm, un cavalier usbeg du Khokand richement équipé de la collection Ujfalvy décoraient l'entrée de la première salle ; venaient ensuite deux énormes pyramides de vases péruviens, l'une tirée en entier de la mission Wiener, l'autre fournie par MM. de Cessac, l'amiral Serres et le docteur Savatier; plus loin on pouvait voir la fontaine de Concacha moulée cette fois en ciment et montrant sa circulation hydraulique. La perspective de Huanucho Viejo était reproduite sur la muraille du fond ; les autres murs étaient couverts de panoplies et de cartes itinéraires, ou garnis d'armoires, renfermant des choix d'objets provenant des missions André de Cessac, Crevaux, Harmant, Marche, Pinart, Ruffray, Rivière, de Sainte-Marie, de Ujfalvy, Wiener, etc. [3].

Ainsi disposée, la salle des Missions fut extrêment appréciée des visiteurs, et une fois encore le grand public montra l'intérêt qu'il prenait à ces choses lointaines, qui lui étaient si longtemps demeurées tout à fait étrangères et vers lesquelles le portent de plus en plus les nécessités du moment.

1) Angrand, par exemple, reprit les pièces qu'il avait prêtées ; j'ai déjà dit qu'elles ne nous étaient point revenues après sa mort.

2) Voir sur ce dépôt de la rue Surcouf les renseignements consignés dans le rapport administratif (p. 28 et 79). Cette maison qu'on a gardée près de deux ans servit de locaux pour le bureau de l'Exposition après le départ des Champs Élysées, d'entrepôt à l'entrée et à la sortie pour les colis de l'Exposition, enfin de magasin pour les collections non exposées.

3) Cf. *Catalogue du Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts*, t. II, *Missions et voyages scientifiques*, p. 4 et suiv. Paris, 1878, n-12.

CHAPITRE VI

Nomination d'une commission chargée d'étudier l'organisation définitive du Musée. — Plans irréalisables de Viollet-le-Duc. — Installation provisoire des collections au Trocadéro. — Répartition des locaux disponibles du palais entre les Beaux-Arts et l'Instruction publique. — Commission du Musée d'Ethnographie. — Rapport au Ministre et vote des crédits par la Commission du budget. — Constitution définitive du Musée.

Le Musée d'Ethnographie gagnait tous les jours dans les esprits : on en comprenait de mieux en mieux le rôle à la fois scientifique et économique et nous eûmes bientôt des alliés aussi sûrs, des défenseurs aussi ardents dans le monde de la politique que dans le monde de la science. MM. Jules Ferry, Georges Perrin, Henri Martin, Brisson, Thulié, etc., soutenaient notre entreprise avec le même dévouement que MM. H. Milne Edwards, Viollet-le-Duc ou Maunoir, et ils prirent tous une part active aux travaux de la commission organisée vers la fin de l'Exposition[1] pour étudier l'organisation définitive du musée (18 octobre 1878). Cette commission tint séance une première fois le vendredi 25 octobre sous la présidence de M. Bardoux, qui n'avait point cessé de témoigner la plus grande sympathie à l'institution nouvelle. Après une allocution du ministre, montrant l'urgence de la création d'un muséum ethnographique que devaient enrichir les nombreuses séries d'objets promis par les nations étrangères présentes au Champ-de-Mars, M. de Watteville lut un projet préparé par ses soins et dont l'examen fut renvoyé à deux sous-commissions chargées d'examiner, l'une la question du local et l'autre la question budgétaire. La première de ces sous-commissions se réunit tout aussitôt pour étudier les questions qui lui étaient soumises et après une longue délibération, dont le procès-

1) Voy. *Documents*, pièce nº LXXX.

verbal n'a pas été conservé, elle aboutit aux conclusions formulées dans le rapport de E. Viollet-le-Duc imprimé ci-après [1].

Une deuxième séance eut lieu à l'Exposition le dimanche 27 octobre. La commission visita la salle des Missions scientifiques au Champ de Mars et divers locaux des sections étrangères contenant les principales choses offertes à l'État pour le nouveau muséum.

Une troisième fois on se réunit le mercredi 30 octobre ; je donnai lecture d'un rapport sur la visite de la commission à l'Exposition universelle, M. Viollet-le-Duc communiqua le résultat de ses études sur le local à affecter au futur musée et l'on renvoya au 13 novembre la discussion du projet de budget provisoire, établi par la seconde sous-commission [2].

Il n'y eut plus d'autre séance ; le devis estimatif des travaux de toute nature à exécuter pour la conservation d'une partie du Palais du Champ de Mars, destinée à loger le musée dans les projets de Viollet-le-Duc, entraînait, suivant l'estimation de M. Hardy, une dépense de *deux millions* environ, devant laquelle on dut reculer.

D'autre part les changements introduits dans la composition

1) Voy. *Documents*, pièce nº LXXXI.

2) Voici les chiffres auxquels on s'était arrêté :

1 directeur	Mémoire
1 bibliothécaire.	id.
1 secrétaire agent-comptable	3,500 fr.
1 commis	1,500
1 chef des collections scientifiques	3,500
1 sous-chef id. . . .	Mémoire pour la 1re année
1 chef d'atelier	2,000
1 brigadier	1,500
5 gardiens (3 pour la 1re année)	3,600
Jetons de présence pour les démonstrateurs* (100 fr. par démonstration)	10,000
Acquisitions et frais de transport	Mémoire
Achat de vitrines	id.
TOTAL approximatif	25,600 fr.

*) Le grand succès des conférences du Muséum provisoire avait engagé à en maintenir l'usage dans le Musée définitif en les rétribuant ; c'était un véritable enseignement que l'on constituait ainsi à côté des collections.

du personnel administratif du ministère, en février 1879, venaient tout remettre en question.

Heureusement le ministre qui arrivait aux affaires, M. Jules Ferry, avait été membre actif de la commission du musée, auquel il s'intéressait et le nouveau chef de la division du secrétariat était M. Xavier Charmes, qui avait dirigé jusqu'au 15 décembre 1877 le service de l'Exposition au Ministère de l'Instruction publique, et pris, à ce titre d'abord, et ensuite comme chef de cabinet de M. Bardoux, une part fort active aux débuts de notre musée provisoire.

M. Charmes était absolument acquis à l'idée de fonder un grand musée d'ethnographie et il mit aussitôt au service de cette création toute son habileté administrative, toute son intelligente activité. Ne pouvant obtenir aucune partie des palais du Champ de Mars voués à la destruction, il concentra ses efforts sur le Trocadéro, que chacun désirait conserver et utiliser, et après d'interminables pourparlers avec l'Hôtel de Ville et les Finances, il obtint le décret du 13 octobre 1879[1], qui affectait « exclusivement aux divers services du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts » le *palais du Trocadéro* et *ses dépendances*.

M. Landrin n'avait pas attendu le décret pour prendre possession. Chargé à titre officieux d'assurer provisoirement la conservation des collections étrangères données à la France à la suite de l'Exposition de 1878, M. Landrin, qui avait mis beaucoup de zèle à rassembler, pour M. de Watteville, ces dons plus ou moins exotiques, les avait peu à peu accumulés dans l'aile de l'est du palais, dite *aile de Paris*. Il avait utilisé les cloisons, demeurées en place, de l'Exposition rétrospective, pour faire des deux côtés de l'axe de la galerie tournante des espèces de chambres, entre lesquelles on distribuait les objets dans un ordre géographique, au fur et à mesure qu'ils étaient apportés du Champ de Mars ou de la rue Surcouf.

Le décret du 13 octobre à peine paru, l'administration des Beaux-Arts, représentée par la Commission des monuments historiques, vint réclamer sa part des galeries à utiliser.

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXII.

Pour pouvoir remonter tout entiers, suivant les projets de Viollet-le-Duc, des portails ou des jubés, moulés sur les originaux, il ne fallait rien moins que ces galeries, où justement l'ethnographie se trouvait installée. Médiocrement larges, il est vrai, elles étaient relativement élevées, éclairées par le haut d'un jour favorable, et leur courbe, tout en se prêtant bien à des installations pittoresques, facilitait l'isolement perspectif des façades monumentales. De vastes parois pouvaient d'ailleurs recevoir des plâtres de très grandes dimensions, mais de relief médiocre, comme sont la plupart des spécimens d'une galerie d'architecture et de sculpture comparées. M. Antonin Proust et ses collègues demandèrent donc et obtinrent sans trop de peine les locaux où s'étalait déjà le futur musée d'ethnographie, tandis qu'un arrêté du 24 novembre attribuait à cet établissement la propriété définitive des étages centraux du palais [1].

Il fallut, une fois encore, heureusement la dernière, déménager les collections et c'est par euphémisme que je déclare ici que cette opération, dont je reconnais sans difficulté la convenance, et qui aurait dû se faire à l'amiable, ne fut pas conduite par Dusommerard, qui en était chargé, avec tous les égards que méritaient d'importantes collections appartenant à l'État. Des équipes de marins, mandées de Cherbourg, enlevèrent en quelques heures tout ce qui se trouvait amassé dans l'*aile de Paris*, et ces milliers de choses, portions de vitrines, panneaux garnis ou non, mannequins, objets de toute sorte, furent entassés dans le plus pittoresque désordre, en deux salles du premier étage, où j'ai mis de longs mois plus tard à débrouiller leur inextricable emmêlement.

L'arrêté du 24 novembre, qui assurait au musée ainsi déménagé un asile que personne ne pourrait plus lui disputer, avait été pris, sur la demande d'une commission d'organisation créée par M. Jules Ferry le 30 octobre précédent, sur la proposition de M. Xavier Charmes [2]. Cette commission se composait de l'amiral

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXIV.
2) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXIII.

Pâris, président; H. Milne Edwards, vice-président; Broca, Charton, Maunoir, G. Périn et de Quatrefages, membres, Hamy et Landrin, secrétaires. Elle n'a eu qu'un petit nombre de réunions, dans lesquelles elle a principalement étudié les modes de classement proposées à différentes époques pour le Musée d'Ethnographie et adopté les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 3 novembre 1877 qui avait imposé au *Muséum des Missions* un *ordre géographique*, tout en laissant certaines latitudes aux futurs conservateurs.

M. Charmes demanda en décembre un rapport sur l'état des collections que je fus chargé de rédiger et qui fut présenté au ministre le 26 janvier 1880. C'est ce travail, placé sous les yeux de la commission du budget, qui clôt la longue série des rapports relatifs à la création du Musée d'Ethnographie de Paris [1].

Un projet de loi, annexé au procès-verbal de la séance de la Chambre des députés du 29 juin 1880, vint fixer le modeste budget du nouvel établissement [2], dont un arrêté du 19 juillet suivant nomma le personnel [3].

Dernier venu de tous les musées de même ordre que possèdent la plupart des grandes villes de l'Europe, le Musée d'Ethnographie du Trocadéro avait fort à faire pour conquérir, au milieu de ses émules, une place en rapport avec l'importance de la capitale, où il se trouvait institué. Il a fallu dix ans d'efforts continus pour arriver à ce résultat, que l'Exposition de 1889 a définitivement consacré. Les collections américaines, en particulier, sont maintenant parmi les plus riches du monde, et c'est à les faire bien connaître que sera destiné le deuxième volume du *Recueil* spécial que j'inaugure aujourd'hui.

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXV.
2) *Ibid.*, pièce n° LXXXVI.
3) *Ibid.*, pièce n° LXXXVII.

DEUXIÈME PARTIE

—

DOCUMENTS

—

CHAPITRE PREMIER

L'ethnographie au Cabinet du Roi et au Muséum des Antiques. — Anciens catalogues. — Collection Dombey. — Musée du Stathouder. — Objets ethnographiques des émigrés. — Collections Bertin et Gauthier. — Collections du Muséum national d'Histoire naturelle.

N° I

Spécimen d'un catalogue ethnographique de la seconde moitié du XVIIIe siècle [1]

Liste des objets composant [2] une Collection rassemblée dans un voyage à l'Amérique du sud chez les Indiens sauvages des Guyannes françoises.

Dénominations françaises des divers articles.	Dénominations en langue Galibi.
Deux jupons ou camissas ornés de rassades. .	Ouayougou.
Un camissa en rassades sur coton.	—
Deux massues ou cassetêtes.	Poutou.
Deux massues avec un tranchant	Opoutou.
Un tablié indien fait en bois supérieurement ouvragé	Couyou.

1) La collection énumérée dans ce catalogue, antérieur de quelques années seulement à la Révolution, a été en partie sauvée par M. Schœlcher, sénateur, qui l'a généreusement offerte avec toutes ses collections ethnographiques au Musée du Trocadéro. Quelques-unes des pièces, comme la « Maison indienne avec tous ses attributs faits par un indien galibi, » me sont parvenues encore pourvues de leur vieille étiquette. (E. H.)

2) J'ai reproduit très exactement ce catalogue tel qu'il m'est parvenu dans une liasse de vieux papiers venant de M. Schœlcher. (E. H.)

Dénominations françaises des divers articles.	Dénominations en langue Galibi.
Un tablié en grains de verre orné de dessins .	Couyou
Une paire de brasselets très curieux. . . .	Amécouusesso.
Une paire d'ornemens pour le dessus du genou.	Tiamaga.
Un colier orné de dents d'animaux sauvages .	Taramara.
Deux paniers à l'usage des indiennes . . .	Jematou.
Une ceinture de poil de makaque.	Ouachi.
Une ceinture en poil de couater ou singe rouge.	—
Un bonnet de toile naturelle sans couture . .	Troli.
Un bonnet de plumes du grand habillement .	Caneta Caraou.
Deux bonnets en plumes du petit habillement.	—
Un superbe colier en plumes du grand habillement	Oamari.
Deux manteaux en plumes du grand habillement	Sariketto.
Deux couronnes en plumes	Touéyou.
Une ceinture en graines de bois	Caobé.
Un ornement à l'usage des prêtres ou piayes.	Oubatoroua.
Un tablié d'écorce à l'usage des indiennes pauvres	Pararipara.
Deux arcs en bois de couleur	Ourapa.
Trois flûtes indiennes	Couama.
Une flûte nègre	—
Un instrument à vent en terre cuite. . . .	Conti.
Une aiguille en os pour faire les hamacs . .	Ténari.
Deux pagayes pour naviguer	Taïmaga.
Un banc à l'usage des femmes indiennes . .	Mouré.
Un instrument de danse fait en graines . .	Crawachi.
Un pot en terre cuite	Aoulé.
Un vase en terre cuite	Pyou.
Une maison indienne avec tous ses attributs faite par un indien galibi	Opo.
Un instrument de bois de fer pour préparer les peaux.	Cici.

Dénominations françaises des divers articles.	Dénominations en langue Galibi.
Un couteau dont la lame est une dent de goules d'âne	Ootowa.
Une arme en dents de goules de mer . . .	Tamahoo.
Des hameçons en coquille et nacre de perle .	Ochou.
Deux peignes	Taoité.
Un carquois affricain avec 22 flèches empoisonnées.	
Une défense nervale.	
Une peau de serpent de 15 pieds.	
Un sabre affricain.	
Plusieurs pierres du fleuve Marony excellentes pour la gravure.	
Divers coliers.	
Quatre dents de cheval marin.	
Une dent d'éléphant.	
Deux noix de Parinamari Moutana.	
Noix du Brésil.	
Noix d'acajou.	
Noix du Para.	

N° II

ANTIQUITÉS PÉRUVIENNES[1]

« En 1776, M. Dombey, médecin naturaliste, fut envoyé au Pérou aux frais du gouvernement par les soins de M. Turgot, contrôleur général des finances; il en revint au mois d'octobre 1785, et en rapporta, outre une très grande quantité de plantes et autres objets d'histoire naturelle destinés pour le Jardin du Roi, diverses antiquités péruviennes qui ont été déposées, par ordre de M. de Calonne, contrôleur général des finances, au Cabinet des Antiques de Sa Majesté, le 30 janvier 1786; elles sont décrites dans la notice suivante, qui a été faite par M. Dombey. »

1) On lit en marge de cette pièce conservée dans les archives du Cabinet des Médailles : « *Renvoi au cabinet des Antiques du Roi, le* 31 *janvier* 1786. »

Nos

1 à 30 Vases de terre de différentes grandeurs.

31 Une navette.

32-33 Deux instruments propres à resserrer les fils passés par la navette.

34 Un petit vase de terre double.

35-38 Quatre idoles de terre, de différentes grandeurs, grossièrement dessinées.

39 Deux *topos* d'argent ou épeingles arrondies de femmes, pesant. . . . . 3 onces 1/2.

40 Ornement d'argent en croissant[1] pesant. . 2 onces moins 1 gros.

41 Deux *topos* d'argent ou épeingles à l'usage des Péruviens, en forme de croissant, pesants . . . . 3 onces 1/2.

42 Aplomb, de plomb.

43 Une pierre représentant un épy de mays.

44 Un morceau de cuivre, avec mélange d'or percé pour être mis au bout d'un bâton, avec deux têtes qui ressemblent à celle d'un tigre.

45 Idole accroupie.

46 Hache de cuivre.

47-48-49 Trois pierres trouées servant à donner du poids aux fuseaux.

50 Un sceptre de bois, avec figures d'une espèce de Pélican alkatras.

51 Fragment de l'habillement d'un prêtre du Temple de Pachacamac.

52 Tunique d'une vierge ou vestale du Temple de Pachacamac.

1) Il est déjà question de quelques-unes de ces pièces dans une lettre de Dombey à Antoine-Laurent de Jussieu, écrite de Limas ous la date du 2 novembre 1781, et dont feu M. Desnoyers m'avait communiqué un extrait. Le voyageur parlait, dans cette lettre, d'un grand caisson plein de vases des tombeaux des Péruviens, d'un « diadème d'argent en forme de lune » et de deux *topos*, aussi d'argent, « rencontrés dans un tombeau remarquable à 3 lieues de Tarma. » Le vêtement d'un Incas « envoyé en 1779 à M. le comte d'Angeviller pour être présenté à S. M. T. C., sortoit du même tombeau qui est dans une grotte immense fort élevée. » (E. H.)

Nos

53 Diadème ou borla de la même vestale.

54 Un stilet d'or, du poids d'une once moins deux gros, trouvé dans le Tombeau d'un Incas à Paucortambau près Cusco, servant à percer les oreilles . . . . 1 once moins 2 gros.

55 Diadème d'argent du poids de 1 once moins 2 gros.

56 Fragmens d'épeingles d'argent 1 once moins 2 gros.

57 Une épeingle de cuivre.

58 Deux balances.

59 Une Idole d'or représentant une vestale, du poids de . . . . 1 gros.

60 Un épilatoire d'or, du poids de . . . . 2 gros 1/2

61 Deux petites idoles d'or, du poids de . . 3 gros.

62 Six idoles d'argent, du poids de . . . 2 onces.

63 Deux plaques d'or, trouvées sur les yeux d'un Incas . . . . 1 gros.

64 Une idole d'argent doré, représentant la vigogne. . . . . 2 gros 1/2

65 Sept plaques d'argent arrondies et percées par une extrémité, en tout. . , . . 1/2 once

66 Petit instrument de cuivre représentant une hache d'un côté et le museau d'un animal de l'autre.

67 Deux petites pierres trouvées dans la main d'un Péruvien.

68 Une idole de bois d'Otaiti.

69 Collier d'une sauvage péhvenche du Chili.

« Le même M. Dombey envoya au Cabinet du Roi en 1783 par M. de la Lande, son correspondant, quatre vases semblables à ceux indiqués aux nos 1-30, et un autre vase représentant un animal à quatre pattes[1]. »

1) J'ai déjà dit que les collections de Dombey, conservées jusqu'en 1880 dans une des dépendances du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, ont été transportées à cette date au Musée d'Ethnographie. Quelques-unes des pièces avaient encore leurs étiquettes originales, mais il manquait plusieurs des objets marqués à l'inventaire ci-dessus reproduit. (E. H.)

N° III

NOTE DE THOUIN, RELATIVE A LA COLLECTION DU STATHOUDER[1]

22 *juillet* 1795.

Je prie les dépositaires de cet assortiment de ne pas me savoir mauvais gré s'ils y rencontrent des choses de mérite inférieur et qui ne sont pas dignes d'entrer dans les collections nationales. Il est utile qu'ils sachent :

1° Que la collection composant le cabinet du stathouder est tombée en totalité au pouvoir de la nation ;

2° Qu'il s'agissoit moins de faire un choix des objets qui pouvoient servir au complément des collections nationales, que de chercher les moyens de tirer le parti le plus avantageux, et pour les sciences et pour les finances, de l'état de cette collection ;

3 Que les Hollandois livrés entièrement au commerce s'occupent peu des sciences naturelles et qu'ils ne font cas des beaux-arts que sous le rapport de leur ameublement et des commodités qu'ils leur procurent ;

4° Que si on eut vendu dans ce pays les objets qui, sans avoir le mérite nécessaire pour entrer dans les collections nationales, en ont cependant assez pour être vendus un certain prix, on eut à peine retiré de ces objets, surtout dans les circonstances présentes, la valeur des frais qu'auroit occasionné leur vente publique ;

5° Que d'un autre côté, la Convention Nationale ayant décidé qu'il seroit établi dans chacun des départemens de la République un muséum où se réuniroient des assortimens limités d'objets de sciences, des beaux-arts, des arts mechaniques, une Bibliothèque et un jardin de Botanique économique, il en résulte qu'il faut un approvisionnement immense de tous ces objets pour fournir les bases et les noyaux de ces collections départementales, et que ce qui a été envoyé pendant le cours de nos voyages trouvera aisément sa place dans ces nouveaux établissemens ;

1) Cette pièce et celles qui suivent, sauf le n° IX, font partie des archives du Cabinet des Médailles.

6° Que s'il se trouve des choses triviales et de nule valeur, il est fort aisé de les jeter, et on ne doit pas regretter les dépenses de leur transport, parce que ces objets se trouvent en petite quantité ; que souvent ils ont été mis dans les caisses comme remplissage et qu'enfin les transports se sont faits pour la plupart par les agens et les voitures de la Republique à des époques où le service militaire ne les requeroit pas, au moyen de quoy leur dépense est presque nulle.

7° Et enfin que d'après touttes ces considérations, convaincu de mon peu de connoissance dans différentes sortes des sciences et des arts, j'ai preferé de pecher par abondance plutôt que par deffaut, parce qu'il y a du remède à ce dernier peché, tandis qu'il n'i en a pas au premier, la Hollande ne se laissant pas assujetir tous les jours.

Fait à La Haye, ce 5 floréal l'an 3e de la République Françoise (24 avril 1795).

L'un des commissaires du Comité d'Instruction publique pour la recherche des objets de sciences et d'arts dans les pays occupés par les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse.

THOUIN.

N° IV

Les conservateurs du Muséum des Antiques aux représentans du peuple composant le Comité de l'Instruction publique.

Citoyens,

Empressés de remplir les devoirs que vous nous avez imposés et de faire refleurir l'étude de l'antiquité, en réunissant le plus promptement possible les monumens qui peuvent conduire à l'explication des anciens auteurs et à la connoissance des mœurs et des usages des différens peuples, nous avons déjà visité quelques dépôts. Nous vous soumettons la liste des objets relatifs à l'antiquité que renferme celui de la rue de Beaune. Ce catalogue vous prouvera que sans rien négliger de ce qui peut rendre notre établissement vraiment utile, nous ne demandons que ce qui est nécessaire à son ensemble et indispensable pour le com-

pléter en espérant que vous voudrez bien ordonner que ces objets nous soient remis.

Salut et fraternité.

Barthélemy, A.-L. Millin,

Conservateurs des Antiques de la Bibliothèque nationale

N° V

État des objets d'Antiquités conservés au dépôt national de la rue de Beaune, qui d'après arrêté du Comité d'Instruction publique, du 20 messidor de l'an 3ᵉ de la République (8 juillet 1795), ont été transportés au Muséum des Antiques.

(Extrait)

Noms des émigrés.	Nature des objets.
Dangevillers[1].	Un vase péruvien à anse et deux gouleaux. Hauteur 7 p. 1/2, diamètre 6 p.
id.	Un double vase péruvien avec anse et deux gouleaux. Hauteur 4 p. 1/2, diamètre 3 p.
id.	Un double vase péruvien à anse et gouleau. Hauteur 7 pouces sur 4.
id.	Vase péruvien avec anse et gouleau orné d'un mascaron et de deux chouettes dont une cassée.
id.	Autre vase péruoien à anse et gouleau porté par deux oiseaux mutilés ; hauteur 8 p. 1/2, diamètre 4 p. 1/2.
id.	Un vase péruvien en forme de chien, avec anse et gouleau ; hauteur 7 p. 1/2 sur 6 p. 1/2.
id.	Un autre vase péruvien en forme de double bouteille, avec anse et gouleau, un mascaron et dessins ; hauteur 7 p. 1/2, diamètre 5 pouces.
id.	Autre vase péruvien à anse et gouleau cassé, en

1) Pour d'Angeviller. Le comte de la Billarderie d'Angeviller, dont il est déjà question dans la note 1 de la pièce n° III.

Noms des émigrés.	Nature des objets.
	forme de double bouteille avec une tête de chat et divers ornemens ; hauteur 6 pouces, diamètre 4 pouces.
Dangevillers.	Autre vase péruvien avec une figure et à anse et gouleau et une figure ; hauteur 7 pouces, diamètre 5 pouces 1/2.
id.	Un vase péruvien en forme de singe, anse et gouleau cassés, la queue cassée ; hauteur 7 p., longueur 5 p. 1/3.
id.	Un vase id. à anse et deux gouleaux avec différentes images ; hauteur 6 pouces, diamètre 5 pouces.
id.	Autre vase péruvien de forme pointue, surmonté d'une figure fantastique, gouleau cassé ; hauteur 8 p. sur 7 de longueur.
id.	Autre à anse et gouleau ; hauteur 9 pouces sur 5 de diamètre.
id.	Un autre, en forme de grenade, à deux anses en anneaux et gouleau cassé ; hauteur 8 pouces sur 5 pouces de diamètre[1].

N° VI

État des Objets Indiens provenant de la collection du C^{en} Gauthier, transportés au Muséum des Antiques de la Bibliothèque nationale le 5 Messidor an 5 (23 juin 1796).

Habillement d'un Indien, composé de :

Casque ou Tour de tête en plumes.

Plastron et Dossier.

Trois Colliers.

1) Cet extrait d'inventaire du dépôt de la rue de Beaune est donné à titre de spécimen des inventaires dressés par ordre du Comité d'Instruction publique. D'autres objets de la collection de d'Angeviller sont relevés dans un « *Etat des objets enlevés au dépôt de la maison de Nêle pour le Muséum des antiques, le 5 thermidor an cinq de la République française* (23 *juillet* 1796) ». Ce sont des parties d'habillement, fuseaux et autres articles, trouvés dans le tombeau d'une

Un Ornement.

Ceinture, devant et derrière.

Double Ceinture en trois pièces.

Bracelets.

Genouilleres.

Deux ornemens, pour les pieds et la main gauche.

Un Bonnet d'écorce d'Arbre, orné de Grelots.

Cinq Bonnets de peaux d'Animaux.

Habillement d'une Indienne, composé de :

Trois *Couyous* ou petits tabliers en verroterie enfilée.

Trois Pierres vertes percées, faites en Tubes, servant d'ornement.

Une autre en Table.

Trois Colliers doubles en graines.

Un simple en ailes de scarabées.

Un Bracelet en coton.

Un Peigne.

Deux *Boutous* ou casse-tête.

Douze Flûtes indiennes.

Une Hachette.

Une Rape.

Deux Haches en granit, sans manche.

Trois Arcs.

Vingt-six Flèches.

Un petit Panier contenant un nécessaire des Indiens.

Huit Vases servant de vaisselle.

Une Marmite de Terre.

Une Urne sépulcrale, son couvercle, sa lampe.

Péruvienne avant la conquête : trois pièces de tapisserie faites d'écorce d'arbre, un chasse-mouche à manche d'argent venant de la Chine. Le même état contient, comme celui auquel est emprunté l'extrait ci-dessus, la mention d'une foule d'objets ethnographiques enlevés chez les émigrés, Condé (Chantilly), Noailles, Liancourt, d'Esclignac, Créqui, Fleury, etc., et conservés pour la plupart aujourd'hui dans les galeries du Musée d'Ethnographie du Trocadéro.
(E. H.)

Un Chandellier.
Une Callebasse servant de garde-manger.
Une Rape.
Un Tamis. |
Deux Soufflets. | en jonc du pays.
Une Nappe. |

Deux Pressoirs pour le Manioc.

Quinze petits Paniers dits *Matoutous* d'usage domestique, dans l'un desquels se trouve de l'Agaric de fourmi, pour les amputations.

GAUTHIER.

N° VII

Aux citoyens

Les citoyens Professeurs du Museum d'histoire naturelle à Paris, rue Victor, à Paris.

Citoyens,

Il y a près de deux ans, qu'avec votre permission, un de nous[1] visita les magasins de votre riche collection pour mettre à part les ustensiles indiens, les meubles de sauvages et d'autres objets de même nature que le gouvernement rassemble au Museum des Antiques, afin d'offrir sous le même point de vue ce qui peut instruire des mœurs et des usages des peuples éloignés par les temps et par les lieux; il fit ce travaïl avec le citoyen Geoffroy, votre estimable collègue; ces objets furent mis à part, ainsi qu'une momie qui porte sur la poitrine un plastron peint, et dont la caisse est chargée de hiéroglyphes.

L'enlèvement de ces objets n'a pas été effectué, depuis cette époque la momie s'est altérée, et sa caisse a été brisée. Elle seroit cependant très intéressante pour nous qui n'en avons qu'une dans le dernier état de dégradation.

Les ustensiles indiens sont encore réunis dans la salle voisine de celle des squelettes.

Nous vous prions, citoyens, de vouloir bien vous occuper de

1) C'était André Barthélemy.

cette affaire; aussitôt que nous aurons reçu votre agrément, nous nous occuperons de l'inventaire des pièces, et d'obtenir la permission du ministre de l'intérieur pour cette translation.

Salut fraternel.

A. Barthelemy, A.-L. Millin,
Conservateurs des Antiques de la Bibliothèque nationale.

N° VIII

PROCÈS-VERBAUX DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Séance du 14 Messidor de l'an cinq (2 juillet 1796).

Les conservateurs du Muséum des Antiques demandent qu'on veuille bien leur remettre les instrumens de sauvages qui existent dans les magasins de l'Établissement.

L'assemblée arrête de leur faire la remise qu'ils réclament, à l'exception de ceux de ces objets dont les matières manqueroient à la collection du Muséum.

N° IX

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Paris, le 15 messidor an 5 (3 juillet 1796).

Le Secrétaire de l'Assemblée administrative des professeurs du Muséum national d'Histoire naturelle, *aux Conservateurs du Museum des Antiques à la Bibliothèque nationale.*

Citoyens,

Les professeurs du Muséum m'ont chargé de vous écrire qu'ils vous remettront avec plaisir, pour votre intéressant Muséum, les objets qui y ont rapport, comme momie, ustensiles indiens, meubles de sauvages, que vous réclamez. Si l'un de vous veut bien prendre la peine d'en venir faire l'état, je serai très flatté de l'accompagner.

Agréez, citoyens, mes salutations fraternelles.

Geoffroy.

N° X

Catalogue des Objets enlevés au Museum d'Histoire naturelle pour le Museum des Antiques de la Bibliothèque nationale, le 3 thermidor an 5 (21 juillet 1796).

1 Deux Chapeaux ronds en paille.
2 Un de la même forme, en plumes de différentes couleurs.
3 Cinq Bonnets en plumes à l'usage des Canadiens; l'un porte deux cornes.
4 Un pareil en poil, ayant deux cornes peintes, apporté en 1753 par M. de La Galissonière.
5 Coiffure de sauvage en plumes de couleur.
6 Trois paquets de morceaux d'habillemens de sauvages en plumes, idem, dans un état de vétusté.
7 Manteau en plumes rouges, montées sur un filet, auquel tient le capuchon.
8 Autre manteau en peau de..... en forme de vêtement carré.
9 Autre manteau ou robe en laine noire avec bordure.
10 Tunique à manche en peau rougeâtre ornée de franges et de rosaces en tuyaux de plumes.
11 Vêtement de prix d'un Indien Peguenche du Chili, en laine rouge, orné de franges.
12 Manteau ou tablier Illinois.
13 Manteau ou Tapis, très grand, en coton travaillé.
14 Grande Ceinture en laine rouge, à l'usage des Indiens braves des Cordilières du Chili.
15 Autre Ceinture en laine noire portant des ornemens de tuyeaux de plumes.
16 Deux autres Ceintures en peau recouvertes de tuyeaux de plumes.
17 Habit de guerre en écaille de Pangolin.
18 Trois étuis en peau noire pouvant servir de manches ou de haut de chausses, à l'usage des Canadiens.
19 Quatre petits Sacs à l'usage des mêmes peuples. Ils les

portent au col et y mettent tous les petits meubles à leur usage, tabac, pipes, etc.
20 Sac à peigne des mêmes peuples.
21 Quatre Bourses d'Angola.
22 Petit Sac en filet ouvert par les côtés à l'usage des peuples du même pays.
23 *Qeyou* ou petit tablier de femmes indiennes.
24 Gibecière en lainage ornée de verroteries.
25 Bouteille des Orientaux.
26 Petite Bourse en cuir, avec des franges, à l'usage des Nègres du Sénégal.
27 Amulettes données aux Nègres du Sénégal par leurs prêtres. Dans ces amulettes sont des paroles avec lesquelles ils se croyent invulnérables à la guerre.
28 Deux colliers de fruits rouges et noirs.
29 Un autre en os travaillé.
30 Petite Soucoupe en écorce de bouleau.
31 Un Éventail en feuille palmier.
32 Cinq Chaussures à l'usage des habitants du Canada.
33 Une paire de Souliers chinois en satin bleu, brodés en relief.
34 Une autre paire en Maroquin.
35 Petit Chausson de Maroquin.
36 Un petit Sceau en écorce d'arbre du Canada.
37 *Naque*, espèce d'arme avec laquelle les Indiens du Chili combattent leurs ennemis et chassent les chevaux de Las Pampas de Buenos-Aires.
38 Deux Poignards du Sénégal.
39 Une Ceinture portant des amulettes et des caractères orientaux.
40 Deux morceaux de bois de cerf sculptés dans le genre gothique.
41 Quatre Instrumens à vent, deux en ivoire et deux en corne.
42 Table à conter de la Chine.
43 *Maboya* ou idole.
44 Idole en espèce de jonc, recouverte jadis de plumes avec des yeux de nacre et des dents de cétacés.

45 Petit Panier de jonc.
46 Œuf d'autruche portant des peintures et paysages indiens.
47 Petit Sac de lainages et plumes.

N° XI

Catalogue des objets chinois provenants du cabinet du citoyen Bertin, enlevé à la maison de Nèle le 17 fructidor an 5 de la Republique (3 septembre 1796) *pour le Museum des Antiques de la Bibliothèque Nationale*[1].

1 Planisphere Chinois d'un seul morceau de bambou, dont l'Assiette est en bois de cedre sculpté à fleurs.
2 *Ching*, Instrument Chinois à Tuyeaux.
3 Boete de lacque contenant une ecritoire chinoise.
4 2 Boetes en étoffe de soye contenant un chapelet de grand mandarin et plusieurs sachets d'odeurs.
5 Pilon de Bambou sculpté en Arbres et figures.
6 Autre pilon avec une figure de viellard et des caractères chinois.
8 Haut bois chinois dont on se sert dans les convois.
10 Baton de vieillesse donne au P. Amiot par l'empereur. Il est en trois pieces.
12 Flute traversiere chinoise, dans son etui.
13 Deux portes perruques en bambou.
15 Levrette en tuile verte.
17 Quatre petits morceaux de Tuiles chinoises de diverses couleurs.
19 Tasse d'une Espèce de bois ou d'un fruit, très curieux pour sa legereté et ses reliefs.
20 Boete de lacque formant double quarré avec son pied.
26 Pilon de Bambou sculpté.
27 Ecritoire en lacque.
28 Hache des Zelandois.
30 Boete contenant de l'encens chinois.

31 Autre boete contenant des Alumettes chinoises.
33 Autre boete contenant un petit rameau de poivrier.
34 Gibeciere Zelandoise en paille.
36 Idole indienne en terre cuite.
38 Huit paquets : le 2e collier d'une Peruvienne, 3e deux plaques de cuivre trouvées dans le tombeau d'une Peruvienne, 4e fruits du convolvulus, 5e pendant d'un collier de Peruvienne, 6e acacias, 8e pieces de la sépulture d'une Peruvienne.
40 Quatre écrans chinois avec leur enveloppe.
41 Deux pièces d'étoffes brochée en soie, marque de distinction des Mandarins.
42 Tasse faite à la manufacture de l'Empereur. Elle porte un poeme que l'empereur a fait à la chasse sous un arbre qui lui plut (mutilée).
43 Petite boete de vieux lacque.
44 Deux jattes et leurs soucoupes, en bambou vernissé.
45 Quatre petits magots en étoffe de soie dont la figure est peinte sur de la moelle d'arbre.
46 Six magots de terre un peu mutilés.
47 Vase de 4 pouces en quarré, sculpté en relief en pierre de lard.
50 Boete contenant des fleurs artificielles.
51 Seize cuillers en bambou verni.
53 Moelle d'arbre pour faire des fleurs artificielles et pour peindre.
54 Deux bougies de Cire vegetale à l'usage de l'Empereur.
55 Quatre chandelles en suif vegetal de Cayenne.
57 Vase a thé de terre jaunatre avec un couvercle de plomb à fleurs.
58 Plusieurs bourses chinoises (*Il y en a onze*).
59 Pierre pour les filets de Zelandois.
60 Boete de lacque.
64 Boete de lacque dont un pied est cassé, représentant un baril sur lequel est un coq.

65 Une fleche indienne en roseau.
66 Deux boetes couvertes en soie.
75 Morceau de cuivre rond et travaillé.
79 Tabatiere chinoise de cristal peint en fleurs et insectes, avec la cuiller en Ivoire.
80 Thé en brique enveloppé de papier jaune.
82 Cassolette en bambou avec sa chaîne dans le même morceau sans support.
83 Deux autres morceaux de bois rougeatre de même que le support du precedent n°.
84 Racine représentant un arbre avec ses fruits et ses feuilles.
86 Morceau de bois noiratre sculpté représentant des fleurs et des feuilles.
88 Vache avec son veau.
89 Magot en bambou à califourchon sur un cerf.
90 Mandarine chinoise en terre, dans le grand costume.
91 Éventail chinois avec son étui.
92 Bâton de mandarin, de couleur jaune.
93 Theyere en marbre sculpté, avec son couvercle.
94 Vase de porcelaine de la manufacture de l'Empereur.
96 Flacon de porcelaine à l'usage du peuple avec des caractères Chinois.
98 Sept statues indiennes en bronze.
99 Dragon taillé dans une seule racine.
100 Pavillon en bambou avec tiroir.
101 Boete vernissée.
103-104 Trois gros rieurs chinois en bambou.
106 Tasse ovale d'une racine.
110 Une boete renfermant 52 pieces de monnoie romaines, chinoises et tartares.
111 Une lame de poignard avec sa gaine.
114-115 Une pierre triangulaire noire et sonore, et cinq autres plus petites.
147 Toque tartare en cheveux.

118 Petite boete en vieux lacque, contenant deux petites boetes et un cabaret.
119 Autre petite boete, sur laquelle est peint un dragon chinois.
120 Un bambou naturel, ayant le dedans vernissé en lacque.
122 Une boete en lacque, couverte d'un vitrage peint et felé.
123 Nattes, habillement des Zel andois (*Il y en a deux.*)
125 Barque des Esquimaux.
129 Une plaque de cuivre portant des empreintes de monnaies du Nord.
131 Eventail en natte d'Ivoire.
132 Bâton de mandarin en bois noir.
133 Huit petites boetes d'encre de la Chine contenant chacune un morceau.
135 Deux boetes contenant des serpentaux.
136 Une boete octogone contenant des artifices chinois.
137 Un petit flacon des reliques de la garde-robe du grand Lama.
141 Quatre petites Tasses de vernis.
143 Un petit vase bleuatre avec son socle.
144 Quatre tasses à Thé, en terre, à l'usage du peuple.
146 Quatre cachets chinois.
147 Deux petits cabarets chinois, sans tasse.
148 Un petit vase de fer peint.
149 Une boete à six pans d'un pied de diametre.
150 Autre ronde à larges cotes, d'un pied de diametre.
151 Deux ecrans avec leurs enveloppes, et cordons en soie jaune.
164 Marbre pour delayer de l'encre de la Chine.
156 Deux bourses chinoises.
157 Dessin lavé, d'un bas-relief egyptien.
158 Deux boetes d'Ivoire en forme de colonnes, renfermees dans une boete de soie d'environ 1 pied.
159 Une espece de tasse, qui paroit venir d'un fruit.

N° XII

État des objets enlevés au Museum d'Histoire naturelle pour le Museum des Antiques

le 30 fructidor an 5 (16 septembre 1796).

1 Trois Divinités indiennes en bois d'un pied et demi de haut. Deux sont peintes, l'une des deux est fracturée.
2 Quatre Œufs d'autruche.
3 Deux Vases indiens portés sur des pieds, ornés de figures, avec leurs couvercles.
4 Deux Coupes idem, une autre plus petite et fêlée.
5 Deux Vases à anses en terre avec leurs couvercles.
6 Autre Vase en terre, sans anse ni couvercle.
7 Autre Vase oblong avec un couvercle.
8 Instrument de musique orné de dessins pareils à ceux des vases n° 3.
9 Petite Flûte à 8 tuyaux, de roseaux.
10 Deux Carquois d'Indiens en cuir avec leurs flèches.
11 Autre Carquois avec quelques flèches.
12 Six Flèches indiennes de roseaux, portant quatre pieds de haut, armées en bois bardé.
13 Une autre semblable, mais plus courte.
14 Morceau de dard.
15 Pique de fer, montée sur bois.
16 Pique en bois de fer avec poignée, et armée par les deux bouts, d'environ cinq pieds de haut.
17 Trois Arcs de canne plats, deux avec leurs courroies, l'autre cassé et sans courroie.
18 Deux autres Arcs sauvages.
19 Trois grands Bâtons pouvant avoir servis pour pêcher à la ligne.
20 Très grand *Boutou* ou casse-tête en bois de fer, long de trois pieds et demi.

21 Autre *Boutou* d'environ seize pouces.
22 Morceau de bois creux ressemblant à une flûte.
23 *Matoutou* en forme de bonnet orné de coquillages.
24 Ornement de tête en plumes.
25 Bonnet en écorce d'arbre.
26 Ornemens d'Indiens en plumes.
27 Trois Robes en peaux.
28 Autre plus petite ornée de franges.
29 Deux fragmens de ceinture.
30 Ceinture en cuir.
31 Paire de chaussure en peau avec des ornemens de paille.
32 Petit Bourlet, jadis orné de porcelaines et six autres plus petits.
33 Sac de peau terminé en *coyou*.
34 Petite Bourse d'écorce d'arbre.
35 Trois grands Tabliers ou manteaux en peaux peintes à l'usage des Illinois.
36 Espèce de Castagnettes sauvages.
37 Ceinture en écorce d'arbre.
38 Bottines japonaises en satin piqué.
39 Petits Souliers brodés en or.
40 Paire de Souliers chinois.
41 Petite Savate dépareillée.
42 Hamac en filet.
43 Un grand Hamac en coton.
44 Deux Couvertures en lainage.
45 Paire d'Étriers du Chili.
46 Petit Panier, long et étroit.
47 Porte-manteau en peau découpée et peinte.
48 Très beau Carreau de mosaïque en marbre à huit pans de dix-huit pouces de diamètre, orné de fruits, fleurs et animaux.
49 Petit modèle de vaisseau sauvage.
50 Différens fragmens de verroteries, bois, etc.
51 Collier de guerre indien.
52 Une Tête de quadrupède ayant les dens dorées.

53 Tête de momie.
54 Momie avec son cercueil, sans tête [1].

N° XIII

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
—
1re DIVISION

Direction générale
de l'instruction
publique.
—

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Paris, le 22 vendémiaire an 5e de la République française, une et indivisible (13 octobre 1796).

Le Directeur général de l'Instruction publique aux Conservateurs de la Bibliothèque nationale.

Le Ministre me charge, Citoyens, de vous autoriser à faire transporter au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, les objets compris dans l'état que vous avez joint à votre demande en date du 3 fructidor, et qui se trouvent au Muséum d'Histoire naturelle. Je viens d'adresser cet état aux Professeurs de cet établissement, en leur faisant part de l'autorisation du Ministre. Je vous invite à leur donner un récépissé de ces objets.

Salut et fraternité.

GINGUENÉ.

Aux Conservateurs de la Bibliothèque nationale, rue de la Loi, à Paris.

1) Un état portant la date du 30 fructidor an 5 (16 septembre 1796), déposé aux archives du Cabinet des Antiques et récapitulant les deux catalogues du Muséum d'Histoire naturelle ci-dessus transcrits, ajoute aux objets dont on vient de lire la nomenclature : « deux chapeaux en cuir très dur et peint » et « un petit vaisseau orné de ses voiles ».

Cette pièce termine ainsi : « Vu et approuvé par le ministre de l'intérieur, « signé François DE NEUFCHATEAU. » Et au-dessous : « J'ai reçu les objets ci- « dessus désignés. A Paris, ce 30 fructidor an 5, signé A.-L. MILLIN.»

« Pour copie conforme à l'original déposé au Secrétariat du Musée d'Histoire naturelle, Paris, ce 1er nivôse an 6.

« GEOFFROY,
« Ex-Secrétaire. »

CHAPITRE II

Ordonnance de 1828. — Commentaires sur cette ordonnance. — Premières tentatives de Jomard pour constituer le dépôt ethno-géographique de la Bibliothèque du Roi.

N° XIV

ORDONNANCE DU ROI[1]

(Extrait)

CHARLES, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre,

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

. . . .

ARTICLE 2. Le sieur Jomard, membre de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, est nommé, à la Bibliothèque du Roi, Conservateur du dépôt de géographie. Il aura sous sa garde les plans et cartes et documens statistiques, objets et instrumens divers produits par les voyages scientifiques, et notamment les planches et dessins manuscrits et imprimés de l'expédition d'Égypte. Son traitement est fixé à 6,000 francs. Il en jouira à partir du 1er janvier 1829.....

. . . .

ARTICLE 4. Notre Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

1) Les pièces nos XIV, XV, XVII à XX font partie des archives de la Section de Géographie de la Bibliothèque nationale.

Donné en notre château des Tuileries, le 30 mars de l'an de grâce 1828, et de notre règne le 4ᵉ.

Signé : CHARLES.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur,

Signé : MARTIGNAC.

Pour extrait conforme :

Le Conseiller d'État, Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,

Signé : Le Baron DE BALZAC.

Collationné.

Le Chef du bureau des Archives,

Signé : MOURETTE.

N° XV

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

Paris, 3 avril 1828.

L'Administrateur de la Bibliothèque du Roi,

Monsieur,

Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous informer que S. E. le Ministre de l'Intérieur vient de m'adresser une ordonnance du roi, en date du 30 mars dernier, par laquelle Sa Majesté a bien voulu vous nommer conservateur du dépôt de géographie à la Bibliothèque du Roi, dépôt qui comprendra les plans et cartes, documens statistiques, objets et instrumens divers produits par les voyages scientifiques, et notamment les planches et dessins, manuscrits et imprimés de l'expédition d'Égypte (art. 2 de l'ordonnance).

Je me félicite, Monsieur et cher collègue, des nouveaux rapports que le titre qu'il a plu au roi de vous conférer, doit établir entre nous, et j'ose compter d'avance sur votre concours assidu pour assurer les intérêts et la prospérité du vaste et important établissement auquel nous devons consacrer tout notre zèle et toute notre expérience.

Veuillez agréer, etc.

DACIER.

A M. Jomard, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres.

N° XVI

DÉPÔT DE GÉOGRAPHIE CRÉÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI [1]

Sur la proposition d'un ministre éclairé[2] qui a déjà donné plus d'un gage de son amour pour les lettres et les sciences, Sa Majesté vient de consacrer à la *géographie,* par une ordonnance du 30 mars 1828, un département spécial, qui prendra place à la Bibliothèque du Roi, à côté des départemens des *livres*, des *manuscrits*, des *antiques* et des *estampes.* Le public français appelait par ses vœux une création aussi éminemment utile et conforme aux besoins de l'époque présente. Peu de mots suffiront pour en faire sentir les avantages à ceux qui n'auraient pas aperçu tous les résultats que l'on doit s'en promettre. Aujourd'hui le progrès des lumières et de la civilisation dépend autant de l'avancement de la géographie que celui-ci dépend lui-même du progrès des connaissances. En acquérant chaque jour une nouvelle importance aux yeux des nations civilisées, la géographie a pris un tel accroissement qu'elle s'est partagée en plusieurs branches qui forment pour ainsi dire autant de sciences à part. En effet, la géographie physique, la géographie comparée, la géographie civile et politique et la statistique, la géographie mathématique et astronomique et la géodésie, la géographie nautique et l'hydrographie, la géographie critique et l'histoire des découvertes, pourraient occuper chacune un homme tout entier. C'est pourquoi

1) Ce commentaire de l'ordonnance royale du 30 mars 1828, qui a certainement Jomard pour auteur, a paru dans le *Moniteur universel* du 16 mai de la même année. Il a été réimprimé après 1830, avec quelques modifications, en une petite plaquette de 7 pages, chez Rignoux, puis reproduit dans l'appendice à la brochure de Jomard intitulée : *De la collection géographique créée à la Bibliothèque royale, examen de ce qu'on a fait et de ce qui reste à faire pour compléter cette création et la rendre digne de la France.* Paris, Duverger, janvier 1848 (p. 58-62). (E. H.)

2) Les mots ministre *éclairé, prince protecteur des lettres et des sciences,* disparaissent dans les deux reproductions du document *primitivement écrit,* je viens de le dire, *en* 1828. (E. H.)

l'enseignement des sciences géographiques a été, en Allemagne surtout, l'objet de la plus sérieuse attention. Pendant que les peuples maritimes ont encouragé à l'envi les expéditions de découvertes, plusieurs nations continentales ont approfondi de leur côté, avec une ardeur extraordinaire, l'étude et la connaissance du globe ; et elles ont aussi, comme les premières, député de courageux missionnaires de la science dans les contrées les plus reculées. Ainsi nous avons vu et nous voyons encore la Prusse, l'Autriche, la Bavière, la Saxe, tenter des découvertes sur terre et sur mer, pendant que la Russie, l'Angleterre, la France, l'Amérique du Nord couvrent, pour ainsi dire, le monde entier de leurs vaisseaux explorateurs. La Suisse elle-même a fourni son contingent de voyageurs, et l'on ne voit plus guère dans l'inaction que la Hollande, l'Espagne et le Portugal, se reposant sur leur gloire passée. Quelle activité en Allemagne pour la publication des travaux des voyageurs et des conquêtes de la science ! Elle se glorifie d'un Ritter et de tant d'autres géographes illustres, qui déjà commencent à s'emparer du sceptre de la géographie, sceptre si longtemps tenu par la France, alors que le génie de d'Anville planait sur l'Europe entière.

Deux causes nuisent en France au progrès de la géographie : la première est qu'elle est enseignée d'une manière imparfaite ; les méthodes sont défectueuses, et quelquefois on enseigne sans aucune méthode. Les ouvrages et les traités français sont la plupart arides, incomplets et éloignés d'être à la hauteur des connaissances actuelles, des découvertes progressives[1]. On ne traduit pas les bons livres étrangers, dans la crainte malheureusement trop fondée de ne pas couvrir les avances de la publication[2]. Les cartes élémentaires pour la jeunesse sont trop souvent mal faites, et elles ne renferment pas les résultats des excursions récentes; les bonnes, du moins, sont en petit nombre, et

1) Depuis quelque temps toutefois, il paraît en ce genre des écrits un peu plus solides, où l'on découvre des vues de quelque étendue. Il n'est pas question ici des travaux scientifiques des Gossellin et des Walckenaer.

2) Comment, après dix années, les ouvrages de Ritter n'ont-ils pas encore été traduits en français !

trop chères. C'est surtout le manque de cartes et de bonnes cartes qui est dans nos écoles le vice capital, et le temps ne paraît pas y apporter de remède; les années s'écoulent, les découvertes s'accumulent, et l'on ne voit toujours dans les mains des élèves que des atlas insuffisans, quand ils ne sont pas déparés par des erreurs choquantes.

Une autre cause de l'imperfection de la science est qu'on ne trouve pas en France un *dépôt général des productions géographiques*. S'il existait complet, ce dépôt remédierait en partie aux inconvéniens qui viennent d'être signalés. Qu'on se figure un établissement spécial, réunissant un exemplaire ou une copie de toutes les *cartes gravées et manuscrites* qui appartiennent à l'État; recevant chaque jour les nouvelles productions à mesure qu'elles paraissent : ouvert à la jeunesse studieuse, au navigateur du commerce qui prépare une expédition lointaine ; au voyageur qui veut s'enfoncer dans les terres mal connues ; au savant qui veut comparer les travaux de tous les âges, et en faire jaillir des vérités utiles pour l'histoire ; aux hommes qui ont besoin d'étudier la force des États, leur puissance et leurs limites ; au naturaliste qui veut étudier ces branches nouvelles de la science ; la géographie des végétaux, celle des roches, celle des animaux fixés au sol natal ; au physicien, qui ne peut assigner les lois des phénomènes dont notre globe est le théâtre, sans en avoir la projection exacte et complète, sans connaître tous les travaux nautiques, la direction et la force des courans, les observations de physique dont les navigateurs enrichissent quelquefois et devraient enrichir toujours leurs cartes ; à l'historien qui n'a pas moins besoin de la connaissance parfaite des lieux que de celle des temps, pour se guider dans le labyrinthe des annales des anciens peuples ; à l'astronome enfin, qui s'occupe de fixer la position des lieux sur la terre, à l'aide de l'observation du ciel. Qu'on se représente, disons-nous, un tel dépôt de connaissances géographiques, sans cesse complété par les ouvrages les plus récens, et l'on sera aisément convaincu de l'immense service qu'il rendrait à la science comme un centre d'étude, comme un ensemble de recherches, de travaux et de résultats exacts ; comme une

source abondante d'instruction, nécessaire et ouverte dans tous les instans.

Sans la collection des nouveaux voyages, des statistiques générales et spéciales, et des descriptions géographiques, cet établissement n'aurait qu'une partie de son utilité : il faudrait donc qu'on y trouvât la collection de tous les travaux en ce genre qui sont l'ouvrage des savans, des voyageurs et des géographes, ou du moins tout ce qui est connu jusqu'à présent en France.

Aujourd'hui que l'homme a beaucoup avancé le plan de la terre qu'il habite, il a encore une grande lacune à remplir : à mesure qu'il y parviendra, de nouvelles recherches, d'une nature essentiellement géographique, viendront enrichir le dépôt qu'il s'agit de former, nous voulons parler du nivellement du globe. La distance verticale des lieux à la surface de la mer est au moins aussi importante à connaître (si elle ne l'est davantage) que leur distance horizontale à l'équateur ou à un premier méridien ; car elle fait connaître la position des sources, l'inclinaison des rivières, et la pente générale des bassins des fleuves. Cette donnée manque aux calculs du physicien, de l'économiste, du législateur. Mille résultats importans y sont assujétis, l'irrigation, les communications, les routes, les canaux et par conséquent l'agriculture, le commerce et l'industrie attendent une mesure exacte de la hauteur des lieux. On comprend partout aujourd'hui ce que ces travaux offrent d'utile, et, sans doute, ils se multiplieront. Il faut les provoquer, les rassembler et les conserver avec soin. Il est indubitable que la connaissance du relief du globe sera un jour à elle seule une nouvelle géographie qu'on pourra appeler l'*Hypsométrie*, et qui sera l'instrument de bien des améliorations.

Enfin, réunir les dessins et les manuscrits originaux des voyages qui se font sous les auspices du ministère de l'intérieur, dispersés et trop souvent perdus après le retour des voyageurs ; rassembler en même temps les collections d'instrumens, d'armes et de costumes propres à donner une idée des mœurs et des usages et du degré de civilisation des peuples, serait ajouter un nouveau degré d'intérêt à l'établissement.

Tel est l'ensemble des matériaux que le *Dépôt général de*

géographie devrait réunir pour être porté au degré d'utilité que réclament l'état actuel de la science et le besoin de la société. Ce n'est pas assez qu'un d'Anville et tant d'habiles hommes aient porté presque partout le nom français, il faut encore que cet héritage de gloire ne soit pas abandonné à une sorte d'incurie qu'aujourd'hui l'étranger nous reproche, tout en s'emparant d'une supériorité que nous avons laissé échapper. La paix qui règne sur presque tout le globe est un garant des succès que la France peut encore se promettre pendant une longue suite d'années dans cette carrière glorieuse. Utilité politique, intérêt des lettres, avantage du commerce, honneur national, que de motifs pour que la faveur publique environne le nouveau département scientifique qui vient d'être créé par un prince protecteur des lettres et des sciences, au sein du plus ancien et du plus bel établissement littéraire de toute l'Europe ! Noble et grande pensée qui ouvrira un jour la carrière à ceux que leur talent appelle à marcher sur les traces des Humboldt, et qui secondera merveilleusement les généreux et infatigables efforts de la *Société de géographie*.

Nº XVII

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

Paris, 15 janvier 1830.

A Son Excellence le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur.

Monseigneur,

Par une ordonnance en date du 30 mars 1828, S. M. a ordonné la formation d'un *dépôt de géographie* à la Bibliothèque du Roi. Ce dépôt doit recevoir les plans et cartes, les documens statistiques, objets et instrumens divers produits par les voyages scientifiques, notamment ceux de l'expédition d'Égypte.

..... Je viens demander à S. E. de vouloir bien accorder sa protection à ce nouvel établissement, en mettant à la disposition de l'administration les moyens dont elle a besoin.....

. . . .

Deux autres branches de la collection de la Bibliothèque

peuvent se compléter sans frais, ou du moins avec peu de dépenses : 1° les documens statistiques; 2° les objets provenant de voyages scientifiques.....

... En deuxième lieu, plusieurs voyageurs récens ont rapporté de leurs excursions des dessins et divers objets curieux qui ne rentrent pas dans le cadre des autres collections des Musées royaux et qui sont relatifs aux usages et coutumes des peuples. Il arrive ordinairement que ces personnes sollicitent les encouragemens du ministère de l'Intérieur en lui offrant les produits de leurs voyages. Ne pourrait-on pas, par voie d'échange ou autrement, se procurer ces objets pour les déposer à la Bibliothèque du Roi? C'est ainsi qu'il serait facile peut-être à V. E. d'obtenir de M. Bellenger qui a réclamé à si juste titre la bienveillance du gouvernement, ceux des objets de sa précieuse collection qui n'appartiennent, ni à l'histoire naturelle, ni à la littérature orientale . . . .
. . . .

Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excellence
Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Jomard,
membre de l'Institut.

N° XVIII

Paris, 17 mars 1831.

A M. Rafinesque, professeur de sciences naturelles à Philadelphie.

(Extrait)

Monsieur,

.... Aujourd'hui, je vous entretiendrai d'une affaire qui me regarde personnellement, comme administrateur du département de géographie à la Bibliothèque royale. Ce département comprend la géographie proprement dite et l'ethnographie. Sous ce dernier rapport, je m'efforce de réunir les objets matériels les plus utiles et les plus instructifs, comme propres à caractériser le degré de civilisation des peuples peu avancés. Ce sont principalement les instrumens employés dans les arts de toute espèce;

quelque grossiers et informes qu'ils soient, ils ont de l'intérêt dans une série plus générale, disposés dans un ordre comparatif[1]..... JOMARD.

N° XIX

Paris, le 3 juin 1831

A M. le chevalier d'Abrahamson, aide de camp du roi de Danemark[2].

(Extrait)

... Je m'occupe de former au département de géographie de la Bibliothèque du Roi une collection ethnographique. C'est, vous le savez, une des sections de ce département, mais encore au berceau. Quel moyen y aurait-il de l'enrichir en objets provenant des régions boréales ? Intéressez, je vous prie, la Société royale des Antiquaires, dont j'ai l'honneur de faire partie, à ce projet scientifique. Aujourd'hui, dans l'état actuel de la science, on devrait absolument modifier son nom et l'appeler l'Ethnographie ou la Géo-ethnographie, car les lieux et les hommes sont inséparables. La Société ne peut s'intéresser aux découvertes géographiques, sans avoir en vue ses relations futures avec les contrées inconnues ou mal explorées, et, par conséquent, sans chercher à bien connaître les mœurs et les usages des peuplades. Tous les renseignemens que vous pourrez me procurer, en attendant

1) Jomard demandait des objets d'ethnographie indienne, Rafinesque répond en offrant de procurer une collection valant de 2 à 3,000 francs. Jomard fait savoir le 24 décembre 1834, que le Conservatoire de la Bibliothèque royale n'a pas pu réaliser la somme et accepte l'offre faite par Rafinesque dans une lettre qui ne nous a pas été conservée, d'envoyer un catalogue détaillé de ses *illustrations ethnographiques* sur les peuples des deux Amériques, de ses cartes rares et anciennes non comprises dans les *illustrations*, des « bonnes cartes qui se publient journellement », des estampes de sites pittoresques et dessins manuscrits sur ce continent, des objets d'antiquités, usages, cultes, costumes, et enfin des livres rares « toujours sur l'Amérique ».

2) Le chevalier d'Abrahamson s'occupait principalement de pédagogie. Il s'était attaché à propager en Danemark les méthodes d'enseignement mutuel; ses relations avec Jomard s'expliquent par ce côté commun de leurs préoccupations scientifiques. (E. H.)

mieux, sur les objets de cette nature rassemblés dans les royaumes du nord, seront reçus par moi avec une vive reconnaissance. Une collection ethnographique doit renfermer tout ce qui tient aux usages, aux habitudes des tribus, les instrumens employés dans les arts et les signes extérieurs des croyances, etc. Il n'est pas d'outil si grossier qui ne puisse être curieux, en le rapprochant des instrumens et ustensiles analogues des autres nations. Il serait trop long dans une lettre de développer une matière aussi intéressante : c'est ce que j'ai fait dans plusieurs écrits pour déterminer le gouvernement à réaliser enfin une entreprise qui attend l'exécution depuis plus de trois années ......

JOMARD.

N° XX

A M. Toulouzan (de Marseille)

(Extrait[1])

Paris, 10 octobre 1831.

...Je suis bien aise, Monsieur, que vous m'ayez fourni cette occasion de vous entretenir d'un objet qui n'est pas sans rapport avec celui de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. On s'occupe de former en ce moment à Paris (et selon toute apparence pour la Bibliothèque du Roi) une collection d'objets ethnographiques, c'est-à-dire, rapportés par les voyageurs qui

1) Nicolas Toulouzan, le correspondant auquel Jomard adressait cette lettre, était professeur d'histoire et de géographie au collège royal de Marseille. Il avait pris la part la plus large dans la publication de la *Statistique des Bouches-du-Rhône*, véritable monument (4 vol. in-4°) élevé sous la direction du comte de Villeneuve, préfet du département (1821). On lui devait, en outre, un grand nombre de mémoires et d'articles sur des questions d'archéologie et d'histoire locales, d'économie rurale, etc. Né à Ollioules le 6 mars 1781, il avait alors cinquante ans; il est mort à Marseille le 27 mai 1840.

M. Paul Armand, secrétaire-général de la Société de géographie de Marseille, qui me transmet ces renseignements, n'a pu rien me dire de spécial sur les relations de Toulouzan avec Jomard. « Le fils de Toulouzan, m'écrit-il, chef de division à la préfecture, notre collègue à la Société de géographie, est mort le 28 octobre 1888. Sa bibliothèque a été dispersée au feu des enchères et avec elle a probablement disparu la correspondance du savant. »

(E. H.)

explorent les pays peu connus et propres à faire connaître l'industrie et les arts des habitans même les moins civilisés. Depuis longtemps on se plaint de ce que les instrumens et les ustensiles de cette nature sont dispersés après le retour des voyageurs et souvent anéantis, faute de dépôt spécial pour les recueillir et les conserver. La plupart sont exportés à l'étranger et vont enrichir les musées ethnographiques de Göttingue, Pétersbourg et autres villes de l'Europe. S'il en reste à Paris qui échappent à cette destinée, ils sont épars et sans utilité. La plupart vont s'enterrer dans d'ignobles boutiques. C'est ainsi que l'histoire des races humaines qu'il est déjà temps d'écrire, perd des matériaux précieux.

Je voudrais contribuer à faire sortir ces curieux objets des maisons de bric-à-brac où ils vont s'engloutir et surtout les enlever aux collections étrangères,

Aidez-moi, Monsieur, dans ce dessein qui intéresse la gloire natiouale. Toute la côte nord de l'Afrique vient commercer avec Marseille. On doit y transporter à tout moment des objets curieux et instrumens des arts, poids et mesures, objets servant aux jeux et récréations, au culte et aux superstitions, au travail des métaux, à l'économie domestique, à la chasse ou à la pêche, des tissus variés, des instrumens de musique et mille autres qui font connaître l'état de la civilisation ou le degré de barbarie tels que les armes offensives et défensives et les instrumens aratoires.

Une série complète de tous ces objets méthodiquement classés formerait un des musées les plus instructifs de la capitale.

La pensée en a été exprimée dans l'ordonnance qui a fondé à la grande Bibliothèque nationale un dépôt spécial des productions géographiques et des produits des voyages scientifiques.

L'établissement renferme déjà un certain nombre d'objets de ce genre. Je me borne, Monsieur, à signaler à votre zèle patriotique ce court aperçu et à vous demander des renseignemens sur les ressources que pourrait offrir la ville de Marseille. . .

. . . .

JOMARD.

CHAPITRE III

Collection Lamare-Picquot. — Rapports sur cette collection à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la Société asiatique et à la Société de géographie, par Abel-Rémusat, Burnouf et Jomard.

N° XXI

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

RAPPORT

SUR LES COLLECTIONS D'OBJETS RELATIFS A L'ARCHÉOLOGIE ET AUX RELIGIONS DE L'INDE

Rapportées par M. LAMARE-PICQUOT.

L'Académie nous a chargés, MM. E. Quatremère, Lajard et moi, de prendre connaissance de ceux d'entre les objets rapportés de l'Inde par M. Lamare-Picquot, qui peuvent avoir de l'intérêt pour l'archéologie, l'histoire des religions orientales et l'ethnographie. Je vais avoir l'honneur de lui rendre compte de l'examen auquel nous nous sommes livrés pour remplir ses intentions.

Après un premier voyage au Bengale et à la côte de Coromandel, entrepris de 1821 à 1823, pour des affaires commerciales, M. Lamare-Picquot s'est rendu de nouveau dans l'Hindoustan, en 1826, avec l'intention de rassembler les productions naturelles de cette contrée si riche et si intéressante à étudier pour les botanistes et les zoologistes. Dans le Bengale, Dacca, Krishnagara, les comptoirs européens, sur la rivière d'Hougli,

Calcutta, Serampour, Chandernagor, Tchinsura, les bords du Gange, les îles qui sont situées à l'embouchure de ce fleuve; dans le Coromandel, Madras, Pondichéry, Karikal, furent les principaux points sur lesquels il dirigea ses recherches en histoire naturelle. Les résultats qu'il en tira, la collection qu'elles ont produite, ont fixé l'attention de l'Académie des Sciences. Nous n'avions point à nous en occuper directement[1]. Toutefois, nous avons vu avec plaisir que le voyageur n'avait pas négligé un soin qui, dans l'intérêt de l'histoire des sciences naturelles, devrait être présent à la pensée de tous les voyageurs et naturalistes, appelés à explorer les régions plus ou moins civilisées de l'Asie : celui de recueillir les noms par lesquels les indigènes désignent les êtres naturels dans leurs langues, soit vulgaires, soit savantes. Il faudrait surtout, et c'est ce qui a été demandé pour augmenter l'utilité de ces renseignemens additionnels, il faudrait que les noms fussent écrits avec les caractères originaux, et, autant que cela serait possible, de la main même d'un naturel instruit. Cette précaution, si elle eût été prise habituellement dans les voyages scientifiques, eût contribué aux progrès des arts et de l'industrie, en fournissant des synonymies importantes et facilitant le recours aux traités de médecine, de technologie et d'agriculture, composés par les indigènes, où nous aimerions à puiser la connaissance des propriétés et des usages qu'une longue expérience a fait découvrir aux peuples orientaux.

Mais vos commissaires avaient surtout à faire la revue des antiquités, statues, figurines, bas-reliefs, modèles de temples, peintures, ustensiles et instrumens qui peuvent servir à éclaircir quelques points des usages religieux ou civils des Hindous.

1. L'Académie des sciences, à la date du 9 mai 1831, a entendu la lecture d'un « rapport sur les collections ramassées dans les Indes-Orientales et au Cap de Bonne-Espérance, par M. Lamare-Picquot », signé de Geoffroy Saint-Hilaire, Duméril et baron Cuvier, rapporteur.

Nous nous bornerons à mentionner ce rapport, exclusivement consacré à des matières d'histoire naturelle et que l'on trouvera réuni dans une même brochure in-4°, par M. Lamare-Picquot, avec celui que nous reproduisons ci-dessus et deux autres communiqués à la Société asiatique, et transcrits plus loin sous les n°s XXII et XXIV, note 2. (E. H.)

M. Lamare-Picquot, par un zèle louable, n'a négligé aucune occasion d'étendre à des sujets d'archéologie l'attention qu'il avait principalement vouée aux produits naturels du sol de l'Hindoustan. C'est à Calcutta et dans les environs qu'il a trouvé le plus grand nombre des objets qui se rapportent au culte des Brahmanes. Ceux qui tiennent à la religion bouddhique proviennent originairement du pays des Barmans, d'où ils ont été enlevés par suite de la guerre que les Anglais ont portée en 1825 dans cette contrée. Quelques autres ont été trouvés dans les îles du Gange, et quoique le nombre de ces derniers soit peu considérable, ce ne sont pas les moins singuliers de ceux qu'a rassemblés le voyageur.

M. Lamare-Picquot partage en deux classes les morceaux qui composent sa collection, suivant qu'ils appartiennent à la religion de Brahma ou à celle de Bouddha. Nous suivrons aussi cette division, en y ajoutant une troisième classe pour les objets relatifs aux usages, aux coutumes, aux procédés des arts, lesquels sont plus particulièrement du ressort de l'ethnographie.

Les représentations des divinités brahmaniques sont au nombre d'une cinquantaine environ. Ce sont, en diverses matières, en terre cuite, en marbre, en bronze, des figurines ou des bas-reliefs offrant *Brahma, Vishnou*, *Shiva* et sa femme *Parvati*, *Krishna* et sa femme *Radha*, *Garesa*, *Bala-Rama* ou Vishnou enfant, *Djagannâtha* (Jagrenat), *Dharmadeva* ou le dieu de la loi sous la forme d'un bœuf, *Dourga*, la femme de Shiva, *Kali*, ou la même divinité femelle, avec les redoutables attributs, qui la caractérisent comme déesse de la mort ou avec ceux de *Djagaddhâtri*, ou protectrice de l'univers, ou dans son triomphe sur *Mahichaasoura*, le mauvais génie qui l'avait attaquée en prenant la figure d'uu buffle. Plusieurs peintures en carton, exécutées par des peintres hindous, représentent divers sujets mythologiques. Une grande natte offre le combat de Rama contre Ravana, tyran de l'île de Lanka, sujet pris du Ramayana ou du Bagavata Pourana.

Outre les figures des divinités, M. Lamare-Picquot a réussi à se procurer des vases, des lampes, des réchauds et d'autres instru-

mens dont les Hindous font usage dans les pratiques de leur culte, ou qui leur servent pour les différentes circonstances de leur vie domestique. Il a rapporté trois ou quatre *Berchocath ;* ce terme vulgaire désigne des sculptures en bois représentant une sorte de tourelle à plusieurs étages, percée à jour et enrichie d'ornemens et de peintures variées, lesquelles sont portées dans les cérémonies funéraires que les Hindous font en l'honneur de leurs parens, et placées ensuite auprès d'une pagode sur les bords du Gange ou de quelque étang consacré[1]. Il a fait aussi exécuter, en plâtre, des modèles exacts de diverses formes de temples brahmaniques, en imitant le plus soigneusement possible le style indien; soit pour la forme générale, soit pour la distribution des ornemens et des couleurs. Une sorte de fétiche trouvé dans une île du Gange, et qui représente une tête surmontée d'une mitre, grossièrement modelée et coloriée d'une manière non moins grossière, peut être regardée comme un *specimen* curieux de l'état de barbarie où les arts d'imitation sont restés long-temps dans les parties orientales de l'Inde et notamment au Bengale.

Les figures qui se rapportent au culte de Bouddha, moins nombreuses et moins variées, si l'on a égard aux sujets qu'elles représentent, méritent plus d'attention par leur dimension, les matières dont elles sont faites et la contrée d'où elles ont été rapportées. Nous avons déjà dit que le voyageur n'avait pas lui-même dirigé ses courses dans le pays des Barmans, mais qu'il avait été attentif à profiter d'une circonstance heureuse, celle à laquelle on doit la possession d'une multitude d'objets de culte et de livres religieux, produits du pillage que l'armée indo-britannique a fait dans les provinces de l'Inde au delà du Gange en 1826, et qui se sont répandus en grande quantité dans les

1) J'ai de sérieuses raisons de croire que l'un, au moins, des encombrants *Berchocath* de Lamare-Picquot, et quelques-uns de ses moulages de modèles de pagodes, sont restés entre les mains de Jomard, et se voient dans sa collection au Musée Berthoud, à Douai. Ce sont les seules pièces que j'aie retrouvées jusqu'ici de la grande collection asiatique de Lamare-Picquot.

(E. H.)

possessions anglaises, d'où plusieurs ont été apportées à Londres et même à Paris. La collection de M. Lamare-Picqu ot contient au moins trente statues de *Gaouatama*[1], en terre cuite, en bois, en cuivre, en marbre, en albâtre, la plupart offrant encore des traces de dorure, variant entre un et trois pieds six pouces de proportion. Ce personnage est constamment représenté à l'état de divinisation, assis dans la posture de l'extase, la tête surmontée du tubercule caractéristique et les cheveux annelés, à moitié nu et la main droite pendante, tel qu'on le voit figuré sur les planches de Pallas (Samuel, *Hist. nachr.,* u. s. w., t. II, pl. II, fig. 1), et de M. Hodgson (*Transact. of the R. Asiat. Society,* t. II, pl. II, fig. *a* et 2). Les statues qui se répètent les unes les autres, sauf les différences de matière et de dimension, et qui sont aussi semblables à celle que possède la Société Asiatique de Paris, montrent la constance des Bouddhistes dans leur attachement aux types qu'ils ont adoptés. Deux seulement portent des inscriptions, l'une en barman et l'autre en bengali. Des figurines en bronze ou en plomb appartiennent à d'autres divinités, saints ou agents secondaires. Nous avons distingué un petit groupe que le voyageur regarde comme plus rare que les autres, et qui représente huit divinités assistant à la naissance de Shakia. Nous avons vu aussi avec intérêt un assez grand bas-relief en terre cuite, d'un travail barman, qui doit avoir servi de couronnement à la porte d'un temple et dans lequel deux lions peints de couleur rouge et dans l'attitude du repos, et séparés par une tige d'ananas, composent un ensemble qui rappelle des monumens religieux célèbres de l'Asie occidentale.

Nous passons à une classe d'objets qui n'ont pas un rapport immédiat aux idées religieuses. Au premier rang nous devons placer des figures représentant des personnages Hindous des deux sexes, des hautes et des basses castes, dans le costume qui leur appartient. Les corps sont en terre cuite et les vêtemens en

1) Le texte imprimé porte *Gaonatama*. C'est évidemment une faute typographique. Le Bouddha birman est désigné dans les travaux spéciaux dont il a été l'objet sous le nom de *Gautama*. Cf. Bigandet, *The life of the Gautama Buddha.* (*Journ. of the Ind. Archipel.*) — Etc. (E. H.)

étoffes réelles. Le but qu'on s'est proposé est de rendre plus exactement qu'on ne le pourrait, à l'aide des meilleures figures, l'habillement, le teint, les traits du visage et toute la constitution physique des diverses classes d'Hindous. On y a réussi d'une manière qui rend ces figures très intéressantes à étudier sous le point de vue des races humaines. Plusieurs sont exécutées avec une rare perfection, et pourtant sont l'ouvrage des Hindous de Kishnagore[1], qui, depuis quinze ans seulement, se sont mis à exécuter ce genre de travail.

Après ces figures, il faudrait énumérer les produits de l'industrie des Hindous, tels que poterie, ustensiles de ménage, armes, instrumens de musique, étoffes, meubles ; mais le détail nous entraînerait trop loin et répondrait mal à l'intention de l'Académie. Il suffira de dire que l'étude de ces différens objets pourrait jeter beaucoup de jour sur l'histoire des usages et des habitudes de plusieurs nations orientales : car le voyageur a réuni des matériaux du même genre, quoiqu'en nombre moins considérable, pour la Chine, le Thibet et le pays des Cafres.

Les détails qui précèdent, quelque succincts qu'ils soient, suffiront peut-être pour donner à l'Académie une idée des collections de M. Lamare-Picquot. Dans ce cas, la mission qu'elle a bien voulu nous confier serait remplie et nous n'aurions aucune conclusion à prendre à la suite d'un rapport purement descriptif.

La Compagnie serait en état d'apprécier le degré d'intérêt et le genre particulier d'utilité qui peut résulter pour les connaissances qu'elle cultive de l'étude directe des objets qui composent ces collections. Il est certain qu'on y peut puiser immédiatement un genre d'instruction que ne présentent pas toujours les meilleures relations des voyageurs. Il y a aussi un point de vue qu'il nous sera permis d'indiquer. L'inspection de certains objets tenant aux cultes ou aux coutumes nationales peut souvent servir à faire mieux entendre le texte des auteurs qui contiennent des

1) Krishnagar (Bengale). — Cf. E.-T. Hamy, *Études ethnographiques et archéologiques sur l'Exposition coloniale et indienne de Londres.* (*Rev. d'Ethnogr.*, t. VI, p. 188, etc.) (E. H.)

allusions détournées et quelquefois difficiles à saisir, quand on ne connaît que par les descriptions, les choses auxquelles ces allusions s'appliquent. C'est, entre plusieurs autres, une des raisons qui doivent faire désirer qu'on s'occupe enfin d'établir à Paris, ce qui existe à Pétersbourg et dans plusieurs villes savantes de l'Allemagne, un musée ethnographique où puissent être réunis tous les objets, de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent servir à jeter du jour sur les usages, les habitudes, les procédés des arts, des nations du globe où la civilisation européenne n'a pas encore étouffé les restes des civilisations indigènes. Un des motifs qui ont engagé M. Lamare-Picquot à commencer sa collection, c'est que, durant son séjour à Paris, il n'avait vu dans nos musées aucun des objets d'antiquité qui l'avaient frappé à son premier voyage en Orient. Il existe pourtant beaucoup de matériaux de cette espèce dans différentes collections; mais ils ne forment pas d'ensemble et ne sont nullement disposés pour l'étude. C'est une lacune qui existe encore dans nos établissemens scientifiques. Il y a, chez M. Lamare-Picquot, beaucoup d'objets qui pourraient aider à la combler.

Nous avons l'honneur de proposer à l'Académie de remercier M. Lamare-Picquot de la communication qu'il lui a faite; de lui exprimer l'intérêt qu'inspirent les efforts qu'il a tentés pour accroître les connaissances relatives aux religions et aux usages de l'Inde, et de l'inviter, dans le cas où il visiterait de nouveau les mêmes contrées, à continuer des recherches qui peuvent amener d'utiles résultats.

Signé : QUATREMÈRE; FÉLIX LAJARD;

ABEL RÉMUSAT,

Rapporteur.

L'Académie adopte les conclusions de ce rapport.

CERTIFIÉ CONFORME :

Le Secrétaire perpétuel,

DACIER.

8 avril 1831.

N° XXII

SOCIÉTÉ ASIATIQUE

RAPPORT

FAIT AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE SUR LA COLLECTION D'ANTIQUITÉS INDIENNES

De M. Lamare-Picquot.

Vous avez chargé une commission formée de MM. J. Mohl, Stahl et de moi, de vous faire un rapport sur la collection d'antiquités indiennes rapportées récemment par M. Lamare-Picquot. Je viens, au nom de cette commission, vous exposer les résultats de l'examen auquel elle s'est livrée.

La collection de M. Lamare-Picquot se compose d'un nombre considérable d'objets relatifs aux deux religions les plus célèbres de l'Asie Orientale, le brahmanisme et le bouddhisme ; d'ustensiles et de meubles divers destinés aux usages religieux et domestiques chez les Hindous, enfin d'une série de statuettes représentant des individus appartenant aux castes diverses qui habitent le Bengale. M. Lamare-Picquot, que plusieurs voyages dans l'Inde avaient familiarisé avec les usages de ce pays, fut frappé, pendant son séjour en France, en 1825, de l'absence d'un dépôt scientifique où se trouvassent réunis les monumens religieux des Hindous et les objets de tout genre propres à jeter du jour sur leurs coutumes et le caractère de leur civilisation. Il conçut, dès lors, le plan d'un nouveau voyage en Orient, dans le but de rassembler au Bengale et à la côte de Coromandel tout ce qui lui paraîtrait de nature à satisfaire la curiosité qu'excitent, depuis plusieurs années, sur le continent, les usages religieux et domestiques des peuples de l'Inde. C'est à cette heureuse idée et au zèle avec lequel M. Lamare-Picquot l'a mise à exécution que l'on doit la réunion d'un très grand nombre d'objets dont l'ensemble éclaire d'une vive lumière les habitudes religieuses,

les coutumes et en général la civilisation des peuples de l'Hindoustan.

De fréquens voyages et un séjour prolongé dans le Bengale et à la côte de Coromandel, avaient fourni à M. Lamare-Picquot l'occasion d'assister aux principales cérémonies du culte brahmanique. Il s'attacha à recueillir les images des divinités que les Hindous exposent dans les grandes solennités religieuses, et qu'ils détruisent après qu'elles ont reçu leurs hommages. La réunion de ces divinités comprend plus de trente tableaux sur toile, sur bois, ou en terre cuite, représentant la triade indienne, *Shiva* couvert des cendres du *Vibhoûti*, plusieurs formes de *Dourgâ*, telles que *Kâlikâ* et *Djagaddhâtri*, *Vichnou* et ses diverses incarnations, entre autres *Krichna* avec *Râdhâ*, *Râma*, *Balarâma*, plusieurs figures de *Ganesha* et de *Dharmadeva*, le dieu de la justice, spécialement adoré sous la forme d'un bœuf : la collection de M. Lamare-Picquot compte plusieurs *Dharmadeva*, parmi lesquels il en est un d'une vérité remarquable. Un nombre égal de statues en marbre, en terre cuite et en bois, reproduisent avec une grande exactitude ces mêmes dieux, et particulièrement le symbole mystérieux du *Lingam* sous des formes diverses. Mais de toutes les images des divinités indiennes, les plus frappantes, comme les plus variées, sont les petites figurines de bronze au nombre d'environ quarante, dont plusieurs se recommandent par leur antiquité. Les plus communes sont, comme on doit s'y attendre, celles de *Ganesha* et du *Lingam*. Indra y figure monté sur un éléphant richement orné; *Krichna*, *Balarâma*, *Agni*, *Pavana* y sont répétés plusieurs fois; enfin, nous avons surtout remarqué un groupe de *Narasinha* avec sa *Shakti* ou son énergie femelle, qui est d'un très beau travail.

Au nombre des monumens religieux, il faut compter quatre pièces de bois hautes de plus de sept pieds, que l'on nomme au Bengale *Berchokath* ou bois des funérailles. Ces espèces d'obélisques, à plusieurs étages, sont élevés par la piété filiale au souvenir d'un père ou d'un parent chéri. On les présente à la famille du défunt réunie dans un banquet funèbre; un brahmane les consacre et ils sont placés en terre auprès du Gange ou d'un

étang. Ils doivent rester debout pendant une année, temps supposé nécessaire pour que l'âme puisse parvenir au séjour des bienheureux. Le monument est soutenu par une divinité d'un ordre inférieur appelée *Dotton (Devatà?);* deux éléphans ou deux tigres, entre lesquels est quelquefois sculptée une tête d'homme, supportent le second étage au milieu duquel est placé le taureau à bosse, image de *Dharmadeva;* au-dessous s'élève la forme d'un temple, emblème du *Kailàsa* ou paradis de Shiva. M. Lamare-Picquot a, en même temps, cherché à se procurer quelques divinités adorées spécialement par les castes inférieures. De ce nombre est la tête grossièrement sculptée d'un dieu révéré par les bûcherons qui le regardent comme leur protecteur contre les attaques des tigres. Elle a été trouvée dans les îles boisées des Sunderbunds. Ce n'est pas la pièce la moins curieuse de la collection, et il faut savoir gré à M. Lamare-Picquot de n'avoir pas négligé cette divinité rustique pour les représentations plus brillantes et plus connues du culte des Brahmanes. Elle peut donner une idée des dieux des castes presque sauvages, dont les usages et les mœurs échappent trop souvent aux observations des voyageurs.

La réunion des vases et objets de tout genre, employés dans les sacrifices et dans les cérémonies religieuses des Brahmanes, forme une des parties les plus variées de la collection de M. Lamare-Picquot. On y remarque les vases de formes diverses qu'ils emploient pour leurs ablutions dans le Gange et dans les étangs consacrés, tels que les *Kamandalou* pour puiser l'eau, d'autres vases en terre pour le culte, dont plusieurs rappellent le *Yoni* et sont consacrés à *Vichnou*, des *Shrouva* ou cuillères pour verser le beurre clarifié, avec des manches surmontés du serpent *Shecha;* des boîtes à parfums en cuivre ciselées avec soin ; des cassolettes également en cuivre pour brûler le camphre devant les statues des dieux; enfin, des lampes de toutes grandeurs en cuivre et en terre. Plus de vingt modèles en plâtre et en brique reproduisent les temples les plus célèbres du Bengale et de la côte de Coromandel; divers objets de l'adoration populaire, tels que le *Lingam* et *Krichna*, sont placés sous des *Mandapas* ou

petits temples en cuivre d'un travail curieux. Toutes ces pièces très nombreuses, et qui presque toutes sont fort bien conservées, ont le mérite de donner des notions précieuses sur les cérémonies des Brahmanes, et, en voyant ces lampes, ces vases, ces boîtes à parfum, on peut se faire de la nature et des détails de ces cérémonies une idée bien plus exacte qu'en lisant les descriptions minutieuses des voyageurs.

La partie de la collection de M. Lamare-Picquot qui est relative au culte de Bouddha, quoique moins variée peut-être, n'offre pas moins d'intérêt; elle se compose de plus de cinquante statues de grandeurs et de matières diverses. La plus belle n'a pas moins de trois pieds et demi de haut. Les statues sont en marbre, en albâtre, en bois de tek doré ou recouvert d'un vernis noir. Une seule est de cuivre, et il y a lieu de croire qu'elle représente ou un personnage de la triade bouddhique, ou quelque Bodhisattva, car la richesse des ornemens dont elle est chargée contraste avec la simplicité des autres Bouddha. Plus de vingt-cinq statues en pierre et en bois doré ou argenté et un nombre égal de figurines en cuivre reproduisent le même personnage divin, assis dans l'attitude d'une méditation profonde; il en est une qui représente le dieu les mains jointes dans la position appelée *Kritândjali*. Parmi les pièces en cuivre nous avons remarqué deux morceaux fort intéressans et tout à fait neufs; l'un représente la naissance de *Shâkya* entouré de huit divinités gardiennes des huit points du monde, et l'autre Bouddha assis sous l'arbre *Shâla*, dont le feuillage est artistement figuré. Deux morceaux non moins curieux et très anciens passent pour l'image de *Mahâmâyâ*, la mère de *Shâkya*. Quoique le temps ait fait disparaître les signes distinctifs auxquels on pourrait reconnaître cette divinité, on peut, avec certitude, la rattacher au culte de Bouddha. C'est aussi à cette religion qu'il faut rapporter le bas-relief représentant l'animal fabuleux nommé *Rankos*, que les Tibétains et les Barmans révèrent comme le protecteur des temples de Bouddha. Ce bas-relief, sculpté avec soin, représente deux de ces animaux ailés enlacés dans les feuilles d'un ananas dont le fruit les sépare.

Votre Commission n'a pas examiné avec moins d'intérêt la série de figurines en terre peinte, qui comprend les diverses castes et professions des deux sexes chez les Hindous du Bengale; elle offre une galerie à peu près complète de tous les états, depuis le Brahmane jusqu'aux plus basses conditions et, ce qu'il est important de remarquer, elle se recommande moins encore par les notions précises qu'elle nous donne sur les distinctions extérieures, et, en quelque sorte, sur les rapports civils de ces castes entre elles, que par les variétés de races qu'elle révèle entre la plupart des individus qui les composent. Ces variétés sont marquées par des nuances très tranchées dans la teinte de la peau, et souvent même par des différences plus profondes dans la constitution physique. Aussi, ces quarante statues, qui embrassent depuis le Brahmane blanc jusqu'à l'esclave presque noir, donnent les moyens de vérifier les résultats auxquels a conduit dans ces derniers temps l'étude comparée des divers idiomes de l'Inde. Nous ne craignons pas de dire que c'est une des parties les plus précieuses de la collection de M. Lamare-Picquot; sa nouveauté et son importance font désirer qu'un dépôt public s'enrichisse de ces matériaux dignes de former la base d'un musée ethnographique, consacré aux peuples de l'Asie, musée dont le progrès des études orientales fait depuis longtemps sentir le besoin parmi nous. La France ne possède pas encore de dépôt de ce genre, et il serait d'autant plus désirable qu'elle pût acquérir les nombreux objets réunis par M. Lamare-Picquot, que cette collection deviendrait ainsi le centre auquel ne pourraient manquer d'aboutir les résultats des voyages futurs en Asie. Le dévouement avec lequel M. Lamare-Picquot s'est livré à des recherches pour lesquelles il n'avait pas de guide, la persévérance qu'il a mise à les poursuivre malgré les obstacles de tout genre qui devaient l'arrêter dans une carrière nouvelle, méritent les éloges de la Société Asiatique, et votre Commission a pensé que vous aimeriez à les lui exprimer. Elle serait heureuse que le témoignage que vous rendrez en faveur de cette collection pût concourir, avec le jugement du premier de nos corps savans[1],

1) Voy. le rapport ci-dessus, nº XXI.

à attirer l'attention du gouvernement sur les services rendus à la science par ce voyageur zélé. L'offre généreuse qu'a faite M. Lamare-Picquot d'abandonner à l'État la totalité de ses collections ethnographiques et d'histoire naturelle sont des titres à la faveur et aux encouragemens d'un pouvoir ami des études sérieuses. L'acquisition de ces matériaux intéressans aurait, en outre, l'avantage d'assurer pour l'avenir à la France de nouvelles richesses, en encourageant le zèle de M. Lamare-Picquot à recommencer en Asie des voyages si utiles aux sciences naturelles et historiques.

En conséquence, votre Commission vous propose d'arrêter que les efforts de M. Lamare-Picquot méritent les éloges de la Société Asiatique, et en même temps d'autoriser M. Lamare-Picquot à faire connaître publiquement, s'il le juge nécessaire, le jugement favorable que vous portez sur sa collection.

Signé : J. MOHL, STAHL ;
EUG. BURNOUF,
Rapporteur.

Pour copie conforme :
EUG. BURNOUF,
Secrétaire [1].

Paris, ce 4 mai 1831.

N° XXIII

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

RAPPORT

SUR LA COLLECTION ETHNOGRAPHIQUE DE M. LAMARE-PICQUOT,

Par une commission spéciale [2].

Depuis que les connaissances géographiques sont appréciées

1) Voir aussi sur la collection Lamare-Picquot le rapport fait dans l'*Assemblée générale de la Société asiatique*, le 28 avril 1831, reproduit ci-après, pièce n° XXIV, 2e note.

(E. H.)

2) *Bulletin de la Société de géographie*, t. XVII, n° 106. Février 1832, p. 86-96.

par un plus grand nombre de personnes, et ont obtenu dans l'opinion le rang qui leur appartient, on a mieux conçu le but et l'objet de la science, et l'on s'est fait une plus juste idée des branches dont elle se compose. Ce n'est pas tout de connaître les dimensions exactes d'un espace donné sur le globe, la distance mathématique d'un lieu à un autre, le gisement des côtes, les profondeurs des eaux ou le relief du sol, les directions et les formes des chaînes de montagnes. Toutes ces notions sont précieuses et indispensables pour la navigation, pour les communications de terre et de mer, pour la direction à donner aux rivières artificielles, et une multitude d'applications à la vie sociale. Mais ce n'est encore là qu'une partie des connaissances que doit procurer la géographie. C'est surtout ce qui est à la superficie du sol et qui habite sur cette surface qu'elle doit étudier et nous faire connaître. Or, parmi les êtres innombrables qui la recouvrent, aucun n'est plus digne de notre attention que l'homme, et les races humaines, si diversifiées pour l'intelligence et les habitudes, les qualités physiques et les signes extérieurs. *Connaître à fond les différentes branches et tribus de la famille humaine* est même la véritable fin de la science géographique, puisque, des rapports futurs entre elles toutes, dérivera pour chacune la plus grande somme de bien-être et de prospérité. L'ethnographie se lie ainsi à la science, ou plutôt elle ne fait avec elle qu'une seule et même science, qu'il faudrait appeler désormais *ethno-géographie.* C'est pour cela que les savants navigateurs à qui nous devons les dernières explorations dans les contrées ignorées ou peu connues, ont mis et mettent tant de soin à décrire les races diverses, leur physionomie physique et morale, les produits de leurs arts et les ouvrages de leur industrie, imparfaite mais originale. Ceux qui, aujourd'hui, négligeraient de nous peindre les traits, de nous retracer le langage des peuplades lointaines, seraient lus avec moins de faveur qu'autrefois, et leurs relations n'exciteraient qu'un intérêt médiocre. Nous n'avons pas ce reproche à faire aux chefs des expéditions scientifiques dont s'honore la France, notamment les voyages de l'*Uranie*, de la *Coquille*, de l'*Astrolabe*. Leurs relations sont enrichies de re-

marques sur tous ces points, qui caractérisent les peuples et leur degré de civilisation. Les voyageurs qui parcourent l'intérieur des continents sont appelés à faire des travaux semblables, à recueillir les observations du même genre, et à rassembler aussi les objets qui se rapportent à l'*ethnographie*. C'est ce qu'a fait avec succès, surtout sous ce dernier rapport, M. Lamare-Picquot, dont la Société nous a chargés d'examiner la collection.

Nous devons commencer par payer un juste tribut d'éloges au zèle de ce voyageur. Il a fait plusieurs excursions dans l'Inde; d'abord avec le dessein d'enrichir les musées d'histoire naturelle, mais les circonstances où il s'est trouvé lui ont donné l'idée et fourni les moyens de former un autre genre de collection, non moins intéressant pour la science. Pendant le cours de son premier voyage au Bengale, qui a duré trois années, il lui fut impossible de tirer beaucoup de fruit de ses recherches. Mais le second, qui date de 1825, fut entrepris dans le but spécial d'observer avec soin, et de recueillir tout ce qu'il trouverait d'intéressant pour l'histoire des peuples. C'est en 1826 qu'il revint sur les bords du Gange. Après un an de séjour à Calcutta, employé à préparer ses relations, M. Lamare-Picquot s'établit à dessein à Chandernagor, lieu propice comme point de départ et centre d'observation. De là ses excursions ont été dirigées : 1° en 1827, au nord par l'Hougly et le Gange, sur Patna et les lieux voisins, sur Gazipoor, etc.; 2° en 1828, à l'ouest, dans les forêts et les environs de Rogonat-Gung, Rogonapour et à la rive droite du Damoudour. En quittant Chandernagor, il se dirigea sur Burdwan par la rive de Mirzapour, et revint par le Damoudour, traversant le canal à Oulberia, qui communique depuis quelques années avec l'Hougly, et revint par cette rivière à Chandernagor; 3° à l'est, côté moins fréquenté ou peu connu des Européens, le voyageur s'est dirigé par le canal de Keedrepour, qui sert de communication avec les branches orientales du Gange et de l'Hougly. Ici, pour mieux faire connaître l'exploration de M. Lamare-Picquot, nous allons donner un extrait des notes qu'il nous a communiquées : il contribuera, nous l'espérons, à augmenter l'intérêt qu'elle inspire par ses résultats, et à recom-

mander la personne et les services de ce voyageur, dont on ne saurait louer assez le dévouement désintéressé.

« Le dernier voyage de M. Lamare-Picquot a eu lieu pendant les mois de décembre 1828 et janvier 1829. Il avait avec lui vingt-huit personnes, tant marins que chasseurs, préparateurs et deux domestiques. Ces contrées sont dangereuses par la nature des fièvres qui y règnent toute l'année, et des animaux sauvages qui peuplent ces vastes solitudes, que les Anglais appellent *sundries* ou *sunder-bands*. Les îles renferment plusieurs petits endroits habités portant le nom de *bazars* et non désignés sur les cartes. Il a visité la ville de Dacca et les grands bazars de Culna, Satalury, Baker Gange. Après avoir suivi la rive droite du grand Gange, il est revenu vers le sud aux branches diverses de ce fleuve, telles que Harengotta et autres peu connues. C'est vers ces lieux et au centre d'immenses forêts désertes qu'il a rencontré trois petits bazars, ou réunion de plusieurs cases appelées Tchampaye, Coëlha, Campoor, tous au sud de Culna. La position en est difficile à préciser, tant ces îles sont entrecoupées de canaux. Ce sont des lieux de rendez-vous, où les bûcherons viennent acheter des bambous et du poisson, ainsi que du riz que les Indiens du nord y apportent. On vient y chercher le bois pendant une partie de la mousson nord-est, du mois de novembre jusqu'en février. Le sol est fangeux et l'insalubrité de ces îles est funeste; presque toutes ces îles sont submergées dans les grandes marées et lors des débordements du Gange; cependant quelques-unes sont assez élevées pour servir d'asile aux malheureux qui ont la témérité d'y passer la mousson sud-ouest, du mois de mars au mois de septembre.

« Les individus qui y résident sont musulmans, d'un caractère doux; quelques-uns sont adonnés au vol, et vont attendre, vers le nord, les voyageurs qui se rendent à Dacca et à Châtigan; les *cauries* sont la seule monnaie qui soit à leur usage et qu'ils acceptent. Dévorés par la fièvre, la misère ou les bêtes farouches, ils vivent peu. Ces îles sont infestées, comme les bouches du fleuve, par les crocodiles, les requins et les dauphins. La végétation y est très riche, et le sol garni de beaucoup d'arbres et

arbustes particuliers qui se plaisent sur ces rives inondées. Peu d'Européens ont pénétré dans ces solitudes. Autrefois la Compagnie anglaise y envoya quelques pilotes comme explorateurs; mais, depuis très longtemps, elle a cessé de le faire, ayant reconnu qu'aucune de ces rivières n'était navigable. Le voyageur raconte qu'il était pour les habitants, à cause de la couleur de son teint, un objet de surprise et même d'effroi.

« A Chandernagor et à Calcutta, les amis de M. Lamare-Picquot avaient voulu le détourner de ce voyage, à cause des difficultés et des dangers qu'ils croyaient insurmontables. C'est en usant de moyens hygiéniques pour sa nombreuse caravane, et avec des mesures bien combinées, qu'il est venu à bout de son entreprise et sans grand accident. En avril 1829, il a quitté le Bengale. A la hauteur du cap de Bonne-Espérance, le tonnerre est tombé à bord du navire, a détruit tout le gréement, et il a fallu aller à l'Ile de France pour réparer les avaries. Enfin le voyageur est rentré dans sa patrie au printemps de 1830, rapportant, après quatre années d'absence, la précieuse moisson qu'il avait faite, déposée dans près de cent caisses de toute grandeur. »

C'est de ces objets qu'il nous reste à parler. Déjà les savants naturalistes auxquels est confiée la riche collection du Muséum d'histoire naturelle ont signalé, dans des rapports officiels, l'importance et la nouveauté des objets de ce genre que l'on doit au voyageur. Nous n'avons pas à nous en occuper ici, et nous renvoyons au rapport de MM. Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Duméril et Latreille. L'Académie des belles-lettres et la Société asiatique ont également fait connaître leur opinion sur les objets relatifs à l'archéologie et aux religions de l'Inde[1]. Sans entrer ici dans de grands détails sur les antiquités indiennes de la collection, sujet traité à fond par ces deux compagnies savantes, nous nous appliquerons plus particulièrement à ce qui regarde les sciences géographiques et ethnographiques.

Les circonstances favorables auxquelles nous avons fait allusion au commencement de ce rapport, consistent en ce que les

1) Voyez plus haut nos XXI et XXII. (E. H.)

soldats anglais revenus de la conquête du pays des Barmans, faite en 1825, en rapportèrent au Bengale une multitude d'objets curieux. M. Lamare-Picquot s'empressa d'en faire l'acquisition. La plupart sont relatifs au culte de Bouddha. Ils sont, selon lui, l'ouvrage des habitants des parties orientales du Tibet. Depuis trois siècles que les Européens occupent l'Inde, ils n'y avaient pas encore porté la guerre. En 1825, les temples furent pillés par l'armée anglaise, et c'est ainsi que ces objets précieux tombèrent pour la première fois au pouvoir des Européens. Les statues et statuettes de la collection représentant le personnage de Bouddha sont aussi nombreuses qu'elles sont variées pour les matières, parmi lesquelles nous citerons le bronze, le cuivre, le marbre doré, le plomb, l'argent, l'albâtre, le bois de tek doré, etc. Un de ces Bouddahs en marbre a plus de treize décimètres. On remarque des *bas-reliefs* en bois où est figuré l'animal fabuleux des bas-reliefs de Persépolis, et d'autres objets travaillés aussi par les Barmans.

Le culte de *Brahma* a fourni au voyageur plus de trois cents statues, statuettes, figurines ou bas-reliefs en marbre, en terre cuite, etc. On y distingue le *Dieu forestier*, divinité inférieure, protecteur des bûcherons et des pêcheurs contre la fureur des tigres et des crocodiles : cette figure a été trouvée dans l'île la plus méridionale des bouches du Gange. On remarque encore de grands modèles ou imitations des temples ou pagodes, en plâtre et en terre cuite, ayant deux mètres de haut ; d'autres sont en cuivre.

Les nombreux vases recueillis par M. Lamare-Picquot sont destinés, les uns aux cérémonies religieuses, et les autres aux usages domestiques. Ils sont en cuivre, en terre cuite, en pierre : dans le nombre sont des lampes et des réchauds servant aux offrandes, aux sacrifices et aux cérémonies funèbres.

On trouve dans la collection des tableaux sur toile, représentant les sujets divers de la mythologie des Indous ; plus quarante-cinq figures représentant des personnages *chinois* des deux sexes, travaillées en terre, en bois et autres matières, et qui se rapportent aux différentes professions civiles, sans parler de

quatre-vingts autres fragments chinois très diversifiés, en marbre et en porcelaine.

Nous citerons des instruments appelés *laipoor*, à l'usage des bayadères ou danseuses ; des roullys ou bracelets en cuivre, en laque ; des modèles de palanquins, des pankas (éventails), à l'usage des dames mongoles, et formés d'une grande feuille de mika transparent, des boîtes à parfum, des instruments de musique et de gymnastique à l'usage des Mongols et des Tibétains, des gourgoulis (houka) à l'usage des deux sexes, semblables aux *narguilé* ou caliun (pipes persanes), des instruments à corde rappelant le grand *rebab* des Arabes ; les armes diverses à l'usage des soldats mongols et des Tibétains, telles que lances, arcs, flèches, le dhall (bouclier), le tarouar (sabre), le toré dar (fusil à mèche), le katak (poignard) ; plus des poignards tibétains formés de deux cornes, à l'usage des montagnards, et des instruments de jeux jusqu'ici inconnus.

Parmi les objets d'amusement, on distingue des règles longues et assez larges, travaillées à jour et en spirales. Des pièces mobiles y sont ajustées, et quand la règle est debout, ces pièces abandonnées à la pesanteur descendent le long de l'hélice avec bruit. C'est probablement pour récréer ou distraire les enfants que ce jeu a été imaginé.

Enfin il y a dans la collection différents meubles et ustensiles domestiques à l'usage des Indiens, des Mongols et des Tibétains.

Il faut insister ici sur le *dunkara*, sorte d'arc très grand, dont la corde est une chaîne en fer extrêmement pesante, mais cette chaîne est composée de grands anneaux et plaques sonores : il est à l'usage des Tibétains et des Mongols. C'est un instrument de *gymnastique*, non pour tirer de l'arc, mais pour exercer les jeunes gens, et donner de la force et de la souplesse à leurs membres. En effet, celui qui s'exerce doit passer la tête entre l'arc et et la corde, ce qui exige une très grande force.

Mais une des suites les plus curieuses de la collection est une cinquantaine de figures en terre cuite représentant les différentes castes des *Hindous* des deux sexes. Cette série de figures, de trois à quatre décimètres d'élévation, est précieuse sous tous les

rapports. Non-seulement elle est faite dans le pays même et par la main des indigènes, ce qui lui donne bien plus d'autorité que les dessins des voyageurs, faits plus ou moins rapidement, avec plus ou moins de fidélité, et ensuite toujours un peu altérés par la gravure ; mais encore elles sont exécutées avec une adresse qu'on n'aurait pas supposée dans les artistes du pays. Les physionomies surtout sont étudiées avec une délicatesse toute particulière ; les traits du visage, la couleur du teint, la chevelure et tous les traits de la conformation extérieure sont retracés avec un soin minutieux. Ajoutons-y les poses et les attitudes des personnages des deux sexes, les instruments et les attributs des professions diverses et des conditions civiles, domestiques ou religieuses ; par exemple, les brahmes, les fakirs, les magistrats, les artisans, les militaires, et jusqu'au porteur d'*outre à eau*, qu'on prendrait pour le *sacca d'Égypte*. En outre, les costumes sont de la forme exacte et de l'étoffe même du pays. On remarquera encore ici, sous le rapport de l'art, le progrès qu'ont fait les artistes indigènes pour l'expression des muscles du corps et de toutes les parties de la figure humaine.

Voilà pour ce qui regarde les objets recueillis dans les Indes orientales, en supprimant un grand nombre de détails minutieux. Mais M. Lamare-Picquot n'a pas négligé de se procurer au Cap des objets semblables provenant de l'intérieur de l'Afrique. On sait que l'industrie des Africains est plus grossière : cependant il était bon de recueillir quelques ouvrages de leurs mains. Le voyageur a rapporté des figurines représentant des Cafres et des Hottentots des deux sexes avec les costumes du pays, ainsi que des tabliers ornés de perles, des costumes plus ou moins riches, des talismans appartenant à des princes de la partie orientale, tels que le *fanfouli*, attribut royal que le prince porte à la ceinture; il est d'une forme compliquée, bizarre et richement garni en argent ; ensuite des armes et des armures de la partie nord-est, des boucliers en peau d'hippopotames, et beaucoup d'autres objets qu'il serait trop long d'énumérer ; plusieurs viennent de Madagascar. Quoique d'un aspect peu brillant et peu flatteur à l'œil, tous ces ouvrages de l'industrie orientale et africaine sont

bons à rassembler. Ils rempliront des lacunes et trouveront place dans une bonne disposition méthodique.

L'utilité scientifique d'une collection d'objets de cette espèce est la première chose qu'on doit avoir en vue. Il ne s'agit pas seulement de les rassembler sans ordre ou d'en augmenter le nombre de plus en plus ; il faut encore qu'ils soient placés à la portée des sources d'instruction géographique, c'est-à-dire les *relations* des voyages auxquelles on en est redevable, la *description* des lieux d'où ils viennent et des peuples qui les ont façonnés, les *cartes* du pays d'où on les a transportés et des routes qu'il faut suivre pour en recueillir de semblables, ou rapporter des objets moins connus. Tel est l'ensemble des moyens d'instruction qu'il faut rapprocher l'un de l'autre. C'est par là seulement que le public recueillera quelque fruit de ces collections, et c'est alors aussi seulement que les gouvernements seront disposés à faire des sacrifices pour acquérir les objets d'ethnographie. En effet, tant que ces morceaux ont passé pour être de simples pièces de curiosité, sans aucun rapport avec une application quelconque aux besoins civils, au commerce ou à l'industrie, on conçoit et on excuse l'indifférence avec laquelle ils étaient considérés. Aussi ceux que les voyageurs ont rapportés avec eux depuis un siècle ont péri pour la plupart, ou ont été dispersés sans aucun résultat. Nous citerons un seul exemple : c'est la triple collection que feu Leschenaut de la Tour a transportée à Paris et dont il ne reste rien dans les établissements publics. Les seuls instruments de musique auraient dû déterminer à prendre alors une mesure pour conserver et recueillir les objets de cette nature.

Il suit de ces réflexions que l'on doit saisir les occasions qui se présentent de former des collections d'ethnographie, autant pour le progrès de la science et des études géographiques et historiques que pour l'avantage et l'accroissement de nos relations avec les contrées lointaines. Nous pensons que la collection de M. Lamare-Picquot doit être placée au premier rang de celles qu'il est désirable de posséder, pour en faire jouir la science et le public français. Nous pensons aussi que ce voyageur

a bien mérité de la géographie, et qu'il est digne des éloges de la Société pour le zèle qu'il a déployé, le dévouement dont il fait preuve et les heureux résultats qui ont couronné ses efforts.

Paris, le 25 février 1832.

Signé : Bianchi, J.-B. Eyriès ;

Jomard,
Rapporteur.

CHAPITRE IV

Brochure de Jomard sur le but et l'utilité d'une collection ethnographique. — Réponse de Férussac.

N° XXIV

REMARQUES SUR LE BUT ET L'UTILITÉ

D'UNE

COLLECTION ETHNOGRAPHIQUE

Et les moyens de la former [1].

L'état actuel des sciences géographiques appelle la formation d'une collection spéciale destinée à recevoir les produits des voyages lointains (autres que les productions de l'histoire naturelle), et qui sont propres à éclaircir les mœurs et les usages des nations et des peuplades peu connues. Tel serait l'objet principal d'une collection *ethnographique,* supplément utile ou même nécessaire aux descriptions géographiques et aux relations des découvertes. Mais quel que soit l'intérêt qu'une telle collection présente pour les études d'histoire et d'ethnographie, l'on ne propose pas ici d'y consacrer un nouvel établissement ; d'abord parce que la réunion complète des objets ne peut être que le fruit du temps et des acquisitions successives ; ensuite, parce

1) Ces *remarques* forment l'*appendice* (p. 63-92) à une brochure de Jomard intitulée : *Considérations sur l'objet et les avantages d'une collection spéciale consacrée aux cartes géographiques diverses et aux branches de la géographie.* Paris, Duverger, 1831, br. in-8°. Ce mémoire, qu'il eût été inutile de donner *in extenso*, contient, en outre, p. 18-23, un paragraphe sur l'*ethnographie*, que l'on trouvera au bas des pages suivantes. (E. H.)

que les ressources qui pourraient être affectées par le gouvernement à cette destination scientifique seront nécessairement bornées. Aussi les réflexions qui vont suivre s'appliquent plus particulièrement à un établisssement existant et dépendant du ministère de l'Intérieur, savoir : notre grand dépôt scientifique et littéraire de la Bibliothèque royale. L'ordonnance du 30 mars 1828[1] a eu entre autres buts, celui de remplir cette

1) Cette ordonnance veut qu'on réunisse à la collection géographique les divers objets qui proviennent des *voyages scientifiques*, ordonnés par le ministère de l'Intérieur : disposition d'autant plus sage que ces objets sont dispersés et souvent perdus au retour des voyageurs; je pourrais apporter en preuve les voyages de feu Baudin, de Leschenault de la Tour et beaucoup d'autres.

Déjà l'on y a rassemblé ceux qui provenaient de l'expédition française en Égypte ; des fragmens d'objets modernes recueillis par la commission qui a publié une description de cette contrée par ordre du gouvernement ; les archives de cette commission scientifique ; enfin les dossiers originaux de l'expédition. On doit y placer dans la suite les produits de l'industrie des peuplades lointaines, visitées par les voyageurs français.

C'est principalement sous le rapport ethnographique que cette disposition acquerra de l'importance, aussitôt qu'elle pourra être réalisée dans le local convenable que l'on prépare en ce moment. En peu d'années, la civilisation, chez certaines peuplades, a fait des progrès tels, qu'il faudra, si l'on veut connaître et conserver l'histoire des races humaines, se hâter de rassembler les élémens de leur état natif, non-seulement leur langage, leur écriture, leur physionomie propre, mais les produits mêmes de leur industrie, ouvrages d'un art encore dans l'enfance, mais qu'il est intéressant d'observer dans ses développemens. Ce qui se passe dans l'Amérique du Nord, chez les Cherokees, dans l'Océanie, aux îles Sandwich (voyez plus loin 3e note) ; l'imprimerie établie à Eymeo (où l'on a vu le roi se faire imprimeur lui-même), et tant d'autres exemples qu'il serait long de citer, montrent avec quelle rapidité les barbares peuvent adopter l'industrie, les mœurs et même les langues européennes et abandonner leurs idées et leurs habitudes. Une collection ethnographique, formée sur un plan bien conçu, ferait voir le point de départ de la civilisation chez les peuples sauvages et ses progrès successifs. Les objets curieux, qui se perdent ordinairement, ou qui sont exportés à l'étranger, seraient ainsi conservés à la France ; enfin, ils serviraient de supplément, de commentaire ou d'éclaircissement à la description géographique des peuples mal connus ; ils exciteraient le zèle des voyageurs et stimuleraient le goût des voyages ; enfin ils formeraient une série de matériaux propres à donner une juste idée des différentes races humaines, classées d'après leurs caractères physiques en même temps que selon leurs notions morales et intellectuelles et les fruits de leur industrie.

Outre la belle collection de Gœttingue (voyez plus loin 1re note), l'on peut citer, une collection semblable, formée dans une contrée reculée de l'Europe. La France

lacune, remarquée depuis longtemps par les bons esprits, signa-

a à envier à la Russie le *Musée ethnographique*, collection précieuse dont M. Mertens a fait don à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg. Les objets ont été recueillis principalement dans les îles du grand Océan. Le motif qui a fait créer ce musée est précisément le même que celui que j'ai mis en avant plusieurs fois ; c'est que ces objets curieux, ces ustensiles, ces ornemens, ces vases et ces instrumens divers sont de vrais monumens de l'industrie des peuplades et qu'ils deviendront de plus en plus rares et précieux, puisque, même dans certaines localités telles que Sandwich, il est devenu très difficile et presque impossible de s'en procurer.

Parmi les ouvrages de l'industrie extra-européenne, il semble qu'on devrait choisir surtout une certaine classe d'objets, comme très propres à caractériser le degré ou le genre de la civilisation. Je veux parler des instrumens, qui servent à exprimer ou à transmettre le sentiment musical, mode d'expression inné chez tous les hommes ; il faudrait s'attacher à réunir le plus complètement possible tous les instrumens à vent, à corde et de percussion appartenant aux peuplades. S'ils sont semblables ou analogues à ceux dont l'ancien monde civilisé a fait usage, on en pourra tirer des inductions sur l'origine de ces peuplades ; s'ils en diffèrent absolument, ils donneront lieu à d'utiles remarques sur le génie inventif des différentes tribus et sur le goût particulier aux hommes des diverses races. On peut en dire autant des différens jeux et des objets servant aux exercices gymnastiques. Tous ces objets dessinés par les voyageurs, sans vérité ou d'une manière fugitive (quand ils ont encore le temps de les copier), perdent encore à la gravure et aucune description ne peut les suppléer.

Outre les armes et les armures de toute espèce, il faudra rechercher les outils employés dans les arts et le travail des métaux, les ustensiles variés de l'économie domestique et de l'agriculture, les monnaies, poids et mesures, les tissus de tout genre, les ornemens de parure, souvent très riches par la matière, par la forme et par le dessin ; puis les ornemens et les symboles du culte et des superstitions, tels que les talismans, les trépieds et les autels portatifs, les divers signes extérieurs des cérémonies de la religion, enfin tout ce qui constate l'état des mœurs, des préjugés et des idées sociales et religieuses. Joignons encore à cette énumération les peintures et les reliefs qui expriment le caractère de la physionomie, quand ils sont l'ouvrage des indigènes même. Je n'en excepterais pas certains costumes, comme on en voit dans l'Afrique centrale et occidentale, dont les voyageurs ne remarquent souvent que la bizarrerie, mais qui éclaircissent des usages civils ou religieux, ou des superstitions d'un genre particulier. La collection de tous les instrumens matériels qui servent à *compter*, *peser et mesurer*, serait, à elle seule, d'un haut intérêt ; que de matières précieuses et d'objets des trois règnes, mis en œuvre par les indigènes, il serait avantageux de réunir !

Si les Espagnols, au lieu de détruire ou de laisser disperser les ouvrages de l'industrie américaine, les produits des arts des Mexicains, des Péruviens et surtout de l'Amérique centrale (*), les avaient, au contraire, conservés avec soin

(*) « Il est à présent démontré que la péninsule d'Yucatan et ses monumens appartiennent à une

lée même par les rapports des commissions et des compagnies savantes [1].

Il ne s'agirait donc que de réaliser l'effet de cette ordonnance ; le défaut de fonds l'a seul empêché jusqu'à présent de recevoir son exécution. On devrait saisir l'occasion de l'arrivée à Paris d'une intéressante série d'objets en ce genre, rapportés de l'Inde et de l'Afrique australe par M. Lamare-Picquot. L'Institut de France vient de porter son jugement sur le mérite et l'intérêt de cette collection [2]. Le moment est donc favorable pour envisager la question sous le rapport de l'utilité scientifique, et pour proposer des vues sur le moyen d'exécution : but de la collection ethnographique ; convenances et avantages de l'établissement destiné à la recevoir ; facilité d'économie, de temps et d'argent dans la formation de cette collection, tels sont les points à examiner ici, et les conditions à remplir.

et rassemblés dans une grande collection ; si l'on avait ainsi constaté la situation sociale des Américains au jour de la conquête, certes on aurait aujourd'hui des lumières sur leur origine, on n'en serait pas réduit à des conjectures sur ce qu'il faut penser de l'état primitif des aborigènes ; on saurait enfin plus positivement, si leur civilisation a eu plusieurs sources, plusieurs degrés, plusieurs périodes.

1) Voir le rapport fait au ministre de l'Intérieur en 1818 par la commission de l'Institut chargée d'examiner la collection de Thédenat du Vent, rapport que j'ai été chargé de rédiger ; voyez aussi sur le même sujet, le rapport de la commission scientifique attachée au ministère(*).

2) Voyez plus haut, n° XXI.

époque particulière ; que le système d'architecture et de sculpture et le style des ouvrages d'art y diffèrent de ce que l'on voit dans le Mexique proprement dit. On peut citer en preuve, outre les dessins connus jusqu'à présent, et venant des voyages de Del-Rio et du capitaine Dupaix à Palenqué, les collections de M. Latour-Allard et de M. Beulloch, des fragmens intéressans rapportés par M. Franck, et une petite collection que je me suis procurée depuis deux ans, composée des objets rapportés notamment par M. Baradère. Celle-ci renferme plusieurs objets provenant des ruines de cette ville remarquable, qu'on a appelée la Palmyre du nouveau continent, et qui sera peut-être un jour surnommée la Thèbes américaine. On y trouve des ustensiles, des vases et des instrumens très curieux, qui non seulement annoncent de l'art et du goût, mais encore offrent des rapprochemens singuliers avec l'ancien continent. Ces similitudes frappantes ouvrent déjà un vaste et nouveau champ aux recherches sur l'histoire des migrations humaines. »

Les collections Latour-Allard et Franck, dont il est ici question, acquises pour le Musée Américain du Louvre, sont aujourd'hui déposées avec les autres pièces de ce Musée au Trocadéro. La collection de Baradère fait partie du Musée Berthoud à Douai ; j'ignore ce qu'est devenue la collection Beulloch.

(E. H.)

(*) Malgré des recherches très attentives il a été impossible de retrouver ces documents, soit aux Archives Nationales, soit à l'Institut, soit enfin au Ministère de l'Instruction publique.

(E. H.)

L'énumération des objets propres à entrer dans la collection dépend de la connaissance distincte du but qu'on se propose. Or, ce but est essentiellement *scientifique* : il consiste principalement à faire connaître, d'une manière exacte et positive, le degré de civilisation des peuples peu avancés dans l'échelle sociale, en donnant le moyen d'apprécier leurs ouvrages, et jetant une vive lumière sur l'état de leurs arts et de leur économie domestique, autant que sur la nature de leurs idées morales et religieuses. Il faut, pour cela, mettre le spectateur en présence des objets eux-mêmes, au lieu de se borner à placer sous ses yeux une description toujours froide et incomplète. Il apprend ainsi, d'un coup d'œil, à juger de la forme, de la matière et de la nature même des objets dont il s'agit ; il en comprend mieux l'usage et la destination que par le discours seul ; les usages, les mœurs et les coutumes des peuples sont par là plus faciles à concevoir. Enfin, avec ce secours, l'observateur philosophe voit mieux par quels progrès l'homme s'est élevé ou s'élève encore de nos jours à une situation perfectionnée, en imaginant des arts nouveaux, en inventant des outils et des instrumens plus ingénieux, en devinant quelquefois des arts ou des procédés que l'Europe n'a acquis qu'à l'aide des siècles. Tel instrument de gymnastique en usage chez les tribus à demi-sauvages, tel instrument de musique, tel objet servant aux jeux et aux récréations des indigènes, telles armures ou armes offensives, tel instrument propre à peser les matières précieuses, tel objet de goût, en or ou en gemme, travaillé avec recherche, etc., etc., sont, à eux seuls, des documens certains sur la tendance au perfectionnement et doivent servir à faire augurer, pour la suite, une civilisation croissante. Cette question, comme on le voit, se rattache immédiatement au tableau moral et historique des peuples, à l'*ethnographie* proprement dite. Il se lie aux considérations tirées du caractère des nations, de leurs idées dominantes et même de leur langage ; car le nom, que donnent les indigènes à ces instrumens, dépend souvent de la forme ou de la matière. Il est donc utile de les avoir sous les yeux, pour bien savoir ce qu'en disent les naturels, pour mieux concevoir la description, et surtout l'usage qu'ils en font.

Il ne s'agit point ici du *beau* dans les arts : mais il est principalement question des objets considérés sous le rapport de l'utilité pratique et sociale, de leur usage économique et technologique, c'est-à-dire, des progrès dans l'industrie appliquée aux besoins ordinaires de la vie. Toutefois il serait presque impossible de séparer de cette série les objets qui se rapportent aux idées morales des peuples, à leurs rites et à leurs cérémonies, qui servent à leur culte ou sont un symbole de leurs superstitions : ils trouvent là naturellement leur place, même ceux qui sont singuliers ou fantastiques, parce qu'ils doivent précisément nous éclairer sur le goût et sur la tournure d'esprit des habitans. Je signalerai même ici des costumes et des déguisemens bizarres, en usage pour les divertissemens ; enfin les diverses sortes de talismans et d'amulettes. Toutes ces choses jettent des lumières sur l'état moral des tribus et des peuplades. On devrait, selon moi, s'attacher aussi à ce qui regarde leurs jeux et leurs amusemens qui reposent sur des calculs et des combinaisons : c'est là une source de remarques curieuses sur le degré d'intelligence des naturels.

Par l'étude et la comparaison de tous ces objets, on serait plus en état (ainsi que M. Abel-Rémusat l'a judicieusement observé[1]) de comprendre les passages difficiles de certaines descriptions des auteurs orientaux, pour ce qui regarde les rites religieux ; on peut ajouter, pour les produits naturels travaillés par les indigènes avec plus ou moins d'habileté. Ainsi l'orientaliste et l'observateur philosophe, aussi bien que le géographe et le naturaliste, sont également intéressés à la réunion des matériaux dont il s'agit. Tous y peuvent puiser une instruction qu'on chercherait vainement ailleurs. Ainsi les ouvrages de ces arts, encore dans l'enfance, ne seraient plus dédaignés au retour de nos voyageurs, qui ne savent où les déposer à leur arrivée en France : circonstance fâcheuse sur laquelle nous reviendrons bientôt.

Une autre considération assez importante, déjà exposée, mérite ici de trouver quelques développemens. Chez plusieurs peuples

1) Voyez plus haut, pièce nº XXI.

de la mer du Sud, on a vu la civilisation faire en peu de temps des progrès immenses. Comment conserver et écrire l'histoire du progrès moral et intellectuel des races humaines, si l'on ne s'efforce pas de recueillir aujourd'hui les notions positives sur le caractère de leur physionomie morale et physique, et les produits de leur industrie naissante, avant que celle-ci n'emprunte aux Européens une extension peut-être excessive et prématurée. Il importe, sans doute, que notre propre industrie se fasse des tributaires en Afrique et en Amérique, comme dans la mer du Sud et dans l'Australie; mais ces vastes contrées et, par exemple, le monde maritime, sont-ils bien prêts pour recevoir un degré de civilisation si avancée? Ne devrait-on pas procéder avec plus de mesure et ne faut-il pas d'abord bien constater l'état moral et matériel de tous ces peuples, afin d'y proportionner les efforts d'améliorations? On sait qu'aux îles Sandwich, l'imprimerie, depuis dix ans, a été introduite avec succès; que les idées des Européens ont pénétré avec leurs arts et leurs costumes, et même que la religion anglicane a succédé à l'idolâtrie[1].

Un phénomène semblable vient d'être observé à Eyméo. On sait que les Cherokees, tribu américaine, ont adopté une écriture semi-européenne, pour écrire leur propre langue : ils ont fait plus, ils ont un journal[2] et une constitution libérale; dans peu, toutes les professions européennes y seront en pratique. Si, à l'exception de l'Europe et de quelques contrées privilégiées, le genre humain est resté si longtemps dans les langes de la barbarie, il n'en peut plus être de même aujourd'hui, par suite des communications continuelles du commerce et de la navigation, comme avec de la persévérance et du temps, on viendra probablement à bout de faire abandonner aux hommes de la nature une partie de leurs habitudes et de leurs usages[3]; il est urgent,

1) Hono-rorou (Honolulu) a des rues, des auberges à enseignes, des billards. La flotte de Sandwich fait des expéditions et compte plusieurs bricks. Des régimens y sont exercés aux manœuvres.

2) Le *Phenix-Cherokee*; c'est le pendant du *Journal du Caire*, qui a apparu presque en même temps à un autre bout du monde.

3) Il n'est pas question ici des missions religieuses dans l'Inde et dans la Chine.

en quelque sorte, de fixer le point de départ de la civilisation, afin d'apprécier ses développemens et ses effets successifs.

Il y a plus, les objets dont il s'agit, les instrumens et ustensiles des peuples sauvages commencent, ainsi qu'on l'a dit, à devenir assez rares dans leurs propres pays, et il est de ces contrées où l'on aurait de la peine à en recueillir.

Si le Muséum d'Histoire naturelle de Paris a pris un développement qui l'a mis au premier rang, peut-être, parmi les établissemens scientifiques de toute l'Europe, c'est qu'il a reçu et conservé, d'année en année, toutes les richesses naturelles apportées par les voyageurs. Pourquoi n'en serait-il pas de même des objets *ethnographiques*, qui n'intéressent pas moins la géographie, l'histoire et les sciences morales, que les collections de plantes et d'animaux intéressent le naturaliste et les sciences physiques? Pourquoi la Bibliothèque royale, qui est aussi un vaste musée, réunion de cinq musées différens, n'aurait-elle pas aussi, par la suite, ses explorateurs, avec des ressources proportionnées aux besoins de la science et des lettres? N'est-il pas à regretter que, faute d'un lieu central, on ait laissé périr ou disperser des objets précieux rapportés, depuis trente ans, des diverses parties de l'Asie et du monde maritime, aussi bien que de l'Afrique et des deux Amériques? Or, c'est précisément depuis cette époque que les explorateurs ont fait le plus de découvertes par tout le globe. Il n'en est pas un qui n'ait rapporté quelques objets instructifs pour l'ethnographie; mais le défaut d'un centre commun est cause que presque tous ont été dispersés. Que sont devenues les nombreuses pièces rapportées par feu Leschenault de la Tour et par un grand nombre d'autres voyageurs? Ceux même de l'expédition d'Égypte n'ont pas été tous rassemblés, mais il en reste encore beaucoup. Plusieurs des voyageurs de cette expédition mémorable seront, sans doute, disposés à les offrir, aussitôt qu'il existera un point de réunion.

La France a été devancée sous ce rapport par plusieurs nations de l'Europe, et même par la Russie; un tel état de choses peut-il être toléré? N'entendons-nous pas souvent les étrangers qui, après avoir admiré nos trésors d'histoire naturelle et nos di-

verses collections, font des réflexions critiques sur notre incurie pour les richesses ethnographiques?

Il serait superflu, nous le pensons, de circonscrire les lieux qui serviraient de théâtre aux explorations des voyageurs *ethnographes.* A l'exception de l'Europe civilisée, presque tout le globe habité fournirait des matériaux convenables à la collection. Il n'est pas une seule des contrées placées en dehors du système européen qui ne pût y concourir. Quelle moisson ne ferait-on pas dans les pays du nord de l'Inde et dans l'Asie centrale! Que d'objets neufs et instructifs à rapporter du grand Océan! Enfin l'Afrique tout entière est à exploiter.

Par les détails où nous venons d'entrer, nous croyons avoir suffisamment tracé la démarcation entre les objets ethnographiques et les collections d'un autre genre; par exemple, celles d'*histoire naturelle*, puisqu'il s'agit d'objets ayant été travaillés, pour servir soit à une destination économique ou domestique, soit à un usage civil, religieux ou militaire; les *collections d'antiquités*, parce qu'ils doivent appartenir aux époques modernes, ou du moins à des peuples autres que ceux qui composent l'antiquité classique, tels que les Grecs et les Romains, les anciens Égyptiens, les Perses; avec les *collections des beaux arts*, parce qu'ils sont essentiellement les produits des *arts industriels*; enfin avec les *monumens de l'écriture* et des langues, Ainsi le lieu où on les trouve, l'époque à laquelle ils appartiennent, et la nature du travail les distingueront toujours assez des objets d'une autre espèce et sans aucune crainte de confusion. Qu'on se hâte donc de remplir cette lacune; ce n'est pas dans la capitale de la civilisation qu'on doit regretter plus longtemps l'absence d'une collection semblable, il suffit d'ajouter que la Russie, la Prusse et l'Angleterre et d'autres États plus petits nous ont depuis trop longtemps devancés.

Quant au classement des objets, il devrait être fait dans un ordre méthodique et non dans l'ordre géographique, pour offrir aux recherches un plus haut degré d'utilité. C'est d'après la nature des choses, c'est-à-dire selon *leur usage* et *leur destination*, et non d'après l'ordre des lieux et l'espèce de la matière qu'il fau-

drait les distribuer. L'on placerait donc à la suite les objets du même genre, en usage chez les diverses peuplades, sous-divisées elles-mêmes d'après un ordre géographique constant, autant que le permettraient des séries plus ou moins complètes.

Il nous reste à présenter des vues sur les moyens d'exécution ; c'est ce qu'on va faire le plus succinctement possible. Outre les objets propres à former la collection ethnographique, et dont nous parlerons tout à l'heure, il faut encore trois choses pour que le public puisse en jouir promptement et économiquement : un *local*, des *arrangemens* intérieurs, des *agens* chargés de la conservation. Nous avons bien montré la nature scientifique et littéraire de cette collection ; ce motif seul suffirait pour faire choisir la principale bibliothèque de Paris, si le choix n'était déjà tout fait par l'ordonnance du 30 mars 1828, portant qu'au dépôt de cette bibliothèque seront réunis les *objets et instrumens divers produits par les voyages scientifiques*. C'est en vertu de l'ordonnance que cet établissement a reçu plusieurs des objets provenant de l'expédition d'Égypte. Le local est donc trouvé. Les belles constructions qui s'élèvent en ce moment rue Vivienne fourniront le local définitif du *département de géographie*, qui aura près de trois cens mètres de développement ; le local provisoire actuel est lui-même très beau et convenable, il a plus de deux cens mètres ; c'est quatre fois l'espace suffisant pour exposer tous les objets qu'on pourrait en ce moment rassembler à Paris.

Les agens nécessaires pour la garde et la conservation des objets sont également tout trouvés. Il n'y a pour cet objet *aucune espèce de frais* à faire, pas plus que pour le local. Le conservateur du département de géographie et ses auxiliaires suffisent à ce travail. Quant aux dispositions intérieures, c'est l'objet d'une dépense très modique, ou qui ne doit pas du moins être d'une grande importance. Nous venons aux moyens d'opérer la réunion des objets ethnographiques avec les moindres sacrifices possibles.

1° Il est d'abord évident que si l'on veut former une telle collection, dont on a déjà reconnu et proclamé l'utilité, et en faire profiter la science le plus tôt possible, il y a quelques fonds à y consa-

crer. Il existe, il est vrai, des fragmens épars qu'il ne faut que rassembler; mais il faudrait joindre à ce noyau quelques acquisitions, parmi lesquelles nous indiquerons, en première ligne, la collection intéressante de M. Lamare-Picquot [1]. C'est une circonstance heureuse à laquelle on en est redevable. Ce voyageur était allé deux fois dans l'Inde pour un tout autre objet; mais il a été servi par des occasions favorables et il a su les saisir habilement; un troisième voyage, s'il était aidé par le gouvernement, lui procurerait, sans nul doute, des matériaux encore plus intéressans et plus riches. Sa collection actuelle est composée de plus de mille articles, dont beaucoup, à la vérité, sont doubles et triples. Elle embrasse une très grande variété d'objets en tout genre, relatifs aux coutumes, aux mœurs, à l'économie domestique et aux arts; des instrumens de gymnastique d'une assez grande proportion ne sont pas les moins remarquables de cette collection. Des ouvrages très soignés, appartenant à des peuples considérés presque comme barbares, méritent une attention particulière. On y voit qu'ils ont travaillé avec soin les métaux et les matières végétales. On y remarque des talismans d'une espèce particulière et beaucoup d'autres objets relatifs aux superstitions et aux préjugés des indigènes. On distingue surtout de nombreuses figures en relief et faites de terre cuite, représentant les différentes castes et les diverses professions des Hindous, avec la physionomie et le vêtement propres à chacune; ces figures sont travaillées dans le pays même par les Hindous de Kishnagore [2], avec un certain art. Plusieurs des objets relatifs aux religions viennent du Thibet et du pays des Barmans : ils ont été transportés à Calcutta, où M. Lamare-Picquot les a recueillis. Il serait superflu de décrire plus au long ces objets si propres à éclairer l'ethnographie des Orientaux et celle de plusieurs peuples de l'Afrique australe, puisque l'Académie des Inscriptions a exprimé à cet égard une opinion très favorable [3]. Il importerait de

1) Voyez plus loin *deuxième note* et ci-dessus les nos XXI, XXII et XXIII.

2) Krishnagar, Bengale.— Cf. *Revue d'Ethnographie*, t. VI, p. 188, etc. 1887. (E. H.).

3) Voyez le rapport de M. Abel Rémusat fait au nom d'une commission spé-

ne pas laisser échapper l'occasion de réparer les pertes que la France a essuyées en ce genre. Le voyageur est disposé à sa collection au gouvernement; il serait très regrettable que céder ces objets curieux et instructifs sortissent de France et allassent enrichir un musée ethnographique étranger.

2° Le Musée d'Histoire naturelle possède un certain nombre de produits de l'industrie des peuples lointains que les naturalistes y ont déposés en même temps que leurs collections d'animaux et de plantes. Il paraît que ces objets sont disponibles dès à présent pour contribuer à former la collection ethnographique; un lieu spécial convient mieux à cette destination. Les greniers du palais de l'Institut renferment aussi plusieurs objets du même genre qu'on a apportés autrefois du Louvre, dans un temps où l'attention du public ne se portait pas de ce côté[1].

3° La conquête d'Alger ouvre encore une fois à nos armes le continent africain. Les sciences, aussi bien que le commerce, devront en profiter. On va sans doute recueillir des objets provenant des tribus de l'intérieur. Déjà même l'occupation d'Alger en a mis plusieurs de cette espèce au pouvoir de l'armée française. Il paraît qu'il s'en est trouvé qui intéressent les mœurs et les usages des peuplades berbères et des diverses tribus qui habitent ou avoisinent l'Atlas, tels que des armes, des vases, des instrumens de différentes natures. On jugera peut-être convenable de les demander pour enrichir nos bibliothèques. Les découvertes récentes ont fait connaître l'existence, dans l'Afrique centrale, dans le Bornou et ailleurs[2], de nombreux corps de cavalerie revêtus d'armures semblables à celles que portaient les cavaliers numides. Il existe à Alger de ces armures, et on doit désirer qu'elles soient apportées en France : il est

ciale le 8 avril dernier (*Moniteur* du 6 mai) et le recueil des rapports faits su cette collection, in-4°, 20 pages.

1) Je me suis assuré qu'il n'y a jamais eu, à l'Institut, de dépôt de ce genre. (E. H.)

2) Allusion aux récits et aux figures de Denham, Clapperton et Oudney récemment publiés. (E. H.)

facile de faire réclamer celles qui appartiennent au domaine ou acquérir les autres à peu de frais. Des démarches ont déjà été faites à cet effet, mais elles sont restées sans suite depuis plus d'un an[1].

4° L'expédition d'Égypte a procuré un certain nombre d'objets analogues provenant de ce pays et des contrées environnantes ; on doit distinguer surtout les instrumens de musique moderne de l'Égypte et de la Nubie, qui présentent des rapports assez frappans avec les instrumens en usage chez les anciens. Quelques-uns de ces objets sont déjà déposés au département de géographie. Plusieurs des membres de l'expédition sont disposés à y joindre ce qu'ils ont rapporté du pays. Nos relations d'amitié avec le gouvernement d'Égypte nous feront obtenir facilement les objets du Sennar et de l'Abyssinie, du Kordofan et du Darfour, et par suite des pays de Bargou et de Bornou. Le dernier voyage du Defterdar bey dans le Kordofan[2] a procuré l'acquisition d'objets de cette espèce, et une des choses curieuses que nous devons à cette expédition, c'est une carte de ce pays (jusqu'alors presque inconnu) et ouvrage du Defterdar lui-même. Tout imparfait qu'il est, il mérite une place à ce double titre dans la collection géographique, et l'on espère qu'il y sera déposé ; une carte d'un pays ignoré, dressée par un Égyptien, sera vue avec intérêt.

5° On possède des instrumens, des ustensiles et d'autres produits curieux de l'*industrie africaine,* recueillis par les voyageurs français qui ont pénétré dans la Sénégambie, MM. Durantin, de Beaufort et plusieurs autres. En voyant la manière dont les Africains travaillent le cuir et les métaux, notamment l'or et le fer, on est également surpris, et de ce que leur état social est si arriéré, et de ce que les Européens, les Français en particulier, n'aient pas su mieux profiter du goût de ces peuples pour les parures et certains produits de nos arts. Riches de leurs produc-

1) On a vu plus haut que le *Musée Dauphin* s'était enrichi d'une partie de ces collections. Le *Musée d'Artillerie* en a eu la plus large part. (E. H.)

2) Cf. A. Peney, *Ethnographie du Soudan égyptien*. (*Rev. d'Ethnogr.*, t. I, p. 398, 484, etc., 1882.)

tions en tout genre et des abondantes mines d'or de Bambouk et de Bouré, ces divers peuples n'attendent que les ouvrages de notre industrie pour les échanger contre leurs produits naturels. Le voyage de René Caillé a fait voir que c'est à Djenny et non à Temboctou, qu'il faut porter nos produits ou les faire parvenir par la voie des caravanes. Alors on sera maître d'un commerce immense ; car la population de ces pays répond à leur grande fertilité, et plus on pénètre dans l'intérieur, plus on trouve les hommes tolérans, les mœurs douces et hospitalières. Qu'on y porte le commerce au lieu de la guerre, et la philosophie au lieu des croyances ; que l'humanité à son tour ait ses missionnaires et l'Afrique centrale nous ouvrira ses portes comme à des bienfaiteurs. Quelques années de relations amicales y feront plus que des siècles n'ont pu faire dans l'Inde ou la Chine. Voilà sans doute une source abondante et, quand on le voudra, très prochaine, de richesses ethnographiques. Il suffit, pour cela, qu'un ministre éclairé, patriote zélé autant qu'homme d'État, entende la voix qui appelle à grands cris ces communications, ces améliorations si désirées par le commerce et l'industrie de la France. Alors la science, marchant à la suite des progrès de l'industrie et des conquêtes philanthropiques, viendra en recueillir le fruit et fournira, en retour, de nouveaux moyens d'investigation et de prospérité commerciale.

6° Il a été question plus haut des ouvrages mexicains qui seraient propres à enrichir la collection ethnographique, surtout sous le rapport des rapprochemens que l'on veut établir aujourd'hui entre les deux continens. La même remarque s'applique aux produits péruviens et aux objets provenant des autres contrées du Nouveau-Monde. L'action puissante qu'exerce aujourd'hui la république des États-Unis sur les peuplades indiennes, l'adjonction successive de leur territoire au sien, tend à faire disparaître par degrés le type natif et le caractère propre des tribus sauvages et jusqu'à leurs idiomes. Il faut donc se hâter, pendant qu'il en est temps encore, de recueillir et de rassembler les objets matériels propres à éclairer le tableau moral et l'histoire des aborigènes. Plusieurs produits intéressans de l'indus-

trie des Mexicains et des indigènes de l'Amérique centrale se trouvent, en ce moment, réunis dans la capitale; il sera peu difficile de se les procurer. On y trouve des fragmens d'un assez grand intérêt pour la connaissance des rites et des usages des natifs et même sur les rapprochemens à faire avec l'Ancien-Monde. Sur deux ou trois collections de cette espèce qui sont ici, une sera peut-être offerte au gouvernement à titre gratuit. On y remarque des objets curieux, tels que des instrumens à vent, des cachets pour empreinte, des vases aussi remarquables par la forme que par la matière, des miroirs en pyrite et en pierre obsidienne, des terres cuites qui représentent le caractère de la physionomie d'une manière expressive, des matières dures travaillées avec art. Des fragmens de ce genre sont utiles et presque indispensables, pour comprendre les dessins et les figures de toute espèce dont sont couvertes les peintures mexicaines.

7° Les collections publiques renferment, la plupart, des objets qui ont de l'intérêt sous le rapport de l'ethnographie, mais qui perdent presque tout leur prix par leur isolement. C'est leur réunion seule qui leur donnera une véritable utilité. Cette considération d'intérêt public sera peut-être de nature à frapper les ministres de qui dépendent ces collections, et à leur faire prendre une mesure dans le sens de l'ordonnance du 30 mars[1]. Mais quand même on laisserait ces objets épars, là où ils se trouvent, ce ne serait pas un motif pour perdre de vue le but tout scientifique et littéraire d'une collection ethnographique, et par conséquent, la réunion des objets disponibles à la Bibliothèque royale, qui en possède déjà un assez grand nombre.

Enfin il existe à Paris de ces mêmes objets chez des particuliers, des amateurs et des curieux, ainsi que dans des maisons de commerce spéciales; l'on en fait des ventes assez fréquentes, à la suite desquelles ils se dispersent, se donnent à vil prix ou sont emportés à l'étranger. On peut s'attendre aussi à des dons gratuits lors des mutations qui ont lieu : en effet, l'embarras de

1) Jomard vise ici manifestement le *Musée Naval*, dont il ne parle que tout à fait en passant, en tête de la note qui suit sous le nom de *Collection créée au Louvre pour recevoir les modèles des constructions navales.* (E. H.)

les loger, leur poids et leur volume, la difficulté de les vendre en temps utile ou avantageusement engageront les possesseurs ou leurs héritiers à les déposer dans un établissement public. En tel cas, le nom des donateurs y serait inscrit, en signe de reconnaissance pour leur générosité ou celle de leurs familles.

8° L'on peut et l'on devrait donner à nos consuls la mission de rassembler des objets *ethnographiques*. Si on le fait, il ne faut pas douter de leur zèle pour contribuer à enrichir une collection nationale d'un genre neuf en France ; ils y mettront de l'amour-propre et de l'empressement. Ce que l'on paierait très cher ici aux voyageurs, ils peuvent sur les lieux mêmes ou parce qu'ils sont placés favorablement, l'obtenir au moyen des échanges ; ou par les dons des personnes de leur résidence, intéressées à se ménager la faveur du gouvernement ; ou enfin à des conditions pécuniaires peu onéreuses [1].

Nous ne prolongerons pas davantage cette indication générale des moyens à mettre en usage pour former assez promptement une collection ethnographique ; celles qui précédent suffisent sans doute pour en montrer la possibilité : autant il est évident qu'elle sera très utile aux sciences, à l'étude et aux recherches historiques, autant il paraît facile de le réaliser dès à présent, et de commencer, sans retard, à en faire jouir le public français et étranger.

En résumé, de puissans motifs militent en faveur du placement de la collection ethnographique à la Bibliothèque royale :

1° L'ancien noyau qui s'y trouve, et qui a été commencé, il y a plus d'un siècle ;

2° La nature de cette collection, dont l'objet doit être tout

(1) La collection créée au Louvre pour recevoir les modèles des *constructions navales* contient plusieurs objets ethnographiques intéressans ; il en existe aussi au dépôt de Versailles et ailleurs.

Une collection japonaise vient d'arriver à Marseille (voyez plus loin nos XXXVIII, etc.) : on y remarque beaucoup de pièces du même genre, et qui paraissent tout à fait neuves en France ; elle renferme des objets rares de Bornéo, des îles de la mer des Indes et des îles de la mer du Sud. Bien d'autres

scientifique et historique, et non l'aliment d'une stérile et frivole curiosité ;

collections, sans nul doute, seront signalées, dès qu'un centre sera formé et son existence connu de nos navigateurs.

PREMIÈRE NOTE

MUSÉUM ETHNOGRAPHIQUE DE GOETTINGUE

On peut être surpris de ce que, dans un temps où l'on fait tant de choses pour les collections relatives aux sciences, on n'ait pas encore établi, dans aucune capitale de l'Europe, un Muséum pour la géographie des divers peuples de la terre, qui, disposé d'après un plan régulier, fasse voir au spectateur la manière de vivre de ses semblables dans d'autres parties du monde, et sous d'autres climats, enfin lui montre leurs ustensiles, leurs vêtemens, leurs parures, leurs armes. Le cabinet ethnographique de Gœttingue peut servir de modèle en ce genre; il fait partie du Muséum dont il occupe deux pièces ; il s'est accru peu à peu. On en doit le commencement à la libéralité du roi, qui envoya diverses pièces provenant du premier voyage de Cook. Le désir qui fut manifesté alors de posséder quelques-unes de ces curiosités, en procura aussitôt un grand nombre. A la mort de Forster père, la collection s'accrut considérablement par l'achat de la sienne; elle serait cependant restée bornée à une seule partie, si un événement heureux ne lui eût fourni de grandes richesses dans une autre; elle en fut redevable à la libéralité de M. le baron d'Asch, mort à Saint-Pétersbourg, et qui a aussi enrichi la collection de minéralogie, ainsi que celle des livres russes. Son long séjour, comme médecin et naturaliste dans la capitale du plus vaste empire de la terre, et ses liaisons avec les provinces les plus éloignées, lui donnaient la facilité d'obtenir une infinité de choses curieuses. Tout ce qu'il recevait allait à Gœttingue. Grâce à ce bienfaiteur, les trésors du Nord se joignirent à ceux du Sud. De cette manière, la collection s'est étendue et est devenue plus complète qu'aucune de celles qui existent.

Elle embrasse tous les peuples du Grand Océan, tant ceux qui habitent ses îles que ceux qui vivent sur ses côtes; elle commence au nord par l'extrémité la plus septentrionale de la Sibérie, comprenant les Samoïèdes, les Tchouktchis et les Kamtchadales, puis les Kouriles, les Aléoutes, les indigènes d'Ounalaschka, de Kadiak et de la côte nord-ouest de l'Amérique ; elle passe ensuite au Japon, à la Chine, au Tibet; mais elle est riche surtout en ce qui appartient aux archipels du Grand Océan, tels que ceux des îles Sandwich, de la Société, des Amis, des Marquesas et principalement de la Nouvelle-Zélande. Même les misérables Pêcherais de la Terre de feu, qui vivent sur le point du globe le plus avancé au sud, ont fourni un collier de coquilles à la collection. Les objets sont rangés par classes de la manière suivante : habillement, parure, ustensiles, armes, idoles. La première offre, soit des échantillons, soit des pièces entières d'étoffes, faites d'écorce d'arbres, unies ou teintes, ainsi que les ustensiles qui servent à les fabriquer ; des nattes tressées avec un art infini ; des vêtemens complets en lin de la Nouvelle-Zélande ; des

3° Sa liaison étroite avec la géographie et ses progrès ;

tiges de ce végétal en nature. Ensuite viennent les étoffes de soie et les belles ouates du Japon; les tuniques contre la pluie, faites en peau de poissons et les vêtemens en pelleterie de Kadiak et de la côte nord-ouest d'Amérique, les habits d'été et d'hiver des Samoïèdes, des Tchouktchis et des autres peuples de l'extrémité septentrionale du globe.

La classe des parures est encore plus riche; beaucoup de colliers et de bracelets en coquilles, en os., etc, l'appareil pour tatouer, le costume de deuil de Taïti complet, la parure de guerre des chefs des îles Sandwich, l'ornement des Chamans de Sibérie, complet avec leur tambour magique. Les ustensiles de pêche remplissent seuls une armoire; il serait difficile d'inventer une forme d'hameçon qui ne s'y trouve pas. Parmi les armes, se distingue la belle lance des îles Sandwich, si bien polie. Les instrumens de couture du nord-ouest de l'Amérique, les arêtes qui tiennent lieu d'aiguilles et le fil tiré des tendons d'animaux marins, ne sont regardés qu'avec une certaine défiance par les dames, mais les ouvrages qu'elles voient auprès et qui sont plus délicatement et plus régulièrement faits que ceux qui sortent de leurs mains, dissipent tous leurs doutes à cet égard. Cet exposé suffit pour faire connaître combien cette collection possède d'objets intéressans et combien il en manque encore, puisqu'elle ne comprend que les régions de la terre nommées plus haut. Elle est d'ailleurs très utile, car elle sert non seulement à satisfaire la curiosité des étrangers, mais aussi à fournir des explications pour les cours de géographie qui ont lieu tous les étés (Extrait des *Nouvelles Annales des Voyages*, tome III).

Nota. Les collections de Berlin, encore plus importantes, et celle qui a été formée à Weimar mériteraient ici une mention spéciale ; la description en sera donnée ailleurs.

DEUXIÈME NOTE

COLLECTION DE M. LAMARE-PICQUOT

Les accroissemens, que la Bibliothèque du roi vient de recevoir dans ces derniers temps, ne sont que le prélude d'acquisitions plus étendues et plus variées, si un gouvernement, ami des lumières et des études graves, continue d'assurer aux travaux des voyageurs d'honorables encouragemens. Partout le goût de la science, si répandu de nos jours, éveille les tentatives individuelles. Aucun des objets, qui peuvent intéresser l'histoire de l'homme, ne reste maintenant étranger à la curiosité des nombreux explorateurs de l'Asie. C'est ainsi qu'un naturaliste français, M. Lamare-Picquot, tout en donnant l'attention la plus soutenue à la branche des connaissances humaines qu'il cultive spécialement, a trouvé le moyen d'ajouter à ses riches collections d'histoire naturelle une collection certainement plus nouvelle et non moins précieuse. Frappé du spectacle imposant des cérémonies indiennes, de la singularité des usages et surtout de la variété des traits et des couleurs qui distinguent les diverses castes du Bengale, M. Lamare-Picquot s'est attaché à recueillir des images de divinités, des ustensiles employés dans les cérémonies religieuses, des meubles

4° L'économie qui résultera de cette disposition ;

et armes, et particulièrement de petites statues, qui représentent les Hindous dans les diverses conditions de leur vie sociale. Cette collection contient plusieurs spécimens de ces représentations grossières des divinités indiennes qui figurent dans les fêtes sacrées, pour être détruites après avoir reçu l'hommage de la superstition populaire. Des figures en cuivre variées et nombreuses offrent des images plus respectées des principaux objets du culte ; des vases, des lampes et autres instrumens peuvent servir à expliquer quelques particularités des cérémonies que la religion impose aux Brahmanes. Mais ce qui, parmi tant d'objets, dignes d'attention, excite au plus haut dégré l'intérêt, ce sont les statuettes de travail hindou, dont quelques-unes sont exécutées avec une grande perfection. Elles forment une galerie à peu près complète des castes du Bengale, depuis le Brahmane jusqu'au dernier des artisans ; et chose remarquable, elles se distinguent l'une de l'autre, par des nuances très sensibles dans la teinte de la peau, quelquefois même par des différences plus profondes dans les traits du visage. Ainsi, outre les notions positives qu'elle donne sur la vie civile et religieuse des Hindous, cette collection fournit encore des matériaux intéressans pour ces belles recherches de l'ethnographie, qui sont quelquefois la seule histoire des peuples. Enfin on y compte plus de vingt statues de Bouddha, que l'invasion des Anglais chez les Barmans, a mis M. Lamare-Picquot à même de rassembler. Ces statues, dont plusieurs sont très grandes, d'autres remarquables par la beauté de la matière, complètent dignement une collection qui comprend ainsi les divinités de deux religions originaires de l'Inde, celles qui comptent en Asie le plus de sectateurs, le Brahmanisme et le Bouddhisme. (*Extrait du rapport général de M. E. Burnouf, secrétaire de la Société asiatique lu dans la séance solennelle du 28 avril 1831.*)

TROISIÈME NOTE

ILES SANDWICH

Parmi les mouvemens divers, qui changent aujourd'hui l'aspect de la société dans toutes les parties du monde, à un degré et avec une étendue sans exemple dans les siècles précédens, les changemens intellectuels et moraux, qui sont survenus dans les îles de la Société et de Sandwich sont des plus intéressans et des plus satisfaisans. Ils sont tels qu'aucun ami des libertés civiles, de l'amélioration intellectuelle et du perfectionnement religieux, ne les peut contempler sans un sentiment d'encouragement et de gratitude. Les habitans des îles de la mer du Sud ont maintenant un langage écrit, il s'y trouve presque une nation entière de lecteurs. A l'exception des individus, qui étaient trop âgés avant que ces changemens eussent lieu, il en est peu qui ne soient capables de lire, et la plupart d'entre eux, d'écrire leur propre langue. Outre des livres d'épellation, des grammaires, d'autres livres élémentaires et mélanges, la totalité du Nouveau Testament et plusieurs portions de l'Ancien circulent au loin et sont d'un usage journalier. Dans le même temps des flots de lumière

5° Enfin le texte de l'ordonnance de 1828, déjà mise à exécution.

JOMARD.

sortent de ces îles, comme d'une source centrale, pour se répandre chez de nombreuses peuplades et dans les îles éloignées. Partout où les vaisseaux des naturels font voile (et un grand nombre d'entre eux traversent maintenant les eaux de l'Océan Pacifique), l'*instructeur indigène*, ou le maître d'école est au milieu des passagers et le livre d'alphabet fait partie de la cargaison.

La plus légère comparaison entre l'état présent de la population dans les îles Sandwich, et celui qui existait, il y a peu d'années, fournira une preuve aussi claire que satisfaisante des effets étonnans qu'ont produits les moyens mis en usage pour l'instruction générale et religieuse depuis les deux dernières années. Jusqu'à l'année 1819, le peuple entier (et sans exception, autant que nous pouvons le savoir) était livré à l'idolâtrie, et ce n'était point un système de pure ignorance et de mansuétude, mais un système aussi oppressif, dégradant et sanguinaire, qu'aucun de ceux qui ont jamais asservi la portion la plus obscure du monde païen. Jusquen 1820, aucun instructeur chrétien n'avait mis le pied sur les rivages de Hawaï. Cette année, une réunion de missionnaires américains dévoués y arriva et commença ses travaux en essayant d'apprendre la langue du pays, jusqu'alors non écrite. Bientôt après, un alphabet fut composé; quand les missionnaires eurent acquis la connaissance de la langue naturelle, ils entreprirent d'instruire quelques-uns des enfans; et, au commencement de 1822, la première feuille du livre d'épellation fut imprimée. Au mois de mars, je visitai les îles Sandwich avec MM. Bennett et Tyermann et deux instituteurs indigènes. La première école publique pour es naturels fut ouverte bientôt après; elle ne contenait que deux écoliers, mais ces écoliers étaient le roi et la reine. Tel était l'état des îles en 1822. Aujourd'hui, d'après les nouvelles les plus récentes, on n'y trouverait plus un seul idolâtre et 50 à 60 mille personnes professent le christianisme...

Le langage a été réduit en système; des livres élémentaires sont préparés, des portions des Saintes Écritures traduites, des presses d'imprimerie en activité (*)... Des écoles sont établies dans toutes les principales îles. Il existe environ *cinq cens écoles* dirigées par les soins de *cinq cens maîtres d'écoles indigènes*, visitées de temps en temps par les missionnaires. Ces écoles reçoivent *quarante mille écoliers* et il n'y eu pas moins de *vingt-cinq mille* en état de lire les Écritures. Il est probable qu'aujourd'hui ce nombre est augmenté et qu'il s'élève à *un tiers de la population* (traduit et extrait du *Sunday-School Teacher's Magazin,* April 1831).

(*) Environ 134,000 exemplaires de divers ouvrages religieux, de traités, etc., traduits en langue indigène, ont été publiés, sans compter ce qui a été imprimé aux États-Unis, l'année dernière.

N° XXV

SUR LE PROJET D'UN MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE

Par le baron DE FÉRUSSAC[1].

Un journal[2] vient d'annoncer le projet de création d'un nouveau Musée, destiné à recueillir les monumens divers de l'industrie des peuples sauvages ou à demi-civilisés, monumens qui, chaque jour, devenant plus rares, emportent avec eux, par leur destruction, presque les seuls témoignages sur lesquels on puisse s'appuyer pour résoudre une foule de questions qui intéressent, au plus haut point, l'histoire du genre humain, et sur-

1) Ce petit travail a été imprimé chez Firmin-Didot frères, sous la forme d'une plaquette non datée de seize pages. Il est devenu introuvable. L'exemplaire qui a servi à notre réédition avait été adressé par l'auteur à M. d'Argout; nous l'avons rencontré aux archives du Ministère de l'Instruction publique.

(E. H.)

2) *Constitutionnel* du 12 nov., suppl.

Il est question de fonder incessamment, en France, un établissement que nous enviera l'Europe savante, et qui n'a jusqu'à présent de modèle qu'aux États-Unis : nous voulons parler d'un *Musée ethnographique*.

On appellerait ainsi un vaste emplacement divisé en une foule de salles, portant le nom de tous les peuples qui existent aujourd'hui, soit à l'état sauvage, soit à l'état demi-civilisé, soit avec des formes sociales essentiellement différentes des nôtres. Le but de cette création serait de ne pas laisser perdre dans le naufrage des temps le souvenir de ce qui se rattache aux nations actuelles, et de conserver tous les objets, armes, instrumens, costumes, débris d'arts et de monumens, etc., qui leur sont particuliers.

Les salles du *Musée ethnographique* seraient principalement consacrées ou à ces rares tribus indiennes, que refoule constamment dans les déserts d'Amérique, et qu'anéantira bientôt tout-à-fait, l'envahissante civilisation moderne, ou à ces insulaires des mers du Sud, dont les missions anglaises effacent et dénaturent tous les jours les mœurs et le caractère primitif, ou bien enfin aux peuples dont les usages nous sont mal connus, tels que les Mogols, les Chinois, les Tatars, les Kamtchadales, les Lapons, les Samoïèdes, etc.

C'est la Commission nommée par le ministre du commerce, pour l'organisation du matériel des bibliothèques, qui a conçu la pensée de l'établissement dont nous parlons, pensée digne d'une nation et d'un siècle comme les nôtres. M. Abel Rémusat a été chargé de faire un rapport à ce sujet, et M. d'Argout a déjà approuvé, dit-on, l'idée première. L'emplacement qu'on a destiné au *Musée ethnographique* est le bâtiment qui est maintenant en construction, rue Vivienne, dans l'ancien local du Trésor public.

tout cet important problème de l'établissement successif de la population dans les innombrables Archipels de la mer du Sud.

Ce projet ne peut manquer d'intéresser vivement les amis des sciences géographiques et historiques ; mais nous devons à la vérité des faits de dire *qu'il n'est point nouveau*. Il remonte à l'année 1826[1], et c'est à M. le duc de Doudeauville, alors ministre de la Maison du Roi, et à M. le vicomte de Larochefoucauld, que l'on doit reporter l'honneur d'avoir, les premiers, adopté cette belle pensée. La création de ce Musée fut décidée par eux, et son exécution commencée. Par leurs ordres une foule d'objets précieux ont été réunis au Louvre, place naturelle de cet établissement, et placés *provisoirement* au Musée naval dirigé par M. Zédé[2], en attendant que l'importance des acquisitions demandât un conservateur spécial. Des instructions furent données à divers voyageurs, entr'autres à M. le capitaine d'Urville pour son voyage de circumnavigation, et à M. d'Orbigny, qui se rendait dans l'Amérique méridionale ; des achats ont été faits par les soins de M. Dubois, dessinateur du Musée royal du Louvre ; divers particuliers ou des voyageurs se sont empressés d'offrir pour ce Musée naissant les objets qu'ils possédaient ; j'en ai remis moi-même une assez grande quantité, que je devais à l'obligeance des officiers des deux expéditions commandées par MM. de Freycinet et Duperrey, et, à bien dire, il ne peut plus être question d'une *création*, mais seulement de donner à ce Musée tout le développement qu'il comporte et que l'on s'était promis en le fondant.

Nous croyons d'autant plus utile de faire connaître les faits à ce sujet, qu'il serait déplorable que les bonnes intentions de l'autorité fussent paralysées par une mesure qui enlèverait ce Musée à la place naturelle et obligée qu'il doit occuper, pour en faire une annexe d'un établissement dont la spécialité de desti-

1) On a vu plus haut que si le premier projet du Musée de Marine remonte à 1826, ce n'est que le 15 janvier 1828 que le *Moniteur universel* a fait connaître la décision du Roi. (E. H.)

2) M. Zédé, ingénieur de la Marine, nommé en 1831 secrétaire du Comité des Travaux de la Marine. (E. H.)

nation exclut hautement une alliance aussi bizarre, et lorsque d'ailleurs le Musée dont il s'agit doit compléter celui du Louvre, pour composer, avec le Musée égyptien et le Musée des monumens grecs et romains, ce vaste ensemble au moyen duquel on peut tenter d'entreprendre l'histoire des peuples par les monumens des arts qu'ils cultivaient, de leur industrie, de leur religion, de leurs mœurs et de leurs usages divers.

L'idée de la formation d'un Musée ethnographique a été reprise dans ces derniers temps, mais *bien avant* la création de la Commission nommée pour l'organisation du matériel des bibliothèques. A peine M. le comte d'Argout venait-il d'être nommé ministre, qu'un des savans conservateurs de la Bibliothèque du Roi, M. Jomard, auquel j'avais eu, dans le temps, l'honneur de communiquer ce projet, ainsi qu'à MM. de Humboldt, Cuvier et Abel-Rémusat, crut devoir, à ce qu'il paraît, appeler l'attention du ministre sur cette *création*. L'on était certain qu'une pensée aussi utile serait avidement saisie par M. d'Argout, lequel, en effet, s'empressa de nommer une Commission qui, sous la présidence de M. le baron Cuvier, fut chargée de lui faire un rapport.

Ignorant complètement les points sur lesquels cette Commission a été appelée à donner son avis, je ne puis raisonner que par conjecture ; mais il m'est permis de penser que le rapport de cette Commission n'étant point fait encore, le ministre n'a pris aucune détermination qui puisse autoriser à dire que le Musée ethnographique sera réuni à la Bibliothèque du Roi et ne continuera pas à former une des divisions du Musée royal du Louvre ; je puis d'autant moins croire à une semblable détermination que, par cet arrangement, il faudrait nécessairement créer une nouvelle place de conservateur à la charge du trésor public, et qu'on est aujourd'hui peu porté à augmenter le budget des sciences. En effet, il n'est pas supposable que le Musée ethnographique soit annexé aux imprimés, ou aux manuscrits. MM. Van Praet, de Manne, Abel-Rémusat, Champollion refuseraient sans doute un genre de surveillance et de travaux auxquels ils sont étrangers, et qui ne pourrait que porter un préju-

dice notable à tout ce qu'ils font pour les importans dépôts qui leur sont confiés. On ne peut supposer qu'on le réunisse à la conservation des estampes ! Resteraient les médailles et les cartes géographiques. Le Musée ethnographique se compose de monumens d'un autre ordre que les médailles. A la vérité, quelques inscriptions, quelques vases, quelques figurines et des monumens égyptiens, grecs ou romains, font aussi partie de la conservation de M. Raoul-Rochette ; mais la véritable place d'une partie d'entr'eux serait au Louvre, depuis qu'il est devenu le grand dépôt de toutes nos richesses de l'antiquité, et il y a long-temps que les savans et le public éclairé réclament un échange entre les deux établissemens du Louvre et de la Bibliothèque, qui permette de réunir à chacun d'eux, selon sa destination particulière, ce que l'autre offre d'étranger à sa spécialité. On ne peut penser qu'en appelant l'attention du ministre sur le Musée ethnographique, M. Jomard ait eu en vue de se charger de sa direction ; on ne peut pas plus réunir aux cartes géographiques qu'aux estampes les pirogues, les casse-têtes, les arcs et les flèches des sauvages, les pagodes de l'Inde, ou les fétiches des insulaires de la mer du Sud? et d'ailleurs M. Jomard ne voudrait point se détourner de ses importans travaux habituels et des soins que demande le dépôt dont il est chargé et qui est appelé à devenir si important, pour se livrer à une étude laborieuse et toute nouvelle, seul moyen cependant pour organiser convenablement ce nouveau Musée, et le mettre en état d'être réellement utile et de remplir son importante destination.

Il ne s'agit point, en effet, de réunir simplement dans un ordre quelconque et de disposer convenablement dans une suite de salles les monumens dont se composerait ce Musée. Et, d'abord, il faudra beaucoup d'activité pour le former ; prendre une foule de mesures, rédiger des instructions, et entretenir une correspondance suivie avec les voyageurs et les agens du gouvernement dans les diverses contrées lointaines.

Dès qu'un acte public aura manifesté les intentions généreuses et bienfaisantes de l'administration à cet égard, le noyau existant sera bientôt accru par les offrandes volontaires des naviga-

teurs et de quelques curieux qui, sans avoir de collection, possèdent cependant quelques monumens qui s'y rapportent. Ce noyau peut se grossir dès à présent : 1° de quelques beaux objets, en petit nombre, échappés au pillage de la belle collection rapportée par Bougainville, et déposés à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève[1] ; 2° de quelques monumens de ce genre, négligés et dédaignés, placés dans les magasins ou les galeries du Jardin du Roi, de l'Institut et à la Bibliothèque royale ; 3° d'une grande quantité d'instrumens divers, d'armes, de vêtemens, d'ornemens, etc., réunis dans les divers ports de France, et dont on peut, pour des motifs d'intérêt général, demander la réunion au Musée ethnographique, en leur laissant tous les objets doubles ; 4° de quelques armes, et de grands bateaux qui se trouvent dans divers établissemens publics, entr'autres au ministère de la Marine ; 5° enfin, d'un nombre, à ce qu'il paraît fort considérable, de curiosités indiennes et surtout chinoises disséminées dans les palais et châteaux royaux. Il faudrait les rechercher et les réunir dans l'établissement qui nous occupe.

Des instructions données par le ministre de la Marine aux officiers de la marine royale et de la marine marchande, procureront successivement une foule d'objets, de même que celles que l'on pourra donner aux voyageurs du Muséum d'Histoire naturelle et à nos agens consulaires, aux gouverneurs de nos colonies d'Alger et du Sénégal, aux chefs de nos comptoirs en Asie, et à tous les voyageurs que l'amour de la science peut porter à parcourir les régions centrales de l'Asie, de l'Afrique et des deux Amériques.

Il faudra apporter le plus grand soin à constater et à enregistrer exactement l'origine de chaque objet, c'est-à-dire à quel peuple, à quelle tribu il appartient ; par quel voyageur il a été apporté, ou comment il a été acquis ; quel est son usage, sa destination, et enfin dresser de tous ces objets un catalogue exact et méthodique. Tous ces travaux devront être faits ou

1) Il sera fréquemment question plus loin de ces objets de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, encore aujourd'hui détenus par les administrateurs de cet établissement. (E. H.)

suivis par le Conservateur chargé de la direction de ce Musée. Mais là ne doit point se borner sa tâche. Il devra faire une revue consciencieuse et générale de toutes les relations de voyages, pour connaître tout ce qui a été dit à l'égard de ces monumens, les descriptions qui en ont été faites ; chercher à se procurer ceux que l'on ne possède point ou que l'on ne reconnaît que dans les récits des voyageurs ; constater les rapports ou les différences des objets analogues ; déterminer l'étendue, la circonscription géographique des pays où chacun d'eux est en usage, enfin créer la science de ces monumens, science qui n'existe pas encore, afin de pouvoir les reconnaître, en déterminer l'origine, l'âge, l'usage, comme les antiquaires sont parvenus à le faire pour les monumens égyptiens, grecs et romains[1].

Je ne citerai qu'un seul exemple de l'utilité de ce genre de recherches, ce sont ces petits coussinets en bois et sculptés que que M. de Freycinet, et après lui MM. Duperrey et d'Urville, ont rapportés de la Nouvelle-Guinée[1], où les insulaires s'en servent pour tenir leur tête éloignée, lorsqu'ils sont couchés, du sol brûlant sur lequel ils s'étendent. On les retrouve absolument semblables dans les tombeaux de l'antique Égypte, sous la tête des momies ; on les voit sculptés sur les monumens, avec la même destination, et M. Cailliaud en a retrouvé l'usage chez les peuples actuels de l'Éthiopie, berceau primitif des peuples de la partie inférieure de la vallée du Nil[2]. Lorsque l'on réfléchit à la

1) Le texte de 1831, porte Nouvelle-*Zélande;* c'est évidemment une faute d'impression. Férussac connaissait parfaitement la provenance de ces objets mobiliers, et dans le catalogue manuscrit de sa petite collection du Louvre, on lit sous le nº 9 la petite note que voici : « Coussinet en bois, usité dans toutes les îles des Papous et de la Nouvelle-Guinée. Ce coussinet est semblable à celui que l'on trouve sous la tête des momies égyptiennes, qu'on voit dessiné dans les monumens et qui est encore en usage en Éthiopie, d'où l'a rapporté M. Cailliaud. » (E. H.)

2) La place de Conservateur d'un semblable Musée nous paraît appartenir de droit à un voyageur qui a pu parcourir les diverses parties du monde, surtout les Archipels de la mer du Sud, et qui aura étudié les langues, les mœurs, les usages de leurs habitans, recueilli leurs monumens de toute nature, et qui, par l'ensemble de ses connaissances, serait propre au genre d'études que commande la direction de ce Musée. S'il était permis d'émettre un vœu à cet égard,

simplicité, à la constance des usages des peuples non civilisés, au petit nombre des objets dont ils se servent, on ne peut se refuser à admettre que chacun de ces objets est caractéristique. Ce coussinet n'est pas, au reste, le seul témoignage, fort singulier, qui semblerait constater les rapports des peuples les plus anciens avec des contrées dont on croyait la découverte toute récente : l'emploi du beurre de muscade, constaté dans l'embaumement de quelques momies, vient prouver des relations fort anciennes entre l'Égypte et les Moluques, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Inde. Mais on conçoit que toutes ces indications précieuses ont besoin d'être étudiées avec soin, discutées avec toute la rigueur scientifique ; et l'on ne pourra réussir à éclairer ces importantes questions, qui tiennent à l'histoire de l'établissement successif de la population sur une partie du globe et des premiers rapports des peuples anciens, qu'à l'aide des données comparatives que fournira le Musée qui nous occupe.

Pour qu'il remplisse cette importante destination, il ne faut point le séparer des autres collections avec lesquelles il est dans une dépendance obligée. Peut-on, en effet, éloigner les monumens indous des monumens égyptiens ? Ne faut-il pas, au contraire, les rapprocher pour en saisir les rapports, ou en constater les différences? et leur comparaison serait-elle facile quand, pour les étudier, il faudrait se transporter dans deux établissemens différens, perdre ces aperçus, fruits d'une inspiration soudaine que produisent les premières impressions, ou s'adresser à deux administrations distinctes pour obtenir les facilités désirables ? On ne sert bien la science qu'en mettant les choses et les hommes à leur véritable place.

Une collection d'un haut intérêt est offerte en ce moment au

nous serions certains d'être généralement applaudi, en nommant M. le capit. de Freycinet, qui réunit tout ce que l'on peut chercher sous ce rapport, s'il consentait à accepter ce poste honorable, et qu'il lui fût offert. A son défaut, j'avais signalé à M. le duc de Doudeauville, lorsqu'il me fit l'honneur de me consulter à ce sujet, M. Lesson, l'un des plus habiles collaborateurs de mon célèbre ami M. de Freycinet.

gouvernement : c'est celle de M. Lamarre-Picquot, composée de deux parties fort distinctes. L'une est une suite considérable d'objets d'histoire naturelle, offrant une des plus riches collections zoologiques de l'Inde, qui soit encore parvenue en France, et dans laquelle on remarque une quantité d'animaux non encore connus des naturalistes ; l'autre est une magnifique réunion de monumens indous de tout genre qui font connaître, non-seulement toutes les castes du peuple immuable qui habite cette vaste contrée, mais aussi les mœurs, les rites, l'état des arts et la théogonie de ce même peuple. Les savans rapports des professeurs du Jardin du Roi, de la Société asiatique et de la Société de géographie, émettent le vœu commun que cette précieuse collection soit conservée à la France, et il est vivement à désirer que la première de ses deux divisions soit acquise pour le Muséum d'Histoire naturelle, et que la seconde aille augmenter le noyau des objets déjà réunis au Louvre, pour former le Musée ethnographique, d'autant plus que nous sommes fort pauvres en France dans ce genre de monumens.

Les conditions auxquelles M. Lamarre-Picquot offre de céder le fruit de ses pénibles recherches font honneur à son désintéressement, et nous sommes heureux de pouvoir dire que M. le comte d'Argout a accueilli avec intérêt ses propositions. Espérons qu'aucun obstacle ne s'opposera à la réalisation de ses vues généreuses, et qu'il n'en sera pas de ces collections comme de celle de M. Drovetti, qui a laissé de si vifs regrets à la France.

Félicitons-nous du retour à une position qui permet de s'occuper de ces paisibles objets d'utilité générale, et sachons en rendre grâce au gouvernement du Roi. Le public éclairé, comme le monde savant, applaudiront à la sollicitude et à l'intérêt que M. le comte d'Argout a mis à s'occuper du Musée ethnographique, et leur reconnaissance ne peut manquer au ministre jaloux d'illustrer le nouveau règne, en assurant le développement d'un établissement d'un haut intérêt et qui sera un nouveau titre de gloire nationale.

Ce Musée aurait d'autant plus d'importance et d'intérêt qu'il n'en existe, à bien dire, aucun de ce genre en Europe que celui

de Gœttingue formé, surtout, par la collection de Forster, et où l'on voit quelques pièces rapportées par Cook, et une belle suite d'objets de l'Asie septentrionale et de la côte N.-O. de l'Amérique[1]. Quelques collections peu considérables et plus spéciales, telle que celles de Saint-Pétersbourg, pour les îles de la mer du Sud, celles de Vienne et de Munich, résultats des voyages des savans autrichiens et bavarois au Brésil ; celle de curiosités chinoises de Dresde, de Munich, etc. ; la magnifique collection de manuscrits astèques de lord Kingsbury[2], les collections de monumens indous de la Compagnie des Indes et de la Société asiatique de Londres, et quelques autres encore, sont presque les seules que l'on puisse citer ; mais elles ne forment point une suite importante, même dans la partie toute spéciale qu'elles embrassent, et la collection particulière d'un amateur de Paris, M. Panckoucke, peut seule donner une idée, sur une très-petite échelle sans doute, de ce que devrait être un Musée de ce genre. Nous citerons le Musée ethnographique de Salem aux États-Unis, qui paraît fort riche et bien entendu.

Nous croyons utile de donner ici le projet de Rapport au Roi, dont M. le duc de Doudeauville et M. le vicomte de La Rochefoucauld voulurent bien me demander la rédaction, lorsqu'ils adoptèrent avec tant d'empressement l'idée de cette création que j'eus l'honneur de leur proposer. J'ai cherché à y exposer les motifs de l'utilité de cet établissement, et à préciser ses analogies et sa place dans l'organisation générale du Musée royal du Louvre. La lecture de ce rapport achevra, nous le pensons du moins, de prouver l'impossibilité d'enlever au Louvre ce nouveau Musée projeté.

PROJET DE RAPPORT AU ROI

Sire,

Le moyen le plus prompt et le plus sûr de hâter les progrès d'une étude est, sans contredit, la réunion des monumens et

1) Voyez plus haut pièce no XXIV, 1re note.

2) Lisez Kingsborough. (E. H.)

des documens épars qui la concernent ; car les forces de l'intelligence, comme les rayons lumineux, n'acquièrent toute leur énergie qu'en les concentrant dans un seul et même foyer. Telle est l'origine des musées, des cabinets, dans lesquels les particuliers et les gouvernemens, amis des sciences et des arts, se sont empressés en tout temps de rassembler les objets dont la réunion pouvait servir à constater, soit les mœurs, les usages, les progrès ou la décadence de la civilisation d'un peuple, soit les procédés, les découvertes, les mouvemens progressifs ou retrogrades d'une science ou d'un art quelconque, ou bien enfin l'ensemble des productions naturelles du globe, d'une contrée déterminée, ou de tel règne seulement.

C'est ainsi que chez les nations savantes de l'Europe et de l'Amérique les musées ou cabinets d'histoire naturelle, ceux où l'on a réuni un grand nombre d'antiquités ou de productions des arts, des suites de médailles, ont offert et offrent encore les ressources les plus variées et les plus fécondes pour les études propres à augmenter et à perfectionner nos connaissances.

Ce sont ces considérations, Sire, dont V. M. a apprécié tout le poids, qui ont déterminé la création d'un Musée égyptien, formé d'après ses ordres et sous ses auspices, lorsque V. M., voulant consacrer une découverte qui honore la France, désira fonder une école nouvelle, et faciliter aux nationaux et aux étrangers l'étude de la langue et des écritures de l'antique Égypte, d'après ses monumens mêmes.

Si l'utilité d'une collection de ce genre est évidente pour apprécier avec justesse l'état de la civilisation des anciens Égyptiens, leurs mœurs, leurs usages, leurs idées religieuses, leur degré d'instruction, leurs progrès dans les arts, et pour y rattacher avec quelque certitude l'origine de la plupart des pratiques sociales de l'Europe, il en est de même relativement aux monumens de toute nature qui peuvent nous mettre à portée de constater l'état des peuples non anciennement civilisés, et indigènes des Deux-Amériques, de l'Afrique, des Archipels de l'Asie et de l'Océanie, spécialement des îles de la mer du Sud, jusqu'au moment où la civilisation européenne a remplacé par ses propres

usages leur physionomie primitive. Parmi tous ces peuples si différens par leur origine, leurs langues, leurs mœurs et leurs habitudes, les uns, peu visités par les étrangers, sont encore à l'état sauvage, d'autres ont acquis par eux-mêmes un certain degré de civilisation ; les Malais, les Mexicains et les Péruviens, qui étaient déjà parvenus, avant l'arrivée des Européens sur leur territoire, à un degré de culture et d'intelligence très-remarquable, ont perdu par la conquête leur manière d'être naturelle, comme les peuples sauvages qui ont subi le joug des peuples civilisés. Les uns semblables, ou à peu près, à ce qu'ils furent toujours, n'ont point d'âge pour leurs monumens ; à l'égard des autres, on pourrait dire que leur époque antique est moderne comparativement aux anciens peuples de l'Orient : leur histoire semble n'avoir point eu de moyen âge ; les derniers enfin ont passé presque sans transition de leur état primitif aux exigences de la civilisation. Malgré ces différences notables, l'étude de leurs monumens doit conduire aux mêmes résultats ; c'est-à-dire à la connaissance exacte du degré du culture, des usages, des mœurs, des idées religieuses et de l'industrie de ces peuples, qui sont aussi des fractions de la race humaine, et l'on aperçoit dès-lors l'avantage réel que présenterait pour ce genre d'étude une réunion des monumens et des productions des arts et de l'industrie de ces mêmes peuples.

Les voyageurs de toutes les nations qui ont successivement exploré ces diverses parties de la terre nous ont, à la vérité, donné, pour la plupart, quelques notions plus ou moins étendues à cet égard ; mais toutes ces relations, fruit d'un examen rapide, pendant le court séjour, souvent environné de périls, que pouvait permettre un voyage de circumnavigation, sont bien loin de pouvoir satisfaire les vœux des savans. Sans doute il n'en est point ainsi pour les contrées habitées depuis long-temps par les Européens ; la colonisation des Archipels de l'Asie et celle des Deux-Amériques a procuré sur l'histoire de leurs peuples indigènes plus anciens et ayant une civilisation bien plus avancée que ceux de la mer du Sud ou de l'intérieur de l'Afrique, des données plus positives et bien plus étendues ; on connaît les

savantes recherches sur les Péruviens et les Astèques, d'un illustre voyageur qui, quoique étranger à la France, l'a dotée si généreusement de travaux importans; cependant les dévastations qui accompagnèrent les conquêtes, et le peu d'intérêt qu'à cette époque on accordait, en général, aux recherches scientifiques, ont fait perdre en grande partie les fruits qu'on aurait pu retirer des circonstances où se trouvèrent les premiers colons. Les monumens de l'ancienne civilisation des Péruviens et des Astèques sont très-rares en Europe et même en Amérique, à l'exception des constructions qui ont résisté aux ravages du temps et des hommes; l'on est surpris du petit nombre de documens qui ont été réunis à leur sujet, et de l'incertitude qui accompagne encore les questions les plus importantes concernant l'histoire et l'origine de ces nations.

Les recherches dont il s'agit, Sire, et qui pourraient paraître à des esprits peu attentifs plus curieuses qu'utiles, sont en effet d'une haute importance pour résoudre des questions d'un grand intérêt et qui tiennent d'une part à l'histoire du genre humain en général, et de l'autre à l'origine, aux migrations, au développement successif de la population des Archipels de l'Asie, de l'Océanie, de l'Afrique et des Deux-Amériques, et par conséquent aux considérations géographiques les plus curieuses et les plus importantes. Les caractères physiques de leurs habitans et l'étude comparée des langues qu'on y parle ont été jusqu'ici presque seuls employés comme élémens propres à résoudre ces grandes questions; mais l'étude des monumens qui constatent les usages, les croyances, l'état des arts, offre aussi beaucoup d'utiles moyens pour chercher à reconnaître, ou une communauté d'origine ou une filiation non équivoque, et pour fonder toutes les autres considérations sur lesquelles on peut appuyer la solution des questions que la science s'est proposées; l'on peut même attendre de cette étude la confirmation des indications premières qui ont été recueillies et des lumières nouvelles pour résoudre complètement ces mêmes questions.

Mais, si l'on veut faire servir les monumens des peuples qui nous occupent à la solution de ces importans problèmes, il faut

se hâter de les arracher à une destruction totale et trop certaine ; et en effet, les discordes intestines et les guerres continuelles entre les peuplades qui habitent l'Afrique et les îles de la mer du Sud, et entre les princes malais des Archipels de l'Asie ; la domination des étrangers, les progrès de la civilisation par l'introduction du christianisme et des goûts et des jouissances de l'Europe, font journellement disparaître, comme autrefois au Mexique et au Pérou, les traces de l'existence passée et du culte de ces peuples. On s'aperçoit déjà, sur les lieux mêmes, de la rareté progressive des monumens, et l'on peut en prédire la disparition totale avant un quart de siècle, du moins pour les contrées qui ne sont pas de l'intérieur de l'Afrique, où l'influence européenne a eu jusqu'ici si peu d'empire. Déjà les navigateurs qui, dans ces derniers temps, ont abordé aux îles de la Société et aux îles Sandwich, n'ont pu y reconnaître les peuples dont Cook et Bougainville ont donné des descriptions si renommées. Les Missionnaires anglicans ont entièrement changé les mœurs et les habitudes de leurs habitans, et dans ces îles, comme dans beaucoup d'autres, les usages signalés par les premiers voyageurs ont disparu entièrement ; en sorte qu'on est embarrassé aujourd'hui pour reconnaître certains objets dont ils parlent dans leur relation.

Il paraît donc urgent, Sire, de rassembler tous les monumens des peuples dont il s'agit, et que l'on pourra désormais se procurer, et de les réunir dans un dépôt où ils seront classés dans un ordre méthodique et propre à éclairer par leur étude comparée les grandes questions à la solution desquelles ils se rattachent. Presque tous ceux de ces monumens qui ont été portés en France, souvent en très-grand nombre, pour certains d'entre eux, depuis les premiers voyages autour du monde, ont été disséminés et sont perdus pour la science, faute d'un dépôt semblable destiné à les réunir. Les marins en apportent journellement, qui éprouvent le même sort. Ne les considérant que comme de simples objets de curiosité, les établissemens publics ont presque toujours dédaigné de les recueillir. A la vérité, on a eu depuis quelques années, dans les divers ports militaires du

royaume, Sire, l'heureuse idée de former, de ces monumens, des collections qui se sont accrues par les dons volontaires des officiers de votre Marine royale ; dans toutes les occasions le zèle éclairé de ces officiers saisit les moyens d'être utile aux progrès des sciences, et par là ces monumens ont échappé à leur dissémination, et enfin à la perte inévitable qui en eût été la suite. Les deux plus brillantes expéditions autour du monde qui aient été faites dans ces derniers temps, sous les auspices et par les ordres de feu S. M. Louis XVIII, furent très riches en résultats de ce genre ; mais presque tout ce qu'avaient rapporté les officiers qui les composaient a été malheureusement disséminé, ces officiers n'ayant trouvé aucun dépôt destiné à le recueillir. Toutefois, il existe à Paris et dans l'intérieur du royaume une assez grande quantité de ces monumens qui, dans leur isolement ont peu d'intérêt, mais qui, par leur réunion, acquerraient beaucoup de prix ; et nul doute, Sire, que si V. M. daigne ordonner la création d'une collection spéciale pour tous produits de l'industrie et des arts des peuples indigènes de l'Afrique, des Archipels de l'Asie, de l'Océanie et des Deux-Amériques, le zèle d'une foule de voyageurs, de savans, de quelques particuliers et de tous les marins de votre Marine royale ou de la marine marchande ne les porte à enrichir successivement cet établissement royal d'une quantité de monumens précieux déjà recueillis, ou que leur désir d'accroître ces richesses leur fera rechercher dans leurs voyages de long cours. Déjà des dons de cette nature ont été offerts par divers officiers de marine et par quelques hommes zélés pour la science, dont je m'empresserai de mettre les noms sous les yeux de V. M., si elle daigne m'y autoriser ; quelques monumens de cette espèce existent ici depuis long-temps dans des établissemens publics, où ils ont été relégués dans des magasins parce qu'ils ne sont pas en harmonie avec le but spécial de ces établissemens ; dès que l'on saura qu'il existe un point central de réunion pour ces monumens, il est dans la nature des choses que bien des objets isolés soient déposés dans la nouvelle collection, qui pourra ainsi, en peu d'années, être assez riche pour remplir son utile destination.

La création de ce Musée, Sire, sera une nouvelle preuve de la sollicitude de V. M. pour les sciences géographiques et historiques, honorées d'une constante protection par les illustres prédécesseurs de V. M., et dont elle-même a donné un si éclatant témoignage par les importans monumens dont sa munificence a doté, l'année dernière, le Musée du Louvre. En ouvrant ainsi, dans la capitale de ses États, aux nationaux et aux étrangers un nouveau champ d'observations et d'études, pour lequel on n'avait point jusqu'ici les ressources nécessaires, V. M. assurera des résultats qui ne peuvent manquer d'avoir le plus haut intérêt pour l'histoire du genre humain, en général, et pour toutes les sciences qui sont l'objet des plus utiles études.

La collection que j'ai l'honneur de proposer à V. M. de former, compléterait ainsi la série des monumens des différens peuples dans son Musée royal du Louvre, et sur lesquels s'appuient les recherches historiques auxquelles ces monumens peuvent servir de base.

Pour mettre cette nouvelle fondation en harmonie avec l'organisation actuelle du Musée royal du Louvre, il suffira que V. M. daigne considérer : 1° que la première section du Musée se compose des monumens antiques ou du moyen-âge, provenant de tous les peuples de l'Europe, surtout des monumens grecs et romains ; 2° que la seconde section renferme les monumens égyptiens et orientaux de toute origine, dans lesquels sont compris les monumens phéniciens et carthaginois et ceux de tous les peuples de l'Asie[1]. Les monumens de ces derniers peuples ne peuvent se séparer selon l'ordre des temps, malgré l'antique civilisation de la plupart des nations asiatiques, à cause de l'immutabilité de leurs doctrines et de leurs habitudes, ni selon leurs

1) Au sujet de cette classification basée sur les convenances historiques, et qui, du reste, n'aurait pas rompu l'ordonnance géographique, ni les divisions subordonnées de celle-ci, d'après la nature des monumens, nous croyons devoir rapporter le billet ci-joint, de M. de Humboldt, qui m'avait permis de recourir à ses lumières.

« C'est une belle et noble entreprise que de faire, comme vous le dites, l'histoire du genre humain par les monumens. L'exécution de ce projet est bien digne d'un ministre qui encourage aussi généreusement les arts et l'érudition,

divisions géographiques, à cause des rapports que présentent tous les monumens des peuples de cette vaste contrée, depuis la Perse jusqu'au Japon. Il convenait donc de rallier dans la même section tous les monumens de l'Asie et ceux des nations de l'Afrique qui ont joué un rôle dans l'antiquité. La troisième section projetée comprendrait tous les monumens des peuples de l'Afrique chez lesquels la civilisation européenne n'a point encore pénétré ; ceux de tous les Archipels de l'Asie (malgré les traces d'une sorte de civilisation assez ancienne, et du culte de Bouddha chez les peuples malais de quelques-unes de ces îles, dont les monumens ont par là des rapports avec ceux de l'Inde ; mais afin de conserver une division géographique, qui, sous les points de vue généraux, est plus convenable), des îles de la mer du Sud et des Deux-Amériques.

Pour la plupart de ces peuples modernes, on trouve plutôt des témoignages de leurs habitudes physiques que de leurs opinions sociales ; leurs monumens formeraient le dernier chaînon du Musée, qui présenterait ainsi dans un vaste ensemble le tableau méthodique des travaux intellectuels des peuples les plus célèbres, antérieurs à la civilisation moderne, et celui des premiers essais des peuplades qui n'ont pas encore ressenti ses bienfaits : ce serait l'histoire entière du genre humain par les monumens.

Le projet d'ordonnance qui suit ce rapport réalise toutes ces vues : je les soumets respectueusement à l'approbation de V. M.

Note additionnelle.

Cette note était imprimée lorsque M. Jomard a bien voulu m'adresser un exemplaire d'un écrit publié sous le titre de *Considérations sur l'objet et les avantages d'une Collection spé-*

que d'autres ministres semblent apporter de soin à les étouffer. Je ne querellerai pas sur la division en 3 sections, dont la 2e me paraît renfermer des objets un peu hétérogènes. Les Égyptiens, les Assyriens et les Perses ; les embranchemens de la religion de Brahma et du Bouddhisme ; les Chinois et les Japonais, me paraissent former des groupes bien distincts ; mais ces divisions peuvent toujours se faire dans la suite », etc.

ciale consacrée aux cartes géographiques et aux diverses branches de la géographie. Cet écrit, *qui m'était inconnu*, a été distribué à un très petit nombre d'exemplaires, et j'ignore s'il vient de paraître ou s'il est publié depuis quelques mois. Il m'explique d'ailleurs le nouveau projet d'un Musée ethnographique près la Bibliothèque du Roi, et c'est seulement sous ce point de vue que je m'en occuperai ici.

M. Jomard, cherchant comment la Collection des cartes peut atteindre son plus haut degré d'intérêt et d'utilité scientifique, arrive à cette conclusion, qu'il faut y réunir : 1° *tous les produits des arts et de l'industrie des peuples sauvages*; 2° *les représentations topographiques en relief*, dont il forme une division sous le nom d'*Hypsologie*; 3° *les cartes hypsographiques et les cartes en relief.*

Il est évident que la Collection des cartes géographiques ayant pour objet de réunir les diverses représentations graphiques de la surface terrestre et de toutes ses parties, on peut, on doit y réunir les cartes, les plans ou les globes qui, par des procédés divers, sont également destinés à reproduire tout ou partie de la configuration et des détails de cette même surface. Ce sont des choses de même nature, qui ont un but semblable, et il ne peut, il ne doit point en être autrement. Mais il n'en est plus de même pour les monumens qui doivent composer le Musée ethnographique; ces monumens appartiennent à l'histoire des arts, de l'industrie et de la civilisation des peuples; ce sont, en un mot, des *monumens historiques.*

Il est incontestable qu'ils peuvent, dans bien des cas, être utiles aux connaissances géographiques, qui trouvent dans leur étude des secours efficaces ; mais il en est ainsi des médailles qui nous ont fait connaître quelques *municipium* dont Ptolémée et Pline n'ont pas fait mention; des inscriptions qui constatent l'existence de peuples dont les livres des anciens ne parlent pas et d'une foule de monumens grecs, romains, étrusques, qui nous font seuls connaître certains usages des peuples qui nous ont devancés dans l'ordre des temps. Le dépôt des cartes géographiques pourrait-il aussi revendiquer les médailles, les inscriptions,

les monumens antiques, par suite de ces lumières que leur empruntent les connaissances géographiques? Les produits directs du sol, les végétaux et les animaux, dont les espèces les plus marquantes caractérisent les diverses parties de la surface terrestre auraient plus de droit à être considérés comme élémens de la géographie physique du globe, et comme tels, réclamés pour faire partie du dépôt géographique. Le Musée tout entier du Louvre et le Muséum du Jardin du Roi devraient ainsi se réunir à la conservation des cartes géographiques. Ce serait alors un *Musée encyclopédique;* il suffit d'exposer les conséquences rigoureuses du raisonnement qu'établit M. Jomard pour qu'il en reconnaisse lui-même le peu de fondement. Toutes les sciences, tous les arts, comme tous les Musées qui leur sont consacrés, se prêtent un mutuel secours, mais la spécialité d'étude et de destination peut seule produire cet heureux résultat : si tout était confondu il n'y aurait de lumière nulle part.

M. Jomard a, du reste, oublié, dans sa brochure, de faire la plus petite mention du Musée ethnographique dont l'établissement au Louvre a été décidé et des collections qui s'y trouvent déjà réunies en conformité de cette décision.

P.-S. — On nous assure que le Conservatoire (la réunion des conservateurs) de la Bibliothèque royale s'est formellement prononcé contre l'adjonction à cet établissement d'un Musée qui est tout à fait étranger à sa destination spéciale.

CHAPITRE V

Lettre de Jomard sollicitant, à l'occasion de la collection Lamare-Picquot, l'exécution de l'ordonnance de 1828, en ce qui concerne l'ethnographie. — Constitution d'une Commission spéciale. — Objections de Champollion-Figeac, et réponse qui leur est faite. — Rapport de la Commission. — Calcul approximatif de l'espace et de la dépense nécessaires au dépôt ethnographique. — Note de Hipp. Royer-Collard. — Ajournement.

N° XXVI

BIBLIOTHÈQUE DU ROI [1]

Paris, 14 août 1831.

A Monsieur le Ministre, secrétaire d'État au Département du Commerce et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux quelques réflexions très succinctes sur l'utilité d'une collection qui manque à la France et sur les moyens de la former. C'est une lacune qu'on est surpris de trouver encore dans la capitale de la civilisation : il sera glorieux pour vous de la remplir. Cette collection est une série d'objets qui intéressent l'*Ethnographie*.

L'opinion l'appelle; les sciences géographiques et historiques la réclament.

Tout récemment, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut de France vient de manifester son vœu à cet égard dans un rapport qui sera mis sous vos yeux par M. Lamare-Picquot, qui a eu occasion, dans son voyage aux Indes, de recueillir un grand nombre d'objets intéressans, venant des contrées de l'intérieur de l'Asie. J'ose appeler, Monsieur le comte, votre attention particulière sur ce rapport, en même tems que sur les réflexions que j'ai l'honneur de joindre à cette lettre.

1) Cette pièce et toutes celles qui suivent et dont la provenance n'est pas ndiquée, constituent un fonds d'archives spécial, actuellement conservé au Ministère de l'Instruction publique.

Le principe de cette collection est posé dans une ordonnance royale, il n'est pas question d'une création nouvelle. Cette ordonnance, en date du 30 mars 1828[1], porte qu'au Département de Géographie de la Bibliothèque du Roi seront joints les objets provenant des voyages scientifiques, ordonnés par le Ministère de l'Intérieur. En exécution de cette mesure, les objets provenant de l'expédition d'Égypte ont été déposés avec les collections géographiques.

Les fragmens qu'il s'agit de réunir sont principalement ceux qui peuvent jeter des lumières sur le degré de civilisation des peuplades et des tribus peu avancées dans l'échelle sociale, les produits de leurs arts encore imparfaits, les représentations propres à faire distinguer le caractère des races, les outils, les instrumens et ustensiles, les vases, meubles et ornemens de l'économie domestique, et les symboles du culte et des superstitions.

La ville de Pétersbourg possède déjà un musée ethnographique et d'autres villes de l'Europe en renferment de semblables ou d'analogues.

La Bibliothèque royale, qui est en réalité la réunion de cinq Musées différens, convient mieux que tout autre à cette destination.

Il n'y a pas de frais à faire pour ce local. Celui qui est affecté au Département de la Géographie suffit et convient parfaitement pour cet objet scientifique.

La garde et la conservation de ces objets n'entraîneront aucune dépense ; le conservateur actuel et l'employé qui le seconde suffiront à ce travail.

Beaucoup d'objets de la nature de ceux dont il s'agit appartiennent à l'État ; il suffit d'ordonner qu'ils soient réunis dans un même local. Il en est qui sont dans les établissemens publics, d'autres dans les collections royales, d'autres dans les mains de voyageurs qui ne demanderont pas mieux que de les déposer dans un établissement public, avec les noms des donateurs.

Ce n'est que par leur réunion et leur rapprochement que ces objets peuvent avoir de l'utilité et répandre l'instruction.

1) Voyez plus haut pièce n° XIV.

1° Le Musée d'Histoire naturelle[1] possède un certain nombre de fragmens qui ne se lient point avec le tableau des productions naturelles. Les voyageurs les y ont placés, faute d'un local spécial affecté à cette destination. L'administration du Musée est toute disposée à les remettre pour cet usage. Il est d'autres Établissemens publics qui peuvent suivre cet exemple[2].

2° Il existe à Alger des objets curieux en ce genre. Il suffirait que le Ministre de la guerre écrivît au commandant en chef pour qu'on les conserve, qu'on les réunisse et qu'on les envoie à Paris : ils appartiennent aux tribus berbères et aux peuplades de l'Atlas. Déjà l'attention du Ministère a été appelée sur cette localité[3].

3° J'offre moi-même de céder les objets que j'ai rapportés de mes voyages. Il me sera facile, par mes relations en Égypte, de me procurer des objets curieux venant de l'Éthiopie intérieure. J'en puis dire autant du Sénégal et de plusieurs contrées de l'Afrique centrale.

4° Plusieurs produits de l'industrie des Mexicains et des indigènes de l'Amérique centrale[4] se trouvent, en ce moment, réunis dans la capitale ; il est très facile de se les procurer. On y trouve des fragmens d'un grand intérêt pour l'histoire des rites et usages des aborigènes et même pour les rapprochemens à faire avec l'ancien monde. Je connais à Paris deux collections de cette espèce, dont l'une sera peut-être offerte au gouvernement.

5° La collection que M. Lamare-Picquot a rapportée de l'Inde et du Cap de Bonne-Espérance, embrasse une très grande variété d'objets en tout genre, relatifs aux mœurs, aux coutumes, à l'économie domestique et aux arts. On y trouve beaucoup de

1) Voyez plus loin pièces nos XLVI et suiv.

2) L'auteur vise les collections que conservent encore la Bibliothèque Sainte-Geneviève et quelques autres établissements de Paris. (E. H.)

3) Une partie de ces objets algériens sont devenus, je l'ai déjà dit, la propriété du Musée d'Artillerie, d'autres sont allés au Musée de Marine, au Louvre. (E. H.)

4) Jomard fait allusion encore une fois ici aux collections d'antiquités mexicaines de Latour-Allard et Franck, acquises ensuite par le Louvre, à celle de Baradère, et à une petite série de Colombie, passées plus tard avec ses propres collections au musée Berthoud, à Douai. (E. H.)

figures en relief qui représentent les différentes castes et les diverses professions des indigènes et qui sont travaillées dans le pays même, avec un certain art : elles peuvent contribuer à éclaircir l'ethnographie. Le voyageur est très disposé à céder au gouvernement sa collection, sur laquelle l'Académie a exprimé une opinion très favorable. Il importe de *ne pas laisser échapper* une occasion si avantageuse de réparer toutes les pertes que nous avons faites en ce genre.

Cet objet, Monsieur le comte, n'est pas indigne de votre sollicitude et je l'invoque avec confiance, persuadé que vous reconnaîtrez l'utilité d'une collection semblable. C'est une affaire qui intéresse l'honneur national et il ne faut pas qu'on accuse la France de négliger aucune des gloires scientifiques. J'ai regardé comme un de mes devoirs, Monsieur le comte, d'appeler votre attention sur une vue nouvelle qui me paraît se rattacher essentiellement à l'histoire des découvertes et à la principale collection géographique dépendant du Ministère.

Agréez, Monsieur le comte, l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur.

JOMARD,
membre de l'Institut[1].

1) En marge de la pièce le Ministre écrit : « *M. Royer-Collard, conférer.* » — « J'ai parlé à M. Cuvier des objets qui se trouvent au Jardin des plantes et qui pourraient trouver place dans un musée ethnographique, il ne demande pas mieux de les céder. — Mais on avait commencé une collection ethnographique au Louvre sous le nom de *Musée Dauphin.* — Il faudrait me proposer la nomination d'une commission pour examiner la proposition de Jomard et les moyens d'exécution. — Consulter M. Cuvier sur la composition de la commission. — Il y faudrait M. Cuvier, M. Kératry, quelqu'un de la Bibliothèque royale, M. Jomard, etc. — Quant à la collection Lamarre, il propose de la donner gratuitement, mais il voudrait être renvoyé comme voyageur du Musée dans l'Hindoustan, cela me paraît difficile. » Je n'ai pas retrouvé la demande à laquelle se rapporte cette dernière note. (E. H.)

N° XXVII

3e DIVISION
—
1er *Bureau.*
—
Beaux-Arts et Sciences.
—

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 24 août 1831.

LE MINISTRE,

A M. le baron Cuvier, conseiller d'État, etc.

Monsieur le baron,

M. Jomard a proposé la création d'un Musée Ethnographique près du Département de la Géographie à la Bibliothèque du Roi.

Comme une collection de ce genre existe déjà au Louvre sous le nom de *Musée Dauphin*, je voudrais, avant de prendre un parti, avoir votre avis et celui d'une commission sur les propositions de M. Jomard et sur les moyens d'exécution dans le cas où il serait reconnu utile de donner suite à ces propositions.

Je vous serai obligé, Monsieur le baron, de vouloir bien me désigner confidentiellement les personnes dont il conviendrait de composer cette commission que vous présiderez et dont il serait bien que M. Kératry, député, M. Jomard et un autre membre du Conservatoire de la Bibliothèque fissent aussi partie.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'État
du Commerce et des Travaux publics,
Comte D'ARGOUT.

N° XXVIII

CONSEIL D'ÉTAT

Paris, 27 août 1831.

Monsieur le comte,

Ce sera avec plaisir que je concourrai pour ma part à l'examen d'un projet de Musée Ethnographique. Il me paraît que MM. A. Rémusat et Letronne, membres de l'Académie des B. B. L. L.

seraient les personnes les plus propres à compléter la commission. Le premier, comme vous le désirez, l'un des conservateurs de la Bibliothèque du Roi, M. Kératry, y sera aussi très bien placé et y consent volontiers.

Veuillez agréer, etc.

CUVIER.

N° XXIX

3e DIVISION
—
1er *Bureau.*
—
Beaux-Arts et Sciences.
—

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Paris, 20 avril 1831.

LE MINISTRE,

A M. Abel Rémusat, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1].

Monsieur,

Une ordonnance du 30 mars 1828 porte que les objets provenant des voyages scientifiques effectués sous la protection du gouvernement et qui n'auraient pas une destination spéciale, seront joints au département de géographie de la Bibliothèque royale. Cette ordonnance a suggéré l'idée d'établir un Musée Ethnographique. Une pareille collection, précieuse pour la géographie et l'histoire, sera vue généralement avec intérêt. Déjà l'un de nos voyageurs naturalistes, M. Lamare-Picquot, propose au gouvernement l'abandon d'un assez grand nombre d'objets recueillis par lui dans les contrées intérieures de l'Asie, à l'époque de son voyage aux Indes. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres paraît elle-même appuyer le projet d'établissement dont il s'agit et dont M. Jomard vient de m'entretenir par écrit. Avant de prendre une détermination à ce sujet, j'ai pensé que je devais m'entourer de tous les conseils propres à m'éclairer ; j'ai

(1. Même lettre à M. Letronne et à M. Kératry.

donc décidé qu'une commission serait formée à l'effet d'examiner la proposition et d'en discuter les moyens d'exécution.

Cette commission devant être composée des hommes les plus versés dans les sciences auxquelles se rattache l'institution projetée, je vous ai désigné, Monsieur, pour en faire partie et j'ai cru pouvoir compter en cette circonstance sur le concours de vos lumières.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'État du Commerce et des Travaux publics,

Comte D'ARGOUT.

N° XXX

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Paris, le 6 mai 1831.

Monsieur le comte,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et par laquelle vous m'annoncez que vous m'avez désigné pour faire partie d'une Commission chargée d'examiner le projet relatif à l'établissement d'un dépôt ethnographique. Je suis très flatté de cette marque de confiance, et j'ai l'honneur de vous en offrir mes remercimens. Je serai toujours empressé de concourir, selon mes foibles moyens, aux discussions qui peuvent préparer ds institutions utiles et servir la cause des lettres et des études auxquelles je suis et serai toujours dévoué.

Veuillez, Monsieur le comte, agréer les hommages de mes sentimens les plus respectueux.

J. P. ABEL RÉMUSAT.

N° XXXI

3e DIVISION
—
1er *Bureau.*
—
Beaux-Arts et Sciences.
—

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 7 mai 1831.

LE MINISTRE,

A M. le baron Cuvier, conseiller d'État, etc.

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de former la commission qui doit examiner le projet d'établissement d'un Musée ethnographique. Les personnes que j'ai désignées pour composer cette commission, sont MM. Abel Rémusat et Letronne, membres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, et M. Kératry, membre de la Chambre des députés, que vous avez bien voulu m'indiquer. Je viens de leur adjoindre aussi M. Duparquet à titre de membre et comme devant, en outre, remplir les fonctions de secrétaire de la commission.

Je compte sur le concours de leurs lumières en cette circonstance, ainsi que sur la promesse que vous m'avez faite de participer de votre côté, comme président, à l'examen du projet dont il s'agit.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'État du Commerce et des Travaux Publics.

Comte D'ARGOUT.

N° XXXII

Paris, le 7 mai 1831.

LE MINISTRE,

A M. Duparquet.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je vous ai désigné pour faire partie de la commission qui doit examiner le projet d'éta-

blissement d'un Musée ethnographique, et pour remplir en outre les fonctions de secrétaire de cette commission. Les personnes dont j'ai fait choix jusqu'ici, sont : le baron Cuvier, qui doit présider la Commission; MM. Abel Rémusat et Letronne, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et M. Kératry, député.

J'ai cru pouvoir compter, en cette circonstance, sur le concours de vos lumières.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'État du Commerce et des Travaux Publics.

Comte d'Argout.

N° XXXIII

BIBLIOTHÈQUE DU ROI

Paris, le 10 mai 1831.

Monsieur le comte,

J'entends parler d'un Musée ethnographique, pour lequel on sollicite votre zèle et vos lumières : mais l'auteur de ce beau projet et de tant d'autres ne vous a pas dit que ce Musée est établi, commencé et en voie de s'accroître journellement. Il a été fondé par M. le duc de Doudeauville durant son ministère ; il a été fixé au Louvre sous le nom de *Musée d'Angoulême ;* il renfermera les modèles de marine et les productions de l'industrie des peuples de l'Océanie, de l'Inde, etc. Enfin, des instructions déjà anciennes du Ministre de la Marine, ont été remises à tous les officiers de la marine royale, dans l'objet de les engager à enrichir le nouveau Musée. C'est aussi, dans ce même objet, qu'une personne que je désignai à M. le duc de Doudeauville fut chargée d'acheter tout ce qui, chez les marchands de curiosités et même dans des cabinets particuliers, pouvait entrer dans ce Musée ; M. Zédé, officier de marine, en est le conservateur.

J'ai cru devoir vous communiquer ces détails, en ayant l'hon-

neur de vous prier, Monsieur le comte, de les agréer comme un nouveau témoignage de mon respectueux et sincère dévouement.

J.-J. Champollion-Figeac.

N° XXXIV

3e division
—
1er *Bureau.*
—
Beaux-Arts et Sciences.
—

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, 28 mai 1831.

LE MINISTRE,

A M. Champollion-Figeac, à la Bibliothèque du Roi.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire concernant le projet qui m'a été soumis de former un Musée ethnographique, que vous pensez devoir être une répétition de celui qui a été fondé au Louvre, il y a quelques années, sous le nom de *Musée d'Angoulême*.

Le projet du Musée ethnographique est une combinaison nouvelle, étrangère à celle du Musée du Louvre dont j'avais eu connaissance, lorsque j'étais au ministère de la Marine.

Je ne vous en remercie pas moins, Monsieur, de l'empressement que vous avez mis à m'entretenir du nouvel établissement, qui vous avait semblé devoir faire double emploi avec celui qui existait déjà.

Agréez, etc.

Le pair de France, ministre-secrétaire d'État du Commerce et des Travaux Publics.

Comte d'Argout.

N° XXXV

Paris, le 28 mai 1831.

LE MINISTRE,

A Monsieur le baron Cuvier, président de la Commission du Musée ethnographique.

Monsieur le baron,

M. Letronne, qui a été nommé membre de la Commission du Musée ethnographique, étant parti pour faire sa tournée d'inspection des études, vous avez proposé de le remplacer par M. Burnouf fils.

J'approuve votre proposition, Monsieur le baron, et j'écris à M. Burnouf pour le prévenir de sa nomination.

Agréez, etc.

Le pair de France, etc.

Comte D'ARGOUT.

N° XXXVI

Paris, le 28 mai 1831.

LE MINISTRE,

A Monsieur Burnouf fils.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je vous ai nommé membre de la commission chargée d'examiner, sous la présidence de M. le baron Cuvier, les moyens d'établir à Paris un Musée ethnographique.

J'ai cru pouvoir compter, en cette circonstance, sur le concours de votre zèle et de vos lumières.

M. le baron Cuvier vous fera connaître le jour de la prochaine réunion de la commission.

Agréez, etc.

Le pair de France, etc.

Comte D'ARGOUT.

N° XXXVII

RAPPORT

DE LA COMMISSION NOMMÉE PAR M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS POUR EXAMINER LA CONVENANCE DE LA FORMATION D'UN *Musée ethnographique* A PARIS.

Monsieur le Ministre,

La Science géographique, plus étendue aujourd'hui qu'elle ne l'était autrefois, comprend, avec la description physique et matérielle des différentes parties du globe, l'histoire des races humaines qui l'ont peuplé et l'esquisse de leurs progrès dans la civilisation. Ce développement, qui date chez nous d'un petit nombre d'années, exige un accroissement correspondant dans les collections consacrées à la géographie. Les cartes, les plans, les reliefs font connaître la configuration des continents, le cours des rivières, la direction des chaînes de montagnes; l'homme se montre dans les produits de son industrie, dans ses efforts pour surmonter les obstacles que lui opposent la nature et les climats, et dans le résultat de cette faculté toujours active et tendant continuellement à la perfection qui est un des attributs caractéristiques de notre espèce.

De tout temps on a senti la nécessité de s'entourer de renseignements précis sur l'état des arts et des procédés industriels propres aux nations qui n'ont pas subi l'influence européenne. Les nombreuses figures qui remplissent les atlas et les relations des voyageurs n'ont pas d'autre objet, ni de plus utile destination. Mais l'instruction qu'on y cherche n'est ni aussi sûre, ni aussi complète que celle qui résulterait de l'étude immédiate des produits de ces industries exotiques.

Ce n'est pas l'intérêt d'une curiosité stérile qu'il est question de satisfaire. Notre industrie européenne, toute perfectionnée qu'elle puisse être, ne peut que gagner à des comparaisons qui doivent l'enrichir encore en suggérant ou des procédés plus simples ou des usages nouveaux de substances naturelles négligées chez nous ou étrangers à nos climats; enfin l'histoire, la philoso-

phie et même la littérature peuvent trouver une utile assistance dans l'inspection d'armes, d'instruments ou d'outils, dont les descriptions, prises dans les auteurs, resteraient souvent vagues, obscures ou inintelligibles. Ainsi la connaissance de l'homme, de son génie commercial et industriel et de son état social aux différentes époques et dans les différentes parties du monde, exige indispensablement la réunion de tous les objets dont cette connaissance peut se tirer d'une manière directe, complète et incontestable.

Ce sont des motifs de cette espèce qui ont engagé la plupart des nations savantes de l'Occident à réunir des collections ethnographiques. C'est ainsi que se sont formées celles que l'on voit à Gœttingue, à Weimar, à Berlin, à Saint-Pétersbourg et à Londres. Paris seul a été jusqu'ici privé de ce moyen d'instruction, non qu'on ait dédaigné en France les objets qui s'y rapportaient, mais parce que ces objets, recueillis dans toutes les parties du monde, par les marins, les missionnaires et les voyageurs, n'ont pas été réunis dans un dépôt unique, classés, conservés et livrés aux investigations des savants.

On a pu regretter ainsi qu'un grand nombre de matériaux ethnographiques, dispersés dans des collections d'une nature différente ou tombés entre les mains de personnes peu éclairées, aient été détruits ou soient devenus un objet de brocantage sans intérêt pour la science.

Le moment semble venu de remplir cette lacune. Une collection spéciale de plus semble devoir s'ajouter à celles que la munificence du gouvernement livre à la curiosité d'un public studieux. Un grand nombre d'éléments existent à Paris et peuvent être rassemblés sans difficulté. On tirerait ainsi de l'oubli des matériaux ramassés à des époques anciennes, et on y joindrait pendant qu'il en est temps encore ceux qui se rapportent à l'époque actuelle.

De nombreuses peuplades dans l'Amérique et dans l'Océan ont déjà renoncé à leurs habitudes natives et à leur civilisation indigène, pour adopter les coutumes dont le modèle leur a été porté par les navigateurs européens. Chaque jour voit effacer quelqu'un

des traits natifs qui distinguaient les habitants primitifs des différentes parties du globe. Dans quelques années, peut-être, il serait trop tard pour retrouver les traces de leurs habitudes nationales, et l'on ne pourrait plus présenter d'une manière complète le tableau moral et intellectuel de toutes les familles du genre humain.

Le moment que la sollicitude du ministre a choisi pour appeler l'attention des savants sur cet objet, ne pouvait d'ailleurs être plus opportun, puisque les principes qui doivent présider à une fondation de cette espèce, sont aujourd'hui, plus que jamais, généralement connus et appréciés du public.

Sans doute on ne comprendrait pas dans une collection semblable les produits de l'industrie européenne, même transplantée dans les régions du Nouveau-Monde ou de l'Australie. On en exclurait pareillement ces objets d'une curiosité frivole que certains peuples asiatiques fabriquent tout exprès pour satisfaire ou provoquer les caprices des voyageurs. Tout y devrait être subordonné à des idées d'utilité, tout y devrait porter un caractère scientifique.

Il n'y faudrait pas comprendre non plus les monuments de ces nations maintenant éteintes, dont l'archéologie s'attache à rechercher l'histoire et les vestiges. A cela près, rien n'en serait exclu de ce qui peut jeter du jour sur les différentes races humaines et sur les progrès qu'elles ont pu faire dans la culture des arts industriels.

En Europe même, il existe encore à présent des peuplades qui n'ont point adopté nos mœurs et nos habitudes. Celles-là, quoique moins éloignées de nous que les habitants de l'Afrique et de l'Océanie, doivent fournir d'intéressants matériaux pour la collection ethnographique.

Les Lapons, les Valaques et les Moldaves, peut-être même les débris des Basques et des Calédoniens, conservent des traces d'un perfectionnement natif et spontané. Les Turcs ont apporté dans la partie du monde que nous habitons, de nombreux vestiges de leur origine étrangère. En Asie, les nations musulmanes, comme les Arabes, les Persans, les Turcomans et les Curdes; les peuples

asiatiques qui ont conservé le christianisme, comme les Arméniens, les Géorgiens et d'autres nations caucasiques; plus loin les Indiens, les Thibétains, les Tartares, les Chinois, les Japonais, les Ainos, les habitants de la presqu'île ultérieure du Gange, les Malais qui ont couvert l'Océan de leurs émigrations et pénétré jusqu'aux îles les plus reculées de l'Océanie; les habitants du grand Archipel oriental, les indigènes de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle-Hollande; en Afrique, les Madécasses, les Cafres, les Hottentots, les peuplades nègres du Congo, de la Guinée, du Sénégal, celles de l'intérieur de ce continent encore si imparfaitement connu, les Éthiopiens, les Nubiens, les Maures et les Berbères; en Amérique, tout ce qui a pu échapper aux conquêtes des Européens et résister aux influences de leurs colonies, toutes les tribus qui avoisinent les frontières des États-Unis ou les côtes de la Mer Pacifique, les débris des anciens Mexicains et Péruviens, les indigènes du Chili et des vastes régions qui s'étendent jusqu'au cap Horn, voilà en peu de mots l'aperçu des principales nations dont les productions de toute espèce doivent concourir à la formation du Musée ethnographique.

Peut-être serait-il superflu d'indiquer en particulier les différentes classes d'objets qu'on doit s'attacher à réunir. Nous répétons qu'aucun de ceux qui peuvent faire connaître l'homme physique et l'homme moral sous les rapports précédemment indiqués, ne doit être exclu de la collection. Elle devra donc comprendre les instruments, vases et ustensiles qui se rapportent à l'agriculture, à la chasse, à la pêche, ou qui servent à la préparation des aliments, les tissus et les étoffes, les vêtements et les parures qu'on fabrique, les armes offensives et défensives; ce qui tient à la navigation; les instruments de musique et objets servant aux jeux et aux divertissements; les meubles, les outils employés dans les arts et l'industrie, les instruments scientifiques et métriques servant à compter, à peser et à mesurer, et généralement tout ce qui est relatif aux besoins de l'homme et à ses premiers progrès dans la culture sociale. On ne négligera pas non plus des objets d'une autre nature, propres à mettre dans tout leur jour des facultés d'une autre espèce, les fétiches, les

idoles, les représentations symboliques, les talismans et amulettes, et tout ce qui tient aux préjugés, aux cérémonies religieuses, aux rites idolâtriques, à l'astrologie, à l'empirisme médical, en un mot, aux formes diverses que peut revêtir l'esprit superstitieux des sociétés dans leur enfance.

Divers établissements de Paris pourraient être désignés comme propres à recevoir la collection nouvelle; la variété des objets qui la composeront pourrait la rapprocher des musées où sont déjà conservés les productions de la nature, les produits des arts et les résultats des recherches géographiques. Le Jardin des Plantes, le Louvre, la Bibliothèque du Roi pourraient être enrichis de ce dépôt de plus consacré à une branche intéressante des connaissances humaines. Mais si l'on s'attache au point de vue que nous avons indiqué précédemment, et que l'on considère l'ethnographie dans les rapports intimes qui la lient à la science géographique, c'est aux monuments de celle-ci qu'il faut joindre les objets propres à éclairer la première.

La Bibliothèque du Roi possède déjà un dépôt de cartes et de plans qui en constitue le cinquième département. Un vaste local offrant le développement de 300 mètres existe dès à présent dans cet établissement, et peut, presque sans aucune dépense, être disposé pour recevoir sur-le-champ les objets appartenant à l'ethnographie. En les y rassemblant, on ne fera que mettre à exécution l'ordonnance du 30 mars 1828, qui prescrit la réunion des objets scientifiques apportés par les voyageurs, sous la direction et la surveillance du conservateur du dépôt géographique. Cette disposition aurait l'avantage d'épargner les frais superflus pour le matériel de la collection, et de n'en point réclamer de nouveaux pour les conservateurs et employés qu'elle exigerait.

On peut dire, à l'appui de l'observation qui vient d'être présentée, que déjà la Bibliothèque du Roi possède un assez grand nombre d'objets appartenant à l'ethnographie, et qui sont restés jusqu'ici déposés au Cabinet des antiques. L'exiguïté du local affecté à ce dernier n'a pas permis jusqu'ici d'exposer ces objets aux regards du public. Un simple déplacement intérieur pourrait les livrer immédiatement aux investigations des étudiants.

Rien ne serait plus facile que d'y réunir également tous les objets du même genre qui sont actuellement dispersés dans divers dépôts publics, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, au Muséum d'Histoire naturelle, et d'autres établissements. Ces objets, sans rapports réels avec la destination des établissements où ils sont déposés, n'offrent actuellement qu'une faible utilité en comparaison de celle qu'ils recevraient par leur réunion même, dans un dépôt spécial, où viendraient affluer les produits des recherches et des découvertes des voyageurs.

Pour ce dernier point, il faudrait mettre à exécution l'article 2 de l'ordonnance précitée, et recueillir, le plus tôt possible, tout ce qui peut rester disponible des collections formées par MM. Freycinet, Duperrey, d'Urville, et plus anciennement par MM. Cailliaud, Leschenault, etc., etc.

Il ne serait pas moins facile de mettre à profit nos relations avec l'Égypte, Constantinople, l'occupation d'Alger; on pourrait également éveiller, par des instructions particulières, le zèle des voyageurs naturalistes, celui des officiers de marine, des commandants coloniaux et des agents consulaires dans les contrées lointaines, et l'on ouvrirait ainsi de nombreux canaux par lesquels viendrait affluer, au Musée ethnographique, une foule d'objets précieux pour l'histoire des arts et de la civilisation.

Des occasions qu'il faudrait s'empresser de saisir se présenteront quelquefois pour enrichir et compléter le musée. Un heureux hasard a fait arriver à Marseille une collection d'objets chinois et japonais, parmi lesquels il en est plusieurs qu'il serait intéressant d'acquérir [1]. Nous ne pouvons non plus nous dispenser aussi d'indiquer au ministre la collection qu'a formée, dans l'Inde, M. Lamare-Picquot, avec un zèle et des soins véritablement dignes d'éloges, et qu'il offre d'abandonner au gouverne-

1) C'est la collection Giniez dont il était déjà question plus haut (nº XXIV *in fine*). Un catalogue autographié, sans lieu ni date, que j'ai dernièrement retrouvé, nous apprend qu'elle se composait, comme le dit Jomard, dans la note qui suit, d'environ 600 pièces, statuettes en costumes, meubles d'appartement, de table, de poche, ouvrages en ivoire et en écaille, objets du culte, horlogerie et hydraulique, imprimerie, métiers, ustensiles, objets d'amusement, instruments de musique, de chasse, de pêche, peintures et dessins, armes et

ment, moyennant le simple remboursement des frais où ses voyages l'ont entraîné. Les rapports spéciaux qui ont été faits dans le sein des Académies des Sciences et des Inscriptions et Belles-Lettres ont pu mettre le ministre en état de juger de l'importance des matériaux rassemblés par M. Lamare-Picquot, et nous dispensent d'entrer ici dans de plus grands détails.

Comme une très grande partie des objets qu'il a rapportés sont étrangers à l'ethnographie et semblent propres à enrichir le Muséum d'Histoire naturelle, nous pensons que la portion de la dépense qui serait relative à la formation du Musée ethnographique serait assez peu considérable pour pouvoir être proposée au ministre comme un moyen de former un premier fonds pour la collection dont il s'agit.

Nous résumons les observations contenues dans le rapport qui précède, en soumettant au ministre les questions suivantes :

1° Il sera établi à Paris un dépôt ethnographique où seront réunis les objets qui pourraient éclairer l'histoire de l'homme physique et de l'homme moral.

2° Ce dépôt sera placé à la Bibliothèque du Roi.

3° Les objets qui sont de nature à en faire partie et qui se trouvent actuellement dispersés dans divers établissements publics de Paris, seront, de concert avec les administrateurs de ces établissements, réunis et transportés à la Bibliothèque du Roi.

Paris, le 1er novembre 1831.

Ont signé : Baron CUVIER,
KÉRATRY,
E. BURNOUF,
Achille DUPARQUET,
JOMARD,
Abel REMUSAT, *rapporteur*.

armures, modèles divers, etc. J'ignore ce qu'est devenue cette collection considérable, vendue probablement à la mort de son possesseur.

M. Paul Armand a eu beau consulter les contemporains survivants ou les Marseillais d'origine sur ce personnage, il n'a rien su de précis. L'*Indicateur Marseillais*, de 1828, mentionne toutefois un sieur G.-T. Giniez, ancien négociant, 2, cour du Chapitre. (E. H.)

N° XXXVIII

CALCUL APPROXIMATIF DE L'ESPACE ET DE LA DÉPENSE NÉCESSAIRES AU DÉPÔT ETHNOGRAPHIQUE

Il y a deux conditions à remplir : 1° celle de la *localité*; 2° celle de la *dépense* nécessaires pour l'établissement.

On doit désirer sans doute un aperçu pour une collection complète qui embrasse l'avenir. Mais les éléments de ce calcul sont nécessairement incertains et l'on ne peut les apprécier qu'en partant de ce qui est connu, et, par approximation.

Les plus grandes, les plus belles collections existantes, par exemple, le Muséum d'Histoire naturelle, n'ont pas été formées d'un seul jet et ne peuvent l'être : trop d'obstacles s'y opposent.

On peut aussi faire un projet pour l'*état actuel* des choses, comprenant toutefois une première période de dix ans. Nous commençons par exposer ce projet, mais très succinctement en le divisant en deux parties. *Espace* et *dépense ;* celle-ci se divise en *matériel* ou *acquisition*, *arrangements intérieurs* et *personnel*.

(A) PROJET.

Espace : I. Quatre collections sont disponibles ou peuvent être acquises à titre gratuit, savoir :

	Espaces en pieds carrés.
1° A la Bibliothèque du Roi (salle haute du Cabinet des antiques, environ 500 objets autres que les armes françaises) (à placer sur deux rangs) . .	200
2° Au Dépôt de Géographie, 200 objets (à placer sur deux rangs)	100
3° Objets provenant de l'expédition d'Égypte, instruments de musique, etc. (à acquérir en partie), environ 100 (à placer sur deux rangs). . . .	50
4° Objets du Muséum d'Histoire naturelle, environ 100 (à placer sur deux rangs)	50
Objets provenant de divers dépôts dépendant du Gouvernement (*pour mémoire*).	
A reporter. . . .	400

	Espaces en pieds carrés.
Report. . . .	400
II. Six autres collections intéressantes sont connues et à acquérir si les fonds le permettent.	
Collection de M. Lamare-Picquot, de 700 à 800 objets (à placer sur deux rangs)	175
Collection sino-japonaise[1], environ 600 objets plus grands (à placer sur deux rangs)	500
Collection de M. Latour-Allard, 180 objets (à placer sur deux rangs) , ...	60
Collection colombienne en or, 20 objets (à placer sur deux rangs)	10
Deux autres petites collections ensemble environ 500 objets (à placer sur deux rangs)	155
	1.300

Le local actuellement disponible à la Bibliothèque Royale (la seule galerie du rez-de-chaussée, vers la rue Vivienne) a une étendue de quarante mètres sur dix mètres, ou 300 pieds de tour, et une superficie de 8.000 pieds carrés, dont 3.000 au moins sont applicables à une exposition actuelle : cette salle est magnifique pour la grandeur et l'aspect.

Dépense. 1° Les six collections à acquérir sont estimées à la somme de 90.000 fr., supposée payable en 8 ou 10 années, savoir :

Collection de M. Lamare-Picquot.	20 à 25.000 fr.	
Collection sino-japonaise, environ.	20.000	
Collection de Latour-Allard, id. .	9.000	
Collection colombienne.	20.000	
Deux autres petites collections, ensemble	16.000	
Total.	90.000, ci p. an	9.000 fr.
2° Dispositions des casiers existant pour recevoir les 3.400 objets ci-dessus, dans 600 cases vitrées à 10 fr., 6.000, ci par an . .		600
A reporter. . . .		9.600 fr.

1) C'est la collection Giniez.

Report. . . .	9.600 fr.
3° Un employé de 15 à 1800 francs au plus, et peut-être un garçon de salle à 700 fr. .	2.500
Total pour la 1re année et les neuf suivantes .	12.100 fr.

(B) APERÇU POUR UNE LONGUE SUITE D'ANNÉES.

Espace. Les dix collections actuellement connues, disponibles ou à acquérir demandent.	1.300 p. c.
Il faudrait calculer, en plus, sur soixante collections environ (autant qu'on peut le supposer pour un dépôt à peu près complet), chaque collection serait de 250 à 300 objets, en tout 15.000 objets, c'est six fois l'espace ci-dessus	7.800
et en tout, moins de mille mètres.	

Au reste, un choix sévère doit présider à la collection. Or la liste dressée par la Commission ethnographique contient environ 66 principales différentes nations. Il y a neuf classes d'objets et à 25 articles pris dans chaque classe, c'est encore 15.000 articles.

En accordant au Dépôt de Géographie, comme on l'a fait dans tous les plans, une surface de 1.100 à 1.200 mètres, il resterait pour les cartes géographiques un espace suffisant pour recevoir 200 à 300 mille cartes.

Nota. Les très grands objets peuvent se mettre au plafond. Voir au Muséum d'histoire naturelle, les crocodiles, les reptiles.

Dépense. En continuant d'acheter pendant soixante années une collection de 9.000 fr. par année, ci.	9.000 fr.
Pour arrangement d'armoires vitrées au fur et à mesure et par an une superficie de 30 mètres à 40 francs le mètre	1.200
Un employé de 15 à 1.800 fr. et un garçon de salle	2.500
Total. .	12.700 fr.

D'où il suit qu'en demandant un crédit spécial annuel de 13 à 14.000 francs, l'on pourvoirait au besoin de l'établissement.

Si les propriétaires des quatre premières collections n'accor-

daient que six ans, l'allocation annuelle serait de 19 à 20.000 fr. pour les six premières années.

On doit d'ailleurs s'attendre à recevoir des dons gratuits, à cause de la difficulté qu'il y a de se défaire des collections de cette espèce et de l'embarras qu'elles causent lors des mutations.

[JOMARD.]

N° XXXIX

Paris, le 16 décembre 1831.

NOTE POUR M. LE MINISTRE

La Commission, que M. le Ministre a nommée pour examiner la question d'opportunité de la création d'un Musée ethnographique à Paris, a fait son rapport.

Les propositions que ce rapport contient sont :

1° D'établir à Paris un dépôt ethnographique ;

2° De le placer à la Bibliothèque Royale ;

3° D'y réunir tous les objets susceptibles d'en faire partie et qui se trouvent dans d'autres établissemens ;

4° D'acheter, d'après la quotité des crédits dont le gouvernement pourrait disposer, tout ou partie d'une collection qui se trouve à Marseille et de la collection de M. Lamare-Picquot.

Les *deux premières* propositions ne semblent devoir donner lieu à aucunes observations importantes.

Nul doute, en effet, qu'un dépôt ethnographique ne soit curieux et ne soit bien placé à la Bibliothèque près du *cinquième département* (géographie), quoique l'utilité de l'existence de ce dépôt *comme département* ne soit nullement démontrée et qu'il semble naturel et convenable de rétablir un jour les choses sur l'ancien pied, en faisant rentrer la fraction de géographie dans le dépôt des livres dont les cartes n'auraient jamais dû être séparées.

Quant à la *troisième* proposition, je la crois d'une exécution impossible, parce qu'elle tend à dépouiller au profit du département de M. Jomard, des musées et des établissements divers qui dépendent, les uns de la Maison du Roi, les autres de la marine, etc.

Quant à la *quatrième*, qui concerne les acquisitions à faire, je

ne vois pas la possibilité d'y donner suite, puisqu'il n'y a point de fonds disponibles.

En résumé, je crois : que le dépôt à former à la Bibliothèque près du Dépôt des Cartes, peut se composer, quant à présent, des objets existants dans le Cabinet des antiques, auquel ils sont étrangers, sauf à y réunir ceux qu'on pourra se procurer par la suite; qu'il ne faut pas songer à dépouiller d'autres dépôts publics au profit de celui-ci ; enfin qu'on ne peut acheter la collection de M. Lamare-Picquot, vu l'absence de fonds.

Si vous partagez cette opinion, j'aurai l'honneur de vous proposer, Monsieur le Ministre, d'écrire en ce sens au Conservatoire de la Bibliothèque, à la commission dont le rapport est ci-joint et à M. Lamare-Picquot qui attend avec impatience depuis plusieurs mois qu'il soit statué sur l'offre par lui faite de céder au gouvernement une collection d'objets indiens de nature à entrer dans un Musée ethnographique.

Je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir faire connaître votre détermination[1] et d'agréer l'hommage de mon respect.

Le chef de la 3e division,

HIPP. ROYER-COLLARD.

N° XL

Paris, le 20 décembre 1831.

LE MINISTRE,

à M. le baron Cuvier, président de la commission du Musée ethnographique.

Monsieur le baron,

J'ai lu avec intérêt le rapport que la Commission, réunie sous votre présidence pour examiner la question d'opportunité de l'établissement d'un Musée ethnographique à Paris, a adopté pour m'être transmis.

1) En marge on lit ces mots : *Ajourné jusqu'après le budget* avec le paraphe D'A (d'Argout) et d'une autre main : « En faire part à la commission et à M. Lamare-Picquot. »

Je ne puis, quant à présent, statuer sur les propositions de la Commission, mais aussitôt après le vote du budget, j'aurai l'honneur de vous informer de la décision que je pourrai prendre.

Agréez, etc.

Le Pair de France, etc.,

Cte d'Argout.

N° XLI

Paris, le 28 décembre 1831.

LE PAIR DE FRANCE, MINISTRE. etc.,

à M. Lamare-Picquot, à Paris.

Monsieur,

Je n'avais point perdu de vue l'offre que vous avez faite au Gouvernement de votre collection, lorsque votre dernière lettre m'a été remise. La conclusion et l'examen du travail de la Commission pour l'établissement du Musée ethnographique ont contribué, dans le temps, aux retards dont vous vous plaignez et le défaut de fonds qui puissent être consacrés, non seulement à l'acquisition de votre cabinet, mais encore aux autres frais qu'exigeront l'installation et l'ornement du Musée dont il s'agit, ne m'a pas permis de poursuivre, avec toute l'activité que j'aurais voulu y apporter, les différentes propositions qui se rattachent à cette affaire. Il est même encore à craindre qu'il ne me soit pas possible d'accueillir votre offre en achetant votre collection, malgré tout l'intérêt qu'elle paraît mériter et l'utilité qui pourrait résulter de son acquisition.

J'attendrai, toutefois, pour prendre un parti définitif à ce sujet que le budget de 1832 ait été voté.

Agréez, etc.,

Le Pair de France, etc.,

Cte d'Argout.

CHAPITRE VI

Pétitions de Lamare-Picquot. — Recommandation du député Bodin. — Nouvelle lettre de Jomard en faveur du dépôt ethnographique.

N° XLII

Paris, le 2 février 1832.

A Monsieur le comte d'Argout, ministre du Commerce et des Travaux publics.

Monsieur le Ministre,

J'ai été informé, il y a deux mois environ, par MM. les membres de la Commission ethnographique que, dans un rapport qu'elle venait de mettre sous vos yeux, il avait été question de la collection dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir par l'une de mes précédentes[1]. Sur l'invitation de son président, M. le baron Cuvier, et sur celle du commissaire rapporteur, M. Abel Rémusat, je me suis fait un devoir de me rendre aux observations de ces Messieurs, et de différer toute démarche jusqu'à ce que les affaires de la liste civile et celle du budget fussent terminées. J'ai donc attendu, Monsieur le Ministre, parce que j'ai compris que ces occupations d'une urgente utilité empêchaient de prendre en considération ma spécialité, mais aujourd'hui, Monsieur, que l'une de ces grandes affaires est terminée, que l'autre doit incessamment prendre fin, j'ose me permettre de vous renouveler tout le désir où je suis d'apprendre qu'il y ait une détermination de prise à mon égard.

1) J'ai déjà dit que la première pétition de Lamare-Picquot n'avait pas été retrouvée. Ce passage indique que d'autres pièces encore manquent à la correspondance de ce voyageur avec le ministre. (E. H.)

Veuillez encore me permettre de vous dire, Monsieur le Ministre, combien est grand le sacrifice que je fais de prolonger ainsi mon séjour à Paris, qu'il y a longtemps que j'ai refusé les propositions qui m'ont été faites pour l'étranger, parce que j'ai toujours mis la plus grande importance à ce que ces monumens restassent aux musées des Francs (à part, daignez m'en croire, tout intérêt spécial ou personnel), attendu qu'ils ne possèdent aucun de ces objets rares et précieux, qui en font le sujet, qu'une circonstance heureuse a fait tomber à vil prix entre mes mains et dont je fais jouir le gouvernement, considérant toujours comme un premier devoir de citoyen celui qui fait pour la chose publique. Oui, Monsieur le Ministre, ce serait avec une extrême répugnance, malgré que mes intérêts y gagnassent beaucoup, que je me verrais forcé d'en venir à cette extrémité. Les hautes capacités, les amis des sciences en France, partagent mon inquiétude ; mais j'ose croire, malgré la position difficile où se trouve momentanément le gouvernement du Roi, que les sommités du pouvoir, amis des sciences et des études sérieuses, ne laisseront point périr les vœux que fit un grand génie pour la science en France.

Napoléon disait un jour au Muséum d'Histoire naturelle : « Je veux que cet endroit soit le lieu le plus attrayant pour les étrangers savans qui seront à Paris. Je veux qu'ils y viennent pour y voir et admirer un peuple dans son amour pour les sciences et pour les arts. Le Muséum d'Histoire naturelle doit être ce que sera aussi le Muséum des tableaux et des statues, ainsi que celui des monumens antiques. Paris doit être la première ville du monde : si Dieu m'accorde une assez longue vie, je veux qu'il devienne la capitale de l'univers par l'ascendant de la science et du pouvoir. » (*Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, t. IV, p. 156.)

Certes, les vues de ce grand homme sont en partie accomplies, quant au Muséum d'Histoire naturelle qui surpasse en richesse ce que l'Europe savante possède en ce genre ; mais, Monsieur le Ministre, il y a beaucoup à faire pour arriver à ce but de perfection, pour les sciences archéologiques et ethnographiques des peuples de l'Asie, en deçà et au-delà du Gange et du Thibet : on

sait enfin que les musées de Sa Majesté ne possèdent rien en ce genre. Il y a cependant moyen d'y parvenir, Monsieur le Ministre, quand des matériaux précieux sont sous les yeux et à la disposition de Votre Excellence, après surtout qu'ils ont été considérés par les premiers corps savans de la capitale, comme les premiers monumens en ce genre que la France ait vus arriver dans son sein par les soins et les recherches d'un citoyen non assisté de son gouvernement.

Si je ne craignais d'être indiscret, Monsieur le Ministre, j'oserais vous demander l'insertion au *Moniteur* du rapport qui vous a été fait par la Commission ethnographique ; la France savante serait véritablement heureuse de cette sollicitude de votre part pour les sciences, et ce document, publié officiellement, vous offrirait ultérieurement vis-à-vis de Sa Majesté et des mandataires à la tribune, les moyens d'arriver au but que vous vous proposez, qui est d'ajouter chaque jour à la gloire du monarque et à celle de la patrie[1].

C'est dans cet espoir, Monsieur le Ministre, que je suis
Votre très-obéissant serviteur,

LAMARE-PICQUOT,
Hôtel de Rouen, cours du Commerce, n° 2.

1) Une note au crayon indique sur la pièce la réponse à faire au pétitionnaire « dans le sens de la lettre du mois de décembre » (Voir plus haut, n° XLI). Une autre annotation relative au rapport d'Abel Rémusat est ainsi conçue (*rapport trop long, on ne pourrait l'imprimer*). Il n'a point, en effet, été inséré au *Moniteur*, comme le demandait Lamare-Picquot, et c'est dans le *Bulletin de la Société de géographie de Paris* pour 1836 que j'ai trouvé le texte inséré plus haut sous le n° XXXVII.

J'ai rencontré dans les archives du Ministère de l'Instruction publique quatre autres pièces émanées de Lamare-Picquot, qu'il suffira d'analyser brièvement :

1° Lettre adressée à Kératry à la date du 25 novembre 1832. Après avoir rappelé la protection dont l'honorait Cuvier, les rapports consacrés à ses collections par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, la Société asiatique et la Société de géographie, la constitution d'une commission spéciale appelée à donner son opinion au comte d'Argout sur la formation d'un Musée ethnographique, le signataire assure qu'il n'a jamais demandé qu'à rentrer « dans le simple remboursement des frais » où ses voyages l'ont entraîné, frais qu'une note détaillée, annexée à la pièce, fait d'ailleurs monter au total de 66,565 francs.

N° XLIII

Paris, 11 janvier 1833.

Monsieur le Ministre,

Je prends la liberté d'appeler votre attention sur un projet d'établissement scientifique, dont votre esprit élevé saisira tout d'abord l'importance, et dont la fondation honorerait le gouvernement du Roi.

M. Lamare-Picquot, de retour, en 1830, d'un voyage dans les

Le signataire a attendu une solution que les agitations politiques, puis le choléra, ont fait ajourner. A la suite des émeutes des 5 et 6 juin il a quitté Paris pour rétablir sa santé devenue mauvaise. Il y trouve, au ministère, en rentrant, M. Guizot, dans les attributions duquel sont placées les sciences, etc. Il sollicite une audience qui lui est accordée pour le 21, mais, le 20, il est informé qu'il ait à s'adresser au chef du cabinet. Il craint de nouveaux retards et prie M. Kératry d'intervenir. Sa situation, « qui est le résultat d'un long dévouement pour la science depuis plus de *sept ans* », est devenue difficile, et ses moyens sont « *absorbés* », soit par ses voyages, soit par son séjour prolongé à Paris.

« En avril 1831, un agent me fit des propositions pour la Prusse, MM. Cuvier, Jomard et Rémusat, auxquels j'en fis part alors, me dirent que je devais me considérer comme engagé avec l'administration. » Nouvelles propositions en mai 1832 du général russe Tcheffkine, agissant au nom de son gouvernement, également repoussées. « J'ose croire que le ministre du roi saura apprécier tant de sacrifices de ma part. »

2° Pétition adressée le 7 janvier 1833 à Guizot, presque identique à la précédente. « A mon retour à Paris, en juin 1830, le baron Cuvier, prenant en considération les services qu'il pensait que je venais de rendre aux sciences zoologiques, archéologiques et ethnographiques..., m'offrit sa puissante protection, etc. » — Nous y trouvons seulement à mentionner le rôle actif joué par Lamare-Picquot dans la répression de l'émeute des 5 et 6 juin « où, fortuitement, j'ai été appelé par mes principes, à combattre, comme le prouve la pièce ci-jointe, l'anarchie pendant *trente heures* sans faire partie d'aucune légion. » Il se recommande, en terminant, de M. Le Carpentier, de Honfleur.

3° Lettre au ministre en date du 13 janvier, accompagnant l'envoi d'une lettre de recommandation du député Félix Bodin, datée du 11, et reproduite ci-après.

4° Lettre à Jomard, datée de Vienne, en Autriche, le 25 septembre 1838.

Lamare-Picquot, inspiré par le baron de Hammer, y a transporté ses objets ; il y a trouvé la concurrence de la collection Hügel. Rien ne se décide et, pour provoquer une solution, il s'est déterminé à une vente publique, annoncée pour

Indes orientales et l'Afrique méridionale, entra en communication avec l'Académie des Sciences, celle des Belles-Lettres, les Sociétés Asiatique et de Géographie, et leur déclara que son but, en rentrant dans sa patrie, était de faire hommage aux musées du Roi, des monumens précieux et tout nouveaux pour la France, qu'il y apportait, ne demandant qu'à rentrer dans ses frais.

L'illustre Cuvier prit le plus vif intérêt à cette proposition. Quatre rapports favorables furent faits par les corps savans désignés ci-dessus ; puis un rapport fut rédigé par M. Abel Rémusat, au nom d'une commission spéciale, nommée par M. d'Argout et présidée par M. Cuvier.

L'irruption du choléra détourna l'administration de cet objet.

Une ordonnance royale du 30 mars 1828 a décidé la création d'un *Musée ethnographique* à Paris. Une vaste science, qui ne

le 26 juillet, mais qui n'a pas encore eu lieu. Le marquis de Saint-Aulaire est venu visiter son cabinet et a engagé Lamare-Picquot à renouer des négociations avec le gouvernement français. Il prie Jomard d'intervenir auprès du ministre Salvandy. Des achats heureux, à Londres, ont encore ajouté à l'importance de la collection.

Nous retrouvons plus tard Lamare-Picquot mentionné dans un rapport sur le concours fondé par le duc d'Orléans, en faveur du navigateur ou du voyageur dont les travaux géographiques auront procuré la découverte la plus utile à l'agriculture, à l'industrie ou à l'humanité. Lamare-Picquot avait rapporté et fait éclore à Bourbon des œufs de vers à soie du Bengale. (*Bull. Soc. géogr.*, 2e sér., t. XV, p. 236. 1841.) En 1847 il est de retour d'une mission scientifique en Amérique d'où il a apporté, entre autres choses, la *psoralea esculenta* (*picquotiane*) et l'*apios tuberosa*, plantes farineuses alimentaires qu'il s'efforce de propager en Europe. Il obtient de l'Agriculture une autre mission qui se prolonge jusqu'en novembre 1848. On ne parle plus de lui après l'échec de la *picquotiane*. (Cf. Lamare-Picquot, *Mémoire présenté à la Société nationale et centrale d'Agriculture sur la culture et l'acclimation en France du* psoralea esculenta *(picquotiane) et sur sa végétation aux prairies du territoire de l'Iowa (Amérique septentrionale), suivi de quelques réflexions concernant cette plante.* Paris, Pilloy, s. d., br. in-8 de 7 p.). — Cf. *Moniteur* du 22 mars 1849; *Comptes Rend. Acad. sc.*, t. XXVI, p. 326, 13 mars 1848 ; t. XXVIII, 11 juin 1849. — *Rapport sur un mémoire de M. Lamare-Picquot, relatif aux résultats scientifiques de son dernier voyage dans l'Amérique septentrionale et à l'introduction en France de deux plantes alimentaires, la* psoralea esculenta *et l'*apios tuberosa. Commissaires : MM. Cordier, Payen, Charles Gaudichaud. (Séance du 11 juin 1849.)

fait que de naître, recevrait un puissant secours d'une telle fondation. Vous savez, Monsieur le ministre, que plusieurs capitales de l'Europe, et notamment La Haye, possèdent de curieuses collections de ce genre. Notre Musée égyptien, et même nos belles collections d'antiquités, seraient, à vrai dire, des annexes à un grand ensemble d'exhibitions ethnographiques, où les curieux monumens, offerts par M. Lamare-Picquot, représenteraient une des plus antiques civilisations du globe.

Je sais bien, Monsieur le ministre, qu'un grand obstacle à l'accomplissement d'un tel projet, est la dépense qu'il nécessiterait, mais je suis bien sûr également que cet obstacle est le seul et qu'il sera levé s'il ne dépend que de vous.

Recevez, Monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Félix Bodin,
Député[1].

N° XLIV[2]

Monsieur le Ministre,

Qu'il me soit permis d'appeler de nouveau votre attention sur une question scientifique qui, par sa nature, semble mériter une part dans la sollicitude que réclament les affaires d'intérêt général. Il s'agit de la continuation et de l'achèvement d'une collection commencée à la Bibliothèque Royale depuis très longtemps, c'est-à-dire de la réunion des objets matériels, rapportés des voyages lointains, ouvrages d'une industrie, d'une civilisation naissante et autres que les antiquités et les collections d'histoire naturelle. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *collection ethnographique*. Ces objets sont ceux qui font connaître les usages, les rites et l'industrie des peuples encore plus avancés : ils sont toujours distincts des produits des trois règnes, comme ils se

1) L'auteur de cette lettre, mort quatre ans plus tard à Paris, à l'âge de quarante-deux ans, était député depuis 1830. Il est surtout connu pour sa célèbre *Complainte sur le droit d'aînesse*, et pour la part qu'il a pris à l'*Histoire de la Révolution française*, dont il a signé les premiers volumes avec Thiers. (E. H.)

2) Cette pièce n'est pas datée. Elle doit être du commencement de 1833.

distinguent des fragmens antiques ou des monumens des anciens peuples. J'ose me féliciter d'avoir été, un des premiers en France, à mettre hors de doute l'utilité et même la nécessité qu'il y a de former une telle collection. L'incurie était telle, à cet égard, il y a peu d'années encore, qu'on laissait perdre ou exporter les collections les plus précieuses, les plus propres à jeter des lumières sur l'histoire, les mœurs et les usages des peuples. L'on n'envisageait ici tous ces objets que sous l'aspect d'une *curiosité frivole* et stérile, tandis que les établissemens des sciences formés à l'étranger s'enrichissaient journellement de ce que nous avions dédaigné. Les préventions se sont enfin dissipées ; les savans ont porté leurs regards sur cette question et l'autorité, à son tour, paraît disposée à consacrer quelques ressources pour enrichir d'objets de cette nature nos collections scientifiques. J'ai eu le bonheur de concourir à ce résultat par une correspondance suivie depuis quinze ans, par des rapports adressés en plusieurs occasions au gouvernement, et plus récemment par une publication spéciale [1].

C'est après avoir pris, il y a deux ans, une lecture attentive d'une nouvelle proposition, par moi faite à M. le ministre des Travaux publics, alors chargé de la direction des sciences et des lettres, qu'il résolut de former une commission savante pour l'examen de la question. Le baron Cuvier était un de ceux à qui j'avais communiqué le plan, avec persévérance, pendant plusieurs années ; le ministre le chargea de présider la Commission. C'est ce savant, à jamais regrettable, qui a pris le plus de part aux réunions et aux investigations de la Commission. Elle est venue s'assurer, à la Bibliothèque royale, de la possibilité d'exécuter l'ordonnance de mars 1828, qui prescrit de former une collection semblable dans cet établissement public, et d'y recevoir les objets provenant des voyages scientifiques. Le résultat des nombreuses réunions de la Commission ethnographique a été un rapport lumineux de MM. Cuvier et Abel Rémusat, suivi d'une proposition expresse, qui aurait sans doute été prise immédiate-

1) C'est la brochure de 1831, dont on a lu des extraits plus haut (E. H.).

ment en considération par le ministère, sans l'invasion subite de l'épidémie qui a ravagé la capitale. Les événemens qui ont suivi le rétablissement de la santé publique ont fait encore ajourner cette affaire.

Aujourd'hui que les esprits se portent avec une nouvelle ardeur vers tout ce qui touche à l'utilité publique, et que, d'un autre côté, le possesseur de la collection principale, qui avait fixé les yeux de la Commission, M. Lamare-Picquot, semblerait un peu fatigué d'attendre une décision définitive, c'est une sorte de devoir pour celui qui avait été placé par l'ordonnance à la tête de cette création, de solliciter une mesure qui appelle tous les vœux.

Les conclusions de la Commission, adoptées par le gouvernement, n'entraîneraient aucun autre sacrifice que des frais utiles et productifs, c'est-à-dire la dépense matérielle d'acquisition, sans aucune nouvelle charge quelconque en *dépenses personnelles*, source constante d'abus, qui font abandonner les entreprises les plus avantageuses pour la prospérité publique.

Je suis avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JOMARD,
Membre de l'Institut.

P.-S. — Je renouvelle au besoin, Monsieur le ministre, l'offre déjà faite de ma collection ethnographique, pour être jointe au noyau existant dans notre grande Bibliothèque royale, au moment où l'on réaliserait le vœu de l'ordonnance.

CHAPITRE VII

Revendications du Ministre de la marine en faveur du Musée naval. — Correspondance du Ministre de l'Instruction publique à ce sujet avec le Muséum, Sainte-Geneviève et la Bibliothèque royale. — Lettre confidentielle de Letronne pour provoquer une discussion du Conservatoire de la Bibliothèque royale sur le Musée ethnographique. — Délibération du Conservatoire et rapport au Ministre. — Nouvel ajournement.

N° XLV

20 janvier 1833.

NOTE [1]

Pour le Ministre de l'Instruction publique.

Il se forme au Louvre, dans le Musée de Marine, une collection complète des objets provenant des pays dans lesquels la civilisation n'a pas encore pénétré, ou avec lesquels la France ne peut avoir que des relations maritimes.

Cette collection comprend déjà un très grand nombre d'articles provenant, soit du Ministère de la Marine, soit d'achats faits au compte de ce département.

Il existe, tant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève qu'à la Bibliothèque royale, une quantité considérable de ces objets, dont le classement ou la conservation sont plus que difficiles, à défaut de local spécial suffisant. Il est en même tems présumable que ces collections ne peuvent pas se compléter.

L'idée de réunir dans un centre commun toutes les diverses parties ainsi isolées vient tout naturellement à l'esprit, et il serait utile, dans l'intérêt de la science, que cette réunion ait lieu le plus tôt possible.

1) Cette note anonyme, enregistrée le 20 janvier 1833, émanait vraisemblablement de Zédé, le conservateur du Musée naval.

Le dépôt au Musée naval ne serait point une dépossession pour le Ministre de l'Instruction publique ou les bibliothèques.

Il serait fait pour ces objets, comme pour ceux fournis par la Marine en très grand nombre, un triple inventaire, dont une copie serait pour les Chambres, la seconde pour le Ministère qui se dessaisit, la troisième pour l'Administration générale des musées.

De cette manière les droits de chacun seraient conservés [1].

N° XLVI

2e DIRECTION
—
2e *Bureau.*
—
Travaux.
—

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Paris, le 20 février 1833.

Monsieur et cher collègue,

M. Zédé, conservateur du Musée naval, établi au Louvre, m'informe qu'il existe dans les bibliothèques Royale [2], de Sainte-Geneviève et du Jardin du Roi, une grande quantité d'objets de curiosité et d'ethnographie qui, pour la plupart, ont été recueillis par les navigateurs et donnés par la marine à ces établissemens, parce qu'elle ne possédait pas de local convenable pour en former une collection spéciale.

Le même motif ne subsistant plus aujourd'hui, il serait à désirer, dans l'intérêt des personnes qui voudront s'occuper de l'étude des objets de ce genre, qu'elles pussent les trouver tous réunis dans un seul endroit, et sous ce rapport le Musée naval, qui en possède déjà un très grand nombre, semble être le lieu le plus convenable pour en faire le dépôt.

Si Votre Excellence, avant d'accéder à cette demande, jugeait

1) En marge de la main de Guizot, « M. H. Royer-Collard, qui m'en parlera », et de la main de ce dernier « ajourner cette affaire, le ministre ne peut s'en occuper actuellement ».

2) La virgule séparative manque sur l'original, et il va résulter de cette omission du copiste toute une suite de malentendus.

nécessaire de charger une commission d'en examiner la convenance, je la prierais de vouloir bien y adjoindre M. Zédé.

Je vous prie, Monsieur et cher collègue, de vouloir bien m'informer de la décision que vous aurez prise à ce sujet, et d'agréer l'assurance de ma haute considération.

Le ministre-secrétaire d'État de la Marine et des Colonies,

C[te] A. DE RIGNY.

A M. le Ministre de l'Instruction publique, à Paris[1].

N° XLVII

DIVISION
Des Sciences et
des Lettres.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 26 février 1833.

LE MINISTRE,

A MM. les professeurs administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle.

Messieurs,

M. le ministre de la marine, en me rappelant que son département a fait l'abandon à la bibliothèque du Jardin du Roi, d'une assez grande quantité d'objets de curiosité et d'ethnographie, qu'il ne pouvait placer, faute d'un local convenable, me demande que ces objets lui soient remis pour être déposés au Musée naval établi au Louvre, et dont le conservateur est M. Zédé.

Je vous prie, Messieurs, de me faire savoir en quoi consistent ces objets qui, pour la plupart, d'après la lettre de M. le ministre de la Marine, ont été recueillis par les navigateurs. Veuillez me donner en même temps votre avis sur la convenance qu'il y aurait à faire la remise demandée.

Agréez, etc.

1) En note, de la main d'Hipp. Royer-Collard : « Écrire au Muséum et à la Bibl. de Sainte-Geneviève, afin de savoir en quoi consistent ces objets d'ethnographie, recueillis par des navigateurs et donnés par la marine à ces établissemens. — Répondre à M. le ministre de la Marine qu'on a reçu sa lettre et que le ministre va s'empresser de lui donner la suite convenable. H. R.-C. »

N° XLVIII

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 19 mars 1833.

Monsieur le ministre,

Vous m'avez fait savoir que M. le ministre de la Marine *vous a rappelé que son département a fait l'abandon à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève d'une assez grande quantité d'objets relatifs à l'ethnographie, rapportés par des navigateurs et qu'il redemande ces objets pour les déposer au Musée naval.*

S'il n'y a point d'erreur dans la rédaction, c'est à *la Bibliothèque de Sainte-Geneviève,* non à *la Bibliothèque royale*, que la lettre devait être adressée. Les administrateurs ou conservateurs de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève sont seuls en état de répondre à la question qu'elle renferme, puisqu'elle concerne l'établissement qu'ils dirigent.

Avant de communiquer la lettre au Conservatoire, j'attends que vous ayez eu la bonté de me donner quelques éclaircissemens à ce sujet.

Je suis avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETRONNE,
Directeur, président du Conservatoire de la Bibliothèque royale.

N° XLIX

DIVISION
Des Sciences et des Lettres.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 27 mars 1833.

Monsieur le directeur,

En vous écrivant le 26 février dernier, au sujet de la réclamation que M. le Ministre de la Marine m'a adressée d'une *assez*

Mêmes lettres, avec les variantes indiquées par la différence des établissemens à la Bibliothèque Sainte-Geneviève et à la Bibliothèque nationale.

grande quantité d'objets relatifs à l'ethnographie, dont l'abandon aurait été fait aux bibliothèques de Sainte-Geneviève et du Muséum d'Histoire naturelle, j'avais en vue de rendre plus complets les renseignemens que je dois transmettre à mon collègue.

Il se pourrait, en effet, que la Bibliothèque royale ait été comprise, aussi bien que celle de Sainte-Geneviève, au nombre des établissemens auxquels ces objets ont été confiés ; aussi, Monsieur le directeur, bien que la lettre de M. le Ministre de la Marine ne fasse aucune mention de la Bibliothèque royale, je n'en ai pas moins cru devoir m'adresser à vous, en même tems que j'écrivais à MM. les administrateurs des Bibliothèques de Sainte-Geneviève et du Jardin du Roi.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

GUIZOT.

N° L

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Paris, le 28 mars 1833.

Monsieur le ministre,

Vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 26 du mois dernier, pour nous informer de la demande que vous a faite M. le Ministre de la Marine, pour le Musée naval établi au Louvre, de divers objets de curiosités, déposés au Muséum, et vous avez bien voulu nous inviter à vous faire connaître notre avis à ce sujet.

Nous n'avons jamais considéré ces objets, tout à fait étrangers au but du Muséum, et qui ne nous ont été remis au retour des expéditions maritimes, que parce qu'ils accompagnaient des collections d'histoire naturelle, que comme un simple dépôt, et c'est dans cette pensée qu'il y a environ six ans, nous avons fait remettre à la Bibliothèque royale, et sur la demande de MM. les

conservateurs de cet établissement, la plus grande partie de ceux qui se trouvaient alors dans les magasins du Muséum.

Nous nous sommes empressés de faire réunir tous les objets du même genre que nous avons reçus depuis cette époque et nous avons l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien informer M. le Ministre de la Marine qu'ils sont, dès à présent, à sa disposition.

Nous sommes, avec respect, Monsieur le ministre, de Votre Excellence, les très humbles et obéissans serviteurs.

L. Cordier. G. Saint-Hilaire.
Directeur. A. de Jussieu.

A Monsieur le ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique[1].

1) MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

Séance du 14 mai 1833.

Note des produits de l'industrie des différens peuples non civilisés, déposés au Muséum d'histoire naturelle.

Numéros.	Quantités.		
1	14	Boutou, casse-tête.	Amérique méridionale.
2	3	Arcs en bois.	— —
3	10	Flèches.	— —
4	2	Hamacs.	— —
5	1	Ceinture en fibres de palmier. .	— —
6	5	Corbeilles en jonc.	— —
7	4	Ceintures garnies de graines d'*ako-eai*.	— —
8	1	*Warawaie*, instrument de musique	— —
9	1	*Timwak*, casse-tête.	Canada.
10	4	Raquettes.	—
11	1	Vase en bois sculpté.	—
12	1	Pagaie en bois	—
13	3	Plats en bois sculpté	—
14	1	Pirogue en écorce de bouleau. .	—
15	3	Cuillers en bois sculpté.	—
16	1	Instrument de musique.	Sénégal.
17	2	Carquois.	—
18	1	Poignard et son fourreau. . . .	—
19	3	Flûtes en roseau.	—
20	1	Éventail de l'Indostan.	—

N° LI

DIVISION
Des Sciences et
des Lettres.
—

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 11 avril 1833.

Monsieur et cher collègue,

Il résulte de la réponse que MM. les professeurs-administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle m'ont adressée, au sujet des objets de curiosité et d'ethnographie, dont le département de la Marine a fait le dépôt dans quelques-uns des établissemens dépendans de mon ministère, que tous les objets de ce genre qu'ils ont reçus depuis six ans environ, vont être rassemblés par eux pour être mis à votre disposition.

En ce qui concerne l'administration de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, je ne puis vous transmettre aucun renseignement, n'ayant pas encore la réponse de cette administration.

Agréez, Monsieur le comte et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique.

GUIZOT.

A M. le ministre de la Marine.

Numéros.	Quantités.		
21	2	Chaussures en bois sculpté. . .	Sénégal.
22	1	Poire à poudre en bois sculpté.	—
23	1	Masse d'armes en fer.	—
24	9	Lances garnies en fer.	—
25	1	Parasol..	Japon.
26	1	Pirogue	Groënland.
27	1	Flûte.	Nouvelle-Zélande.
28	2	Chapeaux chinois..	
29	1	Instrument de musique.	Madagascar.
30	1	Clochette en bois	
31	1	Collier en bois	
32	1	Bouclier en bois.	Nouvelle-Hollande.

Reçu de M. l'administrateur du Muséum d'Histoire naturelle du Jardin du Roi, les *trente-deux* articles ci-dessus mentionnés pour être déposés au Musée naval.

Paris, le 11 mai 1833.

Le conservateur du Musée naval.
ZÉDÉ.

N° LII

Paris, le 11 avril 1832.

Monsieur le comte et cher collègue,

Il résulte de la réponse, que MM. les professeurs-administrateurs du Musée d'Histoire naturelle m'ont adressée, au sujet des objets de curiosité et d'ethnographie, dont le département de la Marine a fait le dépôt dans quelques-uns des établissemens dépendant de mon ministère :

1° Qu'ils ont fait remettre, il y a environ six ans, à MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale la plus grande partie de ceux de ces objets qui se trouvaient alors dans les magasins du Muséum ; 2° qu'ils ont réuni tous les objets du même genre, qu'ils ont reçus depuis cette époque, pour les mettre à votre disposition.

Je vais donc écrire à MM. les conservateurs de la Bibliothèque royale, au sujet des objets qu'ils ont reçus de MM. les professeurs-administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle. Quant au dépôt qui peut avoir été confié à l'administration de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, je ne puis vous transmettre aucun renseignement, n'ayant pas encore la réponse de cette administration.

Agréez, Monsieur le comte et cher collègue, etc.

GUIZOT.

A M. le ministre de la Marine.

N° LIII

Paris, le 11 avril 1833.

A M. Letronne, directeur-président du Conservatoire de la Bibliothèque royale.

Monsieur le directeur,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet des collections ethnographiques déposées dans quelques-uns des établissemens dépendant de mon ministère, j'ai reçu les

renseignemens que j'avais demandés à MM. les professeurs-administrateurs du Muséum d'Histoire naturelle.

Ces messieurs m'annoncent, qu'il y a six ans environ, ils ont fait remettre à la Bibliothèque royale, sur la demande de MM. les conservateurs de cet établissement, la plus grande partie des objets qui se trouvaient alors dans les magasins du Muséum et dont ils n'avaient jusque-là que le simple dépôt.

Je m'empresse de vous communiquer cet avis, qui vient à l'appui de l'explication que j'ai dû vous donner dans ma lettre du 27 mars dernier.

Agréez, Monsieur le directeur, etc.

GUIZOT.

N° LIV

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 11 avril 1833.

Le directeur-président du Conservatoire de la Bibliothèque royale.

Monsieur le ministre,

Dans une précédente lettre, vous m'avez annoncé que M. le ministre de la Marine vous avait écrit pour réclamer certains objets, relatifs à l'ethnographie, qu'avant la Révolution le ministre de la Marine avait fait déposer, faute de place, à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève et au Musée d'Histoire naturelle. Maintenant que, de concert avec la liste civile, il réunit au Louvre un Musée naval et ethnographique, il désire ravoir ces objets dispersés.,

Par votre dernière lettre, en date du 11 courant, vous m'annoncez que les administrateurs du Musée d'Histoire naturelle déclarent avoir fait remettre à la Bibliothèque royale tous les objets de ce genre qu'ils possédaient et comme ceux que contenait la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ont également passé dans la bibliothèque royale ; il s'ensuit que c'est en définitive à cet établissement seul que s'adresse la réclamation de M. le ministre de la Marine.

Il résulte des recherches que j'ai faites à ce sujet :

1° Que parmi les curiosités et antiques, provenant de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, déposés à la Bibliothèque nationale, en ventôse an V, il y a une *vingtaine* d'objets *ethnographiques*, qui peuvent avoir l'origine dont parle M. le ministre de la Marine.

2° Que les objets de même genre, remis par le Musée d'Histoire naturelle, en thermidor et fructidor an V (il y a *trente-six* et non pas *six ans*), sont au nombre d'environ une *centaine*.

Ce serait donc environ *cent vingt* objets qu'il faudrait que la bibliothèque restituât au ministre de la Marine, si son droit de propriété était bien établi.

On peut faire à ce sujet plus d'une observation.

D'abord, c'est au Ministère de la Marine à prouver que les *objets ethnographiques*, qui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et du Musée d'Histoire naturelle, ont passé dans notre bibliothèque, provenaient réellement de dépôts qu'il avait faits. Tous bien certainement n'en provenaient pas, quelques-uns peuvent y être entrés à d'autres titres. C'est donc un départ à faire.

En second lieu, ce départ étant fait, il faut prouver que les objets ont été mis à Sainte-Geneviève, à titre de *dépôt*, faute de place, et non à titre de *don* pur et simple ; auquel cas ce ministère n'aurait rien à réclamer.

En troisième lieu, dans l'hypothèse du simple *dépôt*, il y aura à examiner si le décret qui ordonne la translation de ces objets à la Bibliothèque royale, n'a pas annulé toute réserve antérieure de propriété, et n'a pas entendu donner à ces objets le caractère de *don*, car la bibliothèque ne reçoit rien à titre de dépôt. Tout ce qui y entre devient propriété publique.

Telles sont les recherches à faire et les difficultés à résoudre, que la demande de M. le ministre de la Marine paraît nécessiter. Je les soumets à votre sagesse, Monsieur le ministre, d'après le vœu du Conservatoire, afin que sa garantie soit parfaitement à couvert, si la remise des objets en question était exigée.

Je suis, avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETRONNE.

N° LV

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 18 avril 1833.

Confidentielle.

Monsieur le ministre,

Je crois devoir joindre aux renseignemens et aux observations contenus dans ma lettre de ce jour, en réponse à la réclamation de M. le ministre de la Marine, quelques considérations sur le fond même de la question qu'il soulève en ce moment.

M. le ministre de la Marine désire donner tout le développement possible au Musée *naval et ethnographique* formé au Louvre ; il veut y réunir tous les objets relatifs à l'ethnographie que possède déjà l'administration, afin d'y ajouter successivement tous ceux que les voyageurs rapportent.

Il est certain que la formation d'un *musée* de ce genre est on ne peut plus désirable ; il en existe de pareils à Saint-Pétersbourg et à Berlin ; il manque parmi nos établissemens scientifiques. Une commission nommée en 1831, pour examiner cette question, s'est prononcée un moment pour l'affirmative. Mais on conçoit qu'un établissement de cette nature n'est vraiment utile que s'il est *complet* ou du moins s'il peut le devenir ; et, pour cela, il doit être *unique*, il doit être le seul *centre* auquel viennent se réunir toutes les acquisitions que fourniront les voyages subséquents. Le but serait manqué s'il y avait deux *musées ethnographiques*.

Or, dans l'état actuel des choses, cet inconvénient est à craindre. La Bibliothèque royale possède un grand nombre d'objets qui entreraient dans un tel musée, indépendamment de ceux que M. le ministre de la Marine réclame. De plus, l'ordonnance de 1828, en créant un 5ᵉ département, avait réglé qu'on y réunirait les *objets que rapporteraient les voyageurs* ; cette disposition n'a pas été abrogée par l'ordonnance de 1832, qui fait du 5ᵉ département une annexe de celui des estampes, et le conservateur de la section des cartes et plans considère bien cette

disposition comme subsistante et comme *appelant* la formation d'un *musée ethnographique* à la Bibliothèque royale. De plus, la commission, dont j'ai déjà parlé, a émis l'opinion que ce *musée* serait bien placé à la bibliothèque.

Il est temps de se prononcer d'une manière définitive et directe sur la formation de ce *musée* ; sera-t-il au Louvre ? sera-t-il à la bibliothèque ? Qui achètera la collection importante de M. Lamare-Picquot ? Ou sera-t-elle mise ? Un autre motif tout puissant de se décider résulte du projet de translation de la bibliothèque et de l'examen des plans en ce moment soumis au conseil des bâtimens civils. Il faut observer qu'un *musée ethnographique* ne doit pas seulement coûter beaucoup d'argent en acquisition, en arrangement, en entretien, en personnel ; il a besoin de beaucoup de place, pour s'étendre, se développer par suite d'acquisitions successives ; il faut donc lui affecter un local considérable. Ainsi la question de savoir s'il y aura ou s'il n'y aura pas de *musée ethnographique* à la Bibliothèque royale, influe extrêmement sur les plans de la construction projetée ; et je déclare, quant à moi, qu'appelé à discuter ces plans au conseil des bâtimens civils, je ne puis émettre une opinion définitive que si le principe est décidé d'avance.

Je désirerais donc, Monsieur le ministre, que vous voulussiez bien inviter le Conservatoire à *discuter cette question* dans une de ses plus prochaines séances, et à vous transmettre son avis dans le plus bref délai.

Je suis, avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETRONNE.

N° LVI

DIVISION
Des Sciences et des Lettres.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 20 avril 1833.

Monsieur le directeur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle que je vous avais adressée, au sujet de la

réclamation, formée par M. le ministre de la Marine, de plusieurs objets de *curiosité et d'ethnographie*, qui lui paraîtraient devoir être restituées à son département, pour concourir à la formation du Musée naval du Louvre.

J'examinerai, avec la plus grande attention, les observations et les renseignemens que vous me présentez dans cette lettre, mais, avant de rien décider à cet égard, il me semble indispensable de discuter préalablement une autre question, que je vous prie de soumettre au Conservatoire.

L'ordonnance royale de 1828, en créant à la Bibliothèque royale un 5e département, avait réglé qu'on y réunirait *les objets que rapporteraient les voyageurs*; cette disposition n'a pas été abrogée par l'ordonnance de 1832, qui fait du 5e département une annexe de celui des estampes.

Depuis lors, une commission spéciale a été nommée, en 1831, par M. le ministre du Commerce et des Travaux publics, pour examiner si la création d'un *musée ethnographique* serait utile et, dans le cas de l'affirmative, indiquer quel emplacement devait être adopté de préférence à tout autre pour l'établissement de ce musée.

Cette commission fut d'avis que la fondation d'un musée de ce genre serait une mesure utile ; quant au choix du local le plus convenable, elle pensa que ce musée serait bien placé à la Bibliothèque royale.

Au moment où, d'une part, la réclamation de M. le ministre de la Marine, à laquelle je voudrais pouvoir répondre le plus tôt possible ; de l'autre, le projet de translation de la Bibliothèque royale et l'examen des plans soumis au conseil des bâtimens civils, me fournissent l'occasion de vous rappeler la disposition de l'ordonnance de 1828 et l'avis de la commission créée en 1831, je désire être éclairé d'une manière précise sur les avantages et les inconvéniens qui pourraient résulter : 1° de la formation d'un musée ethnographique ; 2° de son établissement auprès de la Bibliothèque royale.

Je voudrais savoir si la réalisation d'un tel projet n'entraînerait pas, non seulement de grandes dépenses de personnel et de

matériel pour la Bibliothèque, mais encore une modification considérable dans les plans qui doivent être examinés par le conseil des bâtimens civils.

Je vous prie, Monsieur le directeur, de vouloir bien communiquer au Conservatoire, dans l'une de ses plus prochaines séances, les questions que j'ai l'honneur de vous proposer. Je désire être mis à portée de prendre à cet égard une décision définitive et motivée, dans le plus bref délai possible.

Agréez, etc.

Le ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique.

GUIZOT.

N° LVII

DIVISION
Des Sciences et des Lettres.
—

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 25 avril 1833.

RAPPORT *à Monsieur le ministre-secrétaire d'État au département de l'Instruction publique.*

Monsieur le ministre,

M. le ministre de la Marine vous a écrit plusieurs lettres, par lesquelles il réclame divers objets d'ethnographie, que le Ministère de la Marine avait fait déposer, faute de place, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à la Bibliothèque royale et au Muséum d'Histoire naturelle.

Aujourd'hui que le ministre de la Marine, de concert avec l'administration de la liste civile, s'applique à former au Louvre un musée naval et ethnographique, je pense que ces objets, dispersés en différens lieux, doivent être enfin réunis dans le musée nouveau et les considérant comme un simple dépôt, il les redemande aux établissemens qui en sont dépositaires.

Vous avez communiqué, Monsieur le ministre, aux administrateurs de ces établissemens, la réclamation de M. le ministre de la Marine.

La Bibliothèque de Sainte-Geneviève a répondu qu'elle avait

fait transporter à la Bibliothèque royale tous les objets de cette nature qu'elle pouvait avoir reçus à diverses époques du Ministère de la Marine.

Le Muséum d'Histoire naturelle a déclaré qu'il pouvait mettre, dès à présent, à la disposition du ministère, tous les objets reçus depuis six ans seulement, attendu que ces objets avaient été véritablement déposés, et non donnés, inscrits sur un registre spécial, et par conséquent qu'ils ne pouvaient être assimilés aux propriétés du Muséum ; que toutefois, la restitution ne pouvait être faite d'aucun objet déposé au Muséum avant 1827, puisque rien n'attestait ni dans les archives, ni dans la correspondance du Muséum que tel ou tel objet eût été remis à l'administration par le ministre de la Marine, soit à titre de don, soit à titre de dépôt ; enfin que le Muséum avait fait transporter, ainsi que la Bibliothèque Sainte-Geneviève, tout ce qui pouvait appartenir à l'ethnographie.

Il résulte donc des renseignemens qui ont été pris que la Bibliothèque royale est le seul établissement auquel puisse s'adresser maintenant la réclamation du Ministère de la Marine.

Cependant parmi les *curiosités et antiques*, provenant de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève et déposés à la Bibliothèque nationale en ventôse, an V, il y a, tout au plus, une vingtaine d'*objets ethnographiques*, qui peuvent avoir l'origine dont parle M. le ministre de la Marine ; et d'un autre côté, les objets du même genre, remis par le Muséum en thermidor et fructidor, an V, sont au nombre d'environ une centaine.

Ce serait donc environ *cent vingt objets* que la Bibliothèque royale devrait restituer, si le droit de propriété du Ministère de la Marine était convenablement établi.

Mais là est toute la question : ce droit existe-t-il ? On peut faire à ce sujet plus d'une observation :

1° Le ministre de la Marine n'ayant aucun moyen de déterminer *quels objets ethnographiques* proviennent réellement des dépôts qu'il a effectués, de distinguer ces objets de ceux qui n'en provenaient pas et qui peuvent être entrés à la Bibliothèque

royale par quelqu'autre voie, il faudrait, avant tout, faire un départ qui est impossible ; il faudrait dire où commencerait et où finirait ce droit de réclamation.

2° Le départ étant fait, il faut prouver que les objets ont été mis à Sainte-Geneviève *à titre de dépôt*, *faute de place*, et non *à titre de don pur et simple*. Il faut produire des pièces, des lettres, des registres, tout cela n'existe pas ; mais s'il y a eu *don* et non *dépôt*, le ministre de la Marine n'aura rien à réclamer.

3° Enfin, dans l'hypothèse même du simple dépôt, il y aurait à examiner si le décret qui ordonne la translation de ces objets à la Bibliothèque royale n'a pas annulé toute réserve antérieure de propriété, la plus grande partie de ces objets ayant été reçue par la Bibliothèque avant la Révolution, si le dépôt n'est point devenu, par suite, un véritable *don*. En règle générale, la Bibliothèque royale ne reçoit rien à titre de dépôt ; tout ce qui entre dans ses collections acquiert par cela même le caractère de propriété publique. Si donc une exception a pu être faite à cette règle générale, on a dû s'expliquer nettement sur la condition du dépôt ; des précautions doivent avoir été prises de part et d'autre ; or, la Bibliothèque royale n'a dans ses archives, aucune trace de dispositions semblables ; que le Ministère de la Marine établisse donc ses preuves, puisqu'il réclame, en vertu d'un titre de propriété.

Telles sont les questions, qu'il conviendrait d'examiner, avant de répondre définitivement, d'une manière ou d'une autre, à M. le ministre de la Marine. Je vous prie, Monsieur le ministre, de vouloir bien consulter à ce sujet, soit le Conseil royal de l'Instruction publique, soit le comité de l'Intérieur et du Commerce en Bonseil d'État. Il importe que la garantie du Conservatoire de la Bibliothèque royale soit parfaitement à couvert dans le cas où l'on exigerait la remise desdits objets au ministre de la Marine.

Je suis, avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

HIPP. ROYER-COLLARD.

Renvoyé à l'examen du Conseil royal de l'Instruction publique[1].

Approuvé par le ministre.

GUIZOT.

N° LVIII

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 29 avril 1833.

Le directeur-président du Conservatoire de la Bibliothèque royale.

Monsieur le ministre,

Je me suis empressé de mettre sous les yeux du Conservatoire, votre lettre, en date du 20 courant, où vous nous invitez à discuter, dans le plus bref délai, toutes les questions relatives à la formation d'un Musée ethnographique. Il a consacré deux séances extraordinaires à cette importante délibération, et je vous en transmets le résultat.

D'une part, les réclamations du ministre de la Marine ; de l'autre, une disposition non abrogée de l'ordonnance de 1828 ; et l'avis de la commission, chargée en 1831, d'examiner cette question ; enfin, les nouveaux projets pour la construction d'une bibliothèque, vous font désirer de connaître l'avis du Conservatoire :

1° Sur les avantages et les inconvéniens qui résulteraient de la formation d'un Musée ethnographique ;

2° Si l'existence de ce musée, à la Bibliothèque royale, n'entraînerait pas des dépenses considérables pour le personnel, le matériel, l'entretien et n'exigerait pas un très vaste local.

1) La note ci-après, en marge de la pièce, résume l'avis du Conseil royal :

« D'après les renseignemens nouveaux, et aucune communication de pièces qui puissent constater le droit du Ministère de la Marine, sur les objets d'ethnographie, n'ayant eu lieu, le Conseil estime qu'il n'a pas à émettre d'autre avis que le rapport ci-joint. »

Conclusion, aussi tracée en marge : *Rien à faire pour le moment.*

. C'est sur ces diverses questions que je vais avoir l'honneur de vous transmettre l'avis motivé du conservatoire.

I. *Sur la première question,* le Conservatoire, après avoir pris lecture attentive du rapport de la commission nommée en 1831, et des éclaircissemens transmis par un des commissaires, membre du Conservatoire, a pleinement et unanimement adopté les vues de la commission sur l'utilité d'un Musée ethnographique, dans le genre de ceux qui existent à Saint-Pétersbourg, à Berlin, à Weimar, à Göttingue. Mais il ne serait d'avis de la formation d'un tel musée, qu'aux deux conditions sur lesquelles la commission a fortement insisté :

1° Qu'il sera *unique*; c'est-à-dire que tous les objets, disséminés dans divers établissemens, seront réunis dans un *seul centre*, auquel aboutiront toutes les collections que le gouvernement acquerra par la suite, ou recevra des voyageurs à titre gratuit. Si l'on devait former deux ou trois collections de ce genre, une au Louvre, une à la Bibliothèque du roi, une autre à Versailles, qui seraient nécessairement et à tout jamais incomplétés, le Conservatoire ne conseillerait de donner suite à aucune d'elles. Quand une collection pareille n'est plus qu'un *magasin de curiosités*, l'intérêt scientifique n'existe pas ; il n'y a rien de plus inutile et tout l'argent qu'on y consacrerait serait de l'argent perdu.

2° Que ce musée sera formé sur le plan étendu, conçu par la commission, et de manière à pouvoir s'étendre indéfiniment, par suite d'acquisitions successives, et contenir tout ce qui peut servir à faire connaître l'état moral et industriel de toutes les nations sauvages et à demi-civilisées du globe, au moyen d'ustensiles de tout genre, d'armes, de productions d'industrie et d'arts, d'objets consacrés au culte. Ces nations, d'après la note présentée par un des membres du Conservatoire [1], seraient au nombre d'environ 66, mais il y en a évidemment davantage, depuis les Lapons jusqu'aux Pescherais.

Le Conservatoire a donc été unanime sur la première question.

II. Quant à la *deuxième question*, relative au placement de ce

1) M. Jomard. Voir plus haut pièce n° XXXVIII. (E. H.).

musée à la Bibliothèque royale, il a été d'un autre avis que la commission de 1831. Entrant dans tous les détails, il a reconnu :

1° Quant au *personnel*, que la formation de ce musée nécessiterait, sinon un nouveau conservateur, au moins au *conservateur adjoint*, un employé et un garçon, c'est-à-dire, un surcroît de dépense annuelle de 6,000 fr., dépense qui serait susceptible, plus tard, de quelque augmentation ;

2° Quant au *matériel*, qu'il faudrait, pour commencer, une allocation extraordinaire d'environ 100,000 fr. pour acheter cinq à six collections, maintenant disponibles, que M. Jomard évalue à 90,000 fr., y compris celle de M. Lamare-Picquot ; mais sans compter d'autres collections importantes qui ne manqueront pas d'être offertes, quand on saura les intentions du gouvernement. A cette allocation extraordinaire, il en faut joindre une annuelle, qui ne pourra être de moins de 6,000 fr., lesquels joints aux 6,000 fr. du personnel, font une augmentation totale de 12,000 fr. par an, que le Conservatoire regarde comme un *minimum*.

3° Quant aux frais *d'arrangement*, ils ne peuvent qu'être fort considérables. Le conservateur de la section des cartes et plans a voulu persuader qu'on pouvait, dès à présent, et à peu de frais, avec 4,000 ou 6,000 fr. au plus, approprier les casiers occupés par l'ouvrage sur l'Égypte, à une nouvelle destination, et les convertir en armoires ; il a dit que *la moitié environ* de ces casiers serait disponible pour cet usage. On lui a répondu que ces casiers n'y étaient pas propres et que l'argent qu'on y emploierait serait perdu ; que, dans tous les cas, comme on ne pouvait songer à les transporter dans un nouveau local, cette dépense ne serait que pour quatre ou cinq ans : après quoi elle serait perdue entièrement ; qu'alors il faudrait procéder à la co nfection de nouvelles armoires, dont la dépense ne peut être au-dessous, et sera probablement au-dessus de 30,000 francs.

Dans ces frais ne sont pas compris ceux de *réparation des objets* avariés ; ces frais, qu'il est impossible d'évaluer, seront très considérables. Un exemple en fera juger. Pour réparer les deux tours en porcelaine et la pagode d'ivoire que possède le cabinet, il faudrait au moins 1,000 fr.

Voilà où conduira l'établissement d'un *musée* à la Bibliothèque royale. Quand les Chambres trouvent déjà le budget de la Bibliothèque si lourd, serait-il prudent de le charger encore d'un excédent si fort? Le Conservatoire ne le pense pas.

4° Quant au *local* qu'exigera ce musée, le Conservatoire croit qu'il doit être immense, pour suffire à tous les accroissemens successifs d'un pareil musée, au classement méthodique des objets relatifs à tant de peuples divers, objets dont quelques-uns, tels que pirogues, charrues, étoffes, exigent un grand développement. Un pareil musée ne pourrait que nuire aux collections près desquelles il serait placé ; et lui-même ne pourrait s'étendre, comme il doit le faire.

En conséquence, le Conservatoire, consulté sur la question générale, si ce musée devait être placé à la Bibliothèque, a répondu négativement à l'unanimité, *moins une voix.* Tous les membres étaient présens.

Mais il a émis le vœu que le gouvernement pût s'occuper sérieusement de former un musée dans un local où il pourrait prendre l'extension dont il est susceptible.

Je suis, avec respect, Monsieur le ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

LETRONNE.

N° LIX

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 24 mai 1833

LE MINISTRE,

A M. Zédé, directeur du Musée naval.

Monsieur,

Le Conservatoire de la Bibliothèque royale, que j'ai consulté sur le projet de formation d'un Musée d'ethnographie, m'a fait connaître son avis.

Le rapport qu'il m'a présenté à ce sujet est sous les yeux du

Conseil royal de l'Instruction publique. J'attendrai le résultat de l'examen du conseil, pour prendre une décision définitive.

C'est alors que nous devrons avoir une conférence, mais elle ne pourra avoir lieu qu'au moment où la clôture de la session m'en laissera la liberté ! J'aurai l'honneur de vous écrire pour vous prévenir du jour et de l'heure que j'aurai choisis à cet effet.

Agréez, etc.

GUIZOT.

CHAPITRE VIII

Nouvelles démarches de Jomard. — Projet restreint de Musée ethnographique à la Bibliothèque (1838). — Ordonnance de 1839. — Mesures proposées par Jomard pour la mettre à exécution.

N° LX

2e DIVISION
—
1er *Bureau.*
—

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 8 octobre 1838.

NOTE POUR M. LE MINISTRE

M. Jomard, dans une note[1] que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, en rappelant à votre attention le projet d'établissement d'un Musée ethnographique auprès du département des plans, estampes et cartes géographiques de la Bibliothèque royale, vous propose, Monsieur le ministre, d'acquérir une série de collections qu'il indique et dont le prix s'éleverait à 80 ou

1) Je n'ai point retrouvé l'original de cette note, écrite probablement à la suite de la démarche faite auprès de Jomard par Lamare-Picquot, le 28 septembre 1838, mais je rencontre, annexée à la pièce ci-dessus, la copie d'une lettre de Toulouzan avec lequel nous avons vu Jomard en correspondance dès 1831. Cette lettre est relative à la collection sino-japonaise de M. Giniez, que Garcin de Tassy était venu récemment visiter. « Il l'a trouvée bien supérieure à ce qu'il croyait, dit Toulouzan ; elle occupe deux immenses salles, et encore y a-t-il encombrement. Il a été convenu que je donnerai un sommaire du catalogue à M. de Tassy pour vous être remis ; ce sommaire sera fini sous peu de jours (*) et il suffira pour vous donner une idée juste de l'importance de cette belle collection. D'ailleurs, M. de Tassy l'ayant vu lui-même, pourra vous renseigner exactement. Ce dernier m'a dit que vous désiriez savoir en gros à quelle somme M. Giniez porte sa collection, je puis vous dire qu'à 100,000 francs elle ne serait pas payée sa valeur. Outre la suite du petit au grand, de la chaumière au palais, qui a le mérite rare de faire apparaître, en quelque sorte,

(*) J'en ai sous les yeux un exemplaire autographié (E. H.).

90 mille francs. Il ajoute que sept grandes armoires suffiraient et que leur confection coûterait 3,000 francs environ. Du reste l'emplacement existe, les employés actuels seraient chargés de ce surcroît de travail, sans qu'aucune augmentation de personnel fût nécessaire.

L'acquisition des collections proposées doit être ajournée, selon mon avis, Monsieur le ministre. Mais il existe dans les étages supérieurs de la Bibliothèque royale un assez grand nombre d'objets d'arts, qui s'y trouvent sans destination et qui pourraient former le noyau d'une collection ethnographique; c'est dans ce sens que je vous propose, Monsieur le ministre, d'écrire à M. Jomard, en l'invitant en même temps à examiner si, pour l'année 1839 au moins, il ne serait pas possible de trouver

à nos yeux, l'état social des Chinois et des Japonais, il y a dans cette collection un grand nombre d'objets précieux et tout à fait inédits.

« M. de Tassy, continue l'auteur de la lettre, m'a dit que peut-être certains de ces objets, principalement dans les vernis laqués, ne vous paraîtraient pas nécessaires dans la collection ethnographique que vous voulez former; d'autant, ajoute-t-il, que ces objets sont précisément d'une grande valeur. Là dessus, je dois vous dire d'abord qu'il n'y a pas deux objets semblables. M. Giniez a cherché à remplir tous les vides et à compléter chaque article, cette suite est un des plus grands mérites de la collection, mais si c'est la considération du prix qui vous retient, il sera facile à M. Giniez de se défaire très avantageusement des articles que vous ne voudrez pas, car s'il avait voulu vendre en détail, il aurait retiré plus que ce qu'il demande de la totalité. Mais M. Giniez n'est pas marchand dans cette affaire; il veut rentrer dans ses débours et avoir la satisfaction que sa collection reste à son pays. Il est intéressé dans une des premières maisons de Batavia, qui continue d'acheter pour son compte tout ce qui peut enrichir de plus en plus sa collection. C'est une passion qu'il a; il la satisfait à grands frais, pensant être utile à son pays. Du reste il laissera toute latitude sur le mode de payement et sur les échéances pourvu qu'il ait des garanties; il est disposé à prendre avec vous les engagemens qu'il vous plaira. Il se chargera encore de faire rendre les objets à Paris et de les déballer lui-même; car c'est un homme unique pour ces sortes de soins, et c'est étonnant de voir comment tant d'objets précieux et fragiles ont pu être si bien conservés.

« Il importe, termine Toulouzan, que vous preniez une détermination. Le prince Demidof est entré en négociation; la ville de Toulouse fait des démarches : à Marseille aussi on parait disposé à prendre des arrangemens. M. Giniez n'est pas pressé; il se débarrassera même à regret de sa collection; mais pourtant il se fait vieux et il tient à savoir si vous pouvez mener cette affaire à sa fin. »

les 3,000 francs nécessaires, soit sur les 117,000 francs, dont se compose le crédit du matériel de la Bibliothèque, soit sur les 150.000 francs pour lesquels est compris le département des estampes et des cartes dans l'annuité extraordinaire portée au budget de l'exercice indiqué.

F. Ravaisson.

Nº LXI

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 19 octobre 1838.

Monsieur,

A l'époque ou l'ordonnance a paru, le nom *Cabinet* ou de *Musée ethnographique* n'existait pas; à peine si l'idée de la chose avait cours ; j'ai contribué, avant et depuis, à propager ce mot, et à fixer l'attention sur la nature et l'utilité d'une pareille collection. Vous verrez par l'ordonnance ci-jointe, que les mots équivalens y représentent tout à fait l'ethnographie, c'est-à-dire la connaissance d'un pays par ses mœurs, ses arts, ses usages. Le commentaire ci-joint aussi [1], que M. le ministre de l'Intérieur fit insérer au *Moniteur* en même temps que l'ordonnance, ne laisse aucun doute sur ce point. Enfin, dans un opuscule qui a paru plus tard, je suis entré dans un assez grand détail sur la matière [2].

Il résulte de cette ordonnance, ainsi que de ces documens, que la collection dont il s'agit devrait avoir pour base, pour noyau, les objets rapportés de l'expédition d'Égypte, et devrait être placée à la Bibliothèque royale, à la source de toute instruction.

Si je le puis à temps, je joindrai encore ici, Monsieur, l'opuscule en question « *Considérations sur la nature et l'utilité d'une collection spéciale consacrée aux cartes géographiques et aux*

1) C'est la pièce nº XVI imprimée plus haut.

2) Voy. plus haut pièce nº XXIV.

diverses branches de la géographie, » mais cet ouvrage me manque en ce moment. On y démontre entr'autres choses l'incohérence radicale de la géographie avec les estampes. Aussi le *point de départ*, même pour la création du *Cabinet ethnographique,* est la séparation de deux sections, le retour à l'ordonnance Martignac ; il n'y a ni plus ni moins de dépenses dans ce parti, sauf un garçon de bureau ou quelques misères.

Pour revenir à l'ethnographie, j'ajouterai que la conclusion ci-dessus ressort encore pleinement du rapport de la commission Cuvier et de divers rapports faits à l'Institut, à la Société Asiatique et à la Société de Géographie depuis huit à dix années[1].

Je n'ignore pas qu'on a fait quelques objections, mais je me fais fort de les battre en ruines ; la Bibliothèque royale ne répugnerait qu'à une charge nouvelle, imposée à son crédit, mais non à un accroissement de splendeur ou d'utilité ; mais il faut d'abord adopter la séparation.

Agréez, Monsieur, etc.

A M. Ravaisson. JOMARD.

N° LXII

NOTE POUR M. LE MINISTRE.

Paris, le 24 octobre 1838.

Réduire le projet de *Musée ethnographique* à cette idée : réunir au dépôt des cartes dans des armoires *ad hoc*, sous la garde d'un employé spécial, ce qui existe à la Bibliothèque royale des objets divers provenant de voyages, y joindre :

1° La collection de M. Jomard qu'il offre de donner.

2° Ce qui existe d'analogue au *Muséum*.

3° La première salle du Musée naval, dont le ministre de la Marine désire se débarrasser.

1) Voyez plus haut, nos XXI, XXII, XXIII et XXXVII.

Ainsi formée, la collection ethnographique sera un *noyau*, qui sera augmenté plus tard, s'il y a lieu.

Les dépenses se réduisent donc : 1° au traitement d'un employé.

2° A la confection de quelques armoires.

Pour cela, demander un crédit (peu considérable) aux Chambres. En effet : 1° rien ne peut être affecté à cette destination sur les fonds affectés au service courant du matériel, car il s'agit d'une *création* non prévue.

2° Rien sur les annuités extraordinaires votées l'an dernier, car elles ne sont destinées qu'à des travaux de reliures et de catalogues.

F. RAVAISSON.

N° LXIII

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ordonnance du Roi.

Sur le rapport de notre Ministre, secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. M. Jomard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur à la Bibliothèque du Roi, est nommé chef du département des cartes géographiques, plans et collections ethnographiques.

ART. 2. Notre Ministre, secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

PAR LE ROI

Le Ministre, secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

SALVANDY.

N° LXIV

Paris, le 11 mars 1839.

Le Ministre, etc.

A M. Jomard, président honoraire du Conservatoire de la Bibliothèque Royale.

Monsieur le président honoraire,

J'ai l'honneur de vous informer que, par une ordonnance en date de ce jour, le Roi vous a nommé chef du nouveau département des cartes géographiques, plans et collections ethnographiques de la Bibliothèque Royale.

Cette utile création vous est surtout due, Monsieur.

J'attends les propositions que vous m'avez annoncées pour lui donner les développemens et l'importance dont elle est susceptible.

Vous aurez à vous occuper immédiatement de la constitution de ce département.

Recevez, Monsieur le président honoraire, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Ministre de l'Instruction publique, Grand Maître de l'Université,

Salvandy.

N° LXV

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 1er avril 1839.

A M. le Ministre, secrétaire d'État au département de l'Instruction publique.

Monsieur le ministre.

Vous avez bien voulu me demander, par votre lettre du 11 mars dernier, de m'occuper immédiatement des mesures relatives à la *constitution du département des cartes géographiques, plans et collections ethnographiques*, création d'où doivent dériver

d'utiles résultats pour la science et le public en général, et pour l'accroissement de la Bibliothèque Royale en particulier.

Je dois m'empresser d'accomplir le devoir qui m'est imposé.

La constitution de ce département exige quelques mesures fondamentales, mais simples et faciles, ainsi que je m'en suis convaincu par une étude ancienne et approfondie du sujet. Je vais avoir l'honneur, Monsieur le ministre, de vous les exposer.

Je commencerai par rappeler l'ordonnance royale du 30 mars 1828, pour montrer que cette vue essentielle d'utilité publique avait déjà frappé depuis longtemps, par ses avantages, les meilleurs esprits et des hommes d'État éminens, avantages qui sont aujourd'hui reconnus par tout le monde.

Ordonnance royale. « Le sieur Jomard, membre de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, est nommé à la Bibliothèque du Roi, conservateur du dépôt de géographie. Il aura sous sa garde les plans et cartes, objets et instrumens divers produits par les voyages scientifiques, et notamment les planches et dessins, manuscrits et imprimés de l'expédition d'Égypte. »

Ainsi, Monsieur le ministre, à la collection des cartes géographiques, et pour compléter l'instruction qu'on retire de leur étude, est annexé le dépôt des voyages scientifiques ordonnés ou encouragés par le gouvernement (sauf les pièces d'histoire naturelle qui sont destinées pour le Muséum), et le dépôt du Voyage d'Egypte doit être le noyau de ce dépôt des voyages. Les moyens d'exécution se bornent, quant à présent, à trois choses principales.

La première est la mise en état du local où seront admis le public et les travailleurs ; la deuxième est le complément du personnel des employés ; la troisième est la concession d'un *fonds annuel* destiné à pourvoir aux acquisitions courantes.

§ I. Dès le principe de la création du département des cartes géographiques, c'est-à-dire en mars 1828, un local convenable et provisoire lui a été affecté à la Bibliothèque Royale, dans des salles alors dépendantes des bâtimens du Trésor ; c'est le rez-de-chaussée qui est inférieur à la galerie Mazarine des ma-

nuscrits, avec les salles avoisinantes au nord et au midi. Ce local pouvait suffire jusqu'au jour où seraient élevées les galeries nouvelles projetées sur la rue Vivienne; mais il devait, dès lors, être approprié à sa destination. Les travaux de construction de ces galeries ont commencé peu de temps après, mais en 1834 la suspension des travaux a tout arrêté; malheureusement elle s'est perpétuée jusqu'à présent d'une manière qui semble indéfinie, et elle a empêché de faire aussi les travaux d'appropriation dans le local actuel.

Aujourd'hui rien n'est plus facile que de les effectuer; un devis a été dressé; la dépense en est modique, comparée surtout à l'utilité qui doit en résulter pour l'étude. Le public aurait une entrée convenable au pied de l'escalier de la salle de lecture des livres imprimés; il s'agit d'une porte à ouvrir, de quelques fenêtres à agrandir et du planchéiage de plusieurs parties du sol.

Cette dépense, limitée à 4,000 francs, ne grèverait pas le budget de la Bibliothèque Royale; elle doit être supportée par le Ministère de l'Intérieur et prise sur les fonds de la direction des travaux publics, selon les règles établies.

Il y a une sorte d'urgence de mettre enfin le public en possession, en jouissance complète des collections que le zèle du conservateur et les faibles moyens mis à sa disposition lui ont permis de réunir jusqu'à présent; mais au grand dommage de la science, rien n'a été fait jusqu'ici pour réaliser la nouvelle création. Presque tous les résultats seront acquis en exécutant quelques dispositions intérieures. Quant à la séparation du département des collections géographiques d'avec celui des estampes, ce qui est prescrit par l'ordonnance, elle n'est pas moins facile à effectuer par quelques arrangemens très simples.

§ II. En second lieu, il y a nécessité presque aussi urgente de constituer tout de suite le personnel du département, qui ne compte en ce moment qu'un deuxième employé et un auxiliaire; il est besoin d'un conservateur adjoint et d'un employé de plus. Cette nécessité résulte : 1° de l'ensemble des opérations nécessaires pour l'organisation du service; 2° des travaux spéciaux

qu'exige l'emploi du fonds extraordinaire voté par les Chambres et destiné à combler l'arriéré de la collection ; 3° de la nécessité qu'il y a de ne pas apporter de perturbation dans le service courant quotidien. Au traitement de ces deux personnes, il faut ajouter les gages d'un garçon de salle.

§ III. Le troisième besoin du département des cartes et collections géographiques consiste dans l'établissement d'un fonds annuel et ordinaire destiné aux acquisitions courantes. En effet, le fonds extraordinaire et temporaire voté par les Chambres est spécialement réservé pour combler un ancien vide résultant de ce que en aucun temps il n'a été consacré de fonds à la géographie.

Depuis quelques années on avait emprunté aux quatre départemens existans et notamment à celui des estampes, une somme plus ou moins forte, et ce département n'a cessé de réclamer avec assez de raison. Une somme annuelle de 6,000 francs pourrait être demandée aux Chambres avec confiance pour satisfaire ce besoin impérieux.

Cette demande, Monsieur le ministre, est indépendante d'une autre plus spécialement consacrée à l'acquisition des précieuses collections ethnographiques aujourd'hui proposées à votre ministère, et qu'il est bien à désirer qu'on ne laisse pas échapper, comme tant d'autres, qui sont perdues pour la France. Aujourd'hui cette branche d'un dépôt général de géographie est pour la deuxième fois et définitivement rattachée à notre grand musée littéraire qui, pour le dire en passant, est appelé improprement *Bibliothèque*, puisqu'il renferme, en effet, d'autres collections toutes différentes des livres et toutes étrangères à la bibliographie.

En agir ainsi était suivre la voie la plus économique et la plus judicieuse qu'on pouvait prendre ; c'était se borner aux dépenses utiles, éviter un personnel très dispendieux et se conformer enfin à l'avis de l'illustre Cuvier. Au reste, un assez grand nombre d'objets importans, à la disposition de l'administration supérieure comme à celle de Sa Majesté, pourrait dès à présent

entrer gratuitement dans la collection publique, et je serais moi-même assez disposé, quand le moment sera venu, à faire hommage de celle que m'ont procurée mes correspondances et mes voyages.

L'objet de cette lettre étant général, j'ai dû me borner sur ce point, Monsieur le ministre, à des observations succinctes, en me référant aux documens et aux pièces qui sont déjà déposées dans vos bureaux : il me suffira de rappeler que des collections semblables et publiques existent partout, excepté en France, et ce n'est pas seulement dans des capitales comme Vienne, Berlin, Pétersbourg, Londres, Munich, La Haye, Copenhague, Dresde, Stuttgard, etc., mais encore dans des villes de second ordre et même des villes continentales, telles que Göttingue, Leyde, Weimar, Gotha, Cobourg, etc. Il existe en outre des cabinets particuliers à Coblentz, Dusseldorf, Francfort, Aix-la-Chapelle, Leipzick, etc. Il serait bien extraordinaire que la France, elle qui possède tant de musées, fût le seul pays où l'on ne trouvât pas de semblables collections ouvertes à l'étude et un dépôt public destiné à recevoir les produits des voyages que l'État ordonne ou qu'il encourage. Paris a des musées de toute espèce et il s'en forme tous les jours de nouveaux ; seule l'ethnographie en est dépourvue.

En résumé, Monsieur le ministre, pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je pense que la constitution du département des collections géographiques peut se réduire quant à présent :

1° A la création d'une place de conservateur adjoint, d'une place d'employé et d'un garçon de service ;

2° A une dotation annuelle pour les acquisitions des cartes géographiques au fur et à mesure de la publication ;

3° Aux frais d'appropriation du local actuel (dépense une fois faite) ;

4° Aux frais de mobilier (dépense pour la première année).

Au moyen de cette dépense modique, les collections géographiques seraient enfin mises à la disposition du public

studieux et j'ose assurer qu'elles ne tarderaient pas à porter leurs fruits.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.,

JOMARD.

N° LXVI

PROJET DE DÉCRET PORTANT CRÉATION D'UN « MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE » (OU DE LA GÉOGRAPHIE ET DES VOYAGES)[1]

Vu l'ordonnance du 30 mars 1828 qui crée un Dépôt général des voyages et de la géographie ;

Vu l'ordonnance du 11 mars 1839 qui établit un département des Cartes géographiques et Collections ethnographiques ;

Il est créé à Paris un *Musée ethnographique* où seront déposés :

1° Tous les documens et objets matériels faisant connaître l'industrie et les arts des différentes races et provenant des voyages faits aux frais de l'État, ordonnés ou encouragés par le gouvernement, autres que les objets qui appartiennent à l'histoire naturelle ou à l'antiquité classique, lesquels continueront d'être déposés et conservés au Muséum d'histoire naturelle et au Louvre.

2° Les objets de même nature et de même origine qui seront jugés dignes d'entrer dans une collection publique.

3° Les relations de voyages, plans et cartes géographiques et topographiques, atlas et livres de géographie nécessaires pour l'étude de la collection, globes et instrumens principaux d'observation, monumens de la géographie, etc.

Le Musée de la géographie et des voyages sera public et ouvert toute l'année à l'étude.

Il sera institué ultérieurement, près ledit Musée, des cours de géographie physique, statistique et historique.

2) Ce projet non daté émane certainement de Jomard, qui l'aurait déposé à l'appui de l'une de ses nombreuses lettres en faveur de la création qu'il sollicitait.

CHAPITRE IX

Lettre de Siebold à Jomard sur l'utilité des Musées ethnographiques.

Nº LXVII

LETTRE

SUR L'UTILITÉ DES MUSÉES ETHNOGRAPHIQUES ET SUR L'IMPORTANCE DE LEUR CRÉATION DANS LES ÉTATS EUROPÉENS QUI POSSÈDENT DES COLONIES OU QUI ENTRETIENNENT DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LES AUTRES PARTIES DU MONDE.

Par M. PH.-FR. DE SIEBOLD[1].

A M. Edme-François Jomard, conservateur du dépôt géographique de la Bibliothèque royale, membre de l'Institut royal de France.

MONSIEUR,

Depuis mon retour du Japon en Europe, où j'ai apporté de nombreuses et riches collections d'histoire naturelle et d'ethnographie, les soins et les efforts que vous avez employés pour établir un musée ethnographique à Paris m'ont paru dignes d'admiration. Après m'être moi-même, pendant sept années, occupé, dans le vaste empire auquel le lever du soleil a donné son nom (*Nippon*), à rassembler des objets matériels et des monuments précieux qu'une civilisation antique, l'industrie prodigieuse, les arts et les sciences du peuple le plus cultivé de l'Asie, ont abondamment produits, je puis apprécier d'autant mieux vos tentatives en faveur des sciences ethnographiques et concevoir la sollicitude que vous avez mise à désigner, à réunir

1) Paris, Benjamin Duprat, 1843, br. gr. in-8 de 22 pages.

et à conserver les matériaux qui se rattachent à cette spécialité, l'une des plus importantes, sans contredit, parmi les connaissances humaines. Je comprends donc parfaitement, Monsieur, l'élévation de votre pensée, en proposant, à plusieurs reprises, au gouvernement français, de créer à la Bibliothèque royale, *au centre de ces immenses trésors d'histoire, de littérature et d'art,* un établissement public où les produits matériels des voyages lointains que le gouvernement a fait entreprendre seraient déposés à demeure, tandis qu'aujourd'hui ces résultats ne sont que trop souvent dispersés après le retour des voyageurs, et perdus à jamais pour la science. Je me rappelle avec un vif intérêt les conceptions éclairées dont vous avez bien voulu me faire part, sur ce sujet important, lorsque j'eus le plaisir de revoir chez vous les intéressants produits du voyage fait par MM. d'Arnaud, Thibaut et Sabatier, en Afrique, sur les rives du Nil-Blanc, jusqu'au 4° 40″ de latitude nord [1].

« Les peuples récemment découverts et encore reculés dans l'échelle de la civilisation marchent maintenant, disiez-vous, avec une rapidité énorme, à l'aide de la culture que viennent leur apporter les nations commerçantes de l'Europe ; mais à mesure qu'ils s'en éclairent, qu'ils adoptent les mœurs ou les besoins des nations européennes, leurs usages propres s'effacent, leur manière d'être se modifie ou change tout à fait pour faire place à d'autres. De nouvelles idées sociales et industrielles leur font abandonner celles de leurs aïeux. Peut-être un jour, quand on voudra tracer le tableau historique des progrès des peuplades sauvages, on sera réduit à de vagues renseignements, à d'obscures traditions. Il importerait donc à l'histoire de l'espèce humaine et à celle de la civilisation qu'on eût constaté le point où ces peuples étaient parvenus, avant de recevoir le bienfait des lumières et d'un état social perfectionné. »

Voilà, Monsieur, vos propres paroles ; elles sont sages et graves. J'y reconnais les impressions que l'antique Égypte a laissées dans

1) Ces collections, vues chez Jomard en 1843 par Ph.-Fr. de Siebold, sont maintenant au Musée de Douai. (E. H.)

votre âme, lorsque vous vous reposiez sur les débris des monuments classiques d'un pays, autrefois civilisé et actuellement occupé par des tribus presque barbares; j'y reconnais les réflexions sérieuses que l'aspect du berceau primitif de l'humanité vous suggéra sur l'origine unique et divine de notre espèce. A mon tour, j'ai médité longtemps ce grand principe, lorsque j'eus le bonheur de retrouver dans la nation japonaise, laquelle occupe, je l'ai dit, le sommet parmi les civilisations de l'Extrême-Orient, quelques anneaux de la chaîne qui relie les antiques civilisations de l'Égypte, de l'Inde, de la Perse, de la Chine et de l'Amérique. J'ai osé depuis sonder les profondeurs de la source d'où le genre humain a tiré son origine, soutenu dans mon opinion, tant par la haute antiquité que les Chinois et même les Japonais, attribuent à la culture de leurs ancêtres, que par l'analogie de leurs traditions et de leur chronologie avec celles des Indous et des Persans. J'ai tâché de m'expliquer comment le ruisseau de la culture sociale primitive a, selon toute probabilité, pris naissance dans l'Asie centrale, sur les versants des plus hautes montagnes du Thibet et de Cachemire, qui s'inclinent vers les tropiques, et reçoivent l'influence de la zone torride ; comment il s'est grossi lentement pendant des milliers d'années; comment, après ces accroissements successifs, il s'est enfin répandu sur la surface totale de notre globe. Néanmoins, cette eau limpide, source première de la culture du genre humain, a le plus souvent été troublée dans le vaste parcours de ces embranchements divers, dont les uns se sont ensablés dans les déserts, dont les autres se sont dissipés dans les profondes forêts. Çà et là seulement, ils ont laissé dans leurs lits desséchés quelques cailloux effacés, débris d'une civilisation antérieure et plus ou moins avancée. Je parle des monuments vénérables que l'on retrouve encore aujourd'hui dans les fertiles vallées de l'Ancien Continent ou sur les plateaux salubres du Nouveau Monde.

Ainsi, il s'est trouvé des peuples qui ont laissé dans leur berceau même, ou sur la route de leurs migrations, des traces ineffaçables d'une culture antique ; mais il a évidemment existé

encore d'autres peuples, aussi plus ou moins éclairés, et dont il ne nous a été donné de découvrir nulle part les vestiges. L'histoire nous a conservé le souvenir des premiers, tour à tour absorbés dans la civilisation européenne, dégénérés ou disparus. Les autres sont demeurés inconnus, même pendant leurs migrations lointaines sur la face du globe ; parfois ils se sont ensevelis jusqu'à nos jours dans le secret de leurs asiles. Ces peuplades, que les physiologistes se sont complu à nommer aborigènes, abandonnées à elles-mêmes de temps immémorial et sous divers climats, doivent intéresser spécialement les études ethnographiques ; et plus chacune d'elles s'est isolée des tribus civilisées ou barbares, plus elle a conservé pur dans son culte, dans ses mœurs et sa culture intellectuelle, le sceau de l'époque où elle se sépara des autres familles humaines. Dans plusieurs îles de l'océan Pacifique, dans les Kouriles, au sein du Nouveau Monde et des régions hyperboréennes, on a découvert des tribus dont les institutions civiles et domestiques, le caractère paisible et droit, viennent à l'appui de l'hypothèse qui place leur culture avant l'époque de leur arrivée dans les lieux où elles furent découvertes par nos voyageurs. C'est ainsi que nous reconnaissons, chez les habitants des îles Mariannes, la même douceur de mœurs que les historiens japonais attribuent à leurs ancêtres du septième siècle avant notre ère ; et la peinture que La Pérouse et Krüsenstern font des familles d'Ainos qu'ils ont rencontrées aux îles Kouriles, établit une analogie frappante entre la vie sociale de ces indigènes et celle des patriarches de la Bible, dont le type moral s'est également conservé chez quelques hordes arabes visitées par nos voyageurs les plus récents.

Dans les profondes vallées du Népal, où depuis le deuxième siècle les sectateurs du bouddhisme, chassés par les Brahmines, se sont cachés à l'abri des montagnes, le culte de Bouddha s'est conservé pur jusqu'à nos jours. De là jaillit une grande lumière sur les dogmes et les rites qui constituent cette antique religion ; et ses rapports avec le catholicisme acquièrent bien plus de vraisemblance par l'inspection des temples du Népal, car elle nous montre l'identité des architectures bouddhique et gothique, sans

compter que dans l'intérieur de ces édifices on retrouve même l'œil qui voit tout, l'un des symboles les plus célèbres parmi les chrétiens.

Il existe donc des preuves réelles de la filiation des peuples dans toutes les parties du monde; mais ces preuves, nous n'avons pas toujours su les dégager. Souvent nos préoccupations personnelles nous aveuglèrent ; d'autres fois, les circonstances sous l'empire desquelles nous entrâmes en rapport avec les peuples ne nous permirent pas de les contempler dans leur véritable jour. Troublés par nous dans le repos de leurs foyers, blessés dans leurs sentiments de famille par la violence de nos passions, ils nous apparurent tout différents de ce que la nature les avait faits. Peu d'Européens eurent le privilège et l'art de surprendre dans leur état calme et normal ces peuples, que des préjugés injustes avaient flétris du nom de sauvages ; mais le petit nombre de voyageurs qui les étudièrent ainsi ne manquèrent pas de reconnaître en eux des qualités qui prouvaient l'antique filiation de tous les habitants du globe. Dès lors, en ce qui concerne celles d'entre les races humaines qui n'ont pas laissé de monuments, et par conséquent pas d'histoire, il est impossible de retrouver des vestiges de leur filiation ou de leurs migrations sans appeler à son secours l'étude comparée de leurs cultes et de leurs mœurs, ainsi que la connaissance de la culture intellectuelle ou industrielle que chaque nation avait acquise, soit à l'époque de sa découverte, soit pendant la période qu'elle passa hors du contact des sociétés qui l'ont devancée dans la civilisation. « L'homme, avez-vous dit, Monsieur, avec l'immortel Cuvier [1], se montre dans les produits de son industrie, dans ses efforts pour surmonter les obstacles que lui opposent la nature et les climats, et dans le résultat de cette faculté toujours active, et tendant continuellement à la perfection, qui est un des attributs caractéristiques de notre espèce. » Le contraire a lieu pour les peuples qui nous ont transmis des monuments dans les lieux mêmes où ils ont été jetés par le hasard, acculés par des ennemis,

1) Ce texte, emprunté au *Rapport de la Commission* de 1831, réimprimé plus haut (p. 174), est comme on l'a vu, d'Abel Rémusat. (E.-H.)

entraînés par leurs passions, ou dans lesquels la richesse du pays, la beauté du sol et du climat, les ont invités à fixer leur demeure. Ceux-là, quoique disparus pour la plupart, ont écrit en traits impérissables le tableau de leur filiation et de leurs migrations, et même après la chute de leurs œuvres posthumes, ils survivent dans la mémoire du monde éclairé.

Il faut le redire : ces antiques monuments, qui nous sont restés et qui témoignent d'une culture intellectuelle du genre humain, dont l'origine échappe aux calculs de la chronologie, n'appartiennent déjà plus à sa période mythologique ; son ère historique coïncide avec leur apparition. L'archéologie est donc devenue une branche féconde des études historiques, et elle a gagné successivement en importance, à mesure que des recherches ont pris plus d'activité. Dans les deux derniers siècles, on a exploité des matériaux immenses qui se sont conservés dans nos musées ; mais il est à regretter que les savants archéologues d'alors se soient occupés presque exclusivement de la triple antiquité hellénique, romaine et sémitique. En thèse générale, leurs recherches se bornèrent aux peuples anciens des terres classiques, ou du moins elles ne s'étendirent pas au delà des populations primitives de la Germanie et de la Scandinavie. Les habitants de l'Asie orientale, ceux des Indes, de la Chine et de l'Amérique, n'ont qu'exceptionnellement attiré leurs regards. Les autres peuples extraeuropéens connus ont été presque oubliés ; et l'épithète de « sauvages », qu'on leur donne vulgairement, suffisait par elle seule à détourner d'eux l'attention du monde savant. Enfin, au commencement du dix-huitième siècle, on créa, dans quelques capitales de l'Europe, des cabinets de raretés, et on y exposa des armes, des costumes, des objets du culte et quelques autres ustensiles des sauvages, parmi lesquels on avait choisi, comme à dessein, les exemplaires les plus hideux pour constater la bizarrerie et l'inhumanité de leurs mœurs. Quelques produits de l'art et de l'industrie des peuples à demi civilisés furent conservés également, mais bien moins dans l'intérêt de la science que par égard pour la haute perfection des arts techniques qu'on avait trouvés chez ces barbares. Quant aux sciences mêmes, on

n'osa seulement pas supposer qu'elles pussent exister parmi eux ; et dans leurs institutions religieuses et morales, dans leurs principes de gouvernement et d'administration et dans toutes les applications de cet ordre, on ne voulut à toute force voir que des œuvres païennes et des maximes despotiques. Nous passerons sous silence le fanatique vandalisme qui ne s'était rien moins proposé que la destruction des manuscrits et des monuments si précieux du Nouveau-Monde ; il suffira de dire qu'un homme des plus éminents, saint François-Xavier, crut reconnaître au Japon, dans tous les rites du bouddhisme et dans les ustensiles de ce culte, une imposture diabolique, à cause de leur analogie palpable avec ceux du catholicisme, tandis qu'il regardait les bonzes comme les serviteurs du mauvais esprit. L'ignorance en matière d'ethnographie fut de tout temps un très grand obstacle à la propagation de la foi chrétienne ; et, j'ose le dire, elle suscite encore aujourd'hui des embarras graves aux missionnaires les plus zélés.

Je me suis permis cette digression afin de mettre en lumière la faiblesse des connaissances ethnographiques et l'imperfection des collections de ce genre aux siècles passés. Depuis la fin du dix-huitième siècle, le cercle des découvertes géographiques s'est beaucoup étendu, et les intéressantes relations de voyages faites par Cook, La Pérouse, Forster et Pallas, ainsi que par d'autres savants, ont excité un vif intérêt pour l'étude de l'état physique, intellectuel, moral et industriel des peuples récemment découverts. Dès lors, on a senti le besoin urgent d'établir des collections d'objets matériels rapportés des voyages lointains et qui donnaient des renseignements précis sur l'état du culte, des arts et des procédés industriels, dans les nations qui n'ont pas subi l'influence européenne. La fondation des collections de Goettingue, de Saint-Pétersbourg, de Weimar et de Berlin date de cette époque.

L'expédition d'Égypte, dont les résultats précieux pour les sciences sont dus au zèle de la commission qui vous compta, Monsieur, parmi ses membres les plus distingués ; ce fameux pèlerinage, entrepris par dévotion pour les arts et les sciences, a imprimé une nouvelle impulsion aux études archéologiques et

ethnographiques, branches de la science qui sont si propres à se féconder l'une par l'autre. Et comme on admet de nos jours, dans le domaine de l'archéologie, tous les monuments et les objets quelconques qui nous sont restés des peuples anciens et disparus, soit civilisés soit barbares, tandis que, d'autre part, l'étude de l'ethnographie comprend toutes les connaissances qui concernent l'état intellectuel, moral et industriel des peuples vivants sur notre globe, il s'ensuit que les musées ethnographiques font une suite indispensable aux musées archéologiques. Les monuments de ces deux ordres de dépôts s'éclairent les uns par les autres, et jettent un grand jour sur l'histoire des cultes, des costumes, des mœurs et des arts parmi les nations mortes et vivantes.

C'est par cette double conservation des ouvrages de l'un et de l'autre ordre qu'ont produits les sociétés humaines séparées dans le temps et dans l'espace ; c'est par des recherches que l'on pourrait intituler recherches d'archéologie et d'ethnologie comparées, et qui se fondent sur les analogies frappantes que les peuples désormais éteints et les peuples survivants présentent entre eux ; c'est à ce titre, Monsieur, que les collections archéologiques et ethnographiques sont aujourd'hui devenues indispensables pour l'étude sérieuse de l'histoire ancienne et moderne, de la linguistique et de la géographie. Les recherches comparées auront pour résultat des éclaircissements importants qui pourront nous conduire à retrouver et à reconnaître les peuplades déviées depuis des milliers d'années de la société humaine primitive, et séparées, je l'ai dit, par l'Océan ou par des chaînes de montagnes. De tels obstacles, insurmontables à toute culture par voie d'enseignement mutuel entre les tribus ainsi isolées, ont beaucoup contribué à conserver chez elles quelques impressions caractéristiques de leur culture et les rudiments du culte et des mœurs qui lui ont été particuliers ou communs avec les autres branches de la grande famille humaine, à l'époque où elles s'en sont écartées. Cependant, les traits qui font reconnaître ces tribus çà et là dispersées ne sont pas toujours évidents, car ils ont été affaiblis par le temps et par des accidents nom-

breux, modifiés par l'influence du sol et des climats, de la nourriture et des habitudes ; souvent enfin, presque effacés par le concours de circonstances dont l'action est puissante sur la nature humaine. L'auteur de l'*Asie centrale* s'exprime en ces termes : « Il est dans le soulèvement des masses, dans l'étendue et l'orientation des systèmes de montagnes, dans leurs positions relatives, des traits dominants qui, dès la plus haute antiquité, ont exercé de l'influence sur l'état des sociétés humaines, déterminé les tendances de leurs migrations, favorisé ou ralenti les progrès de la culture intellectuelle. »

Ces changements physiques ou moraux, opérés chez les différentes peuplades du monde, créent donc des embarras sérieux aux recherches comparées des ethnographes ; le succès dépendra beaucoup du choix des objets rassemblés, de l'ordre systématique dans lequel on les dispose, de l'art de les grouper pour en tirer des conséquences générales.

Au point où nous en sommes dans cet entretien, permettez-moi, Monsieur, de vous céder encore la parole : « Il semble, dites-vous, que, parmi les ouvrages de l'industrie extraeuropéenne, on devrait choisir surtout une certaine classe d'objets, comme étant très propres à caractériser le degré ou le genre de la civilisation. Je veux parler des instruments qui servent à exprimer et à transmettre le sentiment musical, mode d'expression inné chez tous les hommes ; il faudrait s'attacher à réunir le plus complétement possible tous les instruments à vent, à corde et de percussion appartenant aux peuplades. S'ils sont semblables ou analogues à ceux dont l'ancien monde civilisé a fait usage, on en pourra tirer des inductions sur l'origine de ces peuplades ; s'ils en diffèrent absolument, ils donneront lieu à d'utiles remarques sur le génie inventif des différentes tribus et sur le goût particulier aux hommes des diverses races. On peut en dire autant des différents jeux et des objets servant aux exercices gymnastiques. Tous ces objets, dessinés par les voyageurs, sans vérité ou d'une manière fugitive (quand encore ils ont eu le temps de les copier), perdent encore à la gravure, et aucune description ne peut les suppléer.

« Outre les armes et les armures de toute espèce, il faudra rechercher les outils employés dans les arts et dans le travail des métaux, les ustensiles variés de l'économie domestique et de l'agriculture, les monnaies, poids et mesures, les tissus de tout genre, les ornements de parure, souvent très riches par la matière, par la forme et par le dessin ; puis, les ornements et les symboles du culte et des superstitions, tels que les talismans, les trépieds et les autels portatifs, les divers signes extérieurs des cérémonies de la religion ; enfin, tout ce qui constate l'état des mœurs, des préjugés et des idées sociales et religieuses. Joignons encore à cette énumération les peintures et les reliefs qui expriment le caractère de la physionomie, quand ils sont l'ouvrage des indigènes mêmes. Je n'en excepterais pas certains costumes, comme on en voit dans l'Afrique centrale et occidentale, dont les voyageurs ne remarquent souvent que la bizarrerie, mais qui éclaircissent les usages civils ou religieux, ou des superstitions d'un genre particulier. La collection de tous les instruments matériels qui servent à compter, peser et mesurer, serait, à elle seule, d'un haut intérêt : enfin, que de matières précieuses et d'objets des trois règnes mis en œuvre par les indigènes, et qu'il serait avantageux de réunir !

« Si les Espagnols, au lieu de détruire ou de laisser disperser les ouvrages de l'industrie américaine, les produits des arts des Mexicains, des Péruviens et surtout de l'Amérique centrale, les avaient, au contraire, conservés avec soin et rassemblés dans une grande collection ; si l'on avait constaté la situation sociale des Américains au jour de la conquête, certes, on aurait aujourd'hui des lumières sur leur origine, on n'en serait pas réduit à des conjectures sur ce qu'il faut penser de l'état primitif des aborigènes ; on saurait enfin plus positivement si leur civilisation a eu plusieurs sources, plusieurs degrés, plusieurs périodes [1]. »

J'aurai peu d'observations à faire sur cette exposition, à laquelle je veux seulement ajouter que chez les peuples extraeuro-

1) *Considérations sur l'objet et les avantages d'une collection spéciale consacrée aux Cartes géographiques et aux diverses branches de la géographie*, par M. J. Paris, 1831. Page 20. — Voy. plus haut, n° XXIV.

péens qui sont déjà avancés dans la civilisation, l'intérêt des recherches d'ethnologie comparée demande quelquefois que l'on se procure des objets domestiques et d'autres ustensiles dont leurs grossiers aïeux ont fait usage, et qu'ils ont emportés dans leurs tombeaux. Ces objets, quoiqu'ils appartiennent à l'archéologie, doivent entrer dans les collections ethnographiques, car les produits de cette période, que nos antiquaires appellent l'âge des pierres (*Steinzeitalter*), nous donnent les renseignements les plus précieux sur la filiation, les migrations et les relations des peuples les plus éloignés les uns des autres. J'ai démontré ailleurs l'importance de recherches pareilles, dans les *Archives de Nippon* [1], où j'ai raconté que j'avais trouvé à grande distance du Japon, dans l'île Sitcha, l'une des Aleutes, habitée par les sauvages Koljouches, les mêmes pointes en pierre qui étaient autrefois employées par les anciens Japonais, et dont les Koljouches font encore usage en les fixant sur leurs flèches et leurs lances d'après les mêmes procédés.

En ce qui concerne les ornements et les symboles du culte, que vous recommandez à l'attention des ethnographes, je dois rapporter, à l'appui de votre opinion, un résultat très curieux de mes recherches comparées sur cette matière. Vous connaissez, Monsieur, le signe de la croix brisée [2], vulgairement nommé le marteau ou signe de Thor (*Thorshammer*, *Thorszeichen*). Ce signe, que les anciens habitants de la Germanie ont sculpté sur leurs chênes sacrés et gravé sur les autres monuments relatifs à leur culte, je l'ai retrouvé au Japon. Dans cet empire, il est représenté sur les pierres funéraires, marqué sur la poitrine des idoles du bouddhisme et appliqué aux ornements symboliques.

1) *Nippon, Archiv zur Beschreibung von Japan*, Abth. II, *Volk und Staat: Blick auf die Steinwaffen der Urbewohner der Japanischen Inseln.* (*Nippon, ou Description du Japon*, part. II, *Peuple et État: Coup d'œil sur les armes en pierre des habitants primitifs des Iles japonaises.*) Page 43.

2) Ce signe se trouve parmi les anciens caractères idéographiques chinois et japonais, et on le prononce *ouan* ou *man*, ce qui signifie: dix mille. Une des divinités bouddhiques qui le porte sur la poitrine s'appelle en conséquence: *man darono mida* (dix mille ouan). On pourrait reconnaître dans ce symbole l'attribut d'une chose indéfinie, d'un être éternel.

En Chine, ce signe sert au même usage ; il décore les frontispices des pagodes tubétaines, et on l'a découvert aussi dans le Boutan, où domine le culte de Lama. Tout récemment, des fouilles exécutées en Allemagne, dans un ancien cimetière des Wendes, ont mis au jour une urne en terre cuite qui portait encore la mystérieuse croix brisée. Au Japon, comme en Chine, elle est essentielle dans la composition des cadres et des autres ornements de l'architecture et de la peinture. Elle y forme aussi le sujet de presque toutes les bordures qui rappellent le style grec, et ce genre de cadre, ornement très compliqué que j'ai voulu reproduire sur l'enveloppe de l'Atlas de mon *Nippon*, parce que les Chinois et les Japonais l'affectionnent depuis les temps les plus reculés, vient d'être aussi découvert en Grèce. Le roi des artistes, à Munich, frappé de l'élégance de cette antique peinture, en a fait une décoration pour le plafond de son nouveau palais. Voilà donc le rameau indien, germain et pélasgique de la race blanche ou caucasienne qui se trouve en rapport avec le rameau sinique de la race jaune ou mongole. J'en rapprocherai également le rameau américain, en ajoutant un autre fait : les reliefs des ruines de Mitla, dans la province *Oaxaca*, dont le nom rappelle la ville d'Oosaka, premier port de mer de l'empire japonais, ces reliefs que M. le baron de Humboldt a reproduits dans ses *Vues des Cordilières*, ont été reconnus par mes amis du Japon ; ils leur ont appliqué les noms que ces ornements des vieux âges portent chez eux et chez les Chinois. On sait que le zodiaque commun aux Chinois, aux Mandchoux, aux Tubétains et aux Japonais, se retrouve chez les Toltèques et les Aztèques, anciens habitants du Mexique descendus du nord-ouest du continent américain, et qui apparurent au Mexique, les premiers, dès l'an 648, les derniers, dès l'an 1196 après notre ère ; mais un fait non moins remarquable, c'est que les *Botocudos*, peuplade sauvage du Brésil, ont des mascarades dans lesquelles j'ai cru reconnaître les images des signes du zodiaque anciennement représenté par les Japonais dans leurs fêtes populaires.

Mes savants amis japonais, qui ont examiné soigneusement les planches des *Vues des Cordilières*, ont également reconnu avec

moi l'identité des nombres cardinaux et la grande ressemblance qui existe entre le calendrier des Muyscas de Bogota et celui de leurs propres ancêtres. La figure de l'oiseau mythologique *Fô* ou *Foung*, que les Chinois et les Japonais représentent sur les frontispices de leurs temples et sur les sanctuaires de leurs dieux domestiques, nous rappelle le *globe ailé* qui pare les corniches des temples de l'Égypte, dont plusieurs outils et objets domestiques sont parfaitement analogues à ceux des pays que je viens de nommer. On pourrait, d'après cet indice, retracer un rameau araméen sur le tronc commun des peuples.

Les systèmes que nous avons admis, vous, Monsieur, et moi, dans la classification des objets ethnographiques, sont, il est vrai, différents; le vôtre facilite les recherches comparées en rangeant les uns après les autres les objets de même nature, de même destination, empruntés à plusieurs peuples; le mien, au contraire, conserve l'ordre géographique, et rassemble les produits divers d'une seule et même nation. Dans une armoire de votre collection on pourrait, par exemple, embrasser d'un seul coup d'œil la série entière des miroirs en bronze de toutes sortes de peuples; elle commencerait, d'après vous, par les miroirs japonais, objets de luxe qui sont tout à fait semblables à ceux dont les anciens se servaient pour le même usage. D'autre part, un salon de ma collection expose dans tout son ensemble la richesse et la haute perfection des objets technologiques au sein de la société japonaise; un autre salon vous fera connaître, chez les habitants de la Nouvelle-Guinée, la pauvreté et l'imperfection des ustensiles, des vêtements et des autres objets indispensables, même dans l'état de l'homme le plus sauvage.

J'admire d'ailleurs l'enchaînement ingénieux dans lequel vous présentez les différents objets ethnographiques, parce qu'il est établi sur un système naturel et qu'il nous montre l'homme depuis le plus bas degré de son développement industriel jusqu'au plus haut degré de son développement scientifique. Vous commencez vos collections par les objets qui sont nécessaires aux premiers besoins de l'homme à l'état de nature, et qui se rapportent à sa nutrition; enfin, votre série se termine par les plus

nobles productions des arts et des sciences. Un ordre semblable est assez large pour embrasser l'existence de tous les peuples qui sont sur la terre, soit qu'on se propose de les comparer entre eux, soit que l'on cherche à les étudier séparément. On pourrait nommer méthode ethnologique proprement dite cette juxtaposition des objets de même nature recueillis chez des peuples différents, laquelle est peut-être plus appropriée à l'étude générale de l'ethnographie ; tandis que l'étude pratique des peuples pris séparément, l'ethnographie spéciale, en un mot, me semble demander, de préférence, une division par peuple. En ce cas, le meilleur parti, c'est de subdiviser les peuples en grandes familles naturelles, sans rigoureusement s'astreindre à ce qu'il y a d'artificiel dans les limites posées par nos géographes.

Lorsqu'un État possède des colonies, ou qu'il entretient des relations suivies avec des pays extraeuropéens, il importe que, dans ses collections, les produits de chaque contrée forment une catégorie distincte. Une collection d'ethnographie, classée d'après ce plan, sera l'école primaire des hommes qui se disposent à partir pour les colonies ou les pays étrangers, surtout quand ils doivent s'y rendre en vertu d'une mission spéciale et de nature à les mettre en relation intime avec les habitants. Missionnaires, savants, voyageurs-naturalistes, employés militaires ou civils, marchands et marins, tous pourront, avant de quitter le pays natal, et sous la simple direction d'un catalogue raisonné, acquérir, dans un musée de ce genre, des connaissances préparatoires qui seront d'un prix inestimable pour leurs travaux ultérieurs. Ils ne seront plus étrangers alors aux productions usuelles du pays qu'ils se proposent de visiter et à l'état intellectuel et industriel du peuple qui l'habite. Le missionnaire qui connaît le culte et les mœurs du peuple dans lequel il veut répandre les germes de la foi, ne risquera pas de les voir tomber dans une terre que la charrue n'aura point préparée. Le fonctionnaire civil étudiera la nation dans ses institutions sociales. L'officier pourra d'avance examiner les armes, les armures et les autres instruments de défense employés par les indigènes. Le commerçant saura quelles matières premières offre le sol, et quelles produc-

tions industrielles le peuple livre à sa spéculation. Il est donc toujours très avantageux de donner à ces collections ethnographiques une extension qui puisse les élever au rang d'une exposition de l'industrie des peuples avec lesquels on entretient des relations. Elles éveillent l'attention publique sur les nouveaux articles d'importation, et sollicitent souvent nos artistes et nos fabricants à des imitations heureuses.

Quelle influence les objets d'art et de commerce de la Chine, abondamment importés et favorablement accueillis en France dès les premiers temps, n'ont-ils pas exercée sur l'industrie des Parisiens, dont le goût exquis s'applique avec tant de succès à l'anoblissement des formes chinoises primitives. Vous-même, Monsieur, vous avez dit ainsi que Cuvier : « Notre industrie européenne, toute perfectionnée qu'elle puisse être, ne peut que gagner à des comparaisons qui doivent l'enrichir encore en suggérant ou des procédés plus simples, ou des usages nouveaux de substances naturelles négligées chez nous, ou étrangères à nos climats ; enfin, l'histoire, la philosophie, et même la littérature, peuvent trouver une utile assistance dans l'inspection d'armes, d'instruments ou d'outils dont les descriptions, prises dans les auteurs, resteraient souvent vagues, obscures ou inintelligibles. Ainsi, la connaissance de l'homme, de son génie commercial et industriel et de son état social aux différentes époques et dans les différentes parties du monde, exige indispensablement la réunion de tous les objets dont cette connaissance peut se tirer d'une manière directe, complète et incontestable[1]. »

Un dernier mot, Monsieur. Je m'aperçois, quoique un peu tard, que je ne vous ai rien appris de nouveau, car enfin personne plus que vous n'est pénétré des principes que j'ai tâché d'établir. Du reste, c'est un malheur dont je suis amplement consolé par la satisfaction d'avoir pu vous dire combien je suis moi-même rempli des sentiments qui vous animent, vous qui reconnaissez avec moi qu'il est temps, ou jamais, pour les capitales des empires de l'Europe civilisée qui possèdent des colonies ou

1) Nouvel emprunt au rapport d'Abel-Rémusat, attribué ici à Jomard et Cuvier. (E. H.)

qui se proposent d'en fonder, de créer dans leur sein des musées de géographie et d'ethnographie, dont l'existence est une condition de rigueur à la réussite de leurs entreprises.

« Si l'on veut connaître et conserver l'histoire des races humaines, dites-vous, il faudra se hâter de rassembler les éléments de leur état natif, et de préférence les produits de leur industrie, ouvrages d'un art quelquefois encore dans l'enfance, mais qu'il est intéressant d'observer dans ses développements. »

Aurai-je besoin, après cela, de vous donner encore l'assurance de ma sympathie pour votre projet, moi qui, depuis mon retour en Europe, m'occupe d'un projet tout pareil en tâchant de réaliser en Hollande, dans ma seconde patrie, un établissement analogue à celui dont vous, Monsieur, cherchez à doter la capitale de la France ? C'est dans cette intention que j'ai déposé dans le royaume des Pays-Bas toute la collection ethnographique dont j'avais réuni les éléments pendant un séjour de sept années au Japon, et qui consiste en manuscrits, imprimés, cartes, dessins, peintures, monnaies, vases, idoles et pagodes, armes, armures, vêtements, outils et instruments divers, produits des arts de toute espèce ; enfin, dans mille objets curieux et nouveaux. Cette collection, la plus vaste et la plus précieuse de ce genre, j'ose le dire, qui fût jamais formée et rapportée des pays lointains par aucun voyageur, je l'ai spontanément cédée au gouvernement sous les auspices duquel j'avais entrepris mon voyage au Japon. Voir mes collections déposées et conservées dans un asile national, tel fut le principal motif qui me détermina à m'en dessaisir, et le sentiment du devoir et de la reconnaissance m'ont rendue facile la résolution de céder à l'État ces souvenirs précieux, les seuls trésors, je l'avoue sans rougir, que j'aie rapportés des Indes Orientales. Toutes les fois que je rencontre des objets ethnographiques exposés en plein vent aux devantures des magasins ou abandonnés dans les bazars, je plains sincèrement les voyageurs qui les ont recueillis dans les pays lointains, au prix de tant de peines et souvent de dangers, qui les ont conservés et rapportés en Europe dans l'intention d'orner les musées et d'enrichir les arts et les sciences de leur patrie. Je

les plains, ces pauvres voyageurs, qui peut-être, après avoir été longtemps déçus par de vaines espérances, se seront vus forcés par le besoin de vendre à vil prix leurs curiosités exotiques. Dans presque toutes les grandes villes de l'Europe j'ai rencontré ces tristes débris, et parfois les étiquettes qu'ils portaient encore m'ont appris les noms des voyageurs distingués, ou même des expéditions scientifiques entreprises par ordre des gouvernements auxquels ces objets avaient appartenu. D'abord, j'étais tenté d'accuser les administrations des établissements scientifiques d'avoir perdu de vue des objets d'un intérêt si grand ; mais j'apprenais bientôt que, pour la plupart des États européens, la principale cause de cet abandon résidait dans l'inconcevable indifférence des gouvernements à l'égard des objets d'ethnographie, et dans l'économie mal entendue des départements de l'instruction publique.

Parmi les obstacles qui s'opposent à l'extension et au perfectionnement des établissements consacrés aux études ethnographiques, je dois compter l'égoïsme des conservateurs de collections publiques, quelles qu'elles soient, qui jamais ne consentent à céder des objets qu'une méprise ou le hasard ont mis en leur pouvoir, ou qu'un abus invétéré a joints aux pièces qui leur sont confiées. Malheureusement, ce provincialisme se retrouve dans toutes les capitales. Après avoir examiné presque tous les établissements de l'Europe, je me suis convaincu qu'en centralisant sur un seul point les trésors ethnographiques dispersés dans plusieurs musées, et cela sans ordre, sans but, sans utilité, rien ne serait plus facile à la France, à l'Angleterre, à la Russie et à plusieurs États de l'Allemagne, que de former des collections d'ethnographie qui seraient importantes pour la science et curieuses pour le public. Ces objets, sans rapports réels avec la destination des établissements où ils sont déposés, n'offrent actuellement qu'une faible utilité, en comparaison de celle qu'ils recevraient par leur réunion même, dans un dépôt spécial, où viendraient affluer les produits des recherches et des découvertes dues aux voyageurs divers.

C'est à dessein que j'ai passé sous silence la Hollande, qui ne

mérite pas d'être comprise dans cette catégorie. Son gouvernement, depuis l'an 1815, a fait des efforts prodigieux et consacré des sommes immenses à la création d'établissements nationaux destinés à l'étude des sciences physiques, de l'archéologie et de l'ethnographie, établissements dont aucun n'existait dans ce pays avant la Restauration. J'invoquerai le témoignage des illustres professeurs du Jardin du Roi, vos savants collègues, Monsieur, à l'Institut de France, et dont plusieurs, comme vous, en visitant nos établissements de ce genre, ont été grandement surpris de rencontrer à Leyde des collections qui non seulement peuvent rivaliser avec celles de Paris, mais qui même les surpassent dans certaines spécialités par leur état de fraîcheur et de parfaite conservation. Les noms des célèbres fondateurs de ces établissements, MM. Temminck, Reinwardt, Blume, Reuvens et Leemans, font autorité toutes les fois qu'il est question de la valeur scientifique de ces collections inappréciables. Mais après avoir donné de justes éloges aux fondateurs des établissements dont je viens de parler, je dois remplir un autre devoir non moins sacré, en rappelant que depuis 1815 le gouvernement des Indes Orientales hollandaises, représenté par des hommes d'État dont les noms sont immortels dans les fastes des colonies, a contribué puissamment à les enrichir par les recherches scientifiques qu'il a ordonnées, et dont il a supporté les frais qui se montent à plusieurs millions de francs.

Aussi les collections d'ethnographie acquises dans ces derniers temps par le gouvernement des Pays-Bas sont-elles considérables, et il suffira de signaler les trois collections formées au Japon par MM. Blomhoff, Van Overmeer-Fisscher et par moi, qui présentent toutes les richesses ethnographiques de cet empire et de quelques pays voisins, et qui s'élèvent à une valeur de plus d'un demi-million de francs. Je puis donc affirmer, Monsieur, qu'aucun État d'Europe n'a fait en faveur de notre science d'aussi grands efforts que la Hollande, même à l'époque de ses récents embarras politiques et pécuniaires. On n'a pas encore, il est vrai, réuni tous ces matériaux pour en former un seul musée spécial ; mais telle est néanmoins la ferme intention

de mon gouvernement, et j'espère voir s'élever bientôt, sous les auspices du roi Guillaume II, ce généreux protecteur des arts et des sciences, un monument national dont les fondements ont été posés par son auguste père.

Si je me félicite d'avoir contribué pour ma part à la création en Hollande d'un musée pour ma science favorite, je désirerais ardemment aussi me voir à même de déposer en France quelques objets rapportés du Japon, et qui pussent aider à combler les lacunes de la collection. Mais il ne me reste qu'une seule pièce rapportée de ce pays, un souvenir curieux et intéressant, il est vrai : c'est une boîte sortie en 1828 de la main d'un artiste japonais, avec le portrait de l'empereur Napoléon, copié sur le frontispice de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande Armée*, de M. de Ségur. Le portrait, fait en mosaïque de nacre, prouve, par sa frappante ressemblance, la scrupuleuse exactitude de cette nation dans l'imitation des objets d'art. La boîte elle-même est faite du bois léger de la *Paulownia Imperialis*, le plus bel arbre du Japon et de la Chine, que l'on cultive avec succès en France depuis quelque temps ; et le vernis noir et or dont elle est enduite peut donner une idée de la haute perfection atteinte par les Japonais dans l'art de vernir. Cette pièce, qui constate que la mémoire de l'Empereur se conserve à l'extrémité du monde, est précieuse pour la France. Je confie donc à vos soins, Monsieur, cet objet d'art exotique, en vous priant de le déposer en mon nom au centre des collections géographiques et ethnographiques, que vous formez pour la grande Bibliothèque royale [1]. J'ai l'espérance de voir, par ce dépôt, se développer le noyau d'un musée ethnographique à Paris, aussi rapidement que les rayons rejaillis, de la gloire du grand homme dont le portrait est reproduit par une main japonaise, ont illustré la France et se sont répandus jusqu'à ses antipodes.

1) Cette boîte, longtemps conservée à la Bibliothèque de la rue Richelieu, a été déposée au Musée d'Ethnographie du Trocadéro, le 30 novembre 1884 par M. Léopold Delisle. Elle porte aujourd'hui le n° 13113 de nos inventaires.

(E.-H.).

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération la plus distinguée de votre très humble et très obéissant serviteur.

De Siebold.

Paris, avril 1843.

CHAPITRE X

Réponse de Jomard à Siebold. — Plan d'une classification ethnographique.

N° LXVIII

LETTRE

A M. PH.-FR. DE SIEBOLD SUR LES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES [1]

Monsieur,

Deux ans se sont écoulés depuis que vous avez communiqué au public européen vos lumineuses considérations sur l'*utilité des musées ethnographiques*, dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, honneur auquel je n'avais d'autre titre que la persévérance, la continuité de mes efforts pour l'établissement en France d'une collection ethnographique et scientifique générale, renfermant les produits des arts et de l'industrie des peuples lointains placés en dehors de la civilisation européenne. Quel a été le résultat de ces deux années d'attente, quelle a été l'influence de l'appel que vous avez fait au public lettré des divers États, aux esprits méditatifs, aux observateurs philosophes, aux gouvernements eux-mêmes? J'ignore s'il s'est élevé quelque nouveau musée de ce genre dans une partie ou dans une autre de notre continent, ou peut-être dans les colonies. Mais, je

1) Cette lettre, qui forme une brochure de vingt pages (Paris, impr. de Bourgogne et Martinet, 1845, in-8), n'est autre qu'un tirage à part d'un petit travail intitulé : *Des collections géographiques*, lu à la Société de géographie de Paris, le 6 juin 1845, et imprimé au *Bulletin* de cette Compagnie (3e série, t. III, p. 388-402, juin 1845). Jomard a fait mettre en tête de cet opuscule les trois pages ci-dessus.

regrette de le dire, la question n'a pas fait un pas parmi nous, faute de ressources apparemment, plutôt que faute d'attention ou d'intérêt; aucune mesure n'a été ordonnée pour commencer l'exécution d'un projet aussi utile, aussi digne de l'état actuel des connaissances, aussi bien en harmonie avec la direction des idées et la tendance des études vers l'histoire des races et celle des progrès de l'esprit humain; mais je ne puis me persuader que les arguments sans réplique, les puissantes réflexions dont votre lettre abonde, aient laissé indifférents les hommes éclairés et même les hommes d'État philosophes qui ne manquent pas en France.

Attendant toujours que l'autorité supérieure prenne en considération les vues et les idées souvent exposées à cet égard, idées corroborées par la manifestation éclatante sortie de votre plume; craignant cependant encore de nouveaux retards malgré le poids d'un suffrage comme le vôtre, Monsieur; malgré l'autorité d'un voyageur qui s'est illustré par ses découvertes et ses longues pérégrinations à l'extrémité orientale du globe, j'ai cru devoir tracer ici en peu de mots l'*Essai de classification* auquel vous avez fait allusion. Ce travail, tout imparfait et tout incomplet qu'il est, trouvera, je l'espère, grâce à vos yeux, à cause de la sympathie qui vous a fait venir en aide à l'entreprise, sentiment libéral et généreux, sur l'appui duquel je compte toujours pour le succès. Quand la première idée d'une telle collection m'est venue, j'étais, vous le savez, Monsieur, au delà des cataractes (il y a de cela, malheureusement pour moi, près d'un demi-siècle) : ce fut à la vue de la lyre des Nubiens, la même qu'on a découverte depuis lors dans la Haute-Éthiopie, la lyre à cinq cordes, dont le corps sonore est la carapace d'une tortue. Voilà donc, me disais-je, la lyre de Mercure retrouvée bien loin du théâtre de la mythologie grecque. Je commençai dès lors une collection, dont je sentais l'utilité, pour l'étude de l'homme et de ses diverses races, comme pour constater leur degré de civilisation.

Depuis, j'ai vu passer sous mes yeux et se disperser sans fruit nombre de collections ethnographiques, faute d'un point central qui les réunît toutes. Une décision fut prise il y a dix-huit ans,

et une autre dix ans plus tard; l'une et l'autre sont restées lettre morte, en dépit de la signature royale; mais l'avenir ne manquera pas (j'espère encore le voir) à une pensée à la fois scientifique, patriotique et nationale.

Quelle que soit l'issue de ma nouvelle tentative, veuillez, Monsieur, agréer cet essai comme une marque de ma reconnaissance et de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JOMARD,

Membre de l'Institut de France, ancien Commissaire du Gouvernement pour la publication de la description de l'Égypte, Conservateur-Administrateur de la Bibliothèque royale (collection géographique).

DES COLLECTIONS ETHNOGRAPHIQUES

I. *Caractère et essai de classification d'une collection ethnographique.*

Ce n'est que depuis une époque assez récente que les voyages de découvertes et les études géographiques se sont dirigés vers une branche d'observations jadis négligées, ou qui, du moins, dans le siècle dernier, occupaient une faible place parmi les travaux des explorateurs et ceux des érudits. Il fallait, il est vrai, pour connaître le globe, commencer par fixer la position des lieux, établir leurs distances vraies et leurs situations respectives, leur élévation relative et absolue, étudier enfin leurs productions naturelles : en d'autres termes, on devait commencer par la géographie proprement dite et la géographie physique. Aujourd'hui le plan de la terre ne suffit plus à notre avide curiosité ni au progrès actuel des connaissances ; ce plan est, d'ailleurs, assez avancé pour qu'on tourne ses efforts d'un autre côté, plus important encore ; je veux parler de la distinction des races humaines et de la connaissance universelle de leurs idiomes,

de leur caractère physiognomonique et de leur état social : c'est ce que l'on commence à faire chez presque toutes les nations de l'Europe. Il est maintenant peu de voyages où cette étude ne soit recommandée. En Allemagne, en Angleterre, en Russie comme en France, les déterminations géographiques et l'histoire naturelle ne sont plus le seul objet des instructions données aux voyageurs, et l'on y ajoute des questions spéciales sur l'homme et son état physique. L'objet de cette sorte de recherches est désigné par les mots d'Ethnographie et d'Ethnologie. Après tout, n'est-ce pas le but final que l'on doit se proposer dans la description de la terre habitable ? Les relations d'échange que nous avons ouvertes ou que nous voulons ouvrir sur tous les points du globe, la pensée civilisatrice dont l'Europe chrétienne est animée et préoccupée, le plan conçu d'arriver graduellement à la diffusion générale de la civilisation, des lumières, quels que soient la nature, le caractère et la couleur des races ; ces nobles vues, ces desseins si louables, ne reposent-ils pas sur la connaissance approfondie de toutes les différentes peuplades, et de leur état moral et physique ? N'est-ce pas enfin marcher à l'accomplissement de la destinée humaine ?

Mais quand on ne porterait pas l'ambition si loin, quand ces projets seraient de pures utopies, n'y a-t-il pas encore là, pour l'esprit et l'intelligence, un noble aliment à notre curiosité ? Le rapprochement complet et la comparaison de tous les points de vue sous lesquels peut être envisagé l'homme actuel, dans tous les climats, ne peuvent manquer d'éclairer l'histoire du passé. Bien des problèmes historiques ne pourront être résolus, ou même abordés, qu'avec la connaissance parfaite de ces anciennes tribus que le temps a peu modifiées, soit sous le rapport de la constitution physique, soit enfin sous l'aspect des usages, des mœurs et des institutions. L'histoire est donc intéressée, comme les sciences philosophiques et les sciences naturelles, au progrès des études ethnographiques.

Dans le principe de ces études, on s'est occupé uniquement des idiomes, et l'on a même classé les différentes races d'après les langues dont elles font usage. Autant de langues et d'idiomes,

disait-on, autant de groupes de la famille humaine ; on a reconnu, depuis, qu'il était indispensable d'étendre l'acception du terme d'Ethnographie appliqué à cette étude, l'étymologie du mot en faisant d'ailleurs une loi. Nous pensons en avoir donné plus haut une définition suffisante, et nous revenons à l'objet spécial qui fait le sujet principal de cet essai.

Les œuvres de la main de l'homme, attentivement considérées, peuvent souvent nous révéler ce qui a échappé à l'histoire, ou bien n'a pas été conservé par la tradition : je veux dire le but de leur composition, l'objet que leurs auteurs se sont proposé, les moyens même dont ils ont fait usage pour les exécuter. C'est ainsi que par l'étude réfléchie et persévérante des monuments de l'antiquité, on peut deviner les secrets de son architecture. Il est même permis de dire que toute science peut être comprise, appréciée et jugée par ses productions : ce principe, que je crois général, est surtout applicable à la science ethnographique.

L'histoire a gardé le plus complet silence sur les arts et l'industrie d'une multitude de peuples, et la plupart, d'ailleurs, sont restés dépourvus d'historiens. Un grand nombre de ces nations ont toujours ignoré et ignorent encore l'écriture. Est-ce une raison pour renoncer à les étudier? Je ne le crois pas. Toutes ces peuplades, si peu civilisées, si grossières qu'elles soient, ont su travailler la pierre, le bois ou le métal. Toutes ont eu des outils, des instruments avec lesquels elles ont modifié les formes de la matière, suivant leurs nécessités, leurs goûts, leurs idées. Toutes ont soumis par force ou par adresse les divers êtres vivants de la création, et toutes ont agi sur la nature morte pour l'approprier à leurs besoins. Il est donc naturel et convenable, pour juger de leur aptitude et de leur industrie, de rassembler les objets sortis de leurs mains, et de comparer ces objets entre eux après les avoir disposés avec ordre, au moyen d'une classification scientifique. Bien plus : quantité de ces produits de l'industrie portent le reflet de l'intelligence des hommes dont ils sont l'ouvrage ; ils montrent quelle était chez eux la tournure de l'esprit et des idées, en même temps qu'ils font con-

naître matériellement leur dextérité plus ou moins ingénieuse. L'examen de ces objets peut donc servir au côté moral des études ethnographiques, comme à la connaissance de l'état des arts et de l'industrie. Par exemple, s'il est vrai que les idées religieuses ne sont étrangères à aucun des peuples de la terre, on doit désirer de connaître quelles sont les formes extérieures de leur culte, et par quelles images, par quels symboles de la nature, ils ont représenté la puissance divine.

Les hommes, même peu cultivés, se sont élevés à la considération du nombre et de l'espace ; de là les rudiments plus ou moins grossiers, ou imparfaits, de calcul ou de géométrie élémentaire. Des instruments leur ont servi à compter, peser, mesurer; il importe de les rassembler. Il est plusieurs de ces peuples qui, promenant leurs regards sur la voûte céleste, ont divisé la marche annuelle apparente du soleil, et donné des dénominations aux groupes d'étoiles ; et il en est aussi qui ont donné une forme, un corps à leurs idées sur ce sujet, et qui les ont figurées sur le bois ou sur la pierre. Tous ont possédé des jeux, et ont eu des instruments de musique : rien n'est plus général peut-être que la pratique des fêtes, des jeux, des danses, des cérémonies, des chants ; rien de plus universel que l'instinct musical : comme si, partout, l'homme avait besoin de chercher un adoucissement, un dédommagement à ses souffrances physiques et morales ! Les instruments de ces jeux sont donc infiniment curieux à étudier, soit qu'ils n'aient eu pour but qu'un pur délassement, soit qu'ils supposent un certain esprit de combinaison ou de calcul numérique. Bien d'autres points, qui touchent au moral et à l'intelligence de l'homme, peuvent être connus et compris à l'aide des produits du travail de ses mains, méthodiquement réunis : tel est le double objet des *Collections et musées ethnographiques*.

Sous un autre aspect encore, et non moins utile, ces collections méritent d'être appréciées. On a des exemples de figures exécutées de la main des natifs, retraçant, comme on l'a dit, les nuances délicates de la physionomie, avec une finesse de travail faite pour surprendre chez des hommes étrangers aux

arts de l'Europe. Le caractère distinctif des individus s'y reflète pour ainsi dire avec autant de fidélité que dans un miroir, et mieux même, quand ces figures sont de plein relief ou en ronde-bosse ; avec le caractère physique, ces images semblent donner aussi l'expression, l'air du visage : on doit les étudier avec soin pour la connaissance des races.

Les progrès que fait sur le globe la civilisation chrétienne depuis un demi-siècle, par suite des guerres et des expéditions de toute espèce, ont commencé à modifier profondément l'état social des peuples lointains : les mœurs, les usages, les instruments des arts et les ustensiles, tout jusqu'au langage, va s'altérant chaque jour davantage. Bientôt peut-être il ne sera plus temps de recueillir ces restes d'un passé qui disparaît et s'évanouit sans retour. Il faut se hâter de rassembler ce qui subsiste encore [1].

Une collection comme celle que je viens de définir, pour être utile à l'étude, doit, je le répète, être classée avec méthode et d'après un plan scientifique. Il faut que tous les pays y soient représentés, moins l'Europe civilisée bien entendu, moins aussi les autres contrées de la terre, gouvernées ou colonisées à l'européenne. — Il faut également que la collection renferme des *spécimens* de *toutes* les classes d'objets propres à peindre le degré d'avancement et l'état de l'industrie ; de manière que les pièces soient assujetties à une double classification, à la classification par matière et à la classification géographique. On va voir en détail [2] celle que j'ai cru devoir adopter et que je crois aussi pouvoir recommander comme tout à fait générale, comme susceptible d'admettre les objets de toute nature, rapportés et à rapporter par les voyageurs. La méthode est fondée à la fois sur l'ordre des besoins naturels de l'homme et sur le développement ordinaire des sociétés humaines. En étudiant une telle collection, depuis son commencement jusqu'à sa fin, l'on aurait

1) Voir : *Considérations sur l'objet et les avantages d'une collection spéciale, consacrée aux cartes géographiques et aux diverses branches de la géographie.* In-8. 1831, pages 18, 63 et suivantes.

2) Voyez ci-après, page 16.

sous les yeux un tableau successif et progressif de l'industrie de l'homme, depuis ses besoins les plus impérieux jusqu'aux développements du luxe.

En exposant ce plan de la classification, je dois rappeler que les productions naturelles, que tout ce qui n'est pas travaillé par la main de l'homme, en un mot, la nature brute, sont exclus de la collection, de même que tout ce qui est le produit de nos arts modernes : il n'est question ici que des œuvres de l'industrie extra-européenne ; ajoutons que pour être complète, la collection doit renfermer des dessins ou des modèles partout où les objets manquent, et aussi là où les originaux sont de trop grande dimension, par exemple s'il s'agit des navires, des machines et des appareils divers plus ou moins volumineux.

Si l'on réfléchit à l'essence d'une telle collection, l'on ne s'étonnera pas que le classement par ordre de matières précède l'ordre géographique. L'on possède, en effet, des objets appartenant à toutes les classes et à toutes les espèces ; mais on n'en a point de tous les pays de la terre. La collection sera donc divisée par *nature* d'objet, et sous-divisée par *lieux*. Cette double division est propre à prévenir la confusion ; sans elle, la collection pourrait ressembler à un chaos, ou à un magasin d'objets incohérents ; inconvénient grave qui, sans doute, a contribué à retarder chez nous la formation d'un *vrai musée* de cette espèce, bien que l'utilité en soit incontestable[1].

Les objets d'art étrangers, s'ils sont disposés dans un ordre méthodique et instructif, ne seront pas examinés sans fruit par les industriels, soit pour certains usages qui pourraient entrer dans notre économie domestique, soit pour les produits qui manquent à nos arts, soit pour la beauté des nuances tirées de certaines substances colorantes, etc. Il existe en Afrique, par exemple, des alliages ou plutôt des plaques longtemps restés inconnus à notre industrie. Je citerai encore un instrument qui a pour objet l'éducation physique, c'est-à-dire la gymnastique ;

1) Jomard ajoutait tristement en reproduisant ce petit mémoire à la veille de sa mort (voir plus loin pièce n° LXXV). « Mais, on ne songe guère à ce MUSÉE DE LA GÉOGRAPHIE ET DES VOYAGES, longtemps espéré, vainement attendu. »

c'est un arc en fer, d'environ deux mètres de long : la corde est aussi de fer ; c'est une chaîne très forte, et qu'il est extrêmement difficile de tendre et d'écarter de l'arc. Celui qui s'exerce avec cet instrument doit l'ouvrir assez pour laisser passage à la tête, aux bras ou aux jambes, et successivement ; mais ce n'est qu'avec un assez grand effort musculaire qu'il peut en venir à bout, qu'il peut séparer suffisamment l'arc de la corde et prévenir le danger d'être serré comme dans un étau ; d'autres exercices du même genre se feront sans doute remarquer dans une collection complète.

II. *Plan d'une classification ethnographique.*

Je passe maintenant à une indication un peu moins générale, mais très sommaire encore, des objets de la *collection ethnographique*, objets propres à faire apprécier le degré de civilisation des nations lointaines et des peuples situés en dehors de la civilisation européenne. On peut diviser en *dix classes* les pièces de la collection des objets travaillés de la main de l'homme. Ces classes sont les suivantes :

CLASSE Ire. Images représentant la physionomie des indigènes.
II. Objets et ustensiles propres à procurer la nourriture.
III. Objets relatifs au vêtement.
IV. Objets relatifs au logement et aux constructions.
V. Économie domestique.
VI. Objets propres à la défense de l'homme.
VII. Objets relatifs aux arts divers et aux sciences.
VIII. Musique.
IX. Mœurs et usages.
X. Objets de culte [1].

La liste qui suit n'est qu'un abrégé très sommaire d'une liste dressée méthodiquement, qui comprend l'énumération des objets appartenant à une collection ethnographique générale, formée des instruments, outils, ustensiles, vases, meubles et objets divers de science, art et industrie des peuples lointains.

L'ordre suivi dans ce classement, comme je l'ai dit, est celui

1) Le rang qu'occupent les objets de culte est en dehors de tout classement.

des besoins naturels de l'homme, et aussi de la marche progressive de l'état social, telle qu'elle a été observée chez toutes les peuplades encore peu avancées.

Chacune des *classes* se divise en *ordres*; chaque ordre se divise en plusieurs *genres*. La matière, la forme, la dimension, la provenance des objets constituent l'*espèce*.

Après les images et figures diverses représentant la physionomie (ce qui est l'introduction naturelle à la collection), viennent les objets eux-mêmes, produits de l'industrie. Exposons d'abord ici la série des besoins naturels de l'homme. Le premier, le plus impérieux de tous, c'est celui de se nourrir; le second est celui de se vêtir; le troisième est de s'abriter contre les injures de l'air et l'intempérie des saisons. L'homme une fois nourri, vêtu, logé, éprouve le besoin de se créer des instruments, ustensiles, meubles, outils; ces objets sont plus ou moins grossiers, mais indispensables pour tous les actes de la vie : c'est ce qui constitue l'économie domestique.

Immédiatement après vient le besoin de sa défense; l'homme se crée alors des armures pour se défendre des bêtes féroces, des armes offensives pour les attaquer.

Arrivé à cet état, il commence à songer aux arts, aux sciences et aux besoins intellectuels ; il recherche les jeux et les divertissements, puis il s'occupe de chant et de musique; plus tard des moyens de compléter l'expression de la pensée par l'amélioration du langage et de fixer celui-ci par le moyen de l'écriture. De là dérive une série de coutumes, d'usages, de mœurs et d'habitudes diverses, le plus souvent dépendant de la nature du climat, quelquefois aussi transportés de pays lointains par suite des migrations. C'est alors que le luxe entre dans les mœurs, et que les peuples commencent à se policer davantage. Alors enfin les idées religieuses, innées chez l'homme, prennent une forme plus caractérisée et donnent naissance au culte extérieur et aux symboles matériels.

CLASSE Ire. *Représentation de la figure humaine.*

Les objets de cette classe sont destinés à faire connaître la physionomie des diverses races ; quelquefois ils servent en

même temps à distinguer, par le costume, les métiers, les professions, les dignités, ainsi que les castes et les diverses tribus : princes, magistrats, officiers, soldats, artisans, hommes du peuple, etc.

On s'attache de préférence aux objets façonnés de la main des natifs, surtout quand ces objets sont travaillés avec soin, et on a vu qu'ils le sont quelquefois d'une façon remarquable. Ces objets sont, ou des statuettes, des figurines en relief, des groupes, ou bien des portraits et des dessins, revêtus des couleurs et des détails nécessaires[1].

ORDRE Ier. *Les figures entières et les genres. Groupes et espèces :* figures en action, en mouvement, etc.

ORDRE II. *La physionomie. Genres,* etc. : portraits, bustes, têtes, profils, etc.

CLASSE II. *Arts qui servent à procurer la nourriture.*

ORDRE Ier. *L'agriculture. Genres et espèces :* les instruments : 1° hoyaux, houlettes, bêches, charrues, socs, herses ; 2° faux, faucilles, brouettes, fléaux, vans, cribles; 3° appendice : dessins représentant les travaux agricoles.

ORDRE II. *La chasse. Genres et espèces* : 1° instruments, couteaux, armes de chasse, équipements; 2° fauconnerie. Voir classe VI.

ORDRE III. *La pêche. Genres,* etc. : instruments de pêche (filets, lignes, hameçons, liaces, harpons, cannes, etc.).

CLASSE III. *Arts qui servent à l'habillement.*

ORDRE Ier. *Vêtement du corps. Genres,* etc. : costumes, tuniques, manteaux, les diverses pièces de l'habillement ; tabliers, pagnes, ceintures en différentes substances et étoffes, manteaux divers en peaux, en plumes, en tissus, en peaux travaillées, peintes,

1) Selon Cuvier, il faudrait placer ici des échantillons de crânes ou des pièces moulées (Voyez le rapport de la commission Cuvier au ministre, sur la création d'une *Collection ethnographique.* (*Bulletin de la Soc. de géogr.* pour 1836, tome VI, page 89, 2e série). — Cf. *Documents*, pièce n° XXXVII.

ornées, etc.; étoffes d'écorces d'arbres, étoffes en paille; tissus divers en chanvre, lin, coton, soie, etc. (imitation des tissus naturels, végétaux); étoffes teintes de diverses couleurs.

ORDRE II. *Coiffures. Genres*, etc. : coiffures en plumes, en filets, en tresse; voiles, capuchons, calottes, toques, turbans, bonnets, chapeaux, perruques et couvre-chefs divers, casques, feutres.

ORDRE III. *Chaussures. Genres*, etc. : sandales en sparterie, cuir, etc., bottes du Nord, patins de bain et autres, raquettes en pays de neige, etc.

Nota. *Parure*, voy. classe IX.

CLASSE IV. *Arts qui servent au logement.*

ORDRE Ier. *Modèles de constructions. Genres*, etc. : maisons, pagodes, temples, chapelles, palais, châteaux, tours, ponts, forts, fortifications, tombes, etc.

ORDRE II. *Outils et instruments. Genres*, etc. : outils des maçons, des charpentiers et des autres professions qui s'occupent de constructions : truelles, pics, marteaux, scies, haches; échafaudages, etc.

ORDRE III. *Matériaux travaillés (échantillons). Genres*, etc. : briques, ciments, mortiers, stucs, etc.

CLASSE V. *Économie domestique.*

ORDRE Ier. *Meubles de la maison en général. Genres*, etc. : lits, hamacs, berceaux, oreillers en bois, wampun, — sièges divers en bambou, métal, etc., tabourets, tables, guéridons, nattes, tapis (pour les autres meubles non portatifs, des modèles); tentes, wigwams; — moyens d'éclairage : lampes en métal, en terre cuite, lanternes, falots, candélabres, mèches; matières combustibles : bois résineux, cire végétale, blanc de baleine; — cadenas, serrures, clefs....

ORDRE II. *Vases*, etc. *Genres et espèces :* 1° jarres, calebasses, vases de table, urnes, coupes, vases réfrigérants;

vases plats, plateaux; vases de cuisine, réchauds; chaudières en pierre ollaire, terre cuite, métaux (cuivre, bronze, étain, etc.); vases de toute sorte, en métal, pierre, verre, porcelaine, petits vases, — Support, en argent filigrané et à jour (zarf); 2° corbeilles, paniers, couffes, boîtes, cassettes; coffrets, cassolettes.

ORDRE III. *Instruments à découper, diviser*, etc. *Genres*, etc. : en silex, en métal: — hachettes, couperets, doloires, etc.; rasoirs, ciseaux, scies, râpes, limes, — couteaux, wedong, couteaux à scalper.

ORDRE IV. *Usages divers. Genres*, etc. : balanciers pour porter les fardeaux, pécoulans, etc., palanquins, etc....

ORDRE V. *Objets de luxe. Genres*, etc. : pankas, éventails, ombrelles, parasols, payong, écrans, paravents, chasse-mouches; magnifiques miroirs en obsidienne, en métal, etc., peignes ornés.

ORDRE VI. *Instruments divers. Genres*, etc. : sifflets, clochettes, sonnettes, baguettes, fouets, cordes, sacs, gibecières, brosses à divers usages; soufflets; — fourneaux, enclumes, marteaux, pinces, cognées, haches, — balais, seaux, rateaux, pelles, échelles.

CLASSE VI. *Objets propres à la défense de l'homme, à la guerre*, etc.

ORDRE Ier. *Armes défensives. Genres*, etc. : armures, boucliers, casques, cuirasses, cottes de mailles, brassards, casques formés de la dépouille d'un poisson épineux, etc.

ORDRE II. *Armes offensives. Genres*, etc. : casse-têtes, massues, tomahawks, haches d'armes, frondes, arbalètes, javelots, arcs, flèches et carquois, lances, fers de lance, lames, candjiars, camas, yatagans, poignards, krits, goloks, sabres, épées, djérids, lacets à boule, masses d'armes, sagayes, épées à dents de requin. (Les poignards et krits sont à

manche de narval, rhinocéros, licorne, ambre, etc.)

Ordre III. *Insignes à la guerre. Genres et espèces :* drapeaux, enseignes, étendards, toncqs, guidons, instruments (*voy.* classe VIII).

Appendice : modèles et dessins des forts et enceintes.

Classe VII. *Arts, sciences, industrie.*

Ordre Ier. *Commerce. Genres,* etc. : monnaies, cauris, etc. mesures linéaires et mesures de capacité de toutes sortes, poids, balances, romaines, pesons.

Traîneaux, chars, chariots (modèles).

Ordre II. *Comptes et calculs. Genres,* etc. : instruments de calcul, abaques, souan-pan ; instruments pour la mesure du temps, horloges, cadrans, calendriers, etc. ; compas.

Ordre III. *Écriture. Genres,* etc. : stylets, plumes, porte-plumes, palettes, encre solide, écritoires, pinceaux; papiers de matières diverses, de riz, d'écorce, papyrus, parchemin, olles, ou tablettes écrites sur palmier, cachets, sceaux, caractères d'imprimerie et ustensiles (pour la Chine et le Japon)[1]; pierres, terres cuites, bois, feuilles ou métaux couverts de signes d'écriture et d'hiéroglyphes, katouns, etc.

Ordre IV. *Navigation, sciences, astronomie,* etc. *Genres,* etc. : ustensiles propres à la navigation ; rames, avirons, pagayes, etc., voilure, boussoles, instruments divers, etc., écopes ; instruments pour observer le ciel, optiques, chambre obscure ; modèles de navires, bateaux, jonques, pirogues, cajaks, balancelles (de la mer du Sud).

Ordre V. *Machines. Genres,* etc. : métiers, machines, appareils ; coins, leviers, poulies, vis ; navettes,

1) Si quelqu'une des peuplades possédait des livres, ou quelque chose d'analogue, c'est dans cette série qu'il faudrait les placer.

fuseaux, dévidoirs, rouets, étoiles, etc. Métiers à tisser, moulins, machines d'irrigation (modèles et dessins).

ORDRE IV. *Équitation. Genres*, etc. : harnais, équipement, brides, mors, selles, étriers en bois ou en métal.

ORDRE VII. *Matières préparées pour les arts. Genres*, etc. : substances employées dans les arts économiques et chimiques ; matières tinctoriales, matières minérales préparées.

ORDRE VIII. *Métallurgie. Genres*, etc. : métaux polis (fer, étain, argent) ; alliage.

ORDRE IX. *Peinture et dessin. Genres et espèces :* peintures d'animaux, etc., sur peaux — dessins représentant des scènes domestiques, des bâtiments, des paysages, des vues diverses. Boîtes à peinture, couleurs préparées pour les arts, etc.

CLASSE VIII. *Musique.*

ORDRE Ier. *Instruments de percussion. Genres*, etc. : cymbales, timbales, tambours, daraboukéh, clochettes, triangles, castagnettes, gong, etc.

ORDRE II. *Instruments à vent. Genres*, etc. : flûte de Pan, trompettes, cors, musettes, flageolets, fifres, hautbois.

ORDRE III. *Instruments à cordes. Genres*, etc. : violes à 1 et 2 cordes ; rebab, tympanons, luths, mandolines, guitares, lyres à 3, 5, 7 cordes, etc.

ORDRE IV. *Chants notés :* (Ici, comme appendice, certains chants notés par les voyageurs).

CLASSE IX. *Usages, mœurs, coutumes, habitudes.*

ORDRE Ier. *Mariages, noces, funérailles*, etc. *Genres*, etc. : cérémonies des noces, etc. ; — deuil.

ORDRE II. *Enfance, éducation physique. Genres*, etc. : jouets d'enfants, instruments pour les exercices ; disques, cestes, gants de bois ; l'arc gymnastique en fer.

ORDRE III. *Fêtes et jeux. Genres et espèces :* cérémonies, jeux divers ; amusements, danses, divertissements ; usage des dés, osselets, grelots ; — jeux d'adresse, palets, balles, etc. ; — dessins des jeux, danses, courses, luttes.

ORDRE IV. *Usages. Genres,* etc. : insignes, cannes des chefs, bâtons de commandement en bambou, liane, rotin ; sceptres, diadèmes ; — étuis à parfum, calumets, — pipes et fourneaux, porte-pipes.

ORDRE V. *Déguisements. Genres,* etc. : costumes fantastiques, masques, mascarades ; — tatouage.

ORDRE VI. *Jeux de combinaison. Genres,* etc. : jeux de calcul et de combinaison, jetons, mangaleh, jeux de casse-tête, damiers, échiquiers, trictrac japonais.

ORDRE VII. *Parures. Genres,* etc. : 1° broderies, écharpes, ceintures, bourses, ceinturons, tissus en perles ; ouvrages en plumes ; 2° colliers en griffes d'ours, verroteries ; colliers en or, nacre, gemme ; pendants d'oreilles, chaînes en graines, or, ivoire ; épingles à cheveux ; 3° bagues, bracelets (en métal, coquilles) ; anneaux de bras en ivoire, périscélides ou anneaux de jambes, etc.

CLASSE X. *Religions, cultes.*

ORDRE Ier. *Idoles. Genres et espèces :* fétiches, idoles, figures des divinités locales en pierre, bois, métal, bronze, tchakras, plaques sculptées, etc.

ORDRE II. *Superstitions. Genres,* etc. : talismans, amulettes, grigris, etc.

ORDRE III. *Modèles. Genres,* etc. : 1° Modèles d'autels, trépieds, urnes, etc.

2° Modèles de temples, oratoires, chapelles, etc.

APPENDICE. *Figures d'animaux.*

Figures des animaux domestiques et des animaux sauvages, travaillés par les natifs. (Quadrupèdes, oiseaux, poissons, etc.)

Ici se joignent les objets divers se rapportant à l'usage que l'homme fait des animaux domestiques et des autres espèces d'animaux.

Observation. Pour des pays comme la Chine et le Japon, qui sont déjà avancés en civilisation, et où le dessin est pratiqué, il faut réunir les peintures, gouaches et dessins des indigènes, surtout ceux qui sont à une assez grande échelle, attendu qu'on y voit figurer des instruments et des objets rares qu'on ne peut pas toujours se procurer en nature : on y voit aussi des costumes, des scènes et toutes sortes de sujets qui montrent clairement l'usage qu'en font les natifs[1].

1) Voy. *Lettre de M. de Siebold sur l'utilité des musées ethnographiques et sur l'importanee de leur création.* Paris, Duprat, 1843.

CHAPITRE XI

Projet restreint de 1846. — Objections de Naudet; le projet est abandonné. — Modifications à la Bibliothèque impériale en 1854. — Nouveaux projets de Musée d'Ethnographie et des Voyages. — Pétition de Garcin de Tassy et réponse qui y est faite. — Nouvel ajournement. — Dernier mémoire de Jomard sur la matière.

N° LXIX

CABINET DU MINISTRE, GRAND MAITRE DE L'UNIVERSITÉ

NOTE POUR M. LE MINISTRE

Paris, le 13 novembre 1846.

M. le ministre a décidé en 1839 que des collections ethnographiques, semblables à celles qui existent dans plusieurs capitales de l'Europe feraient partie du département de la géographie (à la Bibliothèque royale).

Cette décision n'a pas encore reçu son exécution.

Pour l'exécuter, il faudrait demander aux Chambres les fonds nécessaires pour payer un *employé* et acheter quelques *armoires*.

M. Jomard fournirait gratuitement le premier fonds de la collection que des dons viendraient rapidement augmenter. S. E. consentirait-elle à demander 1,200 francs pour un employé, 3,000 francs pour des armoires?

En marge de la main du ministre.

Demander l'avis de M. Naudet en lui disant que cette mesure me paraîtrait convenable et utile.

N° LXX

2e DIVISION — 1er *Bureau.*

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Paris, le 11 décembre 1846.

LE MINISTRE, etc.

A Monsieur le directeur de la Bibliothèque royale.

Monsieur le Directeur,

J'avais, dès 1839, décidé que des *collections ethnographiques* semblables à celles qui existent dans plusieurs capitales de l'Europe, feraient partie du département de la géographie à la Bibliothèque royale.

Pour réaliser cette décision, qui n'a reçu jusqu'ici aucun commencement d'exécution, de nouveaux fonds seraient nécessaires et je serais disposé à les demander.

Je ne le ferais toutefois, que dans le cas où votre avis serait favorable à une mesure qui m'a toujours paru convenable et utile, et sur laquelle je viens aujourd'hui vous prier de me faire connaître votre opinion.

Agréez, etc.

Le Ministre, etc.
SALVANDY.

N° LXXI

DIRECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Paris, le 16 décembre 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce mois pour me demander un avis au sujet d'un Musée ethnographique à établir dans la Bibliothèque royale comme annexe du 4e département.

Cette question a été traitée d'une manière très approfondie

par le Conservatoire et par le directeur de la Bibliothèque en 1833.

Je ne puis que me référer à l'avis unanime du Conservatoire et au rapport très pertinemment motivé de mon prédécesseur, que je vous prie de vouloir bien vous faire représenter[1].

Je ne puis qu'ajouter la considération des circonstances présentes, qui donnent une nouvelle force aux conclusions adoptées en 1833. L'insuffisance du personnel pour les services de première nécessité, l'encombrement de toutes les parties du bâtiment par les dépôts amassés en une quantité immense depuis treize ans et les réclamations très justes de tous les conservateurs pour un accroissement des lieux mis à leur disposition, qui ne peuvent plus contenir leurs collections, bien plus intéressantes que les curiosités ethnographiques, auxquelles il faudrait un vaste emplacement[2].

Agréez, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

NAUDET.

N° LXXII

RAPPORT A L'EMPEREUR

Sire,

Des pertes regrettables survenues dans les rangs secondaires de l'administration de la Bibliothèque Impériale laissent libres des fonds qui pourraient être appliqués, dès à présent, à rendre à quelques parties affaiblies de ce service important une impulsion plus directe et plus vive. J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté un ensemble de dispositions qui donneraient une satisfaction immédiate aux intérêts les plus dignes de sa sollicitude.

La première de ces dispositions ferait revivre la séparation en deux départements différents du département mixte des estampes, cartes et plans. Cette distinction, déjà consacrée deux fois par

1) Voyez plus haut, n° LVIII.

2) Une note du chef de cabinet, annexée à cette pièce, résume la lettre de Naudet et conclut dans le même sens.

les ordonnances du 2 novembre 1828 et du 22 février 1829, répondrait aujourd'hui à un besoin impérieux.

Au moment où des luttes lointaines appellent nos armées et nos flottes, où les relations de notre commerce n'ont plus de limites que celles du globe, tous les intérêts se réunissent pour nous commander de seconder le progrès des sciences géographiques. En faisant des collections qui s'y rattachent, l'objet d'un département unique, placé sous une direction spéciale, Votre Majesté voudra donner à ces études un encouragement nouveau et jeter en même temps les bases de ce Musée de l'Ethnographie et des Voyages, dont les premiers éléments ont été déjà réunis, dont le plan sera courageusement poursuivi par un vétéran de la science, par le dernier survivant de ces explorateurs illustres que l'auguste fondateur de votre dynastie avait conduits en Égypte.

Il ne sera pas moins digne de Votre Gouvernement de remettre les deux départements des manuscrits et des médailles en possession de leur organisation première, etc.

(Suit un décret du 31 août 1854, par lequel sont notamment attachés aux départements des cartes et collections géographiques un conservateur, M. Jomard, et deux conservateurs adjoints, M. de Pongeville et M. Frank.)

PAR L'EMPEREUR :

Le Ministre, Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes,

H. FOURTOU.

N° LXXIII

A M. Fourtou, ministre, secrétaire d'État au département de l'Instruction publique et des Cultes.

Paris, le 11 novembre 1854.

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous parler encore un instant de la *subdivision ethnographique* à créer au département des cartes et collections géographiques de la Bibliothèque Impériale.

Depuis 1838, époque à laquelle MM. Edwards, de Santarem et

moi, joints à quelques autres savants, nous fondâmes, à Paris, la Société Ethnologique, je me suis souvent entretenu avec mon respectable confrère, M. Jomard, de l'importance d'un musée ethnographique pour le département des cartes, et il a manifesté, toutes les fois, l'intention de saisir la première occasion favorable pour demander l'établissement de ce musée et me désigner pour en être le conservateur.

Votre Excellence a bien senti que le musée dont il s'agit est le complément des collections géographiques ; aussi, dans son rapport à l'Empereur, en date du 31 août dernier[1], mentionne-t-il le Musée Ethnographique et des Voyages « dont les premiers éléments ont été déjà réunis et dont le plan sera courageusement poursuivi ».

Il ne manque, ce semble, qu'une personne spécialement chargée de cette branche si importante des sciences géographiques, pour que ce musée prenne tout de suite, ne serait-ce que par les cadeaux qui ne manqueront pas d'arriver de tous côtés, une certaine extension, en attendant le développement qu'il est nécessairement destiné à avoir. Il serait fâcheux que la France continuât à rester, sur ce point seul, en arrière des autres pays et que, tandis qu'à Londres, à New-York, à Stockholm et ailleurs, il y a de belles collections ethnographiques, Paris en fut dépourvu.

Si Votre Excellence daignait me nommer conservateur-adjoint au département des cartes de la Bibliothèque Impériale pour la conservation du Musée Ethnographique, il me serait, je crois, possible, d'accord avec mon respectable confrère M. Jomard, de m'entendre avec l'architecte de la Bibliothèque pour obtenir, avant les constructions nouvelles, quelques salles provisoires, et, tandis que mes correspondances lointaines et variées me procureraient des objets curieux, ma connaissance ethnologique des langues de l'Orient me donnerait la facilité de classer les plus précieux.

A ces considérations d'intérêt général, j'oserai, Monsieur le

1) Voyez plus haut, n° LXXII.

Ministre, en ajouter de personnelles. Je ne suis pas professeur au Collège de France, quoique j'en aie rempli, pendant cinq années, les fonctions à plusieurs reprises, et je n'ai que ma modeste chaire d'hindoustani créée à la demande de mon illustre maître et ami, le baron de Sacy.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, le très humble serviteur,

GARCIN DE TASSY.

P.-S. — Je prends la liberté de rappeler à Monsieur le Ministre mon ami, M. Eichhoff, pour la quatrième année des études à organiser à l'École normale.

N° LXXIV

Paris, le 12 décembre 1854.

A M. Garcin de Tassy, professeur à l'École Impériale des Langues Orientales.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser touchant les améliorations qui vous paraissent pouvoir être apportées au service du département des cartes géographiques à la Bibliothèque Impériale.

Les vues que vous m'avez exposées rentrent tout à fait dans les développements que je songe à donner au département des cartes géographiques. Mais la réalisation de mes projets est subordonnée à des éventualités que j'espère voir se présenter assez prochainement et dont je compte avoir l'occasion de vous entretenir.

En attendant, je vous remercie de m'avoir communiqué vos idées sur un point qui mérite tout mon intérêt.

Agréez, etc.

H. FOURTOU.

N° LXXV

CLASSIFICATION MÉTHODIQUE DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE EXTRA-EUROPÉENNE OU OBJETS PROVENANT DES VOYAGES LOINTAINS, SUIVIE DU PLAN DE LA CLASSIFICATION D'UNE COLLECTION ETHNOGRAPHIQUE COMPLÈTE,

PAR M. JOMARD [1].

L'Ethnographie est une science encore nouvelle, dont les limites ne sont pas arrêtées d'une façon très précise ; la définition de ce mot n'est pas sans difficulté. Cependant l'on ne doit pas s'écarter de la vérité absolue en l'appelant la science ou la connaissance de l'homme, en la considérant sous ses trois aspects principaux, comme :

L'étude de l'homme dans son langage ;

L'étude de l'homme dans sa constitution physique ;

L'étude de l'homme dans l'œuvre de son intelligence et dans celles de son industrie.

De ces trois ordres d'idées, de ces trois branches d'un aussi important sujet, nous ne voulons aujourd'hui toucher qu'à la dernière, celle qui présente le moins de complication ; elle renferme une sorte de fil conducteur, qu'il suffit en quelque sorte de saisir pour être sûr de ne pas s'égarer; c'est à savoir la connaissance des besoins primitifs de l'homme, soit isolé, soit en société. Nous ferons ici usage de la méthode des naturalistes, qui réunit les avantages de l'analyse à ceux de la synthèse, c'est-à-dire de l'*ordre*, qui met chaque chose à sa place et l'y fixe invariablement. On trouvera peut-être que la partie matérielle de l'Ethnographie ne mérite pas, à un bien haut degré, l'attention des hommes de science et d'étude ; mais nous devons laisser aux hommes spéciaux le soin de traiter, les uns l'immense question de la linguistique, les autres le sujet non moins difficile de l'anthropologie proprement dite et de l'anatomie humaine.

Les besoins de l'homme et les fruits de son industrie, tel est

1) Reproduction d'une brochure parue en 1862 chez Challamel aîné et extraite en partie de la *Revue orientale et américaine*. C'est le dernier écrit de l'auteur, mort cette même année, le 23 septembre, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. (E. H.)

l'unique sujet que nous voulons envisager ; mais comme les objets qui doivent être énumérés sont nombreux et très divers, il est indispensable de les soumettre à une classification méthodique aussi rigoureuse que possible ; c'est donc selon le système suivi en histoire naturelle que nous allons procéder.

Nous divisons les objets dont il s'agit en dix classes[1], qui embrassent à peu près la totalité des objets d'étude qui se présentent à l'observateur en voyage, et qui satisfont en réalité au besoin d'une classification complète. L'expérience, en effet, nous a montré que tout objet trouve sa place marquée dans une classe spéciale, celle à laquelle il appartient d'après la méthode.

En tête de la nomenclature se trouve naturellement une série spéciale (la première classe), consacrée à la représentation de la figure humaine. En outre des dessins que d'habiles artistes savent tracer avec fidélité, on sait qu'il y a dans divers pays, dans l'Inde par exemple, des indigènes qui se livrent, non sans succès, à l'imitation des portraits, à la composition même des figures et figurines entières, en relief, avec le type original de la physionomie, et qui les habillent selon leur condition, leur caste, leur profession, donnant à chacun le teint de sa race et son caractère distinctif. Ces sortes de représentations sont préférables à toutes les autres, et ne le cèdent qu'à des collections de crânes d'origine authentique ; celles-ci forment le premier *ordre* de la première *classe*, celles-là, le second ; les simples dessins et peintures forment le troisième *ordre* ; tous trois se divisent en plusieurs genres et espèces.

La *seconde classe* se rapporte aux arts qui servent à procurer la nourriture ; elle se divise aussi en trois *ordres* : la chasse, la pêche, l'agriculture ; chacun d'eux se subdivise en un certain nombre de *genres* et d'*espèces* qu'il serait trop long ici de d'écrire ou même d'énumérer.

Après la nourriture, le premier besoin physique de l'homme, vient la nécessité de se mettre à l'abri de l'intempérie des saisons ; ce sont les arts qui servent à le couvrir, à le vêtir : trois *ordres* composent aussi cette *troisième classe*, ils se rappor-

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXVIII.

tent au vêtement du corps, à celui de la tête et à l'art de la chaussure. On ne parle pas ici de la parure, dont le goût suppose le luxe, c'est-à-dire une période plus avancée et qui fait un des objets de la *classe neuvième* (usages, mœurs et habitudes). Les trois *ordres* se divisent aussi en un grand nombre de genres et d'espèces.

La *quatrième classe* a la même destination, celle de mettre l'homme encore mieux à l'abri des injures du temps (ou la pluie, ou le vent, ou la neige, selon la contrée et la saison), mais elle suppose un nouveau progrès dans la civilisation ; en un mot, ce sont les arts qui servent au logement, à l'habitation, depuis la tente et la case jusqu'à la maison, et à toute espèce de construction et de bâtiment. Les divers *ordres* de cette *classe* consistent en modèles de maisons, matériaux, outils ou instruments ; beaucoup de *genres* et d'*espèces* sont compris sous ces trois ordres.

La *cinquième classe* est une des plus étendues ; c'est parce qu'elle se rapporte aux besoins de l'homme de plus en plus avancé dans les arts primitifs : c'est *l'économie domestique*. Six *ordres* distincts composent cette *classe* : les vases, les meubles à usage divers, les outils servant à diviser, les différents instruments, les meubles en général, enfin les objets de luxe ou d'agrément. On comprend pourquoi il y a beaucoup de sous-divisions dans cette classe.

La *classe sixième* aurait peut-être pu prendre le pas devant plusieurs des précédentes; elle se rapporte à la défense de l'homme : c'est un besoin primitif ; l'homme, en présence des bêtes fauves, n'étant point armé contre elles par la nature, nu et bien plus faible, a eu besoin, dès l'origine, d'y suppléer par des armes artificielles ; mais il n'a pas connu tout de suite les métaux, et encore moins l'art d'en tirer parti ; aussi a-t-il dû en souffrir pendant bien des siècles. Nous n'avons donc fait apparaître qu'au sixième rang les armes défensives et les armes offensives, imaginées par l'homme contre les animaux féroces.

Classe septième. Les arts se multipliant avec l'expérience de la pratique, la dextérité de l'homme faisant chaque jour des

progrès, est née l'industrie proprement dite ; bientôt l'intelligence, qui est propre à l'espèce humaine, a conduit aux premiers éléments des sciences : les échanges ont nécessité, ont amené l'art de compter, de peser, de mesurer ; le calcul a conduit ensuite au dessin, puis à la peinture de la parole, enfin à l'écriture.

Plus le genre humain a marché en avant, dans cette voie de progrès et de civilisation (la population d'ailleurs s'accroissant toujours), plus le nombre des arts s'est accru. Aussi, cette *septième classe* a plus d'extension que les autres ; nous y comptons jusqu'à neuf *ordres* : écriture, comptes et calculs, commerce, peinture et dessin, substances employées dans les arts, métallurgie, machines, navigation ; bientôt le ciel a été observé. Puis, l'homme s'est assujetti le cheval, et a trouvé l'art de l'équitation ; ces neuf *ordres* comprennent un grand nombre d'*espèces*.

Il est une autre branche des arts, la *musique*, tout à fait en dehors des sept classes précédentes, et qui est une des attributions spéciales de l'homme, qui appartient à lui seul, comme le don d'articuler la parole ; en un mot, c'est le *chant*, véritable origine de la musique. La nature en a doté l'homme, afin qu'il puisse exprimer sa douleur ou sa joie, ses sentiments, ses passions, ses affections, ses désirs. Il n'est pas une nation chez qui l'on n'ait pas observé ce don de la parole chantée. On trouve aussi partout des instruments imaginés par l'homme pour accompagner sa voix, ou bien pour donner un signal, ou bien pour embellir des jeux et des danses, ou enfin pour célébrer des fêtes et des cérémonies. Les instruments de percussion, les instruments à vent. les instruments à cordes, constituent les trois *ordres* de cette huitième *classe*, consacrée à la musique, faculté, comme nous l'avons dit, tout à fait distincte et à part.

Nota. Les chants notés sont un appendice nécessaire de la huitième *classe*.

Classe neuvième. La *classe* qui, par sa nature, devait être et est, en effet, des plus considérables, est la neuvième, celle qui se rapporte *aux usages, aux mœurs, aux habitudes*. Elle se divise en sept ordres, partagés eux-mêmes en beaucoup de *genres* et d'*espèces*, savoir : objets qui servent dans les fêtes relatives aux

principales époques de la vie, la naissance, le mariage, la mort; l'éducation physique, savoir les exercices et appareils qui s'y appliquent ; les jeux et les fêtes, les jeux de combinaison, la parure ; enfin les usages divers, par exemple : tatouage, mascarades, etc.

La *classe dixième* et dernière, classée à part, complète le tableau ; elle répond à un besoin qui existe chez toutes les nations de la terre, le besoin religieux. Partout l'homme reconnaît l'existence d'un être supérieur et tout-puissant ; *consensus omnium populorum probat* DEUM *esse*, dit Cicéron. Mais, à côté de cette idée universelle, habitent la superstition et l'idolâtrie. Les objets matériels qui se rapportent à la religion, au culte, même à la superstition, doivent être recueillis avec soin, tels que les amulettes, les fétiches, les talismans et les idoles.

L'homme est appelé vulgairement *le roi de la nature* parce qu'il a dompté, parce qu'il a domestiqué un petit nombre d'animaux, parce qu'il les fait servir à ses besoins. Bien que cette expression soit un peu exagérée, il est de fait que ses rapports avec ceux-ci ne permettent pas de les négliger tout à fait, dans cette sorte de tableau général de la statistique humaine. L'homme les a rendus domestiques ; il en a fait quelquefois des amis ; il les a même acclimatés dans des contrées où ils n'avaient jamais vécu. On peut donc consacrer un *appendice* à une série de figures, représentant les principaux animaux domestiques de chaque pays, considérés comme les auxiliaires et les compagnons de l'homme.

Je demande ici la permission de reproduire des réflexions déjà un peu anciennes, mais qui sont fort peu connues, et qui serviront d'éclaircissements à tout ce qui précède [2].

. . . .

Puis-je terminer ces réflexions sur la branche la moins savante de l'Ethnographie, savoir les collections matérielles, sans rappeler au moins, par quelques mots, le but élevé que se propose la science nouvelle, bien comprise, sans dire sa haute portée

1) Jomard reproduit ici les paragraphes 1 et 2 de sa Lettre à Siebold de 1845. — Cf. *Documents*, pièce nº LXVIII.

sociale et son influence probable sur la civilisation, sur les progrès de l'humanité ? N'est-il pas vrai que quand les hommes se connaîtront plus, ils pourront et sauront mieux s'apprécier. De toutes les barrières qui séparent les peuples, il n'en est pas de plus difficile à franchir que la différence des langues (car aujourd'hui la distance, l'espace n'est plus rien) ; l'Ethnographie peut y réussir un jour. On a beaucoup parlé, au temps de l'abbé de Saint-Pierre, et depuis cent cinquante ans, de la paix perpétuelle : Jean-Jacques en parlait aussi, et, aujourd'hui, il existe en Angleterre une Société des Amis de la Paix, qui professe cette doctrine ; mais rien n'annonce que ces vœux soient prêts à se réaliser : qui sait si les travaux, les découvertes des Ethnographes ne conduiront pas un jour à ce but désiré ? Que les hommes, je le répète, se connaissent plus : ils s'estimeront, et peut-être s'aimeront davantage.

CHAPITRE XII

Création d'un Muséum ethnographique des Missions scientifiques. — Exposition provisoire d'une partie des collections au Palais de l'Industrie.

N° LXXVI

RAPPORT

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS [1]

Paris, le 2 novembre 1877.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence de fonder un établissement scientifique nouveau qui s'appellerait Muséum ethnographique des Missions scientifiques.

Dans le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre, je me suis efforcé de me conformer aux règlements qui ont déterminé les attributions des divers musées, et j'ai cru devoir rattacher cette institution à la Commission consultative des Missions scientifiques qui a déjà rendu à votre administration de si utiles services.

L'établissement projeté, au lieu d'avoir pour objet l'art, serait exclusivement consacré à la science, et devrait être en grande partie alimenté par les missions entreprises aux frais de l'État. Il importe même, avant tout, d'établir les besoins impérieux auxquels répondrait cette fondation et le caractère essentiel qui la distinguerait des établissements analogues. Depuis qu'il a été institué auprès du Ministre de l'Instruction publique une commission chargée de donner son avis sur les demandes de missions

1) *Journal officiel* du 19 novembre 1877.

scientifiques, des travaux nombreux ont été accomplis par les savants auxquels des missions avaient été confiées.

Parmi les instructions données par Votre Excellence à nos voyageurs, il leur est spécialement recommandé de recueillir soit en France, soit à l'étranger, des collections de toute nature et qui intéressent toutes les branches de la science.

MM. Wiener, de Cessac, Harmand, de Ujfalvy, Marche, Crevaux, Delaporte et bien d'autres, en se conformant à ces instructions, ont obtenu des résultats qui ont dépassé toutes nos espérances. Des collections de grande valeur ont été réunies. L'ethnographie a particulièrement été l'objet de recherches actives et de découvertes précieuses. Le nombre des objets ethnographiques est considérable. Les dons des particuliers sont déjà venus se joindre à ces richesses, et l'État lui-même a acquis des collections qui les ont encore augmentées.

Dans l'ordre des libéralités des particuliers, je vous signalerai, Monsieur le ministre, le don très important que M. Angrand déclare vouloir faire à l'État, représenté par le Ministre de l'Instruction publique, d'une collection ambitionnée par des puissances voisines et que, dans les circonstances actuelles, il est urgent d'accepter : les dons de M. Quesnel au Pérou, Carlo Lansberg en Syrie, Harmsen à Java, etc., etc. [1].

Le grand nombre et la valeur des collections ethnographiques appartenant aujourd'hui à l'État rendent, ce me semble, évidente la nécessité de créer un établissement spécial qui les puisse contenir et où les hommes de science les consulteraient à loisir.

L'utilité des travaux ethnographiques ne peut, en aucun cas, être contestée par personne et il n'est pas contestable non plus que leur développement se soit révélé depuis quelques années d'une manière toute particulière.

Comme le dit justement M. Worsaae, ministre de l'Instruction

1) La collection de M. Quesnel, dont il est ici fait mention, se composait de huit caisses qui venaient d'être envoyées ; celle de M. Lansberg comprenait une petite série d'antiquités de mince valeur trouvées en Syrie ; ces deux collections étaient entre les mains de l'administration ; mais celle de M. Harmsen était devenue, on l'a vu plus haut, la propriété du musée Berthoud, à Douai. (E. H.)

publique en Danemark, et qui a fondé à Copenhague un des plus beaux musées ethnographiques de l'Europe, l'ethnographie et l'archéologie préhistorique qui en est inséparable doivent arriver à donner tous les éclaircissements désirables sur la propagation des premières populations sur la terre, et entre autres sur la première colonisation de l'Europe, soit qu'elle provienne de l'Asie ou de l'Afrique, ce qui est encore un des grands sujets de controverse. On doit se préparer, dans les nouveaux musées ethnographiques, à fournir les matériaux les plus complets qui permettent d'établir des comparaisons illimitées entre les degrés de civilisation primitive des populations existantes ou éteintes du monde entier.

L'ethnographie, l'anthropologie et les études préhistoriques sont autant de sciences nouvelles dont les progrès rapides et constants sont en majorité dus aux savants français. L'ethnographie seule n'a été jusqu'ici ni favorisée ni propagée. Cette jeune science cependant jette un jour nouveau sur la géographie qu'elle vivifie et sur les études préhistoriques. Ce serait une garantie à lui offrir que de la comprendre dans la distribution des faveurs de l'État. C'est aussi un témoignage d'estime, une sorte de protectorat, un haut encouragement enfin à donner aux savants qui la mettent en lumière à l'aide d'efforts si soutenus et qui ont obtenu de si brillants résultats.

Les services considérables que peut rendre cette science sont étroitement liés à la fondation que j'ai l'honneur de proposer à Votre Excellence. Les richesses nouvelles et multiples qu'elle nous apporte sont d'une nature exceptionnelle ; il lui faut un local et une organisation exceptionnels.

A Douai (musée Berthoud); à Lille, à Boulogne, au Havre, à Caen, à Bordeaux, à Orléans et dans un grand nombre de villes de l'étranger, il existe un musée d'ethnographie. A Paris, ces objets d'étude sont dispersés, perdus soit dans l'ensemble du Musée de la Marine, du Musée de Saint-Germain, du Muséum d'Histoire naturelle ou dans d'autres établissements. Cette dispersion des éléments constitutifs de l'ethnographie décourage nos voyageurs en détruisant l'unité de leurs recherches et la pos-

sibilité de comparer entre eux les divers échantillons ethnographiques ou les spécimens similaires des différents peuples.

Réunis dans un même local, classés avec une méthode sévère, répartis en différentes sections, suivant la nature des missions et la situation géographique des pays explorés, ces objets analogues ou identiques, recueillis dans des contrées différentes, offriraient par leur nombre, leur diversité, leur groupement une facilité d'études dont les hommes de travail seraient reconnaissants à Votre Excellence.

Dans l'arrêté que j'ai l'honneur de placer sous vos yeux, Monsieur le ministre, j'ai essayé de sauvegarder les prérogatives et les spécialités de chacun des établissements qui existent déjà. La création que je propose ne porterait aucune atteinte à leurs droits ni à leurs intérêts. Le Muséum ethnographique, en effet, n'aurait aucune des attributions qui distinguent les autres établissements du même ordre.

Dans le Musée d'Anthropologie, l'homme est étudié en lui-même et comme créature. Dans le Musée d'Ethnographie, au contraire, c'est comme créateur qu'il est étudié. Ce sont ses efforts pour vaincre les forces de la nature, pour améliorer sa situation, pour atteindre le progrès, qui sont mis sous les yeux du public d'abord, des savants ensuite : ce sont ses armes, ses vêtements, son habitation, ses mœurs et ses usages, enfin, qui sont mis en lumière.

Le Muséum ethnographique est un musée d'histoire ; le Musée d'Anthropologie est un musée d'histoire naturelle.

Mais ce Muséum ethnographique ne peut et ne doit pas comprendre la manifestation la plus élevée et en même temps la plus spéciale de l'esprit humain, l'art : tout objet artistique est réservé pour les collections du Louvre, qu'il provienne de l'Italie ou de la Grèce, de l'Orient ou de l'Égypte.

Son intérêt le plus grand consisterait surtout dans les séries non interrompues; on passerait d'un peuple à un autre et on suivrait facilement les modifications des civilisations. Ce ne serait pas seulement une collection brillante d'objets de luxe et de grande valeur, mais un musée avant tout scientifique, qui ne

dédaignerait pas l'objet le plus futile quand il pourrait faire suivre une évolution. Ce serait le meilleur commentaire des théories préhistoriques, qui ne tiennent pas toujours assez compte des progrès ou des décadences de la civilisation.

Dans le Muséum ethnographique seraient centralisés tous les objets relatifs à l'ethnographie et provenant de missions, de dons, d'échanges ou d'acquisitions. Les objets d'archéologie, sous la réserve que j'ai indiquée, en feraient aussi partie.

Les collections d'anthropologie et d'histoire naturelle, rapportées par nos missionnaires, en seraient écartées. Comme par le passé, elles seraient placées au Muséum d'Histoire naturelle où, si elles existaient en double, on en enrichirait les musées ou les collections des facultés des départements.

Les collections d'archéologie préhistorique ou gallo-romaine, provenant des missions faites en France, demeureraient la propriété du Musée de Saint-Germain. Celles provenant des missions entreprises en Italie, en Grèce, en Égypte et en Orient, relatives à l'art ou à l'histoire de ces contrées, seraient réservées au Musée du Louvre; les médailles, les livres, les manuscrits de toutes provenances, à la Bibliothèque nationale.

Les objets doubles ou multiples, provenant des missions en général, seraient répartis, soit par voie de dons divers, soit par voie d'échanges, entre les grands établissements français ou étrangers. J'aurai l'honneur de faire remarquer à Votre Excellence que cette partie des collections aurait l'avantage de bénéficier du service des échanges qui est dans les attributions de la direction à la tête de laquelle j'ai l'honneur d'être placé.

Ce qui se pratique très régulièrement pour les livres, les cartes, les documents, se ferait avec une égale régularité pour les spécimens ethnographiques.

Les doubles de céramiques seraient nécessairement réservés au Musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

La Commission des Missions serait appelée à donner son avis sur les questions d'ordre scientifique que soulèveraient l'organisation et la direction du Musée ethnographique.

J'ai la conviction, Monsieur le ministre, que cette fondation

rendrait des services signalés à nos études scientifiques, dont elle compléterait l'ensemble, et qu'elle provoquerait immanquablement les dons des collectionneurs français et étrangers. Les dispositions présentées à votre approbation sous forme d'arrêté ne sauraient engager l'avenir ; ce n'est qu'après avoir été éclairé par l'expérience qu'il sera possible de proposer à Votre Excellence une réglementation définitive qui serait soumise à la signature du chef de l'État.

En attendant ce moment, j'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le ministre, de vouloir bien approuver l'arrêté ci-joint.

Je suis avec respect, Monsieur le ministre, de Votre Excellence, le très obéissant serviteur.

Le Directeur des Sciences et Lettres,

O. DE WATTEVILLE.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

JOSEPH BRUNET.

N° LXXVII

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu les discussions de l'Assemblée nationale, ainsi que la loi de finances en date du 29 décembre 1873, qui exprime le vœu de voir fonctionner auprès du Ministre de l'Instruction publique une commission chargée de donner son avis sur les demandes de missions scientifiques ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 6 janvier 1874, qui institue cette commission ;

Vu le nombre considérable des objets rapportés au ministère par les missions accomplies soit en France, soit à l'étranger ;

Vu les inconvénients qui résultent de la dispersion de ces collections importantes ;

Vu les donations faites par M. Angraud à l'État, représenté par le Ministre de l'Instruction publique ;

Arrête :

Article 1er. — Tous les objets relatifs à l'ethnographie, provenant de missions, de dons, d'échanges ou d'acquisitions, seront centralisés dans un Musée spécial appelé *Muséum ethnographique des Missions scientifiques.*

Les objets d'archéologie feront également partie de ce musée.

Art. 2. — Les collections seront réparties en différentes sections, suivant la nature des missions et la situation géographique des pays explorés.

Art. 3. — Les collections d'anthropologie et d'histoire naturelle ne peuvent figurer dans le Muséum ethnographique.

Art. 4. — Les collections d'archéologie préhistorique et les antiquités gallo-romaines provenant des missions entreprises en France seront réservées pour le Musée de Saint-Germain ; celles provenant des missions entreprises en Italie, en Grèce, en Égypte et en Orient, relatives à l'art ou à l'histoire de ces contrées seront réservées au Musée du Louvre ; les médailles, les livres, les manuscrits de toute provenance, à la Bibliothèque nationale.

Art. 5. — Les objets doubles ou multiples provenant des missions seront répartis, soit par voie de dons directs, soit par voie d'échanges, entre les grands établissements français ou étrangers.

Les doubles des objets de céramique seront réservés au Musée de la Manufacture nationale de Sèvres.

Art. 6. — La Commission consultative des Missions instituée près notre ministère est chargée de donner son avis sur toutes les questions d'ordre scientifique que pourra soulever la création et la direction de ce musée.

Art. 7. — Le Muséum ethnographique, étant un établissement purement scientifique, est rattaché à la direction des Sciences et des Lettres chargée de l'organisation et de la direction des missions.

Art. 8. — Un arrêté ministériel fixera les locaux où seront

exposés les objets provenant de missions ou de dons et l'organisation définitive du Muséum ethnographique.

Fait à Paris, le 3 novembre 1877.

JOSEPH BRUNET.

N° LXXVIII

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté en date du 3 novembre 1877, qui institue un Muséum ethnographique;

Vu l'importance des collections rapportées par MM. Wiener, de Cessac, Pinart, André, Crevaux, etc., à la suite des missions dont ils ont été chargés par le gouvernement français;

Arrête :

ARTICLE 1er. — Une exposition provisoire de la section américaine (Amérique du Sud) des missions ethnographiques et des missions scientifiques est ouverte au public, au Palais de l'Insdustrie des Champs-Élysées.

ART. 2. — Cette exposition sera gratuite. Le public sera admis à la visiter les mardis, mercredis, vendredis, samedis, avec des billets distribués sur demande au Ministère de l'Instruction publique, et sans billets, le jeudi et le dimanche.

ART. 3. — L'exposition restera ouverte du 15 janvier au 1er mars 1878.

ART. 4. — M. le baron de Watteville, directeur des Sciences et Lettres, est chargé d'organiser ladite exposition.

Fait à Paris, le 3 novembre 1877.

JOSEPH BRUNET.

N° LXXIX

Procès-verbal de l'inauguration du Muséum ethnographique des Missions scientifiques[1].

Hier, mercredi 23 janvier 1878, à une heure, a eu lieu, au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, l'inauguration du Musée ethnographique. Le ministre était accompagné, dans cette cérémonie, d'un grand nombre de sénateurs et de députés, de membres de l'Institut, de représentants des grands corps de l'État, et de plusieurs membres des Sociétés de géographie et d'anthropologie.

M. le baron de Watteville, directeur des Sciences et Lettres, a adressé à M. Bardoux, l'allocution suivante :

Monsieur le Ministre,

« Je fus chargé par votre prédécesseur d'organiser le Muséum ethnographique des Missions scientifiques. Je craignais de ne pouvoir m'acquitter de cette tâche ; je suis heureux d'avoir pu l'accomplir en moins de six semaines.

« Une semblable entreprise aurait été impossible, sans le dévouement absolu des collaborateurs qui m'ont prêté leur concours, sans nos savants voyageurs, MM. Wiener, de Ujfalvy, Harmand, André, Velain, Delaporte, Sainte-Marie, Rivière, Marche, qui m'ont apporté des pays lointains les collections reposées. Elle aurait été impossible sans le zèle de M. Hamy, qui a pu remplacer nos missionnaires actuellement éloignés de l'Europe, MM. Pinart, de Cessac, Crevaux, etc., qui a pu disposer, classer les objets précieux qu'ils nous ont envoyés, enfin sans l'aide de MM. Soldi, de Cetner, Roux, qui ont su, avec leur talent habituel, faire revivre les types, les monuments, les paysages de l'Amérique et de l'Asie.

« Je désire, Monsieur le Ministre, que cette création nouvelle reçoive la sanction de votre haute approbation. »

1) *Journal officiel* du 25 janvier 1878.

Monsieur le Ministre a répondu à M. de Watteville.

« Je sais avec quel zèle et quelle intelligence, vous et vos collaborateurs, vous vous êtes acquittés de la mission qui vous avait été confiée. Je sais aussi que le succès de cette œuvre et la satisfaction du devoir accompli, sont pour vous la meilleure des récompenses. Je suis heureux de vous remercier au nom de l'Instruction publique. »

Après cette allocution, M. le Ministre a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

« Le Musée ethnographique que nous ouvrons aujourd'hui n'est pas complet. Il n'est pas installé dans son local définitif. Il ne représente même pas toutes nos richesses.

« Disséminées dans un grand nombre d'établissements, elles s'y perdaient sans profit pour la science, qui ne savait où les trouver, sans intérêt pour l'étude, qui n'avait plus d'ensemble et de suite, dans ses recherches et dans ses comparaisons.

« Le moment est venu de les réunir et de les classer dans un établissement spécial. Les trois salles que vous allez visiter ne renferment qu'une seule section, celle d'Amérique, et encore, n'avons-nous pu y placer de magnifiques collections péruviennes, qui ont été données à l'État[1]. Nous avons même été obligé de reléguer jusque sur le palier de l'escalier, le produit d'importantes explorations dans l'Asie centrale.

« Et pourtant, avec cette installation incomplète et provisoire, vous pouvez déjà apprécier l'importance des résultats obtenus et les efforts des hommes éminents et convaincus qui ont mené à bout, au prix souvent de leur santé, la mission scientifique qui leur avait été confiée.

« Vous pouvez déjà juger de l'avenir du Musée ethnographique, quand les objets réunis dans une même enceinte auront été exposés avec méthode, répartis entre différentes sections, groupés selon la nature des pays explorés.

1) Allusion au legs (non réalisé) de M. Léonce Angrand.

« Ainsi conçu, avec des séries non interrompues, le Musée ethnographique ne sera pas une collection d'objets bizarres, étranges, quelquefois futiles, dispersés çà et là, mais une histoire des mœurs et des usages, histoire parlant aux yeux, où, depuis les armes jusqu'aux vêtements, depuis les habitations jusqu'aux bijoux et aux meubles les plus grossiers, tout objet concourra à former cet ensemble de matériaux, qui permettra d'établir des comparaisons illimitées entre les civilisations primitives des populations, existantes ou éteintes, du monde entier.

« Inséparable de l'archéologie préhistorique, accessoire essentiel de l'anthropologie, en même temps que commentaire des sciences géographiques, l'ethnographie aide à résoudre plus d'un problème, obscur encore, de nos origines. C'est à nous qu'il importe de lui fournir les moyens de sortir des ténèbres où elle végète et de prendre un vigoureux essor.

« Notre temps doit surtout avoir ce caractère, de comprendre plus que tout autre la grandeur scientifique, sous les formes les plus diverses, et de la remettre en lumière.

« Mais en créant ce Musée ethnographique, il fallait bien se garder de porter atteinte à d'autres collections qui n'ont pas moins d'intérêt, et qui, par leur caractère, appartiennent à des genres différents.

« Notre admirable Musée de Saint-Germain, dont le savant M. Bertrand a fait son œuvre, reste réservé à l'archéologie préhistorique et aux antiquités gallo-romaines, provenant des fouilles faites en France, tandis que le Musée du Louvre est toujours destiné à recevoir les richesses provenant des missions entreprises en Italie et en Grèce, en Égypte et en Orient, et que la Bibliothèque nationale continue à recevoir les médailles, les livres et les manuscrits de toute provenance.

« De même, nous ne pouvons un instant avoir la pensée d'appauvrir les grandes collections existantes d'anthropologie et d'histoire naturelle.

Le Muséum ethnographique ne sera qu'un musée d'histoire où, comme l'a excellemment rapporté mon honorable collaborateur, M. de Watteville, passeront sous les yeux du savant, dans

les formes les plus variées, tous les efforts faits par les hommes pour vaincre les forces de la nature, pour améliorer sa position précaire, et pour atteindre le progrès.

« Grande et noble idée, Messieurs, dont je ne revendique pas l'initiative et dont je reporte l'honneur aux hommes modestes et éminents qui m'entourent ! Nouvelle porte ouverte à l'étude des progrès et décadences de la race humaine, et qui s'élargira tous les jours, grâce au dévouement des missionnaires de l'Instruction publique.

« Ce sont en effet les missions entreprises au nom de l'État qui ont alimenté et qui alimentent l'établissement dont nous jetons aujourd'hui les fondements, en attendant que nous puissions l'édifier complètement.

« L'Exposition universelle nous pressait ; elle doit, nous l'espérons, procurer tant de ressources à ce Musée, qu'il fallait l'inaugurer même dans son état imparfait.

« Les résultats actuels n'ont pu être obtenus que grâce à la bonne volonté de quelques savants et voyageurs.

« C'est à M. Charles Wiener que nous devons l'organisation des quatre mille pièces qui composent sa collection péruvienne ; à M. André appartient l'honneur d'exposer les résultats de son voyage dans la Colombie et l'Équateur ; à M. de Ujfalvy, revenu à peine depuis quelques jours de l'Asie centrale, ces remarquables produits que, faute de place, nous avons échelonnés sur un palier ; à M. Harmand, les inscriptions du Haut-Cambodge ; à M. Sainte-Marie, les stèles carthaginoises ; à M. Rivière, les estampages des gravures tracés sur les rochers du lac des Merveilles ; à M. de la Savinière, les collections des îles Célèbes.

« C'est M. le docteur Hamy, du Muséum, qui a classé les collections de ceux des voyageurs qui n'ont pu encore regagner la France ; celle de M. Alphonse Pinart qui poursuit depuis sept ans, avec la plus louable persévérance, la solution du grand problème des origines américaines, et qui, malgré une santé ébranlée, vient d'explorer une partie de la Polynésie. Nous devons encore à M. Hamy le classement des collections de M. de Cessac, qui vient d'explorer avec soin la grande nécropole d'Ancon, et de

celles d'un jeune médecin de la marine, M. Crevaux, qui vient de mener à bonne fin une expédition des plus difficiles, des plus dangereuses, autour de la Guyane, après avoir découvert et suivi dans tout son cours un grand affluent de gauche de l'Amazone, le Yari, dont on ne connaissait que l'embouchure.

» Je n'ai pas l'intention de nommer tous ces hommes hardis et vaillants, que le devoir et l'abnégation soutiennent dans leurs explorations lointaines; mais que nos remerciements aillent jusqu'à eux et les encouragent, qu'ils sachent bien que leurs noms sont acclamés ici, que leurs travaux y sont admirés et que leur pays est fier d'eux!

« Je ne peux cependant pas oublier trois jeunes artistes, qui ont donné avec le plus complet désintéressement, leur talent et leur travail : M. de Cetner qui a peint les huit toiles représentant les vues du Pérou et de ses anciens temples ; M. Paul Roux, les deux vues de la Colombie ; et M. Soldi, qui a mis ses rares aptitudes et ses connaissances d'archéologue au service de ses collègues, a surveillé les moulages et a fait, d'après les dessins de M. Wiener, les restitutions des types placés dans la grande salle.

« Tous ces documents nouveaux et multiples apportés aux études scientifiques n'auraient pu nous parvenir et n'auraient pu être garantis contre les chances d'une expédition, sans le concours de notre marine et de nos agents à l'étranger. Tous se sont solidarisés pour faciliter le succès des explorations de nos voyageurs. M. le comte de Vernouillet, alors ministre plénipotentiaire au Pérou, a particulièrement facilité la mission si heureuse de M. Wiener.

« Les dons de quelques collectionneurs viennent enfin se joindre à nos richesses, et grâce à la libéralité intelligente de M. Angrand, l'État va bénéficier d'une collection unique, fort enviée, et dont la valeur est extrême.

Le Musée ethnographique est donc fondé, et nous sommes convaincu que le patriotisme éclairé des représentants de la nation viendra en aide à son développement; ils mériteront ainsi la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'avancement des lumières.

« C'est l'amour de la science et de la France qui a inspiré et qui inspire, tous les jours, nos voyageurs, au milieu des fatigues, au milieu des solitudes, et en face souvent des plus grands périls ; c'est cette double flamme qui centuple leurs forces morales. C'est aussi l'amour de la France et de la science qui garantit le succès et la durée de la fondation à laquelle votre présence apporte le concours des sympathies éclairées et la force de l'opinion publique.

« Je déclare ouvert le Musée ethnographique[1]. »

1) En terminant ce discours, le Ministre a décerné un certain nombre de récompenses honorifiques, dont la liste est imprimée aux pages 44-45 du *Bulletin administratif* du Ministre pour 1878. (E. H.)

CHAPITRE XIII

Nomination d'une Commission d'étude à la suite de l'Exposition universelle de 1878. — Travaux de cette Commission.

N° LXXX

DIRECTION
des Sciences et Lettres.
—
1er *Bureau.*
—

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS [1]

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Vu le rapport en date du 2 novembre 1877 proposant la fondation d'un établissement scientifique nouveau qui porterait le nom de *Muséum ethnographique des Missions scientifiques.*

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 novembre 1877 établissant la nécessité de créer ledit Muséum et de déterminer ses attributions et sa composition.

Vu l'arrêté ministériel en date du 3 novembre 1877 décidant l'ouverture provisoire du Muséum ethnographique et l'exposition de la section américaine (Amérique du Sud) au Palais de l'Industrie.

Arrête :

Article 1er. Une Commission chargée d'étudier la créa-

1) *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.* Nouv. sér., t. XXI, p. 715-716, 1878. — Un arrêté du 29 octobre imprimé au même volume (p. 744) a ajouté sur la liste des membres de la Commission M. Langlois de Neuville, directeur des bâtiments civils au Ministère des Travaux publics. (E. H.)

tion définitive du Muséum ethnographique est instituée auprès du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Cette Commission devra :

1° Étudier et rechercher l'emplacement le plus convenable pour l'établissement dudit Muséum.

2° Elle devra se faire rendre compte des objets que possède déjà le Ministère et provenant des résultats des missions, du legs de M. Angrand, des dons faits au Muséum par les différents commissaires étrangers de l'Exposition universelle, ou par des particuliers et préparer un programme de classification et d'agencement des salles.

3° Établir un projet de budget des dépenses.

Art. 2. La Commission est ainsi composée :

MM. le Ministre, *président ;*

le Sous-Secrétaire d'État,
H. Milne Edwards,
Sadi Carnot,
le Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Travaux publics.
} *vice-présidents.*

Angrand, *ancien consul général, chargé de missions scientifiques.*

Brisson, *député.*

Charmes, *chef de cabinet de M. le Ministre.*

Charton, *sénateur.*

Jules Ferry, *député.*

Germer-Baillière, *conseiller municipal.*

Albert Grévy, *député.*

Henri Martin, *sénateur, membre de l'Institut.*

Maunoir, *secrétaire général de la Société de géographie.*

Perin, *député.*

Scheurer-Kestner, *sénateur.*

Servaux, *sous-directeur des Sciences et Lettres.*

Thulié, *président du conseil municipal.*

MM. VIOLLET-LE-DUC, *conseiller municipal.*
WATTEVILLE (O. DE), *directeur des Sciences et Lettres.*
HAMY, | LANDRIN, | WIENER. } *secrétaires.*

Fait à Paris, le 18 octobre 1878.

Signé : A. BARDOUX.

Pour ampliation,
Le Chef du bureau des Archives,
H. VALMORE.

N° LXXXI

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS

Paris, 28 octobre 1878.

RAPPORT (lu dans la séance du 30 octobre 1878), *fait au nom de la sous-commission de l'appropriation d'un local pour le Musée ethnographique, à la commission du Muséum ethnographique, instituée par arrêté ministériel en date du 19 octobre 1878.*

Messieurs,

Vous avez bien voulu nous charger d'étudier la question d'appropriation d'un local à l'établissement d'un Musée ethnographique à Paris.

Depuis longtemps le monde savant, en Europe, s'étonnait, non sans motifs, de ne point trouver à Paris un musée ethnographique, tandis que la plupart des capitales et certaines villes de second ordre offraient à l'étude, des collections de cette nature, ayant une importance considérable.

Et cependant, les éléments ne nous font pas défaut. Sans parler du grand nombre d'objets qui sont dispersés dans nos collections d'art, d'archéologie, d'histoire naturelle et dans nos bibliothè-

ques publiques, les magasins de l'État contiennent quantité de documents propres à composer un musée ethnographique.

L'exposition provisoire des Missions scientifiques installée au palais des Champs-Élysées, l'hiver dernier, a été, pour le public, une révélation. L'ethnographie se dévoilait, pour ainsi dire, aux yeux de ce public parisien, avide d'apprendre et accessible à toutes connaissances nouvelles.

Notre sous-commission n'a pas à définir l'ethnographie et à signaler l'importance des études qui s'y rattachent au point de vue géographique, historique, archéologique, etc. ; son rôle doit se borner à vous indiquer les locaux ou le local qui s'approprierait le mieux à l'installation et au classement d'un musée ethnographique ; mais il était difficile à notre sous-commission d'étudier cette partie de la question et de vous apporter des conclusions motivées avant de s'être rendu compte du programme imposé, c'est-à-dire du mode de classement le plus convenable, le plus propre à faciliter les recherches, puisque la nature de ce classement doit, jusqu'à un certain point, commander la disposition des locaux.

Il faut bien reconnaître que la majeure partie des collections composant nos musées sont disposées dans des locaux peu propres à en recevoir et, par conséquent, peu favorables aux études sérieuses.

L'idée du classement méthodique des objets composant un musée est une idée toute moderne, qui se rattache à une série de connaissances très récentes, car il n'y a guère longtemps que les musées étaient considérés comme des locaux ouverts à quelques *dilettanti*, aux curieux ou même aux oisifs.

Évidemment, on n'admettait qu'au Louvre, par exemple, un chef-d'œuvre de l'antiquité; les toiles des grands maîtres devaient servir d'exemples aux artistes, mais dans le classement de ces marbres ou de ces tableaux, n'intervenaient ni la méthode critique, ni la connaissance historique.

Cela, peut-être, n'avait pas un grand inconvénient lorsqu'il s'agissait d'œuvres qui, par elles-mêmes, ont une valeur telle que toute comparaison est superflue. La *Vénus de Milo*, un Raphaël,

un Titien s'imposent à l'admiration, fournissent un enseignement d'une qualité intrinsèque, peut-on dire, plus que suffisante pour qui veut examiner attentivement et étudier ces œuvres dues à la plus haute expression du génie humain.

Pour les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des objets réunis dans un musée, il n'en est pas ainsi ; leur valeur est relative ; ce sont des éléments d'un ensemble qui, pour être de quelque profit au public studieux, doivent être classés suivant un certain ordre logique.

Tel objet qui, par lui-même, ne présente qu'un intérêt médiocre soit comme conception, soit comme exécution et qui n'offre à l'esprit aucun repère utile, prend une valeur considérable s'il est classé de telle sorte qu'on puisse connaître le milieu dans lequel il s'est produit, ce qui l'a précédé, ce qui l'a suivi ; alors, il devient un jalon du travail humain et ainsi l'occasion d'un enseignement éminemment fructueux.

Or, il est évident qu'un musée ethnographique se compose en très grande partie de ces objets dont l'intérêt est purement relatif, qui n'acquièrent de valeur que par la comparaison, et c'est à cela qu'il convient d'attribuer chez nous, jusqu'à présent, l'oubli dans lequel ces sortes de collections ont été laissées.

On n'a considéré ces collections que comme des amoncellements d'objets étrangers, parfois grotesques, rarement pourvus de beauté, sortes de produits du hasard ou d'une fantaisie barbare. Et cependant, lorsque, l'hiver dernier, les apports des Missions scientifiques ont été exposés au palais des Champs-Élysées suivant une apparence de classement, on a pu voir combien le public se prenait de goût sérieux pour les études ethnographiques et comme il allait au devant des quelques explications qui pouvaient lui être données.

Nous avons été témoins des mêmes dispositions manifestées par ce public, lorsqu'a été ouverte l'Exposition anthropologique, moins attrayante que ne peut l'être une exhibition ethnographique. Reléguée dans un coin des terrains du Trocadéro, cette exposition anthropologique a été suivie avec le plus grand empressement, grâce au classement méthodique adopté.

Ceci est une preuve que le public est attiré surtout vers les collections ou musées dans lesquels il apprend quelque chose. Donc, le classement rigoureusement méthodique des collections doit, avant tout, préoccuper ceux qui sont chargés d'installer un Musée.

Nous avons cru devoir introduire ici ces observations, afin de motiver le choix du local sur lequel notre sous-commission appelle particulièrement votre attention.

Si grande que soit la ville de Paris, elle n'offre pas un seul bâtiment libre assez vaste pour installer un musée ethnographique, lequel exige beaucoup de place.

Le Louvre, ou du moins la partie du Louvre réservée aux collections, n'est que trop rempli et si, comme il faut l'espérer, ces collections s'enrichissent encore, il deviendra bien difficile de les placer.

Il y aurait le palais des Tuileries, si l'on se décide à restaurer les ruines ; mais on a pensé qu'il serait convenable de disposer dans ce palais les œuvres dues aux artistes vivants, collections si mal installées dans le palais du Luxembourg. Puis, en admettant que le Parlement fournisse à l'administration les ressources nécessaires pour rétablir la partie centrale des Tuileries, il faudra attendre trois ou quatre ans pour que les locaux soient appropriés.

Il y aurait le palais incendié de la Cour des Comptes ou Conseil d'État, quai d'Orsay ; mais la restauration de ces ruines exigera une très grosse dépense, et ces locaux seraient beaucoup mieux appropriés à un service administratif.

Il y a le palais du Trocadéro, qui peut rester entre les mains de l'État, ou être acquis par la ville de Paris.

Sans préjuger ce que résoudra la municipalité parisienne, puisqu'elle n'est tenue de prendre une décision à cet égard que dans un délai de plusieurs mois, après la fermeture de l'Exposition, les galeries du Trocadéro ne seraient pas disposées très favorablement, pour recevoir un musée ethnographique, et voici pourquoi : si l'on entend que des collections de cette nature puissent être classées suivant un ordre méthodique favorable

aux études, il importe de grouper autour de certains centres, les dérivés ou les limitrophes de ces centres. Cela aura une très grande importance pour l'Asie centrale, par exemple, et encore pour la partie septentrionale de l'Afrique, pour l'Extrême-Orient et pour l'Amérique du Sud. Il est donc nécessaire que le local choisi permette des classements par salles secondaires se groupant autour d'une salle centrale. De plus, conjointement avec le classement par contrées et par races et périodes, il est indispensable de fournir un classement par nature d'objets appartenant à des populations différentes.

Des galeries longues, relativement étroites, sans annexes, se prêteraient fort mal au classement que tout ethnographe sera entraîné à adopter.

Le meilleur emplacement serait donc une large surface couverte, que l'on pourrait diviser en raison du classement par séries ou par groupes réunis autour d'un centre, ou type, ou précurseur ethnographique.

Or, aucun emplacement ne se prête mieux à cette disposition que le palais du Champ de Mars.

Le plan de ce palais se compose, comme on sait, de larges et hautes galeries, en bordure sur l'École militaire, sur les avenues de la Bourdonnaye et de Suffren et sur le jardin planté vers la Seine. Ce grand parallélogramme renferme d'autres galeries couvertes, plus basses, séparées par des voies de circulation, longitudinalement, et coupées par deux larges voies hautes, transversales. Au centre est ménagé un espace découvert, dans l'axe duquel s'élèvent les bâtiments des Beaux-Arts et de la Ville de Paris.

Le plan modifié après l'Exposition, qui semblerait devoir concilier les intérêts des divers services qui pourraient y être installés, consisterait, soit à conserver, soit à démolir la galerie située en face de l'École militaire, ainsi que toutes les constructions intérieures de ce côté, jusqu'à la voie transversale ouverte en face de l'avenue Rapp, mais en laissant subsister les deux grandes galeries des Machines ; puis à conserver entièrement, sauf le bâtiment des Beaux-Arts, élevé en pans de bois,

toute la partie du palais comprise entre cette voie transversale de l'avenue Rapp et le jardin vers la Seine.

Les deux tronçons des galeries des Machines laissés du côté de l'École militaire jusqu'à cette voie transversale, seraient destinés à divers services, ainsi que le vaste espace vide situé entre elles deux. Quant à la partie avoisinant le jardin, côté de la Seine, elle serait réservée au placement de collections.

Ce vaste espace, non compris le jardin d'axe qui serait planté à la place des galeries des Beaux-Arts, donnerait une surface couverte de 64,000 mètres, le vestibule et les deux tronçons restant des galeries des Machines, compris.

La moitié de cette surface, prise soit du côté de l'avenue de la Bourdonnaye, soit du côté de l'avenue de Suffren, suffirait largement à l'installation du Musée ethnographique, d'autant que certains gros objets n'ayant pas à redouter les intempéries, pourraient être placés dans le jardin central et sous les portiques extérieurs que nous ne comprenons pas dans la surface couverte et close.

La galerie transversale en face de l'avenue Rapp, galerie dont la largeur est de 15 mètres, devrait être livrée jour et nuit aux piétons et aux voitures. Il y aurait donc à clore cette galerie du côté des musées qui prendraient leurs entrées dans cette clôture, ce qui permettrait aux visiteurs de descendre de voiture à couvert.

Chacune de ces moitiés, teintées en rose sur le plan joint au présent rapport, se compose, outre les tronçons des galeries des Machines et du vestibule, de trois nefs de 25 mètres de largeur chacune, séparées par des passages de 5 mètres.

Ces nefs peuvent être divisées, comme elles le sont déjà, par des cloisons ne montant pas de fond, de façon à permettre un classement disposé conformément à ce qui a été dit plus haut. Et, comme il faut prévoir, dans ce classement, des modifications fréquentes en raison des découvertes successives de la science et des apports nouveaux, il serait facile sur cette large surface couverte de modifier les divisions au fur et à mesure des nécessités.

Il ne serait pas très dispendieux, dans la galerie des Machines

et dans le vestibule, dont les hauteurs sous comble sont considérables, d'établir des galeries supérieures de quelques mètres de largeur, où quantité d'objets pourraient être placés et qui serviraient de magasins et de dépôt.

A l'encontre de ce projet, une seule objection a été opposée. Sera-t-il possible de laisser, sans les chauffer, ces locaux, pendant l'hiver? Les objets qu'ils abriteront ne seront-ils pas altérés par le froid et l'humidité ?

A cette objection nous répondrons que ces locaux ne sont pas plus difficiles à chauffer que ne le sont les grandes serres, d'autant qu'ils sont élevés sur des sous-sols de 3 mètres de hauteur.

Au moyen de quatre générateurs disposés dans le sous-sol, on chaufferait facilement, à la vapeur circulante, le cube d'air contenu dans ces salles, les grandes galeries exceptées, cube d'air qui serait environ de 130,000 mètres, et la dépense annuelle ne s'élèverait pas à 25,000 francs.

Les grandes galeries des Machines et du vestibule étant séparées des locaux plus bas, par des clôtures, ces trois galeries plus basses, au moyen d'un double vitrage remplaçant le *velum* tendu dans chaque division, seraient parfaitement à l'abri de l'humidité et dans des conditions excellentes, pour qu'on y pût maintenir une température sèche et égale.

Notre sous-commission s'est rendue au Champ de Mars pour examiner les locaux au point de vue du classement des collections ethnographiques, et cette visite l'a pleinement confirmée dans cette opinion, qu'aucun bâtiment ne saurait mieux se prêter à ce classement.

Elle a projeté sa visite à l'Exposition, pour passer en revue les éléments ethnographiques que l'État possède et qui sont répartis sur quantité de points, soit au Champ de Mars, soit au Trocadéro. Ces richesses sont considérables déjà, et même, en supposant un choix scrupuleux, conformément à la méthode scientifique, leur réunion couvrirait la moitié de l'espace que nous supposons devoir être affecté au Musée ethnographique. Or, nous n'ignorons pas que beaucoup de nos établissements

d'art et de science possèdent quantité d'objets en magasin, qui trouveront leur place dans un Musée ethnographique et que des particuliers n'attendent qu'une fondation de cette nature pour donner à l'État leurs collections; il est donc sage en organisant ce musée et en choisissant un local, de prévoir cette abondance de biens.

Quant aux grandes galeries des Machines et du vestibule, elles pourraient être affectées plus spécialement au placement de spécimens et moulages de monuments qui se rattachent aux études ethnographiques, de plans en relief dont l'attrait est si grand pour le public; spécimens et plans qui encombreraient les locaux plus spécialement destinés au classement des objets.

Paris possède aujourd'hui tous les éléments propres à l'établissement du plus beau Musée ethnographique du monde, mais, pour donner à ce musée toute la valeur scientifique qu'il doit atteindre, il sera nécessaire de procéder dans le choix et dans le classement des objets suivant une méthode rigoureusement suivie et d'après un programme dressé avec le soin le plus minutieux.

En conséquence, notre sous-commission a l'honneur de vous proposer d'émettre un avis favorable à l'affectation de la partie du palais du Champ de Mars dont elle vient de vous indiquer les dispositions futures, au Musée ethnographique.

Si la commission adopte ces conclusions, elle n'aurait plus qu'à prier M. le Ministre de poursuivre auprès du Parlement et des administrations compétentes, la réalisation d'un projet qui, certainement donnera satisfaction aux tendances tous les jours plus prononcées, du public, pour les études qui se rattachent à la connaissance des travaux de l'homme, et qui par cela même ouvrent un champ de plus en plus vaste à notre industrie.

E. VIOLLET-LE-DUC.

CHAPITRE XIV

Décret affectant le Palais du Trocadéro au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. — Nomination d'une Commission d'organisation des collections ethnographiques et arrêté attribuant à ces collections les étages supérieurs du Palais. — Rapport sur ces collections présenté par M. Hamy au nom de la Commission. — Ouverture des crédits nécessaires et nomination du personnel du Musée.

Nº LXXXII

Le Président de la République Française [1],

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu l'ordonnance du 14 juin 1833 sur les affectations d'immeubles domaniaux à un service public de l'État, remise en vigueur par le décret du 24 mars 1852 ;

Vu l'avis favorable de M. le Ministre des Finances;

Décrète :

Article 1er. — Le palais du Trocadéro et ses dépendances sont désormais affectés exclusivement aux divers services du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 13 octobre 1879.

Jules Grévy.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Jules Ferry.

1) *Bulletin administratif*, etc., t. XXII, p. 808-809. 1879.

LXXXIII

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts [1],

Vu l'importance des collections ethnographiques dépendant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

Vu l'accroissement rapide de ces collections, accroissement provenant soit de missions scientifiques, soit de dons particuliers;

Vu la nécessité de centraliser ces collections et de leur donner un classement scientifique afin de préparer l'organisation d'un Musée d'Ethnographie,

Arrête :

Article 1er. — Une commission est instituée près le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à l'effet de diriger le classement et l'organisation des collections ethnographiques qui dépendent de ce ministère.

Art. 2. — Sont nommés membres de cette commission :

MM. l'amiral Paris, président;
Milne Edwards, vice-président;
Dr Broca, secrétaire général de la Société d'anthropologie;
Charton, sénateur;
Maunoir, secrétaire général de la Société de géographie;
Georges Périn, député;
De Quatrefages, membre de l'Institut;

Art. 3. — MM. Armand Landrin et le docteur Hamy sont chargés du classement des dites collections sous la direction de la commission. Ils assistent aux séances à titre consultatif, mais sans avoir voix délibérative.

Fait à Paris, le 30 octobre 1879.

Jules Ferry.

1) *Bulletin administratif*, t. XXII, p. 886-887. 1879.

N° LXXXIV

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts[1],

Vu le décret en date du 13 octobre 1879, sur la demande de la commission instituée par arrêté du 30 octobre 1879 près le Ministère de l'Instruction publique, à l'effet de diriger l'organisation et le classement des collections ethnographiques dépendant de ce ministère.

Arrête :

Les salles, péristyles, galeries et dépendances occupant le premier étage du palais du Trocadéro, les combles et les magasins situés au-dessus desdites salles et le pavillon annexe, placé à l'entrée du Trocadéro, du côté de Passy, sont affectés à la conservation des collections ethnographiques du Ministère de l'Instruction publique et aux services qui en dépendent.

Fait à Paris, le 24 novembre 1879.

JULES FERRY.

N° LXXXV

RAPPORT

SUR LE MUSÉE ETHNOGRAPHIQUE PRÉSENTÉ A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU NOM DE LA COMMISSION SPÉCIALE (*Extrait*)

Par M. HAMY, rapporteur[2].

Monsieur le Ministre,

La commission à laquelle vous avez confié, par arrêté en date du 30 octobre dernier, l'organisation et le classement des collections ethnographiques appartenant au Ministère de l'Instruction

1) *Bulletin administratif*, etc., p. 969. 1879.

2) Ce rapport, imprimé comme *Annexe* n° III à l'exposé des motifs du projet de loi dont je donne plus loin (n° LXXVI) un extrait (n° 2824, *Chambre des députés*, etc., *Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1880*), a été reproduit dans le tome VI de la 3e série des *Archives des Missions scientifiques et littéraires* (p. 399) et dans le *Bulletin de la Société de géographie* (6e sér., t. XX, p. 188). Je n'en reproduis ici que le commencement et la fin, jugeant inutile de reprendre en raccourci l'histoire du Musée, dont on a lu plus haut tout le détail.

publique, s'est mise aussitôt à l'œuvre, et a l'honneur de vous faire connaître le résultat de ses premiers travaux.

L'enquête à laquelle se sont livrés les commissaires leur a montré que les collections, rassemblées par les soins des missionnaires scientifiques du gouvernement et des deux conservateurs provisoires, sont, dès à présent, assez riches, assez nombreuses, assez variées pour former un musée public, susceptible de rendre de *véritables services* et qui prendrait, tout de suite, un rang très honorable entre les établissements de même genre que possèdent la plupart des grandes villes de l'Europe.

Les services qu'est appelé à rendre le musée spécial, dont la création est sollicitée à Paris depuis près d'un siècle, sont de divers ordres. En effet, les collections ethnographiques ne sont point seulement utiles à la connaissance de l'anthropologie, considérée sous ses faces diverses ; elles contribuent en outre dans une large mesure aux progrès des autres sciences naturelles, et sont appelées à fournir des renseignements parfois si précieux aux économistes, aux commerçants, aux industriels, aux artistes,etc., etc.

L'ethnographie, prise en elle-même, est une des branches les plus importantes de la science de l'homme. *L'étude de toutes les manifestations matérielles de l'activité humaine* lui appartient en effet, tout entière, et si, dans les limites qu'on lui assigne aujourd'hui, l'homme lui-même reste en dehors de son contrôle, elle a du moins à recueillir et à coordonner les observations auxquelles prêtent les groupes ethniques dans leur vie intime et dans leurs rapports réciproques. Alimentation et logis, habillements et parures, armes de guerre et instruments des travaux de la paix, chasse, pêche, cultures et industries, moyens de transports et d'échanges, fêtes et cérémonies civiles et religieuses, jeux de toute sorte, arts plus ou moins développés, *tout ce qui*, *dans l'existence matérielle des individus, des familles ou des sociétés, présente quelque trait bien caractéristique, est du domaine de l'ethnographie.*

Les innombrables documents, qu'une étude aussi vaste vient chaque jour fournir, ont, à la longue, formé tout un ensemble

d'une nature spéciale, toute une *science nouvelle,* d'ordre secondaire sans doute, mais ayant sa vie propre, son but bien défini, ses limites circonscrites, et possédant déjà des résultats acquis d'une manière bien assurée. Maintes sciences connexes utilisent ses renseignements, et l'anthropologie en particulier, dont elle est une dépense, vient lui demander chaque jour de précieuses indications. Elle l'interroge plus particulièrement sur ces grandes questions d'origine, qui passionnent à bon droit tant d'esprits élevés, et l'ethnographie répond, tantôt en mettant en évidence d'une manière irrésistible la doctrine du progrès continu des sociétés, qu'attestent les âges de pierre, de cuivre, etc., dont elle retrouve presque partout la trace, tantôt en démontrant par la similitude des usages et du genre de vie, les relations premières de peuples séparés comme les Guaranis des Andes de leurs congénères, par des intervalles énormes dans l'espace et dans le temps.

L'ethnologie ou anthropologie descriptive complète, à l'aide des données ethnographiques, le tableau des caractères différentiels dont l'anatomie lui a fourni la première esquisse, et il lui arrive souvent de se servir de quelque trait ethnographique pour instituer des subdivisions nécessaires entre des groupes secondaires de même type physique, comme les Papouas.

La linguistique, la mythologie comparée, la sociologie utilisent, de semblable manière, les documents sur l'épigraphie, les superstitions, etc., sous l'examen desquels ces branches de la science de l'homme demeureraient insuffisamment renseignées.

Il en sera de même de toutes les autres sciences naturelles.

Dans le matériel funéraire qu'un ethnographe aura recueilli le long des côtes du Pérou, un zoologiste, M. Alphonse Milne Edwards, retrouvera le type oublié du cobaye primitif ; un botaniste, à l'aide des mêmes fouilles, reconstituera l'histoire de plantes utiles, aujourd'hui disparues ; un minéralogiste rencontrera, sous forme d'amulettes, dans les collections du docteur Crevaux, la véritable *pierre des Amazones,* bien différente de la roche, à laquelle on applique aujourd'hui ce nom [1].

1) Tous ces faits sont empruntés à l'histoire du Muséum provisoire d'ethnographie de Paris.

Le médecin a appris de l'ethnographe à connaître le quinquina, le curare, etc.; le chirurgien lui a emprunté l'acupuncture, les moxas, etc.; l'hygiéniste tient de lui les données à l'aide desquelles il étudie l'influence des habitudes et des mœurs sur la santé des nations.

Le commerçant lui doit, en nombre incalculable, les matières alimentaires, textiles, tinctoriales, aromatiques, etc., que les barbares connaissaient avant nous, et dont l'ethnographe a le premier révélé les propriétés et l'usage : manioc, phormium, rocou, caoutchouc, santal, etc. [1].

Diverses industries perfectionnées sont sorties de l'examen des procédés tout primitifs de quelques grossiers sauvages [2].

Les arts industriels varieront agréablement leurs modèles, en étudiant les objets de toute nature décorés par les peuples exotiques. Enfin l'art lui-même, en se faisant ethnographique, rencontrera parfois d'heureuses inspirations.

Tel est, en quelques mots, le rôle de l'ethnographie ; tels sont les résultats que peut procurer la formation d'un musée consacré à cette branche de la science de l'homme.

. . . . [3].

1) Le commerce d'exportation n'est pas moins intéressé aux progrès de l'ethnographie que le commerce d'importation. La connaissance exacte des goûts et des mœurs du Japon, que représente largement à Leyde le Musée Siebold, eût certainement épargné, il y a quelques années, bien des déboires à plus d'une grande maison de Paris. Hier encore, faute de renseignements précis sur les objets en usage chez les Soudaniens, au Bournou, etc., renseignements qu'on possède au Musée ethnographique de Berlin, et qui nous font complètement défaut, nos négociants se voyaient dans l'impossibilité de profiter des services que l'expédition Flatters était disposée à leur rendre en introduisant, dans le Soudan, des produits de fabrication française en harmonie avec les besoins et les goûts des natifs.

2) Les ateliers de Tilpman, de Philadelphie, dans lesquels on grave le verre, le corindon, etc., à l'aide d'un courant d'eau chargé de sable sous une fort pression (360 livres par pouce carré), ne font en somme qu'appliquer une vieille découverte des Kanakes de la Nouvelle-Calédonie.

3) J'ai supprimé ici l'histoire abrégée du Musée, qui n'a plus sa raison d'être après l'exposé détaillé qui forme la première partie de ce travail, et qui d'ailleurs, rédigée précipitamment pour l'administration, contenait quelques appréciations erronées. (E. H.)

Quoique le dernier venu entre tant d'établissements remarquables[1], quoique privé, d'une grande partie des collections spéciales rapportées au gouvernement depuis la Restauration et dispersées ou perdues aujourd'hui, le Musée ethnographique provisoire du Ministère de l'Instruction publique, emmagasiné dans les locaux que lui a attribués l'arrêté du 24 novembre dernier[2] est, dès à présent, assez considérable pour mériter d'appeler l'attention de tous les hommes dont les études ou les intérêts touchent aux questions exotiques, et de tous ceux aussi qui se préoccupent en France de la connaissance des pays étrangers et du développement de nos relations extérieures.

Des milliers d'objets, sont, dès à présent, groupés dans le premier étage du palais du Trocadéro. Le fonds dit *des émigrés*, dont il était question plus haut, et les anciennes collections du Jardin du Roi et de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, seuls témoins des voyages de La Condamine, de Bougainville, etc., qui aient échappé à la destruction, nous ont été remis par l'administration de la Bibliothèque nationale. Nous avons reçu du même établissement un petit nombre d'objets provenant de la grande commission d'Égypte. Nous avons pu extraire de l'ancien Musée algérien les séries fort précieuses qui y représentaient l'ethnographie arabe et kabyle, et dont nul autre établissement similaire en Europe ne pourrait montrer aujourd'hui la deuxième partie. La Bibliothèque de l'Arsenal nous a offert la petite collection fort curieuse réunie au XVIIIe siècle par le marquis de Prony. Le Muséum d'Histoire naturelle nous a remis la plupart des pièces qu'il avait reçues depuis 1833[3], ainsi qu'un grand nombre de moulages dont cette institution possède les creux. Enfin le Musée des Antiquités nationales a mis à notre disposition les objets qu'il possède et qui ne sont pas nécessaires aux

1) J'énumérais dans les dernières lignes du chapitre supprimé les principaux musées d'ethnographie d'Europe (Londres, Copenhague, Berlin, etc.) (E. H.)

2) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXIV.

3) On a vu plus haut que le 11 mai 1883 l'administration de cet établissement avait, sur une demande du ministre, déposé entre les mains du conservateur du Musée naval trente-deux lots d'objets, comprenant 85 pièces entrées depuis les envois faits à Millin et à Barthélemy en l'an V (*Docum.*, pièces n°s VII à X, XII, XXXVIII, L, etc.).

comparaisons sur lesquelles s'appuie l'archéologie préhistorique.

Nous n'avons presque rien retrouvé des collections recueillies sous l'Empire par les missionnaires de l'État, et notamment par ceux qui ont accompagné l'expédition française au Mexique. Mais un arrangement conclu avec M. Pinart, il y a deux ans et demi, ayant assuré au gouvernement la propriété d'un lot important d'antiquités, etc., acquis par ce voyageur d'un de nos anciens résidents à Mexico, les pertes faites de ce côté ont pu être en partie réparées.

Les missions scientifiques entreprises depuis la paix avaient, en revanche, accumulé dans les magasins du Ministère de véritables montagnes de caisses de toute provenance dont le contenu, trié et classé par les conservateurs provisoires, formerait tout un musée. Vous avez pu voir, Monsieur le Ministre, dans l'exposition qui a eu lieu au Palais de l'Industrie en janvier et février 1878 une partie de ces séries. L'Asie y était représentée par des envois nombreux et variés de MM. Delaporte, Harmand, de Ujfalvy, Lansberg, La Savinière ; l'Afrique par les panneaux de MM. Marche et Verneau, l'Amérique du Nord par les collections de M. Pinart, l'Amérique du Sud par celles de MM. Crevaux Wiener, André de Cessac, l'Océanie enfin, par les objets de MM. Raffray et Ballieu.

Depuis cette exposition, les envois des missions ont continué à arriver de plus en plus nombreux et importants. Certains désormais que les pièces, recueillies au prix de tant de fatigues et de dépenses, seraient soigneusement conservées et montrées au public, nos voyageurs ont redoublé d'efforts.

C'est ainsi que M. Pinart a recueilli pour le nouvel établissement, dans les archipels Fidji, des Amis, de la Société, une incomparable série d'objets de toute espèce que remplacent, de plus en plus, chaque jour, chez les naturels, des produits européens.

M. Charnay a rapporté d'Australie tout un matériel acquis de tribus sauvages dont l'anéantissement est proche. M. Cabun a enrichi notre dépôt de plusieurs pièces inédites du pays des

Ansariés, où il a récemment pénétré. MM. Verneau et Soleillet nous ont remis un certain nombre de choses rares des Canaries et du Soudan occidental. M. Crevaux, dont la collection ne comprenait en 1878 qu'une soixantaine de numéros, a rempli toute une salle des documents les plus curieux sur les Indiens de la Haute-Guyane et du Haut-Amazone. M. Ber a déposé au Trocadéro les résultats de fouilles nombreuses dans les ruines de Tiaguanaco. M. de Cessac, enfin, ramène en ce moment de Californie plusieurs milliers de pièces d'ethnographie indienne.

En même temps que les collections des voyageurs de l'État augmentent dans ces proportions, les dons affluent d'une manière inattendue entre les mains des conservateurs. A la suite de l'Exposition universelle, un certain nombre de commissions étrangères avaient cédé tout ou partie des pièces exposées par leurs gouvernements. Ainsi que le *Journal officiel* du 19 octobre 1878 l'apprenait au pays, vingt-sept États, parmi lesquels l'Égypte, la Chine, le Japon et plusieurs colonies anglaises se signalaient tout particulièrement, s'étaient ainsi constitués les collaborateurs de l'œuvre que le Ministère de l'Instruction publique avait reprise avec tant de bonheur.

A ces dons d'origine officielle sont venus s'en joindre un bon nombre d'autres émanés d'institutions scientifiques, de groupes coloniaux ou de particuliers. L'Académie indo-chinoise, par exemple, s'est défait à notre profit des documents que M. Vossion lui avait rapportés de Birmanie. Le conseil du Sénégal a voté une somme destinée à réunir pour le nouveau musée parisien les choses les plus caractéristiques de l'ethnographie coloniale. Un premier envoi est déjà parvenu à destination. M. Merle, de Bordeaux, vient d'envoyer quatre caisses d'objets variés de même provenance, d'autant plus intéressants qu'ils remontent plus haut dans le passé de cette ancienne et honorable maison. M. Goldthammer nous a libéralement enrichis de bien des pièces curieuses du Maroc et des côtes occidentales d'Afrique. MM. Bischoffsheim, Djedjienski, Folliet, Mir, Boucart, Rey, Quesnel, Droullion, Harmsen, et d'autres encore, Français et

étrangers, figurent dans l'inventaire en cours d'exécution pour des dons plus ou moins importants.

N'oublions pas, en terminant cette énumération rapide, le legs généreux de M. Léonce Angrand, à l'occasion duquel le musée provisoire a été constitué.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, les collections dont vous nous avez confié l'organisation et le classement sont riches, nombreuses et variées, et nous sommes en droit de penser que les services que le musée est appelé à rendre et sur la nature desquels nous insistions en commençant ce rapport, seront de prime abord considérables.

La question d'espace, qui avait entravé l'essor des premières collections confinées dans d'étroits locaux, au Louvre et à la Bibliothèque, a été résolue par votre arrêté du 24 novembre dernier, qui assure aux collections ethnographiques leur libre développement dans les salles du premier et du second étage du palais du Trocadéro.

Il reste à aborder l'étude du budget du nouvel établissement.

Les dépenses nécessaires pour assurer son installation matérielle et son fonctionnement régulier ont été évaluées à diverses reprises, et vous avez entre les mains, Monsieur le Ministre, les renseignements les plus complets sur la matière. Nous espérons que les représentants du pays, auxquels vous voudrez bien demander un crédit spécial en faveur du Musée d'ethnographie, désireux d'encourager des efforts qui ont pour but de développer dans notre pays une science des plus utiles et des moins répandues, n'hésiteront pas à vous fournir les moyens de donner un caractère définitif au musée provisoire et de réaliser ainsi l'accomplissement d'une œuvre scientifique dont Lakanal, Cuvier, Rémusat et tant d'autres bons esprits ont successivement réclamé l'exécution [1].

1) Ce rapport, adopté par la Commission du Musée d'ethnographie, composée, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de MM. l'amiral Pâris, président, H. Milne Edwards, vice-président; Broca, Charton, Maunoir, G. Perrin, de Quatrefages, membres; Hamy, Landrin, membres adjoints, a été présenté à M. le Ministre de l'Instruction publique le 26 janvier 1880.

N° LXXXVI

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Deuxième législature.

SESSION DE 1880.

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1880. — Projet de loi concernant l'ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1879; l'ouverture et l'annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur l'exercice 1880, etc. [1].

EXPOSÉ DES MOTIFS

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, PREMIÈRE SECTION. — Chapitre 26, Voyages et Missions scientifiques.

Crédit supplémentaire demandé : 12,250 francs.

Les Chambres ont, en principe, approuvé la création d'un établissement qui centraliserait les richesses ethnographiques appartenant au Ministère de l'Instruction publique et les résultats matériels, chaque année plus considérables, des missions scientifiques.

A cet effet, elles ont accordé au chapitre 26 de l'exercice 1880 une légère augmentation destinée « à préparer l'établissement d'un Musée ethnographique ».

Depuis le vote du budget, le « Musée provisoire d'ethnographie » a pris un caractère plus défini. Le Trocadéro a été cédé au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui a réservé une partie des bâtiments de ce palais pour que les riches collections du Ministère y soient déposées, classées et conservées.

La somme supplémentaire inscrite au chapitre 26 du budget courant a reçu son affectation. Les frais de premier établissement, d'aménagement, de transport, de centralisation l'ont complètement absorbée.

Le Musée d'ethnographie existe en réalité, mais il ne saurait vivre sans que l'État subvienne, dès cette année, par un crédit

1) *Journ. officiel.*

additionnel, à une large part des dépenses qu'il nécessitera à partir de 1881.

Ces dépenses s'élèvent à 24,500 francs, qu'on répartira ainsi :

PERSONNEL.

Deux conservateurs à 4,000 francs, ci	8,000 fr.
Ils seront chargés de veiller à l'entretien, au classement scientifique et à l'accroissement des collections et de la bibliothèque ; ils dresseront le catalogue des collections, tiendront note des entrées et des sorties d'objets divers provenant des dons, acquisitions, échanges ou cessions. L'un de ces deux conservateurs remplira, en outre, les fonctions d'agent comptable du musée et celles d'administrateur du Trocadéro.	
Un gardien chef, ci	1,500
Quatre gardiens à 1,200 francs, ci . . . . : .	4,800
Un atelier de moulage où seront reconstitués, à l'aide des éléments divers qui se trouvent au Muséum d'Histoire naturelle ou de ceux que recueillent nos missionnaires scientifiques, les types des races inconnues ou étrangères, sera confié aux soins d'un mouleur-modeleur, qui doit être choisi parmi les plus expérimentés et dont, par conséquent, le traitement ne peut être inférieur à	2,000
Total des dépenses du personnel . . .	16,300 fr.

MATÉRIEL.

Le service des missions, porté au budget ordinaire pour une somme de 200,000 francs, fournira au Musée d'ethnographie un nombre d'objets assurément considérable, car toute la partie ethnographique des collections réunies par les voyageurs chargés de missions scientifiques lui sera nécessairement réservée.

Il convient cependant d'établir un chapitre spécial au profit d'un matériel indispensable à la mise en valeur de ces objets et au fonctionnement régulier du musée.

Quelque désir que l'on ait de restreindre ce chapitre, il semble impossible de le réduire à une somme inférieure à 8,200 francs.

Cette somme pourrait être divisée ainsi qu'il suit :

Frais de modèles relatifs à l'atelier de moulage, reproduction d'estampages, achats de plâtre, de documents, d'outils, etc. . . . . 2,200 fr.

Matériel général, c'est-à-dire l'éclairage, le chauffage des bureaux, les frais de reliure, d'impression, d'achats de papier de toute nature. . . 2,500

Enfin, l'entretien de la bibliothèque et des collections, les réparations très nombreuses et assez coûteuses des objets délicats qui, dans les voyages ou les divers transports, subissent des détériorations inévitables ; l'obligation d'acquérir des spécimens curieux, offerts souvent à l'Administration à un prix infiniment inférieur à leur valeur réelle, nécessitent des dépenses importantes, pour lesquelles le chiffre minimum du budget nécessaire serait de 3,500

Total des dépenses du personnel . . . 16,300

Total général . . . . 24,500 fr.

On a tout lieu d'espérer qu'après avoir lu le rapport ci-annexé de la Commission d'organisation, les Chambres en approuveront entièrement les conclusions.

Mais, comme l'emploi de ce crédit additionnel sur l'exercice courant ne peut avoir son effet que pour le second semestre de 1880, on ne demande que la moitié du crédit, soit 12,250 francs.

1) Voy. *Documents*, pièce n° LXXXV.

N° LXXXV

MINISTÈRE
de l'Instruction
publique
et des Beaux-Arts.

—

BUREAU
de l'Enseignement
général
et des Archives.

—

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts[1].

Vu la loi du 17 juillet 1880, portant ouverture au chapitre 26 du budget d'un crédit supplémentaire de 11,050 francs destiné à réunir en un musée les collections ethnographiques du Ministère de l'Instruction publique,

ARRÊTE :

Article premier.

Les collections ethnographiques provenant soit de dons, acquisitions ou échanges, opérés au profit du Ministère de l'Instruction publique, soit des missions scientifiques ordonnées par ce ministère, seront organisées en musée d'ethnographie.

Article 2.

Ce musée demeure installé au palais du Trocadéro, dans le local qu'occupent lesdites collections.

Le personnel comprendra :

Une commission de surveillance et de classement, deux conservateurs et divers agents.

Article 3.

La commission de surveillance reste telle qu'elle a été constituée par arrêté du 30 octobre 1879. Elle donnera son avis sur la détermination et le classement des collections et pourra être

1) *Bulletin administratif*, etc., t. XXIII, p. 843-844. 1880.

consultée sur la répartition entre les différents établissements de l'État des objets scientifiques qui parviendront au ministère.

ARTICLE 4.

M. le docteur Hamy, aide naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie de Paris, est nommé conservateur dudit musée.

Il sera chargé du classement scientifique et de l'installation des collections.

ARTICLE 5.

M. Landrin, Armand, membre de la Société d'anthropologie, est également nommé conservateur dudit musée.

ARTICLE 6.

Chacun des deux conservateurs recevra un traitement de 4,000 francs.

ARTICLE 7.

M. Hébert, Jules, sculpteur modeleur, sera chargé des moulages, reproductions et restaurations destinées au Musée d'ethnographie.

Il recevra, à ce titre, un traitement de 2,000 francs.

ARTICLE 8.

M. Renardeux, Jules, est nommé brigadier des gardiens du Musée d'ethnographie.

Il recevra, à ce titre, un traitement de 1,500 francs.

ARTICLE 9.

Les sieurs Landry, Charles, et Fossard, Lucien, sont nommés gardiens du Musée d'ethnographie.

Chacun d'eux recevra, en cette qualité, un traitement de 1,200 francs.

ARTICLE 10.

Les traitements de tous les fonctionnaires et agents ci-dessus désignés seront soumis à retenue et payables à partir du 1er juillet courant sur le chapitre 26 du budget de l'exercice 1880.

Fait à Paris, le 19 juillet 1880.

Signé : JULES FERRY.

Pour ampliation :

Le chef du bureau des Archives,

H. VALMORE.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

Pages.

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTS

ANGERS, IMP. A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER.